NAZIONALE
B. Prov.
I..
1402
VITT EM. III
NAPOLI

y. a. 2
BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio XXII
Palchetto
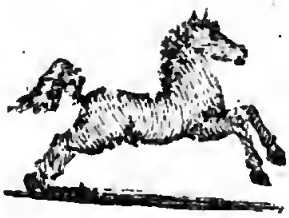
Num.° d' ordine 20

B. Prov.
III
1402

3040

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE,

Depuis le commencement de la Monarchie, jusqu'au Regne du Roi qui est actuellement sur le Trône ; avec des Anecdotes curieuses ; une Description des principales Villes des trois Royaumes, & un Article à part sur l'établissement & le pouvoir du Parlement de la Grande Bretagne.

Par M. DU PORT DU TERTRE.

TOME SECOND.

A PARIS,
Chez la Veuve CAILLEAU, rue S. Jacques, au-dessus de la rue des Mathurins, à S. André.

M. DCC. LI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

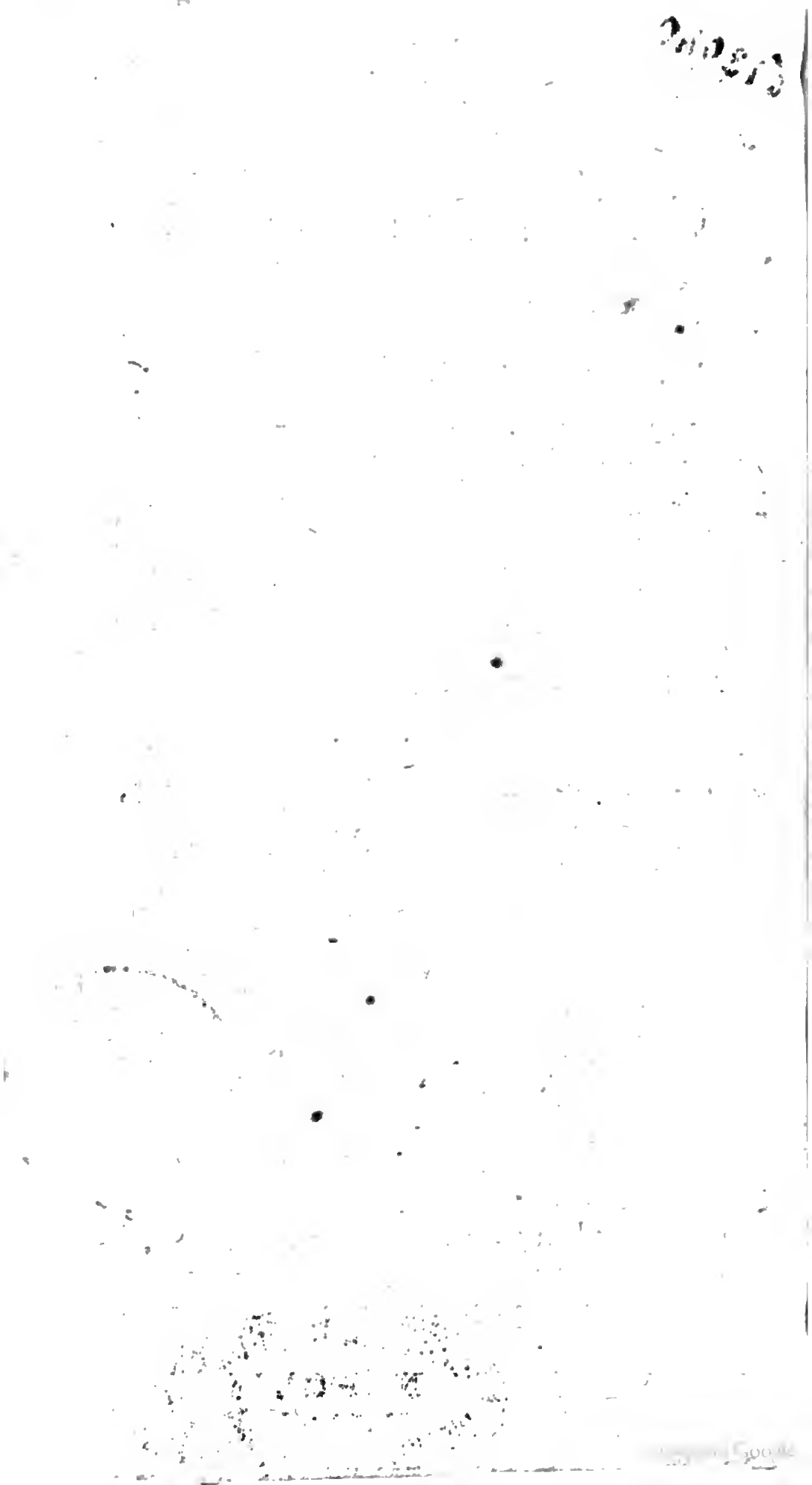

TABLE DES REGNES

ET DES PRINCIPAUX EVENEMENS contenus dans ce ſecond Volume.

ELISABETH monte ſur le Trône, *Philippe* II. Roi d'Eſpagne veut l'épouſer. Elle rétablit la Réformation en Angleterre. Les Réformés perſécutés en Ecoſſe obtiennent la permiſſion de célébrer l'Office divin. Traité de paix entre *Eliſabeth* & la France. Le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine font paſſer des troupes Françoiſes en Ecoſſe pour écraſer les Proteſtans qui ſont ſecourus par *Eliſabeth*. La paix conclue à Edimbourg. Mort de *François* II. *Marie Stuart* ſon épouſe retourne en Ecoſſe. Le Comte & la Comteſſe de Lenox, *Arthur de la Pole* & le Chevalier *Forteſcue* condamnés à mort. *Eliſabeth* leur fait grace. *Catherine Gray* condamnée à une priſon perpétuelle. *Eliſabeth* fournit des ſecours aux Huguenots de France, publie un Manifeſte pour juſtifier ſa conduite. Le Comte de Warwick à la tête de 6000 Anglois le met en poſſeſſion de Dieppe & du Havre de Grace. Bataille entre les Proteſtans & les Catholiques, le Prince de Condé & le Connêtable de Montmorenci faits priſonniers. Traité de paix entre les Proteſtans & les Catholiques, Tréve avec les Anglois. L'Archiduc d'Autriche veut épouſer la Reine d'Ecoſſe Mort de la Ducheſſe de Suffolk. La Reine d'Ecoſſe épouſe le Lord *Darley*, David *Rizzo* Italien s'inſinue dans les bonnes graces de *Marie*

ISTITUTO ORIENTALE NAPOLI BIBLIOTECA M. RIPA

Stuart, il eſt aſſaſſiné par le bâtard de *Douglas*. *Marie Stuart* donne ſon affection au Comte de Bothwel, le Roi d'Ecoſſe eſt trouvé mort dans un jardin. *Marie Stuart* épouſe *Bothwel*, elle accouche d'un Prince. Le Parlement préſente une Adreſſe à *Eliſabeth* pour l'engager à choiſir un époux, elle ne rend point de réponſe poſitive. Les Ecoſſois veulent faire rompre le mariage de *Marie Stuart* avec *Bothwel*. *Marie* renfermée dans le Château de Lochlewen, & *Bothwel* ſe retire dans les Iſles Orcades. La Reine réſigne ſa Couronne à ſon fils; le Comte de Muray Régent du Royaume. Le Comte d'Argyle à la tête d'un parti veut rétablir la Reine ſur le Trône, elle ſe ſauve de priſon, l'armée Royale défaite par le Comte de Muray. *Bothwel* fait le métier de Pirate, ſe retire en Danemarck, eſt mis en priſon. La Reine ſon épouſe ſe retire dans les Etats d'*Eliſabeth*. *Marie Stuart* eſt accuſée de la mort de *Darley* ſon ſecond mari, elle eſt transférée de Carliſle au Château de Tutbury. *Eliſabeth* envoye 100000 écus & un train d'artillerie aux Proteſtans de France, ſe brouille avec *Philippe* II. Roi d'Eſpagne. Le Duc d'Albe fait mettre en priſon tous les Marchands Anglois qui étoient dans les Pays-Bas, & s'empare de leurs effets; la Reine en fait autant aux Marchands Flamands qui étoient en Angleterre, elle donne des Gardes a l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. Traité entre *Eliſabeth* & le Czar. Complot contre *Elizabeth* découvert, le Duc de Norfolck conduit à la Tour. Nouvelle Conſpiration contre *Eliſabeth*, quelques-uns des rébelles pendus, leurs Chefs ſe mettent en lieu de ſûreté. *Léonard Dacre* Chef d'une autre troupe de révoltés, mis en déroute par l'armée d'*Eliſabeth*. *Marie Stuart* conduite à

onventri. Le Comte de Muray tué d'un coup
: piſtolet; une troupe d'Ecoſſois ravagent les
ontiéres du Royaume d'Angleterre. Les parti-
ns de *Marie Stuart* tiennent des aſſemblées à
dimbourg, *Eliſabeth* envoye des troupes en Ecoſ-
e pour châtier les rébelles. Complot en An-
leterre pour délivrer *Marie Stuart*. Conféren-
e à Londres au ſujet de cette affaire. On né-
gocie à Paris un mariage entre *Eliſabeth* & le
Duc d'Anjou frere de Charles IX. *Marie Stuart*
répréſente ſa ſituation au Pape & au Roi d'Eſ-
pagne, le Duc de Norffolk prend ſon parti, il
eſt envoyé à la Tour & exécuté. Interrogatoi-
re ſubi par *Marie Stuart*. Ligue défenſive entre
les Cours de France & d'Angleterre. *Eliſabeth*
fait faire le Siége du Château d'Edimbourg, plu-
ſieurs Seigneurs Ecoſſois condamnés au gibet.
Nouveau mariage propoſé entre *Elizabeth* & le
Duc d'Alençon frere de *Charles* IX. Mort de
Charles IX. *Henri* ſon frere Roi de Pologne lui
ſuccéde. Révolution des Pays-Bas. Philippe II.
Roi d'Eſpagne veut y établir l'Inquiſition, le
Comte de Naſſau à la tête de quatre cent hom-
mes préſente une Requête à la Ducheſſe de Par-
mes Gouvernante des Pays-Bas, pour l'aboli-
tion de l'Inquiſition. Elle révoque les privilé-
ges des Flamans, le Duc d'Albe devenu Gou-
verneur établit l'Inquiſition, accable le peuple
d'Impoſitions. Armée levée en Allemagne en fa-
veur des Flamans. Le Comte de la Marck prend
La Brille ſur les Eſpagnols; la Hollande & une
partie de la Zélande ſecouent le joug. Mort de
Louis de Quiniga Commandant en Flandres pour
les Eſpagnols. Le Conſeil d'Etat ſe charge du
Gouvernement, le Prince d'Orange offre ſes ſer-
vices à ce Conſeil. Les Citadelles conſtruites

par le Duc d'Albe détruites. Les Huguenots obtiennent une paix avantageuſe en France. Aſſociation générale appellée *la Ligue*, le Duc de Guiſe l'appuye, *Philippe* II. la protége. *Dom Juan* d'Autriche nommé Gouverneur de la Flandre. *Eliſabeth* le déclare contre l'Archiduc. *Dom Juan* remporte une victoire ſur les Flamans. Le Duc d'Anjou déclaré protecteur de la Liberté Belgique. *Mort de Dom Juan*, le Duc de Parmes ſe charge du Gouvernement de l'armée. Le Comte de Morton Régent d'Ecoſſe déplacé. Le jeune Roi d'Ecoſſe envoye des Ambaſſadeurs en Angleterre pour renouveller l'Alliance entre les deux Couronnes. Le Comte de Morton ſe remet en poſſeſſion du Gouvernement; le Duc d'Alençon fait un voyage en Angleterre, la Reine lui fait préſent de ſa bague, elle le congédie, il ſe rend à Anvers où il eſt couronné Duc de Brabant. *Edme Stuart* Baron d'Aubigni ſe rend en Ecoſſe par ordre du Duc de Guiſe. Le Régent mis en priſon & décapité. Le Baron d'Aubigni fait Comte de Lenox & le Comte d'Aran chaſſé de la Cour. Complots contre la vie d'*Eliſabeth*, les Jéſuites perſécutés. Aſſociation générale en faveur d'*Eliſabeth*. Elle fournit des troupes & de l'argent aux Pays-Bas, fait équiper contre les Eſpagnols une flote qui revient en Angleterre chargée d'un butin immenſe. Le Roi de Navarre & le Prince de Condé à la tête des Proteſtans François. *Eliſabeth* fournit à ce dernier des ſecours pour délivrer la Rochelle. Traité entre Jacques Roi d'Ecoſſe & *Eliſabeth*. Un nommé *Savage* & d'autres ſcélérats font un complot pour aſſaſſiner *Eliſabeth*, on découvre qu'ils ſont en relation avec *Marie Stuart*, ils ſont arrêtés, qua-

rze ſont mis à mort Commiſſaires nommés
ur juger *Marie Stuart*, prononcent la Sentence
: mort contre cette Princeſſe, la Cour de
:ance envoye le Préſident de Belliévre pour
lliciter la grace de *Marie Stuart*, elle a la tê-
: tranchée. *Eliſabeth* fait empriſonner le Sé-
:etaire chargé de l'exécution. *Philippe* II. Roi
'Eſpagne veut faire valoir ſes prétentions ſur
Royaume d'Angleterre. Le Pape Sixte V. dé-
e les Anglois du ſerment de fidélité. Le Roi
'Eſpagne équipe une flotte de cent cinquante
'aiſſeaux ſous la conduite du Duc de Medina Celi,
liſabeth donne le commandement de ſes Vaiſ-
:aux à *Charles Howard*, la flotte Eſpagnole eſ-
ıye une tempête, ſe retire en Eſpagne. *Drack*
c quelques autres Anglois équipent une flotte
ontre les Eſpagnols. *Henry* IV. Roi de France
rouve des ſecours du côté de l'Angleterre.
.es Irlandois font la guerre à l'Angleterre, le
Comte d'Eſſex nommé Viceroi d'Irlande, re-
ient en Angleterre, eſt mis aux arrêts, la Rei-
e fait examiner ſa conduite par la Chambre
toilée, il eſt privé de ſes emplois, il recou-
re la liberté, veut faire ſoulever l'Ecoſſe, eſt con-
uit à la Tour, eſt condamné à mort & décapi-
é. Mort d'*Eliſabeth*, ſon Caractére. *p.* 1. *& ſuiv.*
JACQUES I. ſuccéde à *Eliſabeth*, ſe rend dans ſes
:tats. *Robert Cecil* principal Miniſtre. Conſpiration
n faveur d'*Arbelle Stuart*. Les Jéſuites chaſſés
l'Angleterre. Conſpiration des poudres, les Con-
urés découverts exécutés. Serment d'*Allégeance*
rdonné par le Parlement. Le Ro. de Danemarc
ment en Angleterre, Guerre ſcholaſtique en Hol-
ande entre les Diſciples de *Gomarus* & d'*Ar-
minius* au ſujet de la prédeſtination & de la
grace, le Roi ſe déclare en faveur des Goma-

ristes. *Robert Carr* Favori du Roi, est fait Vicomte de Rochester, & ensuite Comte de Sommerset. Le Lord *Sanquir* pendu. *Frédérique* V. Electeur Palatin vient en Angleterre pour épouser *Elisabeth* fille du Roi. Mort du Prince de Galles. Mariage d'*Elisabeth*. Création des Chevaliers *Baronnets*. Jacques convoque le Parlement, on lui refuse des subsides, le Parlement cassé, quelques Membres empriſonnés, le Roi exige de ses Sujets un présent volontaire. Le Roi de Dannemarck & l'Ambassideur de Moscovie arrivent en Angleterre. *Georges Villers* nouveau Favori, *Sommerset* envoyé à la Tour, condamné à mort avec son épouse, le Roi leur accorde leur grace. *Jacques* donne une quittance générale aux Hollandois, qui ne lui payent qu'une partie de ce qu'ils lui devoient. *Georges Villers* fait Comte de Buckingam, & Grand Amiral d'Angleterre. *Watter Rawleigh* sort de sa prison, obtient une Commission pour se rendre en Amérique, arrive sur la côte de la Guayana, retourne en Angleterre, est exécuté. Secte des *Puritains*, le Roi compose un Livre au sujet de leur morale. Troubles dans la Bohéme au sujet de la Réforme. L'Electeur Palatin gendre de *Jacques* I. élû Roi de Bohême. Bataille de Prague où Ferdinand d'Autriche concurrent de l'Electeur Palatin est victorieux. Le Chancelier *Bacon* dépouillé de sa Dignité. Deux partis en Angleterre connus sous les noms de *Torys* & de *Whigs*. Les Arminiens devenus Royalistes. Le Parlement cassé, le Roi exige une contribution de ses Sujets. Négociations pour le mariage du Prince de Galles avec l'Infante d'Espagne. *Charles* Prince de Galles part pour l'Espagne avec Buckingham pour chercher

a future épouſe. Le Pape lui écrit. Deux copies différentes de la Réponſe du Prince de Galles. Le Pape envoye la diſpenſe. Condition de cette diſpenſe. Mort de *Grégoire* XV. La diſpenſe réputée nulle. Le Prince de Galles retourne en Eſpagne, rompt ſon mariage avec l'Infante, le Parlement aſſemblé préſente une Adreſſe au Roi pour l'engager à une rupture avec l'Eſpagne, & une Requête pour chaſſer les Jéſuites du Royaume, de ſaiſir les armes des Catholiques, défendre d'entendre la Meſſe chez les Ambaſſadeurs, & priver les Papiſtes de leurs Charges. Jacques veut marier ſon fils avec *Henriette* ſœur de *Louis* XIII. Conditions de ce mariage. *Mansfeldt* part avec 12000 hommes pour faire la guerre dans le Bas Palatinat, la peſte ravage ſon armée. Mort de *Jacques* I. ſon Caractére. *p.* 83. *& ſuiv.*

CHARLES I. Roi d'Angleterre. Le Duc de Buckingham Favori du nouveau Roi. *Charles* épouſe la Princeſſe *Henriette* par procureur, elle ſe rend en Angleterre. Le Parlement s'aſſemble, accorde au Roi des ſubſides pour faire la guerre à l'Eſpagne, préſente une Requête contre les Catholiques. Le Roi caſſe le Parlement. Le Duc de Buckingham & le Comte de Holland partent pour négocier une Ligue avec les Etats Généraux. Le Roi équipe une flotte contre l'Eſpagne, aſſemble un nouveau Parlement. Charles eſt couronné. Le Parlement examine les griefs & refuſe de l'argent au Roi. Deux Membres des Communes envoyés à la Tour. *Charles* relâche les deux priſonniers, le Comte d'Arundel ſort de priſon. Le Duc de Buckingham élû Chancelier de l'Univerſité de Cambridge. Les Communes préſentent une Requête pour l'é-

loigner. Le Roi caſſe le Parlement. Proclamations qui défendent de garder aucune copie de la Remontrance des Communes, & interdiſent toutes diſputes ſur la doctrine d'Arminius. Le Roi a recours à de nouveaux expédiens pour avoir de l'argent, fait armer les Milices. Le Roi de Danemarck prend les armes contre l'Empereur, celui-ci eſt victorieux. Le Roi d'Angleterre léve une nouvelle taxe, violences exercées à ce ſujet. Les Prédicateurs prêchent en faveur du Roi, l'Archevêque de Cantorberi ſuſpendu & relégué pour avoir refuſé d'approuver un de ces ſermons. *Charles* déclare la guerre à la France, motifs de cette guerre; l'Amiral Anglois paroît devant la Rochelle, ſuites de cette expédition. Les Habitans de la Rochelle demandent à *Charles* du ſecours contre *Louis* XIII. Le Roi demande des ſubſides au Parlement. La Chambre-Baſſe ne veut rien accorder ſans avoir examiné les griefs, réſolutions priſes par la Chambre des Communes. Le Roi preſſe la Chambre-Baſſe de travailler à l'affaire des ſubſides, les Communes préſentent une Requête au Roi au ſujet du logement des gens de guerre. Le Roi refuſe d'y faire réponſe. Les Communes lui préſentent une autre Requête appellée Requête *de droit*, elle eſt lûe en plein Parlement. Articles de cette Requête. Réponſe du Roi, les Communes mécontentes, la Chambre-Baſſe laiſſe l'affaire des ſubſides & reprend l'examen des griefs. Les Communes & les Seigneurs demandent une réponſe plus claire à la Requête *de droit*, le Roi y répond favorablement. La Chambre-Baſſe continue d'examiner les griefs, elle préſente une Remontrance au Roi, les Communes en dreſſent une autre ſur la levée *du Ton-*

age & Pondage. Le Roi vient au Parlement, l'obtient enfin cinq ſubſides, il fait équiper pluſieurs Vaiſſeaux pour aller au ſecours de la Rochelle qui étoit aſſiégée par *Louis* XIII. Le Duc de Buckingham aſſaſſiné. La Rochelle priſe par Louis XIII. La flotte Angloiſe retourne en Angleterre. Trois Marchands qui refuſent de payer le droit de *Tonnage & Pondage* ſont mis en priſon, le Parlement ſe raſſemble, le Roi exige le payement du *Tonnage & Pondage*, les Communes au lieu de répondre s'occupent à des affaires de Religion, la Chambre-Baſſe continue ſes Délibérations ſur l'Arminianiſme. Le Roi diſſout le Parlement, quatre Membres de la Chambre-Baſſe envoyés à la Tour, condamnés à des amendes conſidérables. Libelle publié contre le Roi. La paix conclue entre la France & l'Angleterre. Diminution des revenus du Roi. Ordres rigoureux pour la levée du *Tonnage & Pondage.* Mécontentement du Peuple *Charles* fait la paix avec l'Eſpagne. Progrès du Preſbytérianiſme, deux eſpéces de Puritaniſme. Le Chevalier *Thomas Wentworth* fait Préſident du Conſeil du Nord. *Charles* fait un voyage en Ecoſſe, il revient en Angleterre, Libelle publié contre le Roi & la Reine. *Guillaume Prynn* Auteur de ce Libelle mis au Priori & condamné à une priſon perpétuelle, ſon Livre brûlé par la main du bourreau. *Charles* met une taxe ſur les Villes maritimes. Ligue entre la France & la Hollande. Le Roi établit la taxe du *Ship-Money.* Un Miniſtre d'Iſſwich mis en priſon pour avoir prêché contre les divertiſſemens du Dimanche. Les Hollandois donnent au Roi 30000 florins pour avoir la liberté de la pêche ſur les côtes d'Angleterre. Les Réformés perſecutés.

Charles veut établir une conformité de ſentimens entre les Anglois & les Ecoſſois, ſédition à Edimbourg à ce ſujet. Proclamation du Roi au ſujet de la Religion. Etabliſſement de la Ligue appellée *le Convenant*. Le Marquis d'Hamilton envoyé en Ecoſſe, aſſemble les mécontens. Leur réponſe, Proclamation du Roi. Hamilton convoque une Aſſemblée générale à Glaſgow & un Parlement à Edimbourg, diſſout l'Aſſemblée générale qui continue ſes ſéances malgré ſa défenſe. *Charles* ſe met à la tête d'une nombreuſe armée pour punir les Ecoſſois. Proclamation du Roi qui fait défenſes aux Ecoſſois de s'approcher plus près que de dix mille des frontiéres d'Angleterre, la paix eſt conclue avec les Ecoſſois. Le Comte de Traquair nommé par le Roi Grand Commiſſaire. Aſſemblée générale à Edimbourg. Acte paſſé dans le Parlement pour abolir l'ancienne maniere d'élire *les Seigneurs des Articles*. La guerre réſolue contre l'Ecoſſe, le Comte de Northumberland fait Général de l'armée. Le Parlement s'aſſemble à Weſtminſter. Le Garde du Grand Sceau demande des ſubſides qui ne ſont point accordés; le Roi caſſe le Parlement. Serment ordonné par l'Aſſemblée du Clergé appellée *Convocation*. Le Clergé accorde au Roi un ſubſide. Le Roi a recours à de nouveaux expédiens pour avoir de l'argent, la Ville de Londres perd ſes droits & eſt condamné en une groſſe amende, pour avoir refuſé de prêter de l'argent au Roi. L'armée Angloiſe s'avance en Ecoſſe, eſt repouſſée, les Ecoſſois demandent la paix au Roi, leurs prétentions. Le Conſeil de Londres demande au Roi la convocation d'un Parlement, le Roi aſſemble les Pairs du

lu Royaume, les Anglois & les Ecoſſois nomnent des Commiſſaires pour traiter de la Paix. Le Parlement s'aſſemble. L'Archevêque de Canorberi & le Comte de Strafford envoyés à la Tour. Acte pour l'abolition du *Ship-Money*. Griefs contre le Corps Epiſcopal. Bill qui abolit les Archevêques, Evêques, Doyens, &c. eurs revenus deſtinés à l'encouragement des tudes & des ſciences; les Communes font aux Ecoſſois un préſent de 300000 livres ſterling. *harles* fait un Traité avec les Ecoſſois. Le Come de Strafford décapité. Révolte des Irlandois, 0000 Anglois Proteſtans égorgés en Irlande, e Roi regardé comme l'auteur de la révolte es Irlandois. Remontrance des Communes au oi. Tumulte arrivé à Weſtminſter. L'Archeêque d'Yorck & douze Evêques proteſtent ontre ce qui ſe feroit au Parlement, ils ſont nvoyés à la Tour; le Procureur Général ſend dans la Chambre Haute, accuſe de hau- trahiſon un Seigneur de cette Chambre & nq Membres des Communes, *Charles* demane qu'on lui livre les accuſés, vient lui-même ans la Chambre-Baſſe, Sentence de la Chamre des Seigneurs contre le Procureur Général, eſt envoyé en priſon. L'Ecoſſe offre 10000 ommes pour ſecourir l'Irlande, le Parlement n accepte 2500. Les Communes demandent au oi que la Milice du Royaume, la Tour de ondres & les Places fortes ſoient remiſes à des erſonnes en qui le Parlement pourroit ſe coner, le Roi propoſe pluſieurs expédiens pour ontenter les Communes. *Charles* ſe retire à orck, Proclamation du Roi portant déf nſes exécuter l'Ordonnance des deux Chambres. éclaration des deux Chambres qui défend

d'obéir à la Proclamation du Roi *Charles* met le Siége devant Hull, publie une Proclamation qui ordonne à tous les Anglois en état de porter les armes de se rendre à Nottyngham. Le Comte d'Essex se met à la tête de l'armée du Parlement. Le Roi va dans le pays de Galles, la Ville de Shrewsburi se déclare en sa faveur. Le Comte d'Essex s'empare de Worcester, de Hereford, de Glocester, & de Bristol. Bataille dans les plaines de Keinton. Le Roi se retire à Oxford & le Comte d'Essex à Warwick. Nouvelles propositions de paix. Le Prince d'Orange épouse la fille de *Charles* I. La Reine obtient des secours de la Hollande, les Etats Généraux offrent leur médiation. Ligue entre l'Ecosse & l'Angleterre, appellée *le Convenant*, Manifeste des Ecossois contre le Roi. *Charles* fait une tréve avec les rébelles Irlandois. Le Parlement déclare la tréve nulle, les Irlandois envoyent au Roi les troupes Angloises qui étoient dans leur pays. *Charles* fait assiéger le Château de Hawarden. L'armée Irlandoise mise en déroute par le Lord Fairfax. Nouvelles propositions de paix de la part du Roi. Propositions de paix faites au Roi par le Parlement, cinq milles femmes se rendent à la porte de la Chambre-Basse en criant *la paix*, on fait marcher la Cavalerie contre elles. Le Parlement fait brûler par la main du boureau le Livre que le Roi avoit composé pour autoriser les divertissemens du Dimanche, fait saisir les revenus du Roi, de la Reine & du Prince de Galles, fait faire un Grand Sceau semblable à celui du Roi, déclare nuls les Actes scellés depuis que le Roi faisoit la guerre au Parlement. Le Roi convoque un Parlement à Oxford. L'ar-

mée d'Ecosse entre en Angleterre, Siége d'York. La Reine se retire en France. L'Electeur Palatin se met sous la protection du Parlement. Les Communes font trancher la tête à l'Archevêque de Cantorberi. Nouvelle Secte appellée les *Indépendans*, ils se joignent aux Presbytériens. *Cromwel* se jette dans la secte des Indépendans. Les Communes font une Ordonnance appellée *Salf-Denyieng*. *Fairfax* met la réforme dans l'armée, envoye un Corps de Cavalerie du côté d'Oxford sous la conduite de *Cromwel*. *Fairfax* attaque le Roi, le Parlement est victorieux. Le Roi se retire dans la Principauté de Galles, se jette entre les bras des Ecossois, demande la paix à son Parlement. Propositions faites par le Parlement, le Roi les refuse. Les Ecossois livrent le Roi aux Anglois, il est conduit à Holmby. Mécontentement des Officiers. Le Roi transféré à Newmarket. L'Armée marche vers Londres, les Habitans prennent les armes. *Fairfax* se fait livrer tous les Forts qui sont autour de la Capitale, est complimenté par le Parlement, on lui donne le Gouvernement de la Tour. *Charles* traité avec beaucoup de rigueur, il s'échappe & se retire dans l'Isle de Wight. Il se forme un parti dans l'armée appellée *Levellers* ou *Applanisseurs*, ils veulent abolir les Dignités, *Cromwel* les attaque, fait pendre les plus mutins. *Charles* envoye faire aux deux Chambres des propositions de paix, le Parlement ne les accepte point, la Chambre des Seigneurs & la Chambre des Communes envoyent leurs conditions au Roi, les Commissaires l'Ecosse mécontens vont trouver le Roi, il signe un Traité avec eux. Le Parlement donne ses ordres pour faire resserrer le Roi dans le Château de Carisbrook. Les Presbytériens se joignent aux

Ecoſſois. Le Parlement s'aſſemble en Ecoſſe, décide qu'on léveroit une armée en faveur du Roi. Sédition à Londres, le Duc d'Yorck ſe retire en Hollande. L'Armée d'Ecoſſe commandée par le Duc d'Hamilton entre en Angleterre, 5000 Anglois commandés par *Langdale* la joint, *Cromwel & Lambert* les attaquent, le Général Ecoſſois fait priſonnier. Nouvelles propoſitions faites au Roi pour la paix. Le Roi ne veut point abolir l'Epiſcopat. Remontrance préſentée aux Communes par un Colonel au nom de l'Armée. Le Parlement ne fait aucune réponſe. Les Indépendans ſe rendent maîtres de la perſonne du Roi, il eſt transféré au Château de Hurſt. Cent Membres du Parlement exclus de leurs Chambres. Le Roi conduit à Windſor, ſes Domeſtiques ont défenſe de le ſervir à genoux. Les Communes érigent une Haute Cour de Juſtice pour juger le Roi. Les Membres de la Haute Cour de Juſtice s'aſſemblent dans la grande Salle de Weſtminſter. Le Roi condamné à mort; il demande le Docteur *Juxon* pour l'aſſiſter à la mort, obtient la permiſſion de voir le Duc de *Gloceſter* ſon fils & la Princeſſe *Eliſabeth* ſa fille. Le Roi mené à pied du Palais de Saint James à Witehall, paſſe ſur l'échaffaut, Diſcours du Roi, ſes dernieres paroles, il a la tête tranchée. Circonſtances de ſa mort. Caractére de *Charles I.* . 138. *& ſuiv.*

La Chambre Baſſe paſſe un Acte qui abolit la Royauté. Pluſieurs Seigneurs exécutés pour avoir été fidéles au Roi. Le Prince de Galles prend le titre de Roi, il léve des troupes pour faire la guerre. *Cromwel* Général de l'Armée d'Angleterre, *Charles* II. ſe retire à Bréda. Le Marquis de Montroſe ſe rend en Ecoſſe à la tête de 500 hom-

mes, il eſt mis en déroute, eſt livré aux Ecoſſois, & exécuté, ſes dernieres paroles. *Charles* part pour l'Ecoſſe, ſigne *le Convenant*. Cromwel entre en Ecoſſe avec 19000 hommes, les Ecoſſois le ſuivent, *Lambert* bleſſé & fait priſonnier. *Cromwel* défait les Ecoſſois, entre dans la Ville d'Edimbourg, fait le Siége du Château. *Charles* marche vers Carliſle à la tête de 18000 hommes, arrive à Worceſter, il eſt défait par *Cromwel*, ſe déguiſe en payſan, le Comte de Darby a la tête tranchée. Le Roi ſort de l'Ecoſſe, part pour la France & débarque en Normandie. *Cromwel* reçoit à Londres les honneurs d'un Souverain, les Anglois victorieux en Ecoſſe & en Irlande. Mort d'*Ireton* gendre de *Cromwel*. *Lambert* ſe rend maître du Château de Dunbarton en Ecoſſe. L'Ecoſſe incorporée à la République. Guerre entre l'Angleterre & la Hollande. Combat naval entre les deux flottes, l'Amiral *Ruiter* attaque la flotte Angloiſe & la conduit en Hollande. Combat naval dans la Manche qui dure trois jours. Les Officiers de l'Armée par le conſeil de *Cromwel* préſentent une Requête au Parlement pour être payés. Le Parlement les réprimande, ceux-ci demandent la diſſolution du Parlement. *Cromwel* vient au Parlement, en chaſſe l'Orateur, fait ſortir tous les Membres, emporte la clef de la porte, aſſemble un nouveau Parlement compoſé de gens de viles conditions. Ce Parlement, appellé *Barebone*, remet entre les mains de Cromwel l'autorité ſouveraine. L'Amiral *Tromp* tué dans un combat naval. *Cromwel* déclaré Gouverneur de la République ſous le titre de *Protecteur* des trois Royaumes, on lui donne le titre d'Alteſſe, la Ville de Londres lui fait un ſuperbe feſtin, les Magiſtrats lui

remettent les marques de leurs dignités, il les leur rend, il eſt félicité par les Ambaſſadeurs d'Eſpagne & de Portugal, la Reine de Suede lui envoye un Ambaſſadeur, il fait la paix avec la Hollande, publie une Ordonnance contre ceux qui ne lui ſeroient pas ſoumis. Conſpiration contre *Cromwel*, une partie des Conjurés mis à la Tour, autres Conſpirations. L'Angleterre partagée en onze Gouvernemens. Les Royaliſtes d'Ecoſſe prennent les armes en faveur de *Charles* II. ils ſont vaincus par le Général *Monck*. Union de l'Angleterre & de l'Ecoſſe. Le Parlement ſe rend à Weſtminſter, Diſcours de *Cromwel*. Le Parlement laiſſe en ſon pouvoir tous les revenus de l'Etat & toutes les Maiſons Royales. *Cromwel* caſſe le Parlement. L'Irlande réunie à l'Angleterre. Le Général *Black* va à Tunis, taille en pieces 3000 Tunitiens. Les Anglois ſe rendent maîtres de San-Yago Capitale de la Jamaïque, vont enſuite à Alger, les Eſclaves Anglois, d'Alger & de Tripoli mis en liberté. *Cromwel* fait partir ſon fils *Henri Cromwel* pour gouverner l'Irlande. Le Roi de France envoye un Ambaſſadeur à *Cromwel*. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſort de Londres. Guerre entre l'Angleterre & l'Eſpagne. *Chriſtine* Reine de Suéde abdique en faveur de *Charles Adolphe* ſon couſin, celui-ci envoye des Ambaſſadeurs à Londres. *Cromwel* fait paſſer une flotte au ſecours des Suédois contre la Pologne & le Danemarck, il convoque un nouveau Parlement. Le Roi de Portugal fait un Traité d'Alliance avec les Anglois. *Cromwel* offre ſa médiation entre les Suédois & les Hollandois. Le Parlement exclut *Charles* & ſa poſtérité du Royaume d'Angleterre, offre la Couronne à *Cromwel* qui la refuſe. On lui continue la qualité de Protec-

teur. L'Amiral *Black*, remporte une victoire sur la flotte Espagnole. *Cromwel* envoye 6000 hommes au Maréchal de Turenne qui prend la Ville de Mardick. La Chambre Haute du Parlement rétablie. Le Protecteur casse le Parlement, fait rétablir la Milice, établit une Haute Chambre de Justice. *Lambert* & le Chevalier *Vanne* disgraciés. Siége de Dunkerque par les Anglois & les François, le Maréchal d'Hocquincourt tué, les François victorieux, Dunkerque remis aux Anglois. Les auteurs d'une Conspiration contre *Cromwel* punis. Sa mort, son caractére. *p.* 349. *& suiv.*

Richard fils d'*Olivier Cromwel*, installé Protecteur. Les Officiers conférent le Généralat à *Fleetwod* & rétablissent *Lambert*. Le Parlement cassé par Cromwel rétabli. Commissaires nommés pour gouverner l'Irlande. *Henri Cromwel* revient à Londres. Les Royalistes se soulevent en faveur de *Charles* II. Ses partisans vaincus par *Lambert*. Les Officiers présentent plusieurs Requêtes au Parlement. *Lambert* veut soutenir leur démarche, il est cassé par le Parlement, *Fleetwod* révoqué, *Lambert* entre dans Londres. Les Officiers établissent un *Comité de sureté*. Le Général *Monk* veut rétablir la Monarchie, le Parlement se rassemble. *Lambert* arrêté par ses propres troupes, le Parlement l'envoye à la Tour. *Monk* entre dans Londres. *Charles* II. part de Bruxelles & se rend à Bréda. *Lambert* se sauve de prison, rassemble quelques troupes, il est battu & envoyé à la Tour. On assemble un nouveau Parlement. *Charles* envoye à Monk une Commission de Général des troupes de la Grande Bretagne, promet un pardon général à tous les coupables, accorde la liberté de conscience & s'engage à satisfaire ses troupes. Il est rétabli sur le trône. Les Actes

contraires à la Royauté ſupprimés. Le Roi part de la Haye, ſe rend à Londres, eſt reçû aux acclamations de ſes Sujets. *p.* 367. *& ſuiv.*

LE PARLEMENT D'ANGLETERRE, *p.* 377. *& ſuiv.*

Fin de la Table du ſecond Volume.

ABREGE'

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE.

ELISABETH dont nous allons écrire l'Hiſtoire, fit voir pendant tout le cours de ſon regne, qu'une femme peut égaler les plus grands hommes dans la ſcience du Gouvernement. Cette Princeſſe, après la mort de ſa ſœur, monta ſur le Trône, ſelon l'ordre de ſucceſſion établi par Henri VIII. Quand il fut queſtion de couronner la nouvelle Reine, qui étoit connue pour Proteſtante, tous les Prélats du Royaume réſolurent d'un commun accord de refu-

ELISABETH. REINE D'ANGLETERRE. Depuis 1558. juſqu'à 1603.

ELISABETH.

ſer leur miniſtére en cette occaſion. Il n'y eût que l'Evêque de Carliſle qui ſe laiſſa perſuader de faire la cérémonie, ce qui lui attira des reproches de la part de ſes Confreres.

Philippe II. ayant appris la mort de Marie, forma le deſſein d'épouſer Eliſabeth, à qui l'Ambaſſadeur d'Eſpagne eut ordre d'en faire la propoſition; mais la Reine qui n'eût jamais envie de s'engager dans le mariage, affecta des ſcrupules, & demanda du tems, afin de ne pas ſe brouiller par un refus formel avec le Monarque Eſpagnol qu'elle vouloit ménager. Un des moyens qui parut le plus ſûr à Eliſabeth pour ſe délivrer des pourſuites du Roi d'Eſpagne, fut de rétablir la Réformation en Angleterre. Pour exécuter ce projet, la Reine convoqua un Parlement, dont les Membres étoient dévoués aux intérêts de la Cour. On fit pluſieurs Actes en faveur de la nouvelle Religion, qui fut remiſe ſur le même pied où elle étoit ſous le regne d'Edouard VI. Il y eût quelques oppoſitions, ſur-tout de la part des Prélats, mais leurs efforts furent inutiles, & le Parlement favoriſa les deſſeins d'Eliſabeth, comme il s'étoit conformé aux intentions de Marie.

La nouvelle Doctrine avoit fait auſſi de grands progrès en Ecoſſe, parce que la Reine Douairiere s'étoit vûe contrainte d'accorder ſa protection aux Réformés, pour ſe ſoutenir dans la Régence. Mais après que le Dauphin eut épouſé Marie Stuart, les Catholiques Ecoſſois ſçachant de quelle maniere on ſe conduiſoit en France envers les Proteſtans, réſolurent de ne plus ménager ces partiſans de l'erreur, & eurent recours aux moyens violens pour les faire rentrer dans le devoir. Les malheureux qu'on perſécutoit ne ſe crurent pas obligés de ſe laiſſer égorger tranquillement. Quelques Seigneurs de leur parti ſe diſperſerent dans les différentes Provinces du Royaume, & exhorterent les Réformés à ne pas ſouffrir la tyrannie qu'on vouloit exercer à leur égard. Comme ils ne demandoient pas mieux que de mettre leur vie en ſûreté, il ſe forma une Confédération, dont tous les Membres s'engagerent par écrit, à défendre la Religion qu'ils profeſſoient. Les Proteſtans ſe trouvant alors en état de parler avec hardieſſe, ils envoyerent des Députés à la Régente pour lui demander qu'il leur fut permis de célébrer le Service divin à leur maniere; la

ELISABETH.

ELISABETH. Reine Douairiere qui sentit combien il auroit été dangereux pour elle & pour l'Etat, de ne pas accorder de bonne grace ce qu'on pouvoit obtenir par force, consentit à tout ce qu'on exigeoit, malgré les murmures de tous les Evêques du Royaume, qui taxoient de foiblesse la condescendence qu'on eut pour les Réformés en cette occasion.

La Reine Elisabeth voyant que l'Espagne venoit de faire la paix avec la France, résolut aussi de ne plus continuer la guerre contre cette derniere Couronne. Dans le Traité qui se conclut à Cateau-Cambresis, il y fut reglé que le Roi de France garderoit pendant huit ans Calais & les autres Villes de Picardie conquises sur l'Angleterre, & qu'après le tems marqué, on les rendroit à Elisabeth ou à ses Successeurs. Les François s'engagerent à payer une somme de cinq cens mille écus d'or en cas qu'ils ne vouluſſent pas faire cette restitution. Le Roi de France garda toujours les Places, & ne donna jamais l'argent.

Lorsque le Dauphin eut épousé Marie Stuart, il prit les armes & le titre de Roi d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande. On n'eut aucun égard aux plain-

tes d'Eliſabeth, qui vit bien que les François formoient des prétentions ſur ſa Couronne en conſéquence du mariage de leur Roi avec la Souveraine d'Ecoſſe. Dès ce moment la Reine d'Angleterre commença à regarder Marie Stuart comme une rivale dangereuſe, qui cherchoit à la ſupplanter. Nous verrons dans la ſuite par quelle ſanglante cataſtrophe ſe termina la jalouſie d'Eliſabeth. ELISABETH.

Le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine, oncles maternels de la jeune Reine d'Ecoſſe, ſe ſervirent de tout le crédit qu'ils avoient à la Cour de France pendant le regne de François II. pour mettre leur niéce en état de joindre une autre Couronne (*) à celles qu'elle portoit déjà. Ce qui les embarraſſoit dans l'exécution d'une pareille entrepriſe, c'étoit le grand nombre de Réformés qu'il y avoit en Ecoſſe, & qu'on ne pouvoit aiſément engager à prendre les armes contre Eliſabeth qu'ils regardoient comme leur Protectrice. Pour vaincre ces difficultés, les Princes Lorrains firent paſſer dans les Etats de Marie Stuart un certain nombre de troupes Françoiſes, à deſſein d'écraſer

(*) Les Couronnes de France & d'Ecoſſe.

ELISABETH. le parti des Proteſtans. Mais ceux-ci eurent recours à la Reine d'Angleterre, qui ne les abandonna pas. Elle fit avec eux un Traité, par lequel elle s'engagea à leur fournir les ſecours dont ils avoient beſoin, & elle envoya bien-tôt en Ecoſſe une armée qui empêcha les François d'exécuter leur projet. La guerre dura quelque tems, mais enfin on ſongea de part & d'autre à faire la paix. Elle ſe conclut à Edimbourg, & il fut reglé que les troupes Françoiſes ſortiroient d'Ecoſſe, & qu'on accorderoit une amniſtie aux Conféderés qui avoient pris les armes pour la défenſe de leur Religion. François II. & Marie Stuart ſon épouſe s'engagerent à quitter le titre de Roi & de Reine d'Angleterre & d'Irlande, & à ne plus porter les armes de ces deux Royaumes. Après la concluſion du Traité, les François & les Anglois ſe retirerent chez eux, & la tranquillité fut rétablie en Ecoſſe.

Quoique perſonne ne méritât mieux de regner qu'Eliſabeth, elle eut cependant beſoin de toute ſon habileté pour ſe ſoutenir ſur le Trône. Cette Princeſſe avoit à craindre le Pape, dont elle ne vouloit pas connoître la puiſſance

ſpirituelle ; le Roi d'Eſpagne avec qui elle avoit refuſé de s'unir par le mariage ; le Roi de France qui pouvoit faire valoir les droits de ſon épouſe ſur la Couronne d'Angleterre ; l'Ecoſſe qui étoit alors ſous les loix d'une Reine intéreſſée à la ruine d'Eliſabeth ; l'Irlande dont les principaux habitans vouloient à peine reconnoître l'autorité Royale ; enfin la moitié des Anglois qui ne voyoient dans leur Souveraine qu'une ennemie déclarée de leur Religion : Tels étoient les périls qui menaçoient de toutes parts la Reine d'Angleterre. Pour ſurmonter tous les obſtacles qui pouvoient troubler ſon repos, elle eut recours à un moyen qui ne manque jamais de réuſſir, & dont cependant très-peu de Souverains font uſage. Eliſabeth ſe fit aimer de ſes Sujets, & trouva dans leur affection des reſſources infinies contre tous les malheurs dont elle étoit menacée. Cette habile Princeſſe pour ſe concilier l'amour des Anglois, eut ſoin qu'on rendit la juſtice avec impartialité, n'accorda de récompenſes qu'à ceux qui les mériterent par leurs ſervices, fut extrêmement économe de ſes revenus, pour n'être pas contrainte de ſurcharger ſon

ELISABETH.

ELISABETH. peuple par des impoſitions onéreuſes. Voilà par quelle conduite la Reine d'Angleterre vint à bout d'affermir ſur ſa tête une Couronne que tant d'ennemis conjurés cherchoient à lui ravir. Après avoir employé de ſi nobles moyens Eliſabeth ne négligea pas ceux que la politique enſeigne aux Rois. Ces moyens, il eſt vrai, ne ſont pas toujours conformes aux régles de la juſtice, mais il eſt certaines circonſtances où l'on ſe trouve dans une eſpece de néceſſité d'y avoir recours. La Reine, comme nous l'avons dit, avoit tout à craindre de ſes voiſins. Pour n'être pas la victime des projets qu'ils auroient pû former contre ſa perſonne, elle eut ſoin de leur donner de l'occupation dans leur propre pays. Voilà pour quelle raiſon on la vit fomenter les troubles d'Ecoſſe, & donner du ſecours aux mécontens des Pays-Bas & de la France.

François II. étant mort l'an 1560. Marie Stuart ſon épouſe réſolut de retourner dans ſes Etats. Elle avoit quitté les armes & le titre de Reine d'Angleterre, ſelon un des articles du Traité d'Edimbourg, mais cette démarche ne fut pas capable de ſatisfaire Eliſabeth, qui vouloit que Marie déclarât d'une

maniere autentique qu'elle n'avoit eu aucun droit de porter les armes & le titre en queſtion. La Reine d'Ecoſſe qui regardoit la Couronne d'Angleterre comme un bien (*) qui lui appartenoit légitimement, ne voulut jamais conſentir à ce qu'on lui propoſoit : Eliſabeth tint ferme de ſon côté, voulant ſans doute profiter de l'aveu de Marie Stuart, pour la priver d'un Trône ſur lequel elle avoit de fortes prétentions. Ces deux Princeſſes s'opiniâtrerent, l'une dans ſes demandes, & l'autre dans ſes refus. Eliſabeth ne voulut point accorder de ſauf-conduit à Marie, lorſqu'elle voulut retourner dans ſes Etats ; ce qui n'empêcha cependant pas cette derniere de ſe mettre en mer pour aller en Ecoſſe, où elle fut reçûe avec de grandes démonſtrations de joye de la part du peuple & de la Nobleſſe. Marie Stuart qui étoit Catholique, eût la douleur de voir la Réformation ſolidement établie dans ſon Royaume ; cela l'inquiétoit d'autant plus, qu'elle ne comptoit pas trouver dans la plûpart

ELISABETH.

(*) Tous les Catholiques regardoient Eliſabeth comme bâtarde. Cela ſuppoſé, la Couronne appartenoit à Marie Stuart, comme étant la plus proche héritiere de la derniere Reine d'Angleterre.

ELISABETH.

de ſes Sujets beaucoup de zéle, s'il lui prenoit envie de détrôner une rivale qui étoit l'Idole des Proteſtans.

Eliſabeth dês le commencement de ſon regne fit entendre au Pape qu'il n'y avoit aucune eſpérance d'accommodement entre la Cour de Rome & celle d'Angleterre. Comme elle ſentit bien qu'une pareille déclaration pouvoit fournir aux Princes Catholiques un prétexte de lui faire la guerre, elle fit des préparatifs pour ſe mettre en état de défenſe en cas qu'on vint l'attaquer. Après avoir pris ſes précautions contre les ennemis du dehors, Eliſabeth ſongea à réprimer ceux qui ſe trouvoient dans le dedans du Royaume. Le Comte & la Comteſſe de Lenox furent arrêtés & conduits à la Tour, pour avoir entretenu un commerce de Lettres avec Marie Stuart leur parente. On traira de la même ſorte (*) *Arthur de la Pole*, & ſon frere, auſſi-bien que le Chevalier *Forteſcue* le mari de leur ſœur. Ils avouerent qu'ils avoient formé un complot contre la Reine; ils furent condamnés à mort, mais Eliſabeth leur fit grace. Cette Princeſſe ne ſe comporta

(*) Il deſcendoit de la Maiſon d'Yorck par les femmes.

pas avec tant de modération à l'égard de *Catherine Gray* qui expia dans une prison perpétuelle le crime d'une sœur qui s'étoit placée pendant quelques jours sur le trône d'Angleterre. ELISABETH.

La France pendant la minorité de Charles IX. & sous la Régence de Catherine de Médicis, étoit divisée par les deux partis que la différence de Religion avoit formés dans le sein du Royaume. Les Huguenots qui ne se sentoient pas les plus forts, & qu'on traitoit avec beaucoup de rigueur, s'adressèrent à la Reine d'Angleterre pour obtenir du secours. Elisabeth fit avec eux un Traité, par lequel, elle s'engageoit à leur fournir de l'argent & des troupes. Ensuite elle publia un Manifeste, pour justifier la conduite qu'elle tenoit à l'égard des Protestans (*)François. »Ce » n'est point, disoit-elle, pour m'emparer de la Normandie, qui fut autrefois l'héritage de mes ancêtres, »que j'y envoye une armée, mais » pour m'opposer aux desseins ambi» tieux des Princes Lorrains, qui » ne manqueroient pas de se ren-

(*) On donnoit aux Protestans de France le nom de Huguenots, dont on rapporte plusieurs étymologie sans qu'on sçache au juste qu'elle est la véritable.

ELISABETH.

» dre maîtres de cette Province, afin
» de pouvoir porter plus aiſément la
» guerre juſqu'au milieu de mes pro-
» pres Etats. L'envie d'aſſiſter un jeune
» Roi dont on cherche à opprimer les
» Sujets pendant ſa minorité, la crain-
» te de voir tomber la France ſous la
» tyrannie des Ducs de Guiſe qui abu-
» ſent inſolemment de leur pouvoir, le
» zéle qui m'anime en faveur de ceux
» qui pratiquent la Religion Chrétienne
» dans toute ſa pureté, le ſoin de veil-
» ler à la conſervation d'une Couronne
» qu'on voudroit me ravir ; voilà ce qui
» me détermine à faire paſſer des trou-
» pes dans le Royaume de France. Tous
ces motifs ont quelque choſe de fort noble, mais on ſent bien que le dernier étoit celui qui agiſſoit le plus puiſſamment ſur le cœur d'Eliſabeth.

Les ſix mille Anglois que la Reine d'Angleterre envoya en Normandie ſous la conduite du Comte de Warwick ſe mirent en poſſeſſion de Diep-
1562. pe & du Havre de Grace. Dans la même année, il y eût entre les Proteſtans & les Catholiques une bataille auprès de Dreux, où la perte fut à peu près égale. Le Prince de Condé & le Connêtable de Montmorenci qui comman-

doient les deux armées furent faits pri- ELISA
sonniers l'un & l'autre, & le champ de BETH.
bataille resta aux troupes du Roi. Telles étoient les divisions funestes que le changement de Religion occasionnoit dans presque tous les Etats de l'Europe.

La guerre que les Protestans & les Catholiques se faisoient en France, se termina enfin par un Traité de paix, dans lequel les Anglois ne furent point compris. Cependant on conclut une tréve avec ces derniers, qui rendirent les Places dont ils étoient en possession, & s'en retournerent dans leurs pays, où ils porterent la peste qui fit de terribles ravages.

Marie Stuart Reine Douairiere de France possédoit la Couronne d'Ecosse, & prétendoit à celle d'Angleterre. C'étoit par conséquent un parti digne d'être recherché par les plus puissans Princes de l'Europe. Aux titres & aux droits de cette jeune Reine, je joindrois la beauté, si elle avoit coutume d'entrer pour quelque chose dans les mariages que contractent les Souverains; mais on sçait que c'est la politique & non pas l'amour qui préside à ces sortes d'unions. L'Archiduc d'Autriche fut un de ceux qui se mit sur les rangs pour épou-

ELISABETH.

ſer la Reine d'Ecoſſe. Celle-ci demanda conſeil à Eliſabeth, qui n'eut garde d'approuver un mariage dont elle craignoit les ſuites. La Reine d'Angleterre fit repréſenter à Marie Stuart, que ſi elle vouloit ſe concilier l'affection des Anglois, dont elle pouvoit devenir un jour la Souveraine, il falloit choiſir parmi eux un Seigneur qui fut digne par ſon mérite d'une ſi honorable alliance. Eliſabeth eut ſoin de faire entendre en même tems que Milord Dudley étoit celui ſur qui on pouvoit jetter les yeux. Marie ſe trouva fort embarraſſée ſur le choix d'un époux, & après avoir délibéré quelque tems, elle jugea à propos de n'accepter aucun des partis qu'on venoit de lui propoſer.

La Reine d'Ecoſſe ſe vit délivrée d'une concurrente par la mort (*) de Françoiſe Brandon, Ducheſſe de Suf-

(*) Henri VIII. n'avoit point eu d'égard à l'ordre de la naiſſance dans ſon Teſtament, puiſque Françoiſe Brandon étoit fille de Marie, ſœur cadette de ce Prince. Marguerite ſœur aînée de ce même Monarque avoit épouſé le Roi d'Ecoſſe, de qui elle eut un fils qui régna en Ecoſſe ſous le nom de Jacques V. celui-ci fut pere de Marie Stuart, qui devoit précéder la Ducheſſe de Suffolck dans la ſucceſſion, comme deſcendant de la ſœur aînée de Henri VIII.

folck, qu'Henri VIII. avoit appellé à la ſucceſſion de la Couronne d'Angleterre en cas qu'Eliſabeth mourut ſans poſtérité. Quoique Marie Stuart fut bien perſuadée que ſes droits n'étoient plus douteux, elle appréhenda cependant de trouver une autre rivale dans la Comteſſe de Lenox qui pouvoit former auſſi des prétentions ſur le trône d'Angleterre; ce fut ce qui détermina la Reine d'Ecoſſe à réunir les droits des deux (*) familles, en épouſant le Lord Darley fils de la Comteſſe. Pluſieurs Seigneurs Ecoſſois voulurent s'oppoſer à ce mariage, ils prirent même les armes à l'inſtigation d'Eliſabeth, qui leur fit promettre ſecrérement de les ſecourir, mais tous leurs efforts furent inutiles, & Marie Stuart ſe maria publiquement dans ſa Chapelle le 29 Juillet 1565. Tous ceux qui avoient employé la force pour mettre obſtacle aux deſſeins de la Reine d'Ecoſſe furent contraints de ſe retirer en Angleterre. Eli-

ELISABETH.

(*) Marguerite après la mort du Roi d'Ecoſſe ſon époux, ſe maria en ſecondes nôces avec Archibald Douglas, Comte d'Angus, de qui elle eut la Comteſſe de Lenox. Celle ci ſe trouvoit d'un dégré plus proche parente d'Eliſabeth que Marie Stuart; mais cette derniere ſortoit du premier lit, par conſéquent ſes droits étoient mieux fondés que ceux de la Comteſſe.

ELISABETH. sabeth feignit de désaprouver leur révolte, mais elle leur accorda en même tems un azile dans ses Etats.

Les Souverains qui naissent dans la pourpre doivent goûter moins vivement le plaisir de dominer sur les autres hommes, qu'un simple particulier qui passe tout d'un coup du rang de Sujet à celui de Monarque. Le Lord Darley en dût faire d'abord l'expérience, mais il paya bien cher dans la suite la satisfaction qu'on trouve à régner, car la Reine d'Ecosse sembla prendre à tâche de mortifier son nouvel époux. Elle lui avoit accordé dans les commencemens toutes les prérogatives dont les Rois ont coutume de jouir; elle l'en priva peu à peu, & ne lui laissa qu'un vain titre, au lieu du pouvoir qui est l'apanage le plus essentiel de la Royauté. Si ce Prince eut bien des chagrins à essuyer comme Souverain, il ne fut pas plus heureux en qualité d'époux. L'attachement équivoque que Marie Stuart avoit conçu pour David Rizzo, faisoit passer de cruels momens au Roi dont on ne se soucioit pas d'exciter la jalousie. Celui à qui la Reine témoignoit une affection si suspecte, étoit un Italien qui avoit une

e fort belle voix, & qui à la faveur
ſon talent, vint à bout de s'inſinuer ELISA-
ns les bonnes graces de Marie Stuart. BETH.
tte Princeſſe ne ſe contenta pas de
mbler de faveurs un homme qui ne
méritoit nullement; elle vivoit en-
re avec lui dans une familiarité qui
uvoit bien n'être pas criminelle, mais
'il étoit difficile de juſtifier. Les Ecoſ-
s étoient auſſi fort mécontens de
nper devant un Muſicien qui ſe com-
rtoit avec une inſolence bien capa-
de révolter un peuple qui a la ré-
tation d'être naturellement fier.

Un Roi n'eſt pas impunément ja-
ix. Celui d'Ecoſſe réſolut de mettre
à ſes inquiétudes, en ſe délivrant
ır toujours de celui qui en étoit
uteur. Ce Prince aprés avoir déli-
é avec ſes amis ſur les moyens de
léfaire de Rizzo, entra un jour dans
›partement de la Reine où ſe trou-
t pour lors l'indigne favori dont
avoit juré la perte. Dès que ce Mu-
en ſe fut apperçu que c'étoit à lui
›n en vouloit, il s'approche en
nblant de Marie Stuart pour ſe dé-
er à la mort. Ce fut envain que
Protectrice chercha à lui ſauver la
, elle eût la douleur de lui voir

ELISABETH. porter un coup mortel par le bâtard de Douglas qui ſe ſervit pour cette expédition de l'épée-même du Roi. Celui ci après une action ſi violente, acheva de ſe rendre odieux à la Reine. Elle ne pût jamais lui pardonner d'avoir trempé ſes mains dans le ſang d'un homme pour qui elle avoit des ſentimens qui auroient dû être réſervés pour un époux. On ſçait juſqu'où peut aller le reſſentiment d'une femme, & ſur-tout d'une Reine en pareille occaſion. Nous en verrons bien-tôt un effet des plus tragiques.

David Rizzo fût remplacé dans le cœur de Marie Stuart par le Comte de Bothwel. A moins que la naiſſance ne tienne lieu de mérite, le nouveau favori n'étoit pas plus digne que ſon prédéceſſeur de poſſéder les bonnes graces de la Reine, car Bothwel étoit un fort méchant homme que l'ambition ou l'amour porta aux plus terribles excès. On eſt fort embaraſſé en écrivant l'Hiſtoire de Marie Stuart. Parmi les Hiſtoriens (*) qui ont parlé de cette Princeſſe, les uns ont pris

(*) Buchanan, Cambden, Melvil. Le premier eſt un Satyr que amer, le ſecond un Panegyriſte outré, le troiſiéme un Hiſtorien trop circonſpect.

aiſir à peindre ſes actions avec les
us noires couleurs, d'autres au con-
aire nous en ont tracé le plus ma-
nifique portrait, & il s'en eſt trouvé
ui ont jetté un voile épais ſur cer-
tins endroits de ſa vie, qu'ils crai-
noient d'expoſer au grand jour. Dans
ı crainte de m'égarer en ſuivant quel-
ues-uns de ces modéles, je me con-
:nterai de rapporter les faits, & je
.iſſerai au Lecteur le ſoin de faire les
:fléxions que lui ſuggérera la juſteſſe
ē ſon eſprit ou la malice de ſon cœur.
Iarie Stuart, comme nous l'avons dé-
ı dit, honoroit de ſon affection le
:omte de Bothwel, & ne pouvoit
)uffrir le Roi. Ce Prince outré des
ıauvais traitemens qu'il avoit à eſſuyer,
:ſolut enfin de quitter la Cour qui
:oit devenue pour lui un ſéjour in-
ıportable. Il partit pour ſe rendre à
:laſgow, & s'apperçut au milieu de
ı route qu'il étoit empoiſonné. Il
)ntinua cependant ſon voyage, & ar-
va dans la maiſon de ſon pere, où
n vint à bout à force de remedes de
ii ſauver la vie. Après qu'il fut échap-
é à ce peril, il comprit bien qu'on
ttenteroit une autre fois à ſes jours
'une maniére plus efficace; c'eſt pour-

ELISABETH. quoi il prit le parti de ſe retirer en Eſpagne pour ſe dérober à la rage de ſes ennemis. La Reine qui fut inſtruite du projet de ſon époux, tâcha de l'en détourner par toutes les careſſes que ſçait employer une jolie femme en ces ſortes d'occaſions. Le Roi changea donc de deſſein, & revint à Edimbourg. Quelques jours après on trouva ce Prince étendu mort dans le jardin d'une maiſon voiſine. Quelques barils de poudre avoient fait ſauter l'appartement où il couchoit, de ſorte qu'on pouvoit regarder comme un pur accident ce qui étoit peut-être l'effet du plus noir des complots. Comme les pantoufles du Roi ſe trouverent à côté de lui, & que ſa chemiſe n'étoit point endommagée, on eut de la peine à croire que la violence de la poudre eut tranſporté le corps de ce malheureux Monarque dans le lieu où il fut trouvé. Quoiqu'il en ſoit, Bothwel fut ſoupçonné d'être l'auteur d'une ſi horrible action : au lieu des ſupplices qu'il méritoit, ſuppoſé qu'il fut coupable, Marie Stuart le jugea digne de remplacer l'époux qu'elle venoit de perdre, & cette Princeſſe ne rougit point
1567. de ſe marier avec un homme (*) que

(*) Bothwel étoit marié. Il ſe ſépara de ſa

ELISA-BETH.

es ſeuls ſoupçons qu'on avoit formés ontre lui devoient priver pour tou- ours d'un ſemblable honneur.

Nous avons été obligés d'entrer dans n grand détail par rapport aux affai- es d'Ecoſſe, à cauſe de la liaiſon eſ- entielle qu'elles ont avec l'Hiſtoire 'Angleterre, à laquelle il eſt tems de evenir. Elizabeth, comme nous l'a- ons vû, avoit accordé ſa protection ux meurtriers de David Rizzo, dont lle étoit bien aiſe de ſe ſervir dans le eſoin pour exciter des troubles dans es Etats de Marie, qu'elle regardoit omme une dangereuſe ennemie, quoi- u'elle l'appellât ſa bonne ſœur. Cel- -ci ne ſe laiſſoit point ébloüir par ces xpreſſions affectueuſes qui ne ſont rien oins que des preuves convaincantes une amitié ſincere, ſur tout dans la ouche des Souverains. Cependant Ma- e Stuart donnoit également à Eliſa- eth le doux nom de ſœur, & ces deux rinceſſes qui employoient vis-à-vis ne de l'autre le langage de la ten- reſſe, pouſſoient mutuellement la haine ſqu'où elle peut aller entre deux ri- ales. La Reine d'Ecoſſe étoit groſſe de

mme par un divorce pour épouſer Maria tuart.

ELISABETH. cinq mois dans le tems qu'on fit périr à ſes yeux ſon cher David Rizzo. Un pareil ſpectacle pouvoit avoir des ſuites funeſtes, il n'arriva cependant rien de fâcheux, & Marie accoucha heureuſement d'un Prince au terme ordinaire. La Reine d'Angleterre toute diſſimulée qu'elle étoit, ne put cacher ſon chagrin lorſqu'elle apprit cette nouvelle. Elle ſentoit que la naiſſance de cet enfant alloit augmenter le nombre des partiſans que ſa rivale avoit parmi les Anglois. En effet, ceux qui étoient dans les intérêts de Marie Stuart, engagerent les deux Chambres du Parlement d'Angleterre à préſenter une adreſſe à Eliſabeth pour la ſupplier de choiſir un époux, ou du moins de ſe nommer un Succeſſeur, afin d'empêcher les troubles qui ne manqueroient pas de ſurvenir ſi on avoit le malheur de la perdre avant qu'elle eut fait des arrangemens par rapport à ſa ſucceſſion. Voilà le piége que lui tendirent les partiſans de Marie, & dont Eliſabeth ſentit tout l'artifice. Celle-ci ne pouvoit raiſonnablement nommer d'autre héritiere que la Reine d'Ecoſſe, & voilà juſtement ce que ne vouloit point faire Eliſabeth, qui en reconnoiſſant

es droits de Marie Stuart, lui fourniſ- ELISA-
oit une occaſion de les faire valoir BETH.
ivant le tems, où on lui permettroit
l'en jouir. C'eſt ce qui mit la Reine
l'Angleterre dans un furieux embar-
as. Elle ordonna que le Parlement lui
nvoyât un certain nombre de Dépu-
tés à qui elle fit un diſcours rempli
le reproches, de menaces & de pro-
teſtations de tendreſſe, mais elle ne
répondit point poſitivement à l'adreſſe
qu'on lui avoit préſenté, & ceux qui
étoient venus pour ſçavoir quelle étoit
a réſolution qu'avoit priſe Eliſabeth,
s'en retournerent ſans avoir rien com-
pris à tout ce qu'elle leur avoit pû
dire.

La mauvaiſe conduite de Marie 1567.
Stuart tira la Reine d'Angleterre de
l'embarras où elle ſe trouvoit. Dès que
les Ecoſſois virent que leur Souverai-
ne s'étoit deshonorée par un indigne
mariage, les principaux du Royaume
s'aſſemblerent à Sterlyn, & y ſigne-
rent une confédération dont le but
étoit de punir les meurtriers du Roi,
& de faire rompre à la Reine les en-
gagemens qu'elle avoit contractés avec
le Comte de Bothwel. Celui-ci ayant
appris ce qui ſe tramoit contre ſa per-

ELISABETH. ſonne, & craignant d'être inveſti dans Edimbourg, ſe rétira avec ſon épouſe à Dumbar, où ils aſſemblerent des troupes pour tenir tête aux confédérés. La Reine & Bothwel avancerent vers la Capitale du Royaume, mais ils ne tarderent pas à s'appercevoir qu'ils ne devoient pas compter ſur l'affection de leurs ſoldats; c'eſt ce qui détermina Marie à ſe mettre au pouvoir de ſes ennemis, à condition qu'ils la traiteroient avec tous les égards qui étoient dûs à ſon rang. On la renferma dans le Château de Lochlewen, & Bothwel ſe rétira dans les Iſles Orcades.

Les confédérés ayant tenu Conſeil pour ſçavoir le parti qu'ils avoient à prendre dans les circonſtances préſentes, conclurent qu'il falloit engager la Reine à réſigner ſa Couronne au *Prince* ſon fils. Ce ne fut qu'à force de menaces qu'on obtint le conſentement de la Reine. On lui permit de nommer un Régent du Royaume, & elle choiſit le Comte de Muray qui n'en fut pas plus reconnoiſſant pour celle qui venoit de lui procurer un emploi ſi glorieux. Tandis qu'un certain nombre de Seigneurs Ecoſſois travailloient à la ruine de leur Souveraine, il ſe formoit

noit en même-tems parmi la Noblesse un autre parti en faveur de cette Princesse. On appelloit ceux qui se déclarerent pour elle *les Hamiltoniens*, parce qu'ils s'assemblerent au Château d'Hamilton pour tenir leurs conférences. Ils mirent à leur tête le Comte d'Argyle, après avoir signé une ligue dont le but étoit de chasser le Régent, & de remettre la Reine en liberté & en possession du Trône. Lorsqu'on travailloit à la délivrance de Marie Stuart, elle vint à bout de se sauver de prison, & assembler des troupes pour tâcher de rétablir ses affaires. Le Comte de Murai ayant appris cette nouvelle, marcha avec quatre mille hommes contre l'armée Royale, & la défit entiérement. Marie ne se trouvant plus en sûreté dans ses propres Etats, résolut de chercher un azile en Angleterre Il falloit que cette Princesse craignît furieusement l'animosité de ses Sujets pour se livrer entre les mains d'une Reine qu'elle avoit raison de regarder comme sa plus mortelle ennemie. C'étoit-là une belle occasion pour Elisabeth de faire voir de la générosité, mais la crainte de perdre une Couronne étouffe les plus nobles sentimens.

ELISABETH.

Tandis que Marie Stuart ſongeoit à ſe dérober aux pourſuites de ſes ennemis, le Comte de Bothwel faiſoit le métier de Pirate le long des côtes d'Angleterre : digne occupation d'un auſſi méchant homme ! On lui donna la chaſſe, & on l'obligea de ſe retirer en Dannemarck, où il fut mis en priſon. Il y vêcut dix ans dans une extrême miſére. La Reine ſon épouſe s'étant rendue dans les Etats d'Eliſabeth, écrivit à celle-ci pour obtenir un azile. On ne le lui accorda qu'à condition qu'elle ſe juſtifieroit ſur la mort de Darley ſon ſecond mari. Les ſcrupules de la Reine d'Angleterre ne ſurprendront plus quand on en connoîtra les véritables motifs. Elle fut très-embaraſſée d'abord ſur la conduite qu'elle devoit tenir envers Marie Stuart : après avoir examiné les différens partis qu'elle pouvoit prendre en cette occaſion, elle réſolut de retenir captive une Princeſſe dont elle connoiſſoit les prétentions & les deſſeins ; mais il falloit un prétexte pour commettre une ſemblable injuſtice, ſans que tous les Souverains de l'Europe ſongeaſſent à y mettre obſtacle ; elle mit donc ſa rivale dans la néceſſité d'entrer en juſtification.

Pendant ce tems-là Eliſabeth lui faiſoit dire qu'elle la croyoit innocente du crime dont on l'accuſoit, mais qu'il falloit déſabuſer authentiquement le Public qui avoit de fortes préventions au ſujet de la mort du Roi d'Ecoſſe. Marie Stuart qui s'imagina qu'on agiſſoit de bonne foi, donna les mains à tout ce qu'on voulut, & demeura perſuadée dans les commencemens qu'on ne lui demandoit des preuves de ſon innocence, que pour être en droit de la ſoutenir contre ſes Sujets rébelles. Ce n'étoit pas là le deſſein d'Eliſabeth, qui ne ſongeoit qu'à tirer cette affaire en longueur afin de pouvoir garder plus long tems ſa priſonniere avec quelque apparence de juſtice. Le Duc de Norfolck qui avoit envie d'épouſer Marie Stuart, découvrit la politique de la Reine d'Angleterre, & en donna connoiſſance aux Seigneurs Ecoſſois qui s'étoient portés pour accuſateurs de leur Souveraine; il leur repréſenta auſſi combien il étoit humiliant pour eux & pour toute leur Nation de faire juger une cauſe pareille par des Commiſſaires Anglois. Ces repréſentations auroient pu produire un effet contraire aux deſſeins d'Eliſabeth,

ELISABETH.

ELISABETH.

si elle n'avoit pas eue l'habileté de rompre les mesures du Duc de Norfolck. Sur ces entrefaites on examina les preuves qu'on alléguoit contre Marie Stuart, & quand on eut fini cet examen, la Reine d'Angleterre ne voulut porter aucun jugement, & renvoya la décision de cette importante affaire à un tems plus convenable. Elle intercepta quelques lettres de sa prisonniere, dans lesquelles celle-ci se plaignoit de la rigueur qu'on exerçoit à son égard, & faisoit entendre à ses partisans qu'elle attendoit un puissant secours d'un endroit qu'elle ne vouloit pas faire connoître; il n'en fallut pas davantage pour donner des inquiétudes à Elisabeth; & aussi-tôt la Reine d'Ecosse fut transférée de Carlisle au Château de Tutburi.

Comme il s'écoula plusieurs années depuis le moment où Marie Stuart fut détenue prisonniere, jusqu'au jour où le sang de cette Princesse fut répandu par la main d'un bourreau, je vais interrompre le fil de l'Histoire d'Ecosse pour parler des affaires que la Reine Elisabeth eut avec la France. La nouvelle Doctrine avoit causé dans ce Royaume, comme par tout ailleurs, des divi-

ons bien funeſtes. Les Proteſtans qu'on ELISA-
ouloit exterminer, prirent ſouvent les BETH.
:mes pour la défenſe de leur vie &
e leur Religion ; mais comme ils n'é-
)ient pas en aſſez grand nombre pour
ſiſter à leurs perſécuteurs, ils s'adreſ-
:rent encore une fois à la Reine d'An-
leterre, qui leur envoya cent mille écus
'or avec un beau train d'artillerie. La 1568.
olitique eut pour le moins autant de
art que la Religion à la conduite d'E-
ſabeth, qui étoit bien-aiſe de voir la
rance déchirée par des guerres civi-
:s qui aſſuroient le repos de l'Angle-
:rre.

Tandis que la Reine étoit occupée à
ntretenir des diviſions parmi les Fran-
)is, elle ſe brouilla avec Philippe II.
oi d'Eſpagne. Ce Prince avoit dans ſes
tats une groſſe ſomme d'argent qui
ppartenoit à des Marchands Italiens,
: qu'ils vouloient faire paſſer dans les
ays-Bas pour le ſervice du Duc d'Al-
e Miniſtre des cruautés du Monarque
ſpagnol. Les vaiſſeaux qui tranſpor-
)ient cet argent ayant été attaqués ſur
:ur route par des Pirates François, ſe
:tirerent dans quelques Ports d'An-
eterre. Eliſabeth ſe ſaiſit par forme
:mprunt d'un argent qui devoit être

ELISABETH. employé à la ruine des Proteſtans de Flandre. Quand le Duc eut appris cette nouvelle, il fit mettre en priſon tous les Marchands Anglois qui ſe trouverent dans les Pays-Bas, & s'empara de tous leurs effets. La Reine en fit autant de ſon côté à l'égard des Marchands Flamans qui demeuroient en Angleterre. Peu de jours après, elle publia une proclamation à ce ſujet, & à laquelle l'Ambaſſadeur d'Eſpagne fit une réponſe ; mais il répandit en même tems des Libelles injurieux contre la Reine, qui lui donna des Gardes pendant deux jours pour le punir de ſon inſolence. Eliſabeth porta ſes plaintes au Roi d'Eſpagne qui ne lui donna aucune ſatisfaction. Cette brouillerie occaſionna une eſpece de guerre entre les Anglois & les Eſpagnols. Le commerce de ceux-ci en ſouffrit beaucoup, & la Reine fut contrainte d'ordonner à ſes Sujets de ne plus attaquer les vaiſſeaux des Marchands qui étoient ſous la domination de Philippe.

1569. Eliſabeth fit en ce tems-là un Traité avec le Czar, par lequel ils s'engageoient réciproquement à ſe donner un azile en cas que l'un ou l'autre fût chaſſé de ſes Etats. L'Empereur Moſcovite

craignoit apparemment quelque révolte de la part de ſes Sujets, dont il laſſoit la patience par ſes cruautés, & la Reine n'étoit pas ſans inquiétude ſur le compte des partiſans de Marie Stuart. Eliſabeth eut lieu de ſe confirmer dans ſes craintes par la découverte qu'elle fit d'un complot qui auroit pu lui devenir funeſte, ſi on n'y avoit mis ordre dès les commencemens. On forma le projet de marier le Duc de Norfolck avec la Reine d'Ecoſſe, & le fils de cette Princeſſe avec la fille du Seigneur Anglois. On promettoit de plus à Marie Stuart de la rétablir ſur le Trône, & de la faire déclarer héritiere d'Eliſabeth, à qui on laiſſeroit la poſſeſſion tranquille de ſa Couronne.

ÉLISABETH.

La Reine d'Angleterre ne tarda pas être informée de ce projet, dont on avoit fait part à pluſieurs Seigneurs du Royaume, auſſi-bien qu'aux Rois de France & d'Eſpagne. Eliſabeth manda auſſi-tôt le Duc de Norfolck, à qui elle reprocha ſa témérité, & lui défendit de ſonger jamais au mariage qu'il avoit eu deſſein de contracter. Le Duc promit de ſe conformer aux intentions de ſa Souveraine, mais enſuite il quitta la Cour d'une façon à perſuader qu'il

ELISABETH.

étoit mécontent. Comme il s'apperçut qu'une démarche si imprudente pouvoit faire naître des soupçons désavantageux, il résolut de reparoître devant la Reine ; mais elle le fit arrêter, & on le conduisit à la Tour. Tous ceux qui étoient entrés dans le complot du Duc de Norfolck furent disgraciés, à l'exception du Comte de Leicester qui avoit averti Elisabeth de ce qui se tramoit contre elle.

A peine cette affaire fut-elle terminée que la Reine apprit que les Comtes de Northumberland & de Westmorland formoient contre sa personne une nouvelle conspiration. Elisabeth pour ne pas leur donner le tems de prendre des mesures qui pussent assurer le succès de leur entreprise, leur ordonna de se rendre à la Cour. Ils se douterent bien que leur complot étoit découvert, & ne jugerent pas à propos de s'exposer au ressentiment d'une Reine irritée. En conséquence ils leverent des troupes pour soutenir leur rébellion. Comme on ne leur avoit pas laissé le tems de faire des préparatifs convenables, on n'eut pas de peine à dissiper leur armée qui n'étoit pas nombreuse. On pendit quelques-uns de ces rébel-

es, & leurs Chefs ſe mirent en lieu de ſûreté. Weſtmorland ſe ſauva dans la Flandre, & Northumberland en Ecoſſe.

L'Angleterre eſt le pays des conjurations. Il n'eſt point de regne ſous lequel on n'en ait vû ſe former, & les meilleurs Rois ont trouvé des rébelles parmi leurs Sujets. Dès que la Reine eut mis bas les armes, elle ſe vit contrainte de les reprendre contre une autre troupe de révoltés, qui avoient à leur tête un Gentilhomme, appellé *Leonard Dacre*. Il attendit de pied ferme l'armée Royale, & combattit avec beaucoup de valeur, mais il fut vaincu, & ſe retira en Flandre. Eliſabeth pardonna généreuſement à tous ceux qui étoient entrés dans cette derniere conjuration. Il faut avouer que la Reine d'Angleterre montra en ces ſortes d'occaſions une douceur qui auroit dû lui gagner le cœur de ſes Sujets. S'il n'eſt jamais permis de ſe révolter contre un Souverain, lors même qu'il abuſe de ſa puiſſance, que doit-on penſer de ceux qui leverent l'étendard de la rébellion contre une Princeſſe qui ne ſongeoit qu'à la félicité de ſon peuple? Le but de toutes les conſpirations qui ve-

ELISABETH.

noient de se former dans le Royaume ; étoit de rendre la liberté à Marie Stuart : c'est ce qui détermina Elisabeth à s'assurer plus que jamais de la personne de cette malheureuse Reine, qu'on fit conduire à Conventri qui étoit une Place forte, située dans le milieu de l'Angleterre.

Le Comte de Murray eut avis qu'on songeoit toujours à marier le Duc de Norfolck avec Marie Stuart, & qu'on prenoit des mesures efficaces pour faire réussir ce projet. Le Régent fit part de ces nouvelles au Parlement d'Ecosse, & lui communiqua aussi des Lettres de Marie Stuart & d'Elisabeth. La premiere de ces Princesses écrivoit aux Etats pour leur demander qu'ils fissent examiner la validité de son mariage avec le Comte de Bothwel, consentant qu'il fût cassé si on y avoit obmis quelques formalités essentielles. Comme Bothwel étoit encore en vie dans le tems dont nous parlons, la Reine d'Ecosse ne demandoit pas mieux que de voir dissoudre son mariage, afin de pouvoir épouser le Duc de Norfolck. Murray fit voir aussi une Lettre d'Elisabeth qui demandoit, ou qu'on rétablît Marie Stuart sur le Trône, ou

u'on l'aſſociât avec ſon fils, ou qu'en- ELISA-
n on la laiſſât vivre en Ecoſſe, avec BETH.
ertains honneurs qui ne fuſſent pas réjudiciables à l'autorité du Roi. On ourroit croire d'abord que la Reine 'Angleterre n'agiſſoit de la ſorte que ar pure généroſité, mais la politique eule dicta la Lettre dont nous venons e faire mention. Eliſabeth vouloit per- ıader au Public qu'elle prenoit réelle- ıent à cœur les intérêts de Marie tuart, mais en même-tems elle de- ıandoit pour cette malheureuſe Prin- eſſe des choſes qu'elle ſçavoit très- ien qu'on ne lui accorderoit pas, u propres à occaſionner des négo- iations qui dureroient fort long- ems, & qui lui fourniroient par con- equent un prétexte de garder ſa pri- onniere.

La Reine d'Ecoſſe perdit quelque 1570.
ems après le plus mortel de ſes enne- ıis dans la perſonne du Comte de Murray qui fut tué d'un coup de piſto- et. Le meurtrier publia qu'il ne s'étoit orté à cette action que pour venger uelques injures particulieres, mais on toit bien perſuadé que les partiſans e Marie avoient eu part à cet aſſaſſi- at. Liddington qui étoit dans les inté-

ELISABETH. rêts de la Reine d'Ecoſſe, employa toute ſon induſtrie pour empêcher les Etats de procéder à l'élection d'un nouveau Régent, juſqu'à ce qu'on eût aſſemblé tous les Grands du Royaume, qu'on exhorteroit à choiſir un Sujet qui fût agréable aux deux partis. Le but de Liddington étoit de gagner du tems, dans l'eſpérance qu'Eliſabeth feroit marcher des troupes pour châtier l'audace d'une troupe d'Ecoſſois, qui après la mort du Comte de Murray étoient venus ravager les frontiéres du Royaume d'Angleterre. Si Eliſabeth avoit fait une pareille démarche, comme on le ſouhaitoit, toute la nation Ecoſſoiſe ſe ſeroit réunie pour la défenſe commune, & la Reine auroit infailliblement ruiné le parti qu'elle avoit parmi les Sujets de Marie Stuart; mais Eliſabeth vit le piége qu'on lui tendoit, & elle l'évita adroitement.

Quoique Eliſabeth eût demandé une réparation pour les inſultes qu'elle avoit reçûes des Ecoſſois, elle déclara cependant qu'elle n'en vouloit point à toute la Nation, & qu'elle exigeoit ſeulement qu'on punît ceux qui ſe trouveroient coupables. Par ce moyen elle ſoutenoit la dignité de ſa Couronne, & prenoit

arde en même tems de ſe brouiller vec tout un peuple, dont elle vouloit ménager une partie. Cette conduite ompit toutes les meſures de Liddingon. Il fallut que les partiſans de Marie Stuart trouvaſſent quelqu'autre expédient pour rétablir les affaires de leur ouveraine. Ils ſe rendirent à Edimbourg où ils tinrent des aſſemblées, auſquelles ils donnerent le nom d'Etats; & ls entrerent en négociation avec le parti oppoſé; mais toutes ces conférences 'aboutirent à rien. Pendant ce tems-là liſabeth faiſoit avancer des troupes en coſſe pour châtier ceux des Ecoſſois ont elle avoit lieu de ſe plaindre. On avagea les terres de toutes les perſonnes qui avoient eu part à l'invaſion qui 'étoit faite en Angleterre. La Reine oulut enſuite ſe rendre médiatrice entre les deux factions qui diviſoient l'Ecoſſe; mais au lieu de travailler à rétablir la tranquillité dans ce Royaume, liſabeth ne ſongea qu'à y entretenir des troubles, dont elle ne manqueroit as de tirer avantage. Voilà comment des milliers d'hommes deviennent le jouet de l'ambition des Souverains.

ELISABETH.

Il ſe forma encore quelques complots en Angleterre pour la délivrance

ELISABETH. de Marie Stuart, mais ils n'eurent aucun succès, & la Reine Eliſabeth ſe crut encore plus autoriſée à ne point relâcher une priſonniere qui lui cauſoit tant d'inquiétudes. Charles IX. parut s'intéreſſer à la liberté de Marie Stuart, mais il n'agit que foiblement en faveur de cette Princeſſe, dont les intérêts ne pouvoient guéres s'accorder avec ceux de la France. En effet, il n'auroit pas été avantageux pour cette derniere Couronne de voir l'Angleterre & l'Ecoſſe ſous les Loix d'un même Souverain. D'ailleurs Charles IX. ne vouloit point ſe brouiller avec Eliſabeth qui étoit regardée comme le principal ſoutien de la nouvelle Religion, afin d'entretenir les Proteſtans François dans une ſécurité qui leur devint bien (*) funeſte dans la ſuite.

Pendant l'année 1571. il ſe tint une conférence à Londres au ſujet des affaires de Marie Stuart. Il vint des Députés d'Ecoſſe dont les uns ſe porterent pour accuſateurs, & les autres pour défenſeurs de cette malheureuſe Princeſſe. On examina, 1°. ſi Marie avoit eue part

(*) Par le maſſacre de la Saint Barthelemi, où l'on égorgea tous les Huguenots qu'on avoit attirés à la Cour de France.

la mort du Roi ſon époux ; 2°. ſi avoit eu droit de la dépoſer en cas elle fût coupable. Quant au premier icle, on ſoutint qu'il falloit s'en te- à ce qui avoit été déja décidé à la nférence de Hamptoncourt, où le mte de Murray qui étoit pour lors gent fournit des preuves convain- antes contre la Reine. On eut re- urs à des exemples tirés de différens rs, & principalement d'Ecoſſe, pour oriſer le ſecond article. Eliſabeth ir ſuivre toujours le même plan de itique, ne voulut rien décider, & rie Stuart reſta toujours priſonnie-

La Reine d'Angleterre poſſédoit au rême dégré le talent d'amuſer ceux lui propoſoient des choſes qui n'é- nt pas conformes à ſes inclinations. te Princeſſe avoit formé le deſſein ne s'engager jamais dans les liens du riage. On ne ſçait point exactement motifs d'une pareille réſolution ; les ont dit qu'Eliſabeth craignoit de ſe ner un maître en prenant un époux ; tres ont ſoutenu qu'elle préféroit amour paſſager & criminel à un at- ement fixe & légitime ; il s'en eſt trouvé qui ont prétendu qu'en ſe

ELISABETH.

mariant, elle couroit risque de perdre la vie. Quoi qu'il en soit, il est certain que la Reine d'Angleterre étoit bien déterminée à ne contracter jamais de semblables engagemens. Ses Sujets la presserent souvent sur cet article, mais elle trouva toujours des prétextes pour ne pas se rendre à leurs représentations. Cependant comme elle ne vouloit pas les chagriner par un refus formel, elle feignit quelquefois de vouloir se conformer à leurs désirs; c'est ce qui la fit entrer en négotiation avec la France au sujet d'un mariage qu'on lui proposa avec le Duc d'Anjou frere de Charles IX. Mais Elisabeth fit naître tant de difficultés, qu'il fut impossible de conclure cette affaire. La Cour de France n'agissoit pas avec plus de sincérité en cette occasion, puisque Charles détestoit dans le fond de son ame tous les Sectateurs des opinions nouvelles. La haine de ce Prince ne pouvoit manquer de rejaillir jusques sur Elisabeth, ennemie déclarée de l'Eglise Romaine.

Tandis qu'on négocioit à Paris un mariage qui ne devoit jamais se faire, Marie Stuart qui crut qu'on agissoit sincérement de part & d'autre, ne compta

npta plus dès-lors ſur les ſecours des ELISA-
nçois ; elle s'adreſſa donc au Pape BETH.
au Roi d'Eſpagne pour leur repré-
ıter ſa triſte ſituation. Pendant ce
ns-là les partiſans de cette Princeſſe
ıortoient le Duc de Norfolck à faire
coup de vigueur, & à ſe mettre à
tête de leur parti. L'envie de poſſé-
r une Couronne, l'eſpérance d'être
:ouru par les Eſpagnols, le dépit d'a-
ir été mis en priſon déterminerent
fin le Duc à prendre vivement les
érêts de Marie Stuart. Eliſabeth ne
da pas à être avertie de tous ces com-
ots, & Norfolck fut auſſi-tôt envoyé
a Tour. On lui fit ſon procès, & on
condamna à mort. La Sentence fut
écutée le 5 de Juin 1572. La tête
'on venoit d'abattre annonçoit à la
eine d'Ecoſſe qu'on n'avoit pas deſſein
ménager ſes partiſans. D'ailleurs l'eſ-
ce d'interrogatoire qu'on fit ſubir
ors à cette Princeſſe, devoit lui faire
nnoître qu'on n'ignoroit pas ſes in-
gues, & qu'on pourroit peut être ſe
rter dans la ſuite à quelque parti vio-
ıt. Qui peut ſçavoir ſi Eliſabeth n'a-
it point déjà formé le projet de ſe
faire d'une rivale qui lui donnoit tous
; jours de nouveaux ſujets d'inquiétu-

ELISABETH. de. Quand il s'agit de conſerver une Couronne, il n'eſt point d'excès dont on ne ſoit capable.

L'an 1572. il ſe fit entre les Cours de Paris & de Londres un Traité de ligue défenſive, par lequel Charles & Eliſabeth s'engageoient à ſe défendre mutuellement contre tous ceux qui les attaqueroient. Le Roi de France & la Reine d'Angleterre promettoient auſſi de faire tous leurs efforts pour maintenir la paix dans le Royaume d'Ecoſſe. Ce Traité fut un effet de la politique de Charles IX. qui vouloit paroître uni avec Eliſabeth, afin de mieux tromper les Proteſtans François, dont on fit un maſſacre horrible le jour de la Saint Barthelemi. La Reine d'Angleterre n'agiſſoit pas de meilleure foi, puiſqu'au lieu de vouloir procurer la paix à l'Ecoſſe, elle ne ſongeoit qu'à y entretenir des troubles & des diviſions. Voilà ce qu'on appelle politique parmi les Rois. Chez des particuliers on donneroit des noms plus convenables à une pareille conduite.

Les partiſans de Marie Stuart voyant qu'ils ne devoient point compter ſur le ſecours des Puiſſances étrangeres, commencerent à entrer en négociation

vec le parti opposé. La plûpart d'entre eux firent leur accommodement avec e Comte de Morton qui venoit d'être élû Régent d'Ecosse, & qui étoit entiérement dévoué à Elisabeth. Celle-ci it avec le Comte un Traité par lequel elle promettoit d'envoyer des troupes pour faire le siége du Château d'Edimbourg, dont les partisans de Marie Stuart étoient les maîtres. La Reine d'Angleterre fit partir quinze cens hommes pour cette expédition. La place 1573.
ut prise, & quelques-uns des principaux Seigneurs Ecossois qui l'avoient courageusement défendue, finirent leurs ours à un infâme gibet. La destruction de tous ceux qui étoient attachés à Marie Stuart mit fin à une guerre civile qui désoloit l'Ecosse depuis long-tems, & ôta tout sujet d'inquiétude à Elisabeth, qui eut la satisfaction de voir ce Royaume sous les loix d'un homme qui étoit entiérement dévoué à l'Angleterre.

La Cour de France témoigna avoir quelque envie de marier le Duc d'Alençon (*) avec Elisabeth, mais ce mariage n'eut pas plus de suites que tant d'autres qu'on avoit déjà proposés inutilement. La Reine eut recours à

(*) Un des freres de Charles IX.

ELISABETH.

ſes artifices ordinaires, c'eſt-à-dire qu'elle donna d'abord des eſpérances, & qu'enſuite elle fit naître toutes ſortes d'obſtacles quand il fallut en venir à l'exécution. Eliſabeth parut même entrer tellement dans les vûes de la France au ſujet de ce mariage, qu'elle permit au Duc d'Alençon de venir en Angleterre, mais quelque tems après la Reine trouva des prétextes pour empêcher ce Prince d'entreprendre le voyage. Sur ces entrefaites Charles IX. mourut, & Henri ſon frere qui étoit Roi de Pologne lui ſuccéda. Catherine de Médicis ſe fit donner la Régence du Royaume juſqu'à l'arrivée de ſon fils Henri, que les Polonois gardoient pour ainſi dire à vûe. Ils voyoient bien que ce Prince avoit envie de les abandonner pour aller prendre poſſeſſion d'une Couronne qui valoit beaucoup mieux que celle de Pologne. Henri trouva le moyen de ſe dérober à ſes ſurveillans, & de venir en France.

Révolution des Pays-Bas.

Il eſt tems de parler de la révolution qu'on vit arriver dans les Pays-Bas, & qui donna lieu à l'établiſſement d'une République, que ſon commerce & ſes richeſſes ont miſes en état de figurer parmi les plus fameuſes Puiſ-

ELISABETH.

unces de l'Europe, & de disputer à Angleterre l'Empire de la mer. Philippe II. Roi d'Espagne réduisoit les Flamands au désespoir par la maniere dont il les gouvernoit. On ne vouloit plus laisser à ce peuple la liberté d'assembler des Etats, & on les accabloit par des impôts excessifs, qu'on exigeoit avec une extrême rigueur. Pour ruiner le parti des Protestans, qui devenoit de jour en jour plus considérable, on avoit formé le dessein d'établir l'Inquisition, ce Tribunal terrible qui ne connoît d'autre voye que celle des châtimens pour ramener à la véritable Religion ceux qui ont eu le malheur de l'abandonner. Un Gouvernement si tyrannique devoit naturellement porter les peuples à la révolte. En effet les Flamans perdirent patience, & prirent des mesures pour se délivrer d'un joug qui leur devenoit de jour en jour plus insuportable. Ils formerent une Confédération, & Louis Comte de Nassau, frere du Prince d'Orange *) accompagné de quatre cens hommes, alla présenter une Requête à la Duchesse de Parmes qui étoit Gouvernante des

(*) Ce fut à cette occasion que les Protestans de Flandre reçurent le nom de Gueux.

ELISABETH. Pays-Bas, pour la ſupplier d'abolir l'Inquiſition dans toute l'étendue de la Flandre. Cette démarche fit comprendre au Monarque Eſpagnol que les Flamans n'étoient pas d'humeur à ſe laiſſer opprimer. Depuis ce tems-là ils furent regardés comme des Sujets rébelles, à l'égard deſquels on réſolut de ne garder aucun ménagement.

La diviſion ſe mit bien-tôt parmi ces peuples, qui auroient dû plûtôt agir de concert pour la défenſe commune. La Gouvernante profita de cette déſunion pour révoquer tous les priviléges qu'on avoit été contraint d'accorder aux Flamans; & pour punir ceux-ci de leur rébellion, Philippe envoya en Flandre le Duc d'Albe qui ſe mit en poſſeſſion du Gouvernement, & qui ſçut bien ſervir l'humeur vindicative de ſon maître. Ce cruel Miniſtre commença par établir l'Inquiſition, & priva de leurs priviléges les Villes, les Univerſités & les Provinces. Il accabla enſuite le peuple par des impoſitions énormes, & ceux qui refuſerent de ſe ſoumettre à ſes Ordonnances furent ſévérement punis. Les Habitans de Bruxelles n'ayant pas voulu payer le centiéme denier (*), on prépara auſſi-

(* Le Duc d'Albe ordonna que les Flamans

tôt des potences pour exécuter ceux qui avoient osé désobéir. Tandis que le Duc d'Albe se disposoit à répandre le sang des Bruxellois, il apprit qu'on levoit une armée en Allemagne en faveur des malheureux Flamans. C'étoit le Prince d'Orange qui vouloit être leur libérateur. Il s'adressa à plusieurs Souverains de l'Europe, & principalement à Elisabeth & à Charles IX. pour obtenir quelques secours, mais il ne put réussir, & il se vit contraint d'agir avec ses troupes Allemandes. Pendant ce tems-là le Comte de la Marck couroit les mers avec quelques vaisseaux, & faisoit aux Espagnols tout le mal qu'il lui étoit possible. Ce Seigneur Flamand s'empara de *la Brille*, & ranima par cette prise importante le courage de ses compatriotes. Peu de tems après, la Province de Hollande, Flessingue, & quelques autres Villes de Zélande sécouerent le joug de leurs tyrans. Le Duc de Medina-Celi à qui on donna le commandement de la Flotte Espagnole, fut battu par les Confédérés. Il y eut bien des com- ELISABETH.

payeroient au Roi la centiéme partie des revenus, ensuite la vingtiéme partie des immeubles, & la dixiéme des effets mobiliers à chaque fois qu'ils seroient vendus.

ELISABETH. bats entre ces deux partis dont je ne ferai pas mention, parce que cela m'e conduiroit trop loin : je me contenterai d'écrire ce qui peut avoir rapport avec l'Hiſtoire d'Angleterre.

Louis de Quniga qui commandoit en Flandre pour les Eſpagnols, mourut l'an 1576. Le Conſeil d'Etat qui ſe chargea alors du Gouvernement, n'ayant pas jugé à propos de punir une troupe de ſoldats qui avoient cauſé beaucoup de déſordres, quelques Seigneurs du Brabant prirent les armes, & chaſſerent ceux des Conſeillers qu'on ſoupçonna d'avoir favoriſé les mutins. Le Prince d'Orange vint offrir ſes ſervices à ce nouveau Con-
1576. ſeil d'Etat; on tint à ce ſujet des conférences dans la ville de Gand, où les différentes Provinces des Pays-Bas formerent entre elles une union ſolide pour la défenſe de leurs Loix & de leurs priviléges. C'eſt ce qu'on appella *l'union ou la pacification de Gand.* Ce furent-là les premiers fondemens de la République de Hollande. On reconnoiſſoit cependant encore l'autorité du Roi d'Eſpagne, mais à condition qu'il gouverneroit le pays ſelon les anciennes coutumes. Auſſi-tôt ces courageux

défenſeurs

défenſeurs de leur liberté, détruiſirent toutes les Citadelles que le Duc d'Albe avoit fait conſtruire pour tenir en reſpect les habitans du Pays. ELISABETH.

Tandis que la Flandre étoit déchirée par des guerres civiles qui lui procurerent à la fin une heureuſe liberté, la France fut pareillement en proye à des diviſions qui eurent des ſuites bien funeſtes. Les Huguenots qui ſe voyoient plus puiſſans que jamais dans ce Royaume, obtinrent de la Cour une paix fort avantageuſe, mais on n'avoit pas deſſein d'en obſerver les articles. On ne ſongeoit au contraire qu'à trouver des moyens efficaces pour opprimer un parti qui s'étoit rendu fort redoutable. Dans ce deſſein on réſolut de former une Aſſociation générale, compoſée des plus ardens Catholiques, afin d'être en état d'écraſer les ennemis de la Religion Romaine. C'eſt ce qui fut appellé la *Sainte Union* ou *la Ligue*. Le Duc de Guiſe l'appuya de tout ſon pouvoir, parce qu'il eſpéroit bien s'en faire déclarer le Chef, & devenir par-là tout puiſſant dans le Royaume. Philippe II. qui comptoit auſſi tirer avantage des troubles que ne manqueroit pas d'occaſionner la *Sainte Union*, vou-

ELISABETH.

lut en être le Protecteur. On s'imagine bien que le Souverain Pontife eut beaucoup de part en toute cette affaire, comme étant le plus intéreſſé à la ruine totale des Hérétiques. Telles furent les meſures qu'on prit pour conſerver l'ancienne Religion, & qui penſerent cauſer l'entiére deſtruction de la Monarchie Françoiſe.

Il étoit néceſſaire que nous entraſſions dans un certain détail de tout ce qui ſe paſſoit dans les Pays-Bas & dans la France, à cauſe de la part que fut obligée de prendre Eliſabeth à tous
1577. ces fameux événemens. Dom Jean d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, venoit d'être nommé par Philippe II. Gouverneur de la Flandre; mais avant qu'on le reconnût en cette qualité, on lui fit ſigner la pacification de Gand, & on fit ſortir toutes les troupes Eſpagnoles qui étoient encore dans le Pays. Le Roi d'Eſpagne ne s'y oppoſa point, parce qu'il ne pouvoit faire autrement; mais Dom Juan qui voyoit avec chagrin que les Etats étoient en poſſeſſion de toute l'autorité, réſolut de s'approprier le pouvoir qu'il croyoit attaché à ſa place de Gouverneur. Dans ce deſſein, il ſe rendit maître du Château

de Namur, & voulut attirer dans ſon parti les troupes qui avoient été levées en Allemagne par le Prince d'Orange. Celui-ci vint promptement offrir ſes ſervices aux Etats, qui lui auroient confié le Gouvernement de la Flandre, ſi quelques Seigneurs par une baſſe jalouſie n'y avoient mis obſtacle. On choiſit pour cette Place importante l'Archiduc Mathias, frere de l'Empereur Rodolphe II. & le Prince d'Orange fut nommé ſon Lieutenant. Comme Eliſabeth apprit dans ce tems-là que Dom Juan d'Autriche rouloit dans ſa tête les plus ambitieux projets, & qu'il avoit deſſein de ſubjuguer la Flandre, & de faire ſoulever enſuite l'Ecoſſe en faveur de Marie Stuart qu'il vouloit épouſer, la Reine d'Angleterre prit le parti de ſe déclarer contre ce Prince, & de fournir de l'argent aux Etats, afin qu'ils puſſent ſe ſoutenir contre les entrepriſes du Prince Eſpagnol. Philippe II. pour ſe venger, complota avec le Pape Grégoire XIII. de ſuſciter des troubles en Irlande, mais cette tentative n'eut aucun ſuccès. ELISABETH.

Dom Juan continuoit toujours de faire la guerre aux Flamans, ſur leſquels il remporta une victoire conſidé-

ELISABETH.

rable. Le vainqueur s'imagina qu'après la perte qu'ils venoient d'eſſuyer, ils ſe trouveroient trop heureux d'accepter la paix aux conditions qu'on voudroit leur impoſer, mais il fut trompé dans ſes eſpérances. Il arriva un événement qui ranima le courage des vaincus. La ville d'Amſterdam, qui étoit toujours démeurée fidéle au Roi d'Eſpagne, entra dans la Confédération qui ſe vit par ce moyen conſidérablement renforcée, mais qui fut en même tems ſur le point de ſe rompre. Les Catholiques qui appréhenderent qu'on n'eût envie de détruire leur Religion en même tems qu'on travailloit à leur procurer la liberté, voulurent avoir un Gouverneur qui fût dans leurs intérêts, & qui ne ſe laiſſât pas dominer comme l'Archiduc Mathias, par le Prince d'Orange. On choiſit le Duc d'Anjou, qui fut déclaré protecteur de la liberté Belgique. On ne vit bien-tôt que troubles & diviſions parmi les Flamans. Ils étoient occupés tout à la fois à ſe délivrer de la tirannie des Eſpagnols, & à ſe ſuſciter des querelles au ſujet de la Religion. Ce dernier objet étoit plus que ſuffiſant pour détruire l'harmonie qui auroit dû regner entre

eux dans les circonstances où ils se trouvoient. La mort empêcha Dom Juan de profiter de toutes ces divisions. Le Duc de Parmes se chargea du Commandement de l'armée, en attendant les ordres de la Cour d'Espagne. ELIZABETH.

Après avoir parlé de la France & des Pays-Bas, il est tems de revenir en Ecosse, où le Comte de Morton se rendoit odieux par son orgueil & son avarice. Le Gouverneur (*) & les Précepteurs du jeune Roi profiterent de l'ascendant qu'ils avoient sur son esprit, pour l'engager à se charger lui-même du Gouvernement de son Royaume. Ce fut le moyen dont ils se servirent pour se défaire du Régent. Les mesures furent si bien prises, qu'il fut déplacé avant que d'avoir eu le moindre avis de sa disgrace. Les Etats qui s'assemblerent alors nommerent douze Conseillers, parmi lesquels se trouvoit le Comte de Morton, pour aider le jeune Monarque dans les pénibles fonctions de la Royauté. Mais l'ancien Régent, qui ne pouvoit consentir à partager avec d'autres une autorité dont il avoit été

(*) Le jeune Roi d'Ecosse avoit quatre Précepteurs, parmi lesquels se trouvoit George Buchanan.

ELISABETH.

ſeul en poſſeſſion, aima mieux s'amuſer à cultiver ſes jardins, que de venir occuper ſa place dans le Conſeil. Le Roi d'Ecoſſe ayant pris les rênes du Gouvernement, envoya des Ambaſſadeurs en Angleterre pour renouveller l'alliance entre les deux Couronnes, ce qu'il n'eut pas de peine à obtenir. Il demanda auſſi qu'on lui rendît les biens du Comte de Lenox ſon ayeul, dont il étoit le légitime héritier. Le Monarque Ecoſſois n'eut pas lieu d'être ſatisfait de la conduite qu'on tint à ſon égard; malgré la juſtice de ſes prétentions, on ne lui accorda point ce qu'il demandoit, afin de le tenir dans la dépendance, & lui faire ſentir que tous ſes droits, même ceux qu'il auroit un jour ſur la Couronne d'Angleterre, ne lui ſerviroient pas beaucoup, s'il n'avoit ſoin de ménager Eliſabeth. Pendant ce tems-là le Comte de Morton, qui n'étoit pas tellement occupé de la culture de ſes jardins, qu'il ne ſongeât à reprendre la place qu'on lui avoit fait quitter, entra avec des troupes dans la ville de Sterlyn où le Roi faiſoit ſa réſidence, chaſſa ſes ennemis, & ſe remit en poſſeſſion du Gouvernement.

Il fut encore question du mariage d'Elisabeth avec le Duc d'Alençon, qui s'appelloit alors le Duc d'Anjou depuis qu'Henri III. étoit sur le Trône. Le Prince François fit à cette occasion un voyage en Angleterre, où il fut très-bien reçu de la Reine qui lui fit présent de la bague qu'elle portoit. Tous les articles de ce mariage étoient déjà dressés, & on s'attendoit que cette affaire alloit bien-tôt finir. Tous les Seigneurs & toutes les Dames de la Cour d'Angleterre firent des représentations très-vives à la Reine sur l'alliance qu'elle vouloit contracter. Elisabeth feignit de se rendre à leurs sollicitations pressantes, & aussi-tôt elle congédia le Prince qui se plaignit amérement de l'inconstance de la Reine. Il partit d'Angleterre avec une grosse somme d'argent qu'on lui donna pour le consoler, & pour lui aider à soutenir la guerre dans les Pays-Bas. Plusieurs Seigneurs Anglois l'accompagnerent jusqu'à Anvers, où il fut couronné Duc de Brabant. ELISABETH.

Comme le Comte de Morton étoit toujours attaché aux intérêts de l'Angleterre, le Duc de Guise chercha à le perdre, afin de pouvoir brouiller plus 1582.

ELISABETH. facilement le jeune Roi avec Eliſabeth (*). Edme Stuart, Baron d'Aubigni, ſe rendit par ordre du Duc de Guiſe auprès du Monarque Ecoſſois, dans les bonnes graces duquel il vint bientôt à bout de s'inſinuer. Il y avoit auſſi dans ce même tems à la Cour d'Ecoſſe un autre jeune homme de la Maiſon de Stuart que le Roi Jacques aimoit beaucoup. Ces deux favoris réſolurent la perte de Morton, & ils réuſſirent : le Régent fut arrêté & mis en priſon. Auſſi-tôt qu'Eliſabeth eût appris la diſgrace d'un homme qui lui avoit rendu de ſi grands ſervices, elle fit tous ſes efforts pour le délivrer du péril qui le menaçoit ; mais la Reine ne put rien obtenir, & le Comte fut décapité. Ceux qui avoient été les auteurs de ſa mort, héritérent de la puiſſance qu'il avoit eue dans le Royaume. Le Baron d'Aubigni qu'on venoit de faire Duc de Lenox ſe rendit odieux en ſuivant les mauvais conſeils que lui donnoit l'autre favori, qu'on appelloit le Comte d'Aran. Celui-ci pour venir à bout de ſupplanter ſon rival, lui faiſoit faire tous les jours des démarches capables de lui attirer la haine de toute la Nation. Quelques Sei-

(*) Il étoit proche parent du Roi d'Ecoſſe.

gneurs Ecoſſois indignés de ſe voir gouvernés par deux hommes ſans mérite, réſolurent de ſe ſaiſir de la perſonne du Roi & de lui ôter ſes favoris. Ce projet eut un heureux ſuccès ; car on vint à bout de chaſſer de la Cour le Duc de Lenox & le Comte d'Aran. Le premier n'eſpérant pas de rentrer en faveur, ſe retira en France où il mourut bien-tôt après. L'autre qui avoit été mis d'abord en priſon, en ſortit à la ſollicitation du Roi, auprès duquel il devint plus puiſſant que jamais. ELISABETH.

Il ſe forma pluſieurs complots contre la vie d'Eliſabeth. Les Proteſtans n'ont pas manqué d'attribuer de ſi noires entrepriſes aux Prêtres Romains, & ſur-tout aux Jéſuites. Ces derniers eurent de rudes perſécutions à eſſuyer ſous le regne dont nous écrivons l'Hiſtoire. Comme leur état les oblige de travailler à l'extirpation de l'héréſie, ils avoient alors de fréquentes occaſions d'exercer leur zéle, & l'Angleterre étoit pour eux un champ de bataille qui fut arroſé pluſieurs fois de leur ſang. Il leur étoit défendu ſous peine de la vie de demeurer dans le Royaume ; & toutes les fois qu'ils étoient découverts, on les pendoit ſans miſéricorde, comme criminels de haute tra-

ELISABETH.

hiſon. Tous ces complots qu'on formoit contre la Reine, donnerent lieu à une Aſſociation générale, compoſée de gens de toutes ſortes d'états, qui s'engagerent par ſerment à expoſer leur vie pour la conſervation d'Eliſabeth. Telles furent les précautions que prirent les Anglois, pour mettre à couvert les jours d'une Princeſſe, qui ſe faiſoit adorer par la ſageſſe & la douceur de ſon Gouvernement. Sans la différence de ſentimens ſur les matieres de Religion, Eliſabeth auroit été généralement aimée de tous ſes Sujets; mais il étoit impoſſible qu'elle n'eût pas pour ennemis tous les Catholiques, qu'elle traita avec beaucoup de rigueur. C'eſt ce qui a fourni matiere à toutes les ſanglantes invectives que les partiſans de l'Egliſe Romaine ont vomi contre Eliſabeth. Les Proteſtans en avoient agi de la même maniere à l'égard de la Reine Marie qui les perſécutoit à toute outrance. Les Catholiques & les Réformés n'ont conſulté que leur paſſion, lorſqu'ils ont écrit contre ces deux Princeſſes.

Eliſabeth qui, comme nous l'avons dit ailleurs, ne ſongeoit qu'à entretenir des troubles & des diviſions dans

les Etats des autres Princes, afin de n'avoir rien à craindre de leur part, fournit des soldats & de l'argent aux Provinces des Pays-Bas, qui étoient sur le point de retomber sous la puissance du Roi d'Espagne. Les troupes auxiliaires qu'elle envoya en Flandre, consistoient en cinq mille hommes d'Infanterie & mille de Cavalerie, dont le Comte de Leicester fut nommé Général. Elle fit ensuite équiper vingt-un vaisseaux pour aller attaquer les Espagnols en Amérique. Le Comte de Carlisle qui commandoit cette flotte s'empara de l'Isle Saint Jacques, de Saint Domingo & de Carthagéne. Il brûla les villes de Saint Antoine & de Sainte Héléne dans la Floride. Une violente tempête empêcha la flotte d'entreprendre de nouvelles expéditions, & tous les vaisseaux qui ne purent se rejoindre arriverent successivement en Angleterre chargés d'un butin immense. ELISABETH.

Les Protestans François voyant bien que le but de la Sainte Union ou de la Ligue étoit de ruiner entiérement la Religion Réformée, résolurent de faire tous leurs efforts pour éviter ce coup fatal. Ils avoient à leur tête le Roi de Navarre & le Prince de Condé. Celui-

ELISABETH.

ci se rendit en Angleterre pour demander des secours à Elisabeth. Elle lui fournit cinquante mille écus, & lui prêta dix vaisseaux, dont il se servit pour délivrer la Rochelle.

Tandis qu'Elisabeth étoit occupée à entretenir la division parmi ses voisins, elle songea à s'assurer de l'Ecosse, en faisant une ligue avec le jeune Roi, dans lequel on étoit sûr de trouver des dispositions favorables, parce qu'il étoit environné de gens dévoués à l'Angleterre, & attachés à la Religion Protestante. Par les articles du Traité qui se conclut entre Jacques & Elisabeth, l'un & l'autre s'engageoient à se secourir mutuellement en cas qu'on vînt à les attaquer. L'Ambassadeur François fit d'inutiles efforts pour empêcher cette alliance, qui étoit très-préjudiciable aux intérêts de son Maître. En effet, la France avoit toujours regardé l'Ecosse comme un endroit commode, d'où on pouvoit aisément venir faire irruption en Angleterre. C'est aussi ce qui engagea Elisabeth à prendre des mesures pour se mettre à couvert de ce côté-là : voilà comment cette habile Princesse déconcertoit tous les projets de ses ennemis.

ELISABETH.

Malgré toutes les précautions que prit Elisabeth pour la conservation de sa Couronne & de ses jours, elle ne se croyoit point en sûreté, tandis qu'elle laisseroit vivre la Reine d'Ecosse. Il fallut donc enfin se résoudre à sacrifier une rivale qu'on pouvoit à chaque instant arracher de sa prison pour la placer sur le trône d'Angleterre. Il est nécessaire d'entrer en quelques détails au sujet de ce tragique événement. Quelques Prêtres Anglois du Séminaire de Rheims conseillerent à un de leurs compatriotes, nommé *Savage*, d'assassiner Elisabeth. Celui qu'on vouloit charger de cette affreuse entreprise, étoit un de ces fanatiques, qui regardent les plus grands crimes comme une œuvre méritoire, lorsqu'il s'agit des intérêts de la Religion. Savage s'engagea par vœu à faire ce qu'on exigeoit de lui. Quelques autres scélérats qu'on fit entrer dans le complot, crurent qu'il ne falloit pas commettre à un seul homme l'exécution d'un pareil dessein. Il se trouva six autres assassins, dont voici les noms, *Savage*, *Babington*, *Charnock*, *Abington*, *Maxvvel*, qui s'étoient tous fait peindre dans un même tableau. La Cour ne tarda pas à être

ELISABETH.

informée de ce noir projet ; mais avant que d'arrêter les coupables, on voulut connoître avec quelles perſonnes ils étoient en relation. On découvrit qu'ils écrivoient à Marie Stuart, & qu'ils en recevoient des réponſes. On tira des copies de toutes ces Lettres ; & quand on eut vû ce dont il étoit queſtion, on fit ſaiſir les conjurés, qui s'accuſerent auſſitôt les uns les autres, & découvrirent tout le complot. On travailla ſur le champ à leur procès, & il y en eut quatorze qui furent condamnés à mort. Après l'exécution de cette Sentence, on ſe détermina enfin à faire juger la Reine d'Ecoſſe, qu'on regardoit comme l'unique cauſe de la derniere conſpiration. Eliſabeth nomma des Commiſſaires, à qui elle donna plein pouvoir de juger en dernier reſſort. Ils ſe rendirent au nombre de trente-ſix à *Totheringay* en Northumberland, où Marie Stuart étoit pour lors priſonniere. Ils notifierent à cette Princeſſe la Commiſſion dont on les avoit chargé. La Reine d'Ecoſſe leur répondit qu'étant Souveraine, elle ne feroit rien qui pût avilir la dignité Royale ; & que par conſéquent elle ne répondroit point à des gens qui n'avoient aucun droit de

l'interroger. On la menaça alors de la juger par défaut, comme une perſonne abſente. Alors elle ſe détermina par le conſeil de Harton, un de ſes Commiſſaires, à comparoître devant les Juges. On l'accuſa d'avoir formé des complots qui tendoient à la ruine de la Reine & du Royaume d'Angleterre, d'avoir eu auſſi connoiſſance de la derniere conjuration, & d'avoir ſuggéré des moyens pour l'exécuter. Elle nia formellement le premier chef d'accuſation, & quant au ſecond, elle répondit qu'on ne pouvoit la convaincre ſans montrer des Lettres écrites de ſa main, ce qui n'étoit pas poſſible, puiſqu'on n'avoit que des copies. Il y eut beaucoup d'irrégularité dans toute cette procédure, puiſqu'on fit mourir trois des conjurés avant que de les confronter à la Reine, dont ils étoient les accuſateurs. Outre cela, parmi les Juges qui furent chargés de cette affaire, il y en avoit pluſieurs qui étoient ennemis déclarés de Marie Stuart. Les bornes que je me ſuis preſcrites m'empêchent d'entrer dans un plus grand détail au ſujet de ce fameux procès. Après avoir lû tous les différens chefs d'accuſations & les réponſes de Marie Stuart, il eſt bien difficile de dé- ELISABETH.

ELISABETH.

cider ſi cette Princeſſe étoit réellement coupable, à moins qu'on ne veuille faire paſſer pour un crime tous les moyens qu'elle employa pour ſe procurer la liberté, & pour remonter ſur le Trône. A l'égard du projet qu'on lui impute, d'avoir voulu faire périr Eliſabeth, c'eſt un point ſur lequel il n'eſt pas facile de porter un jugement certain. D'ailleurs, quand il ſeroit vrai que Marie Stuart eût attenté à la vie de la Reine d'Angleterre, celle-ci avoit-elle le droit de faire condamner ſon ennemie par les voyes ordinaires de la Juſtice ? Les Souverains ſont tous égaux ; & ne dépendent que de l'Etre ſuprême, qui eſt le ſeul arbitre de la deſtinée des Rois. Quoi qu'il en ſoit, les Commiſſaires après pluſieurs ſéances, s'étant raſſemblés à Weſtminſter dans la Chambre Etoilée, prononcerent contre Marie Stuart une Sentence de mort, dont on n'a jamais pu ſçavoir le contenu. Cette Sentence fut confirmée par le Parlement d'Angleterre, qui préſenta une adreſſe à la Reine pour en demander l'exécution. Eliſabeth fit à ce ſujet un long diſcours, dans lequel elle étala tous les ſentimens de tendreſſe qu'elle avoit pour ſon peuple ; elle fit en même-tems

tems des lamentations sur la nécessité où la réduisoit une Princesse de son Sang, qui par ses criminelles pratiques s'étoit rendue digne d'un châtiment rigoureux. Enfin comme Elisabeth vouloit persuader au Public qu'elle ne consentiroit qu'avec une extrême répugnance à la mort de Marie Stuart, elle demanda du tems pour délibérer sur une matiere si importante. Quelques jours après elle pria le Parlement de trouver le moyen de sauver la vie à la Reine d'Ecosse, sans qu'il en résultât cependant aucun danger pour le Royaume d'Angleterre. Les deux Chambres répondirent qu'il n'y avoit point d'autre expédient pour assurer la tranquillité du Royaume, que de faire exécuter promptement la Sentence de mort portée contre Marie Stuart. Elisabeth parut encore dans un embarras extrême : elle ne pouvoit se résoudre, disoit-elle, à tremper ses mains dans le sang d'une Princesse qui étoit sa proche parente, & pour laquelle elle avoit toujours eue la plus vive tendresse. Dans le second discours qu'elle fit à ce sujet, elle prit soin de faire l'éloge de sa conduite depuis qu'elle étoit montée sur le Trône. Elle témoignoit aussi à ses Sujets com-

ELISABETH.

ELISABETH. bien elle étoit ſenſible à toutes les marques d'affection qu'elle recevoit tous les jours de leur part ; elle finiſſoit ſa harangue par dire aux Députés du Parlement qu'elle approuvoit leur conduite ; mais elle leur demandoit en même-tems de ne point la forcer à leur rendre une réponſe poſitive, abandonnant le ſoin de toute cette affaire à leur prudence & à leur ſageſſe. On entendit bien ce que cela ſignifioit. En conſéquence on annonça à Marie Stuart que ſes Juges l'avoient condamnée à mort. Elle reçut cette terrible nouvelle avec beaucoup de fermeté, & dit qu'elle ne ſe regardoit pas comme une perſonne malheureuſe, puiſqu'elle alloit mourir pour ſa Religion. Elle ajoûta enſuite qu'elle ne devoit point trouver étrange de ſe voir privée du jour par les Anglois, qui étoient accoutumés depuis long-tems à répandre le ſang des Rois.

Toute l'Europe fut bien-tôt inſtruite de la condamnation de Marie Stuart. Auſſi-tôt la Cour de France envoya en Angleterre le Préſident de Bellievre pour ſolliciter la grace de cette infortunée Princeſſe. L'Ambaſſadeur François préſenta à ce ſujet un long Mémoire, contenant les raiſons les plus

fortes, afin d'empêcher l'exécution d'un Arrêt qui devoit naturellement révolter tous les Souverains. Le Roi d'Ecoſſe écrivit auſſi en faveur de ſa mere ; mais tout cela fut inutile ; la politique exigeoit le ſacrifice de cette illuſtre victime. Avant qu'on l'immolât à la ſûreté d'Eliſabeth ; celle-ci eut encore recours à ſes artifices ordinaires ; il fallut que le Parlement lui fît de nouvelles inſtances, auſquelles elle ne parut ſe rendre qu'avec une répugnance extrême. Elle commanda enfin à Daviſſon Sécretaire d'Etat, de faire dreſſer pour l'exécution de Marie Stuart un ordre, qu'elle défendit qu'on montrât à perſonne. Daviſſon obéit ſur le champ, & vint enſuite avertir Eliſabeth que tout étoit prêt. Cette artificieuſe Princeſſe s'emporta alors contre le Sécrétaire d'Etat, en lui diſant qu'il s'étoit trop hâté ; elle lui laiſſa cependant l'ordre entre les mains, ſans lui déclarer l'uſage qu'il en devoit faire. Daviſſon ſe trouva dans un cruel embarras. Après avoir délibéré ſur le parti qu'il avoit à prendre, il s'adreſſa aux Membres du Conſeil, pour ſçavoir ce qu'il devoit faire dans les circonſtances préſentes ; ils décidérent qu'il falloit exécuter la Sentence portée contre

ELISABETH.

ELISABETH. Marie Stuart. On fit auſſi-tôt partir ceux qui devoient être les témoins de ce triſte ſpectacle. Lorſqu'ils étoient en route, Eliſabeth qui paroiſſoit ignorer tout ce qui ſe paſſoit, dit au Secretaire d'Etat qu'elle avoit changé de réſolution, & qu'elle ne ſongeoit plus à ſe défaire de ſa rivale. Daviſſon qui fut extraordinairement ſurpris d'entendre un pareil diſcours, avoua qu'on avoit donné les ordres pour faire mourir la Reine d'Ecoſſe. Eliſabeth qui voulut jouer ſon rôle juſqu'au bout, entra dans une furieuſe colere contre tous les Membres du Conſeil, & ſur-tout contre le Sécretaire d'Etat; mais elle ſe donna bien de garde de rappeller ceux qui étoient partis pour ordonner l'exécution, quoi que rien ne fût plus facile.

Nous voilà enfin arrivés à la derniere ſcéne de cette ſanglante tragédie. Les quatre Seigneurs qui avoient été nommés pour aſſiſter au ſupplice de Marie Stuart, avertirent cette Princeſſe de ſe préparer à la mort. Dès le lendemain, on la conduiſit dans la grande ſalle du Château de Fotheringay, où l'on avoit fait élever un échaffaut qui étoit tapiſſé de noir. Quelques-unes de ſes Dames d'honneur qui l'accompa-

gnerent, fondoient en larmes, tandis que la Reine témoignoit un courage dont les plus grands hommes ne sont pas toujours capables en de pareils instans. Elle regarda la mort comme la fin de ses souffrances, & montra un grand attachement pour la Religion Romaine. Quand il fallut quitter ses habits, elle ne voulut jamais permettre que le bourreau fît cette fonction, disant qu'elle n'étoit pas accoutumée de se faire servir par de pareils gentilshommes. Elle ôta elle-même sa robe, se mit à genoux sur un carreau de velours noir, présenta son cou à l'exécuteur, qui contre le privilége des Princes, lui fit tenir les mains par son valet, pour frapper avec plus d'assurance. Enfin elle reçut le coup mortel, & le boureau montra la tête aux quatre coins de l'échaffaut. Quoique cette Princesse ne fût encore que dans la quarante-cinquiéme année de son âge, on remarqua qu'elle avoit les cheveux tout blancs, ce qui étoit sans doute un effet des chagrins qu'elle essuya pendant le cours d'une longue (*) captivité. Tel fut le sort de Marie Stuart, qui fut la plus belle femme de

ELISABETH.

1587. 28 de Février.

(*) Elle demeura en prison depuis l'an 1568. jusqu'à l'année 1587.

ELISABETH. son tems, mais non pas la plus vertueuse. Elle étoit bien inférieure à sa rivale par les qualités qui sont nécessaires aux Souverains, mais elle la surpassoit par des agrémens dont Elisabeth eut la foiblesse d'être jalouse. Tandis que la Reine d'Ecosse fut assise sur le Trône, elle ne fit rien qui pût donner une grande estime pour sa personne : la perte de sa liberté, le honteux genre de mort qui termina ses jours, la fermeté qu'elle témoigna dans les derniers instans de sa vie, tout cela est cause qu'on ferme les yeux sur ses désordres, & qu'on ne se souvient que de ses malheurs. Pour ce qui est d'Elisabeth, on ne peut lui pardonner d'en être venue à cet excès de rigueur à l'égard d'une parente & d'une Reine. Ne pouvoit-on pas prendre d'autres mesures pour empêcher les intrigues dont on accusoit Marie Stuart ? En supposant même que sa mort devînt nécessaire pour la sûreté de la Reine d'Angleterre, ne devoit-on pas respecter un si illustre Sang, & ne pas le faire répandre par la main d'un infâme bourreau ? Les Princes ne manquent jamais de moyens, lorsqu'il s'agit de se défaire des personnes qui peuvent leur donner de l'ombrage : si ces moyens

ELISABETH.

ſont criminels, ils ne déshonorent pas ceux contre qui on les employe.

Quand on eut appris à Eliſabeth la mort de Marie Stuart, elle s'abandonna aux larmes, comme ſi elle avoit été pénétrée de la plus vive douleur : artifice indigne d'une ſi grande Princeſſe ! Ce n'eſt pas tout : elle chaſſa de ſa préſence tous les Membres du Conſeil qui avoient envoyé l'ordre pour l'exécution, & elle fit faire le procès au Sécretaire d'Etat, qui fut condamné à une amende de 10000 livres ſterling, & à demeurer en priſon autant de tems que la Reine le jugeroit à propos. Eliſabeth écrivit enſuite au Roi d'Ecoſſe, pour l'inſtruire du triſte événement qui venoit de ſe paſſer en Angleterre. Elle employoit pour ſe juſtifier des expreſſions ambiguës, dont il auroit été difficile de déterminer le véritable ſens. Elle finiſſoit ſa Lettre par des proteſtations de tendreſſe pour le jeune Prince dont elle venoit d'immoler la mere. Le jeune Monarque parut d'abord vivement affligé, & forma même des projets de vengeance ; mais la crainte de ſe voir privé de la Couronne d'Angleterre, ſervit beaucoup à tarir la ſource de ſes larmes.

ELISABETH. Voilà comment l'ambition étouffe les plus vifs ſentimens de la nature !

Eliſabeth n'ayant plus rien à craindre dans l'intérieur de ſes Etats, réſolut de porter la guerre au dehors, & d'attaquer le Roi d'Eſpagne qui faiſoit des préparatifs contre l'Angleterre. Elle fit équiper une Flotte dont elle donna le Commandement à *Drack*, qui eut ordre de bruler tous les vaiſſeaux ennemis qu'il rencontreroit. L'Amiral Anglois exécuta ponctuellement ce qu'on lui avoit preſcrit, & cauſa beaucoup de dommage aux Eſpagnols. Philippe II. réſolut de ſe venger, & de faire valoir les prétentions qu'il croyoit avoir ſur la Couronne d'Angleterre, comme deſcendant de la Maiſon de Lencaſtre & comme étant Catholique. Il s'imaginoit que ce dernier titre étoit ſuffiſant pour avoir droit de renverſer Elizabeth de deſſus le trône, parce que cette Princeſſe étant excommuniée, on ne devoit plus la regarder comme légitime Souveraine. Le Pape Sixte V. pour favoriſer les deſſeins du Monarque Eſpagnol, fulmina contre Eliſabeth une Bulle, par laquelle il délioit les Anglois du ſerment de fidélité; mais les foudres du Vatican cauſerent

ELISABETH.

ſerent moins de conſternation en Angleterre que l'armement que faiſoit Philippe II. pour attaquer ce Royaume. Le Roi d'Eſpagne venoit de faire équiper une Flotte de cent cinquante gros vaiſſeaux, ſur leſquels on avoit embarqué dix-neuf mille hommes & 2630 piéces de canon. Le Duc de Medina-Celi commandoit cette Flotte à qui les Eſpagnols donnoient le nom d'invincible. Eliſabeth voyant l'orage qui étoit prêt à fondre ſur elle, ſe mit en devoir d'en arrêter la violence. Cette Princeſſe ſe trouvoit cependant dans de grandes inquiétudes. Elle avoit beaucoup moins de vaiſſeaux que ſes ennemis; elle craignoit d'ailleurs que quand on viendroit l'attaquer, les Irlandois & les Ecoſſois ne ſe joigniſſent en même tems au Roi d'Eſpagne: les premiers à cauſe de leur attachement à la Religion Catholique, les ſeconds pour venger la mort de leur Souveraine. Eliſabeth prit ſes meſures pour n'avoir rien à craindre du côté de l'Irlande & de l'Ecoſſe, enſuite elle ſe diſpoſa à faire tête aux ennemis. Elle donna le Commandement de ſes vaiſſeaux à *Charles Hovvard* qui avoit ſous lui le fameux Drack, & quelques au-

ELISABETH. tres Officiers très-expérimentés dans la Marine.

1588. Le Duc de Medina-Celi partit avec ſa Flotte qui eſſuya d'abord une tempête. Les vaiſſeaux furent diſperſés, & ne purent ſe réjoindre qu'à la Corogne. Ils en partirent & entrerent dans la Manche. Dès les premiers jours il y eut des combats où les Anglois donnerent des preuves de leur courage. L'Amiral Eſpagnol qui vit bien que ſon entrepriſe ne réuſſiroit pas auſſi facilement qu'il s'en étoit flaté, envoya quelqu'un au Duc de Parme pour demander du ſecours; mais les vaiſſeaux Anglois & Hollandois qui étoient placés avantageuſement, empêcherent cette jonction. Je n'entrerai point dans le détail de tout ce qui ſe paſſa entre les deux partis, il me ſuffira de dire que les Eſpagnols, après avoir été menés aſſez vivement par leurs ennemis, furent pouſſés par la tempête ſur les côtes de Zélande, où ils manquerent de périr au milieu des flots. Un vent favorable les tira de ce péril; mais comme ils déſeſpéroient de réuſſir dans leur projet, ils prirent la réſolution de ſe retirer en Eſpagne. Pendant leur route, ils reçurent encore

quelque dommage par les vents contraires, qui firent échoir pluſieurs de leurs vaiſſeaux ſur les côtes d'Ecoſſe & d'Irlande. Ceux qui eurent le malheur de tomber entre les mains des Irlandois, furent aſſommés ou pendus. Telle fut le fruit d'une expédition qui coûta à Philippe des ſommes immenſes, & un grand nombre de ſoldats. Le Roi d'Eſpagne montra beaucoup de fermeté en apprenant une ſi triſte nouvelle, & remercia le Ciel de ce que la perte n'étoit pas plus grande. ELISABETH.

Après le malheureux ſuccès de la Flotte Eſpagnole, Eliſabeth commença à jouir d'une tranquillité qui lui avoit été inconnue pendant tout le cours de ſon regne. Elle n'avoit plus rien à craindre de l'Ecoſſe, dont le Roi ne ſongeoit qu'à mener une vie paiſible. Les factions qui diviſoient la France, empêchoient cette Couronne de rien entreprendre contre l'Angleterre. L'Eſpagne n'avoit nullement envie de tenter une entrepriſe ſemblable à celle qui lui avoit ſi mal réuſſi, & les affaires des Pays-Bas commençoient à ſe trouver dans un état floriſſant, dont Eliſabeth devoit reſſentir les effets. Cette Princeſſe crut alors qu'elle

ELISABETH. pouvoit non-seulement se tenir sur la défensive, mais encore attaquer ses ennemis. Le fameux Drack avec quelques autres particuliers équiperent à leurs frais une Flotte qu'on envoya contre les Espagnols. Il se trouva beaucoup d'Anglois qui contribuerent à la dépense de cet armement, dans l'espérance de se dédommager par le butin; mais cette expédition ne fut pas beaucoup plus heureuse que celle des Es-
1589. pagnols contre l'Angleterre. Comme Elisabeth n'avoit à craindre dans ce tems-là que Philippe II. elle prit de bonnes mesures pour que ce Prince ne pût pas l'attaquer impunément. Dans ce dessein elle avoit toujours sur mer une Flotte considérable qui entraînoit à la vérité beaucoup de dépense, mais dont l'entretien ne fut presque pas onéreux pour les Anglois par la sage œconomie de leur Souveraine. Jamais aucun Monarque n'a sçu faire un meilleur usage de son argent; aussi quand Elisabeth en eut besoin, elle trouva toujours ses Sujets disposés à lui accorder des subsides qui n'étoient employés que pour la défense ou la gloire de l'Etat.

Henri IV. qui étoit alors Roi de

France, se voyoit contraint de conquérir à la pointe de l'épée une Couronne qui lui appartenoit légitimement, & dont on refusoit de le mettre en possession sous prétexte qu'il étoit Hérétique. Ce Prince trouva des secours du côté de l'Angleterre, parce qu'il étoit Protestant, & parce que la Reine avoit tout à craindre pour ses propres Etats, si le parti de la Ligue venoit à triompher. Henri dans ses pressans besoins eut plus d'une fois recours à Elisabeth, qui lui rendit de grands services. Pour diminuer le prix de tous ces bienfaits, je ne dirai pas que la politique y eut plus de part que tout autre motif. Personne n'ignore que ce n'est pas la générosité qui régle les actions des Souverains en de pareilles circonstances. ELISABETH.

Sur la fin du regne d'Elisabeth, les Irlandois se révolterent contre cette Princesse. Le Comte de Tyronne qui étoit à la tête des rébelles se voyant appuyé par les Espagnols, soutint la guerre pendant long-tems contre l'Angleterre. Il fit même des progrès si considérables, qu'Elisabeth songea à prendre des mesures efficaces pour ne pas perdre le Royaume d'Irlande. On y envoya en qualité de Vice-Roi le

ELISABETH.

fameux Comte d'Eſſex, pour lequel Eliſabeth paroiſſoit avoir des ſentimens plus vifs que ceux de l'eſtime. Cependant dans le tems dont nous parlons, la faveur du Comte commençoit à diminuer. Avant ſon départ il avoit eu avec la Reine une diſpute, dans laquelle il ne ſe comporta pas avec tout le reſpect qui eſt dû aux Souverains. Son inſolence lui attira un ſoufflet de la part d'Eliſabeth. Le Comte d'Eſſex qui étoit l'homme du monde le plus fier, mit auſſi-tôt la main ſur la garde de ſon épée, mais on l'empêcha de la tirer du fourreau. Il ſortit auſſi-tôt de la Cour furieux de l'affront qu'il venoit de recevoir. Quelque tems après cette avanture, il fut nommé Vice-Roi d'Irlande, où il ſe rendit avec une armée de plus de vingt-mille hommes. Il ne fit rien de conſidérable, & donna lieu de croire par ſa conduite qu'il avoit de mauvais deſſeins. La Reine lui écrivit en conſéquence une lettre fort dure, à laquelle le Comte fut ſi ſenſible, qu'il réſolut de partir avec ſes troupes pour aller ſe venger des ennemis qu'il avoit à la Cour. Quelques-uns de ſes amis l'empêcherent de ſe porter à de pareilles extrémités. Il

prit un autre parti qui fut de quitter l'Irlande sans permission, pour venir se justifier auprès de la Reine. Cette démarche ne produisit pas l'effet qu'il en avoit attendu. Il fut mis aux arrêts chez le Garde du Sceau privé. Ses amis en voulant lui rendre service furent cause de sa perte; ils tâcherent de faire soulever le peuple en sa faveur, ce qui indisposa tellement Elisabeth contre le Comte d'Essex, qu'elle fit examiner sa conduite par le Conseil dans la Chambre Etoilée. On ne fit cependant point de procédures criminelles, parce que la Reine ne vouloit pas perdre un homme pour qui elle conservoit encore beaucoup d'affection. La disgrace du Comte abbatit entiérement sa fierté. Il écrivit des lettres fort soumises à Elisabeth, qui contente de voir son ancien favori aussi humilié qu'elle le désiroit, fit entendre aux Juges qu'elle ne souhaitoit pas qu'ils portassent contre ce cher coupable un Jugement rigoureux. On le condamna seulement à être privé pour quelque tems de ses principaux emplois. Il parut d'abord très-repentant de la conduite qu'il avoit tenue à l'egard d'Elisabeth, mais il ne persista pas toujours

ELISABETH.

ELISABETH.

dans les mêmes ſentimens. Dès qu'il ſe vit en liberté, il chercha à ſe rendre maître de la perſonne de la Reine, & à faire ſoulever l'Ecoſſe, en écrivant au jeune Roi qu'on avoit deſſein de le priver de la Couronne d'Angleterre. On le vit bien-tôt raſſembler une quantité de gens ſuſpects, dont il comptoit bien ſe ſervir dans le beſoin. On le manda auſſi-tôt à la Cour, où il refuſa de ſe rendre ſous différens prétextes. Après avoir déliberé avec ſes amis ſur le parti qu'il devoit prendre, il ſe rendit avec ſa troupe dans la Cité pour en faire ſoulever les Habitans, mais il n'eut pas le bonheur de réuſſir de ſorte qu'il fut contraint de retourner dans ſa maiſon où il fut bien-tôt inveſti. On ſe ſaiſit de ſa perſonne, & on le conduiſit à la Tour avec pluſieurs complices de ſa révolte. Le procès ne traina pas en longueur, & le Comte fut condamné à mort comme coupable de haute trahiſon. Quand il fallut exécuter la Sentence, Eliſabeth parut un peu irréſolue. Il lui en coutoit ſans doute de ſe défaire d'un homme pour lequel elle avoit eu un attachement qui donna lieu à bien des ſoupçons. L'amour pouvoit-il em-

braſer un cœur déja glacé par le froid de la vieilleſſe ? (*) Quoi qu'il en ſoit, il ſemble que la Reine eut quelque peine à ſe déterminer. Enfin elle ordonna l'exécution, & le Comte d'Eſſex fut décapité. Ainſi finit un homme à qui la trop bonne opinion qu'il avoit de ſon mérite, & l'extrême affection que lui portoit ſa Souveraine, firent concevoir de vaſtes projets qui le conduiſirent ſur un échaffaut.

ELISABETH.

Mort du Comte d'Eſſex.

1601. Le 25 de Février.

Toute la fin du regne d'Eliſabeth fut employée à faire la guerre aux Eſpagnols, & à réprimer la révolte des Irlandois. Enfin la mort vint enlever à l'Angleterre une Reine qui gouverna pendant vingt-quatre années avec une ſageſſe & une habileté qui la rendent égale ou ſupérieure aux plus grands Rois.

1603.

Mort d'Eliſabeth.

Jamais les Anglois n'avoient été ſi heureux que ſous le regne de cette illuſtre Princeſſe. Cela ſeul ſuffit pour faire ſon éloge. Ce n'eſt point par ces grandes entrepriſes dont les peuples ſont les victimes, qu'Eliſabeth s'eſt acquiſe une gloire immortelle. Toute ſon occupation fut de conſerver une Couronne que mille ennemis conjurés cher-

(*) Eliſabeth avoit pour lors 68 ans.

ELISABETH. choient à lui ravir. Parmi les moyens qu'elle employa pour rester tranquille sur le Trône, il s'en trouva quelques-uns qui n'étoient pas conformes à la justice ni à l'humanité. Je ne veux pour exemple que la mort de Marie Stuart: mais si la Reine d'Angleterre poussa jusqu'à l'excès le soin de sa conservation, elle ne négligea pas aussi les intérêts de son peuple, pour qui elle eut toujours une extrême tendresse. Outre la dissimulation qu'on reproche à Elisabeth, on l'accuse encore de n'avoir pas été trop réguliere dans ses mœurs. Quand même cela seroit vrai, on peut toujours dire que son incontinence ne fut point à charge aux Anglois, puisqu'elle ne les ruina point pour enrichir ses Amans. Elle fit paroître pendant tout le cours de son regne beaucoup d'esprit, de prudence, de fermeté, en un mot les principales qualités qu'on exige dans ceux qui sont prépposés au Gouvernement des Etats; mais les ennemis d'Elisabeth prétendent que toutes les vertus qu'on admire dans cette Princesse n'étoient que des vices déguisés. Ils la regardent comme une excellente Comédienne qui s'acquitta de son rôle à la satisfaction du Public. Que les

peuples seroient heureux, si les Rois vouloient jouer de semblables personnages !

ELISABETH.

Elisabeth avant que de mourir avoit nommé pour son Successeur le Roi d'Ecosse. Comme les droits de ce Prince étoient incontestables, il ne se trouva personne parmi les Anglois qui refusât de le reconnoître pour Souverain ; ainsi dès que la Reine eut fermé les yeux, il fut proclamé Roi d'Angleterre. Lorsqu'on vint lui apprendre une si agréable nouvelle, il se contenta de lever les yeux au Ciel, sans doute pour le remercier d'une faveur attendue depuis long-tems. Jacques ne tarda pas à se mettre en chemin pour se rendre dans ses Etats. Il trouva dans tous les lieux de son passage un concours de monde extraordinaire, & la nation Angloise employoit les plus vives démonstrations pour témoigner la joye qu'elle ressentoit de voir son nouveau Maître. On ne songeoit déja plus à cette Elisabeth, dont le souvenir auroit dû être gravé éternellement dans tous les cœurs. Tel est le génie du peuple, il ne se laisse frapper que par les objets présens ; oubliant tout à coup ce qu'il a le plus tendrement aimé, il transporte

JACQUES I. depuis 1603. jusqu'à 1625.

JACQUES I.

ailleurs ſes adorations & ſes hommages, ſans ſçavoir encore ſi ceux à qui il les adreſſe ſont dignes d'un ſemblable tribut.

Quand le Roi fut arrivé dans la ville d'Yorck, les principaux Seigneurs du Royaume vinrent le trouver pour lui rendre leurs reſpects. Cecil, qui pendant la vie d'Eliſabeth avoit entretenu une correſpondance ſecréte avec le jeune Monarque, fut reçu avec des diſtinctions qui annonçoient la faveur dont il alloit bien-tôt jouir. Jacques fit bien-tôt connoître la haine qu'il conſervoit dans le fond de l'ame contre Eliſabeth, car il combla de bienfaits les ennemis de cette Princeſſe; non-ſeulement il ne prit point le deuil, mais ceux qui s'aviſerent de le porter eurent défenſe de paroître devant le Roi. Le reſſentiment de ce Prince étoit très-juſte, mais il eut été bien plus glorieux de prendre les armes pour venger la mort d'une mere qu'on avoit fait périr d'une maniere ſi indigne.

Jacques avoit de l'eſprit, du jugement & des connoiſſances. Avec de pareils avantages, il lui auroit été facile de briller ſur le Trône; mais la haute opinion de ſon mérite, une aver-

sion insurmontable pour la guerre ; un penchant décidé pour le despotisme empêcherent ce Prince de faire usage de ses autres bonnes qualités. Comme on s'apperçut qu'il aimoit à être flaté, & qu'il avoit envie d'étendre plus loin qu'aucun de ses Prédécesseurs les prérogatives de la Dignité Royale, ceux qui voulurent gagner les bonnes graces de ce Monarque, ne manquerent pas d'entrer dans ses vûes, quelque préjudiciables qu'elles fussent au bien de l'Etat. Robert Cecil fut un des courtisans qui sçut le mieux s'insinuer dans l'esprit de son Maître ; aussi devint-il le principal Ministre d'un Roi, à qui on étoit sûr de plaire, dès qu'on avoit la bassesse de se prêter aux idées fausses qu'il s'étoit formées sur le pouvoir des Souverains. Jacques étoit imbu de certaines maximes bien opposées à celles que les Anglois ont sur le Gouvernement.

Dès les commencemens de ce nouveau regne, on découvrit une conspiration en faveur d'*Arbelle Stuart*, cousine germaine du Roi. Les auteurs de ce complot furent punis, les uns par le gibet, d'autres par la prison. Quelque-tems après Jacques ordonna à tous les Jésuites de sortir du Royaume, avec

JACQUES I. défenſe d'y rentrer ſous les peines les plus ſévéres. L'attachement de ces Religieux pour le Souverain Pontife leur attira la haine du Roi, qui d'ailleurs montroit aſſez de penchant pour les Catholiques. Il étoit moins révolté contre leurs Dogmes, que contre les ſentimens qu'ils ont ſur la puiſſance du Pape. Les maximes Ultramontaines ne devoient pas être du goût d'un Prince qui croyoit avec raiſon que perſonne n'étoit en droit de dépoſer les Rois.

Les Royaumes d'Angleterre & d'Ecoſſe ſe trouvant ſous la domination d'un même Souverain, Jacques prit le titre de Roi de la Grande-Bretagne, ſans attendre la déciſion du Parlement, qui n'avoit été cependant aſſemblé que pour former une ſeule Monarchie des deux Nations différentes. Quoique les Anglois & les Ecoſſois ne fiſſent plus qu'un même peuple, il s'en falloit bien qu'ils fuſſent unis par les liens d'une affection réciproque. Comme le Roi répandoit avec profuſion ſes faveurs ſur ſes compatriotes, les Anglois qui ne ſe voyoient pas également partagés, en conçurent une jalouſie qui troubla l'accord qui devoit regner entre les deux Nations. Jacques faiſoit bien quelques

efforts afin d'entretenir la concorde entre ſes anciens & ſes nouveaux Sujets ; mais pour arrêter le cours de ces haines mutuelles, il eut fallu guérir le mal dans ſon principe, c'eſt-à-dire ne point montrer de préférence odieuſe dans la diſtribution des graces ; or c'eſt à quoi Jacques I. ne pouvoit ou ne vouloit pas ſe réſoudre. JACQUES I.

Les Catholiques qui avoient toujours crû que le Roi rétabliroit la Religion Romaine, voyant qu'ils s'étoient trompés dans leurs eſpérances, conçurent le plus affreux projet pour ſe défaire tout à la fois & du Souverain & de la plûpart des Anglois réformés ; ils réſolurent de faire ſauter avec de la poudre la Salle du Parlement lorſque le Roi s'y trouveroit, & que les deux Chambres ſeroient aſſemblées. Quand je dis que les Catholiques furent les auteurs d'un ſi horrible complot, je ne prétends pas faire entendre que c'étoit tous les partiſans de l'Egliſe Romaine, mais quelques fanatiques d'entre eux tels qu'il s'en trouve dans toutes les Religions. Comme les Jéſuites ſont ſpécialement attachés au Saint Siége, on ne manqua pas de leur attribuer l'honneur de cette noire invention. Tout

JACQUES I. ce que je pourrois dire en leur faveur ne seroit pas capable de faire revenir certains esprits, qui croyent sans examiner tout ce qu'on avance contre une Société, à qui son zéle pour les intérêts de l'Eglise a suscité & suscite encore tous les jours un grand nombre d'ennemis. Voici les noms des scélérats qui furent les Chefs de cette conspiration, qu'on appelle communement la conspiration des poudres: *Catesby*, *Thomas Percy*, *Jean Graunt*, *Ambroise Rokvvood*, *Christophe Wright*, *François Tresham*, *Gui Favvlcks*. Il y en avoit encore quelqu'autres, auxquels se joignit le Chevalier *Digby*. Lorsque les Conjurés se furent engagés par serment à garder le secret, ils louerent une maison qui n'étoit séparée que par une muraille de la Salle où devoit s'assembler le Parlement. Ils se mirent ensuite à travailler pour percer le mur de séparation; & quand ils eurent achevé cette besogne, ils firent apporter dans la cave trente-six barils de poudre qu'ils couvrirent de fagots & de charbon. Comme on sçavoit bien que le Duc d'Yorck, second fils du Roi, ne se trouveroit pas au Parlement, il fut décidé qu'on lui arracheroit

racheroit la vie, mais qu'on épargne- JACQUES II.
roit la Princeſſe ſa ſœur pour la placer ſur le Trône.

Les Conjurés attendoient avec im- 1605.
patience le jour qui devoit éclairer le plus noir des attentats. L'exécution en avoit été diférée juſqu'au 5 de Novembre de l'an 1605. Le Roi & tous les Membres du Parlement alloient devenir les victimes d'une troupe de ſcélérats, ſi le déſir de ſauver la vie à un ſeul homme n'avoit empêché les ſuites de la conſpiration. Tandis que le Lord *Mounteagle* ſe retiroit le ſoir chez lui, un de ſes domeſtiques lui apporta une lettre qu'un homme inconnu venoit de lui laiſſer entre les mains. Cette lettre étoit ſans ſignature & conçue à peu près dans ces termes :

MILORD,

» L'affection que j'ai pour vous & » pour quelques-uns de vos amis, m'en» gage à prendre ſoin de votre conſer» vation. Si vous n'avez pas envie de » périr, tâchez de trouver quelque pré» texte pour vous diſpenſer d'aſſiſter au » Parlement. Faites attention au con» ſeil que je vous donne, & retirez-

JACQUES I. » vous à votre maiſon de campagne, » où vous pourrez attendre en ſûreté » un événement extraordinaire. Quoi- » qu'on ne ſe doute point de ce qui » doit bientôt arriver, je vous aſſure » qu'on verra une choſe à laquelle on » ne s'attend pas. Ne mépriſez point » des avis qui peuvent vous être uti- » les, j'eſpere que Dieu vous fera la » grace de profiter de mes conſeils.

Le Lord Mounteagle crut d'abord qu'on vouloit ſe divertir à ſes dépens ; il fit voir cependant la lettre à quelques Membres du Conſeil privé, qui regarderent tout cela comme une plaiſanterie, mais le Roi en jugea tout autrement. Il y avoit dans la lettre une phraſe que je n'ai pas rapportée, & qu'on pouvoit interpréter de deux manieres. Cette phraſe ſignifioit *le danger ſera paſſé auſſi-tôt que vous aurez brulé cette lettre*, ou bien *le danger ſera paſſé en auſſi peu de tems que vous mettriez à bruler cette lettre.* Ceux qui s'en tenoient à la premiere explication, ne trouvoient pas de ſens commun dans la lettre, mais le Roi qui l'interprêta de l'autre maniere, conclut qu'on préparoit quelque grand coup par le moyen de la poudre à canon. Auſſi-tôt on ré-

solut de faire une visite dans tous les lieux voisins de la Salle du Parlement. On descendit dans la cave où l'on avoit fait tous les préparatifs, & on y trouva *Gui Fawlcks* un des Conjurés qui étoit muni d'une lanterne sourde, d'un fusil pour tirer du feu, & de quelques bouts de méche; on eut aussi bien-tôt découvert les trente-six barils de poudre qui étoient cachés sous le charbon & les fagots. Celui qu'on venoit d'arrêter dans la cave refusa d'abord de nommer ses complices, mais on lui arracha cet aveu par la torture. Les autres Conjurés ayant eu quelques avis de ce qui se passoit, prirent aussi-tôt la fuite. On les poursuivit, & il y en eut quelques-uns qui se batirent en déséspérés, se doutant bien qu'il n'y auroit point de grace pour eux. On en tua quelques-uns, & les autres furent pris. Les prisonniers ayant été conduits à la Tour, on les interrogea, & ils avouerent leur crime. Le Roi dans une harangue qu'il fit à cette occasion en plein Parlement, tâcha de justifier les Catholiques, qu'on accusoit en général d'avoir trempé dans cet horrible complot. On exécuta huit des Conjurés, & quelque tems après on punit aussi de mort Oldcorn & Gar-

JACQUES I. net tous deux Jéſuites. Le premier, à ce qu'on prétend, ſoutenoit que le malheureux ſuccès de la conſpiration n'empêchoit pas qu'elle ne fût ſelon toutes les régles de la juſtice; l'autre avoua qu'il avoit bien entendu parler d'une conjuration pour le rétabliſſement de la Religion Romaine, mais qu'il en ignoroit le détail.

Le Parlement pour mettre autant que cela étoit poſſible les jours du Roi en ſûreté, ordonna un ſerment que tous les Anglois devoient prêter, & par lequel ils reconnoiſſoient qu'aucune Puiſſance de la terre n'étoit en droit de dépoſer Jacques I. leur légitime Souverain, ni d'exempter ſes Sujets du ſerment de fidélité. Ils promettoient de plus, de défendre le Roi & ſes Succeſſeurs contre toutes les conſpirations qui pourroient ſe faire contre leur perſonne. Ils témoignoient auſſi toute l'horreur qu'on doit avoir pour l'abominable Doctrine qui permet de ſe révolter contre les Princes hérétiques, & de les tuer même pour le bien de la Religion. Rien de tout cela ne pouvoit bleſſer la délicateſſe des Catholiques, puiſqu'il n'y a que des inſenſés ou des furieux qui puiſſent refuſer d'admettre tous les

articles qui ſont contenus dans ce ſerment, qu'on appella *le ſerment d'allégeance*. Le Parlement fit encore un autre Acte au ſujet *de la Conjuration* des poudres : il fut ordonné qu'à l'avenir, le 5 de Novembre ſeroit un jour de Fête, pour remercier le Ciel d'avoir préſervé le Royaume d'Angleterre du plus grand des malheurs. Cela s'obſerve encore aujourd'hui. JACQUES I.

Le Roi de Dannemarck dont la ſœur avoit épouſé Jacques I. vint en Angleterre pour voir ſon beau-frere. Pendant pluſieurs jours, ce ne furent que jeux, feſtins, bals, ſpectacles, pour procurer de l'amuſement au Monarque Danois. Un ſubſide conſidérable que le Parlement venoit d'accorder au Roi, fut employé à ces ſortes de Fêtes, & à celles qu'on donna auſſi à l'occaſion de l'arrivée du Prince de Vaudémont troiſiéme fils du Duc de Lorraine, qui vint auſſi pareillement rendre viſite au Roi d'Angleterre. Celui-ci étoit auſſi prodigue qu'Eliſabeth avoit été économe. Si Jacques I. répandoit l'argent à pleines mains, il n'étoit pas plus ménager dans la diſtribution des honneurs. On n'avoit jamais vû ſous aucun regne les dignités & les titres diſtribués avec plus de

JACQUES I. profuſion. C'eſt le vrai moyen de les avilir.

Le Roi d'Angleterre ſouhaitoit que le Parlement fît un Acte pour l'union des deux Royaumes ; mais les deux Chambres ne voulurent jamais y conſentir, ce qui cauſa beaucoup de chagrin à Jacques I. qui depuis ce tems-là parut fort dégoûté des Parlemens, qui prenoient la liberté de s'oppoſer à ſes déſirs. Le peuple n'étoit pas auſſi fort content de ſon Souverain qui paroiſſoit avoir envie d'établir un Gouvernement arbitraire, & qui d'ailleurs travailloit à ruiner ſes Sujets par des dépenſes ſuperflues. Ce fut alors qu'on ſe rappelloit le ſouvenir d'Eliſabeth, qui ſçavoit faire un ſi bon uſage des revenus de l'Etat. La comparaiſon qu'on faiſoit de cette Reine avec ſon Succeſſeur, n'étoit pas avantageuſe à ce dernier.

Jacques I. qui n'eut jamais envie de tirer l'épée contre ſes voiſins, s'engagea aſſez mal-à-propos dans une guerre ſcholaſtique qui ſurvint en Hollande entre les diſciples de Gomarus & d'Arminius Profeſſeurs de Théologie dans l'Univerſité de Leyde. Les diſputes de ces deux Docteurs occaſionnerent bien des troubles dans la nou-

velle République. Il s'agiſſoit de la prédeſtination & de la grace, matiere ſur laquelle les Théologiens s'exercent tous les jours ſans y rien comprendre. Les Arminiens & les Gomariſtes avoient là-deſſus des ſentimens très-oppoſés. Le Roi d'Angleterre ſe déclara en faveur des derniers avec beaucoup de chaleur, & prit un ton de Maître pour engager les Etats Généraux à punir ſévérement les ſectateurs d'Arminius. Comme les Hollandois vouloient ménager le Roi d'Angleterre dont ils pouvoient avoir beſoin, ils exilerent un Profeſſeur qui venoit de compoſer un livre pour défendre la doctrine des Arminiens. On ne ſçait ce qui put engager Jacques à prendre parti dans une querelle qui ne le regardoit pas : il voulut apparemment faire connoître qu'il étoit verſé dans l'étude de la Théologie. Ce ſont-là de ces connoiſſances qui ne contribuent qu'à rendre un Souverain ridicule, ſur-tout quand il manque des autres talens que ſa place exige. JACQUES I.

Depuis que Jacques I. étoit parvenu au trône d'Angleterre, il n'avoit point eu de Favoris, quoiqu'on ſçût bien qu'il ne pouvoit s'en paſſer. On ne voyoit pas encore ſur quel heureux

JACQUES I. mortel il fixeroit ſes inclinations. Enfin un jeune Ecoſſois appellé *Robert Carr* fut celui ſur qui le Roi jetta les yeux. Les titres, les dignités, les honneurs furent bien-tôt prodigués à un homme qui avoit eu le bonheur de plaire à ſon maître. Carr dans les commencemens de ſa fortune ſe comporta avec beaucoup de ſageſſe, & ne ſe vit point expoſé à la haine publique qui eſt ordinairement le partage des Favoris. Le Roi le fit d'abord Vicomte de Rocheſter, & enſuite Comte de Sommerſet. C'eſt ce dernier nom que je lui donnerai déſormais.

1612. Vers le milieu de l'année 1612. le Roi fit pendre le Lord *Sanquir* Ecoſſois, pour avoir fait aſſaſſiner un maître d'armes. Ce fut en vain que les plus grands Seigneurs intercéderent pour le coupable; Jacques voulut intimider par cet acte de juſtice l'inſolence des Ecoſſois, qui ſe croyoient en droit de tout entreprendre ſous un Monarque de leur Nation. Il ſeroit à ſouhaiter pour le bien du public qu'on n'eût jamais égard à la naiſſance des criminels, & qu'on les punît comme les autres hommes qui ont mérité la mort; on ne verroit pas un ſi grand nombre de

de ces petits tirans qui s'imaginent que la Nobleſſe de leur origine leur donne le privilége de commettre impunément les crimes les plus odieux. JACQUES I.

La même année Fréderic V. Electeur Palatin vint en Angleterre pour épouſer la Princeſſe Eliſabeth, fille du Roi. Il y eut à cette occaſion des réjouiſſances extraordinaires. Mais avant qu'on célébrât cet auguſte mariage, les Anglois firent une perte conſidérable dans la perſonne du Prince de Galles, qui à l'âge de dix-huit ans donnoit les plus belles eſpérances. Si l'on en croit les Hiſtoriens, jamais perſonne ne fut plus digne de regner que celui dont l'Angleterre pleuroit alors le trépas. Il arrive quelquefois que les Princes de qui on ſe forme une idée ſi avantageuſe pendant leur jeuneſſe, ne rempliſſent pas quelquefois l'attente du public lorſqu'ils ſont montés ſur le Trône. Aux larmes que venoit de faire couler la mort du Prince de Galles, ſuccéderent les divertiſſemens qu'il y eut à l'occaſion des nôces de ſa ſœur. Jamais on ne vit de fêtes plus magnifiques. Elles coûterent aſſez cher aux Anglois qui furent obligés d'accorder au Roi des ſommes conſidérables qu'on

JACQUES I. employa pour les frais du mariage. La ville de Londres fit préſent à l'Electrice d'un magnifique collier de perles. Ce fut apparemment pour écarter tout ce qui pouvoit avoir un air de triſteſſe, que le Roi ne voulut pas qu'on portât le deuil pour la mort de ſon fils.

Comme le regne de Jacques I. ne fournit pas de ces grands événemens tels qu'on étoit accoutumé à en voir depuis long-tems en Angleterre, nous n'aurons guéres à rapporter que quelques intrigues de Cour qui ſuffiſoient pour occuper le plus indolent des Monarques. Le Comte d'Eſſex fils de celui qui fut décapité ſous le regne d'Eliſabeth, ſe maria à l'âge de quinze ans avec une des filles du Comte de Suffolck. Comme les deux mariés n'étoient pas encore d'un âge à pouvoir habiter enſemble, le jeune époux fut paſſer quelques années en France & en Allemagne. Au retour de ſes voyages, il trouva dans ſa femme une perſonne d'une beauté accomplie, mais dont le caractére n'étoit pas auſſi aimable que la figure. Son mari fut d'abord charmé à la vûe de tant d'attraits, mais il ne put jamais faire la moindre impreſſion ſur le cœur d'une épouſe à qui l'encens

de ſes adorateurs avoit fait tourner la tête. Ce fut en vain qu'il la conjura de lui accorder ce qu'il étoit en droit d'obtenir, la Comteſſe refuſa conſtamment de ſe rendre aux plus preſſantes ſollicitations. Elle ne ſe contenta pas de déſoler ſon époux par des refus outrageans, elle chercha encore à rompre des liens qui lui paroiſſoient inſupportables, afin de ſe livrer entiérement au Comte de Sommerſet pour qui elle avoit conçu la plus vive tendreſſe. Le crédit de ſon Amant lui faiſoit regarder l'exécution de ſon deſſein comme quelque choſe de très-facile. Elle communiqua au Favori le projet qu'elle avoit formé pour le bonheur de l'un & de l'autre; le Comte de Sommerſet promit auſſi-tôt de ſeconder les déſirs de ſa maîtreſſe, mais avant que de faire aucune démarche, il conſulta Overburi, auquel il avoit coutume de communiquer ſes plus importantes affaires. Le Confident qui étoit fort honnête-homme, ne fut point du tout favorable à la Comteſſe; il la peignit comme une femme perdue d'honneur, qui ne ſongeoit qu'à ſatisfaire ſes paſſions, ſans aucun égard pour les régles de la pudeur & de la bienſéance. La ſincérité

JACQUES I.

JACQUES I. d'Overbury lui devint très-funeſte, car la Comteſſe ayant été inſtruite de tout ce qu'il venoit de dire, ne fut point contente qu'elle n'eût été vengée. On tendit des piéges à celui qui vouloit s'oppoſer à la félicité de nos deux Amans, & on vint à bout d'attirer ſur cet homme trop ſincére l'indignation & la haine du Roi. Overburi fut envoyé à la Tour, où il mourut empoiſonné par l'ordre de ſon ancien ami. La Comteſſe ne trouva plus alors de difficulté pour faire rompre ſon mariage. Elle épouſa enſuite le Favori, qui fut fait à cette occaſion Comte de Sommerſet.

Comme le Roi n'aimoit pas à aſſembler le Parlement, parce qu'il contrarioit quelquefois les volontés du Souverain, Jacques qui ſe voyoit par-là privé des ſubſides qu'on auroit pû lui accorder, eut recours à d'autres moyens pour avoir de l'argent. Il créa des *Chevaliers Baronnets*, qui faiſoient un Corps mitoyen entre les Barons & les Chevaliers ordinaires. Il falloit donner deux mille livres ſterling pour obtenir cet honneur; il ſe trouva bien-tôt des perſonnes qui apporterent leur argent au Roi pour avoir un rang dans l'Etat: Les Rois ſont ſûrs de trouver des rel-

ſources infinies dans la vanité de leurs Sujets. Comme tout le monde ne peut pas acquérir de la Nobleſſe par des voyes honorables, à la vérité, mais qui ſont ſouvent périlleuſes, on aime mieux acheter des titres & des honneurs, que d'expoſer ſa vie pour les mériter. Que de gens ſe picquent aujourd'hui d'une illuſtre origine, quoiqu'ils la doivent plûtôt à l'opulence qu'à la valeur de leurs ancêtres!

JACQUES II.

Cependant comme les revenus du Roi ne ſuffiſoient pas pour les dépenſes qu'il faiſoit tous les jours, il ſe détermina enfin à convoquer le Parlement. Jacques commença par demander des ſubſides; mais les Communes voulurent d'abord examiner à quoi on avoit employé les revenus de la Couronne. Le Roi fut ſi indigné de la conduite de ſon Parlement qu'il le caſſa, & fit mettre en priſon quelques-uns des Membres de la Chambre Baſſe qui avoient parlé avec plus de hardieſſe. Jacques ſe trouvoit cependant fort embaraſſé, car il avoit fait à l'occaſion du mariage de ſa fille des dépenſes exceſſives, & qui ſelon le calcul qu'on en fit, montoient à la ſomme de 93294 livres ſterling. Comme le Roi

JACQUES I. avoit abſolument beſoin d'argent, il eut recours à un moyen dont s'étoient déja ſervis quelques uns de ſes prédéceſſeurs. Il ordonna à tous les Sherifs du Royaume de demander à tous les particuliers un préſent volontaire, avec ordre d'envoyer en Cour les noms de ceux qui ne voudroient rien donner, ou qui ne donneroient pas ſuffiſamment. Cette maniere de ruiner les peuples s'appelloit *Benevolence.*; la ſomme que Jacques tira par ce moyen ſervit à recevoir avec une magnificence extraordinaire le Roi de Dannemarck qui venoit pour la ſeconde fois en Angleterre, & l'Ambaſſadeur de Moſcovie à qui on vouloit donner une grande idée de la Nation Angloiſe.

Le Comte de Sommerſet étoit toujours très-bien dans l'eſprit de ſon Maître; mais dans le tems que ce favori s'imaginoit n'avoir rien à craindre, il ſe vit ſupplanté par un rival qui vint à bout de plaire au Roi par la fineſſe de ſa taille, & par le bon goût qui régnoit dans ſes ajuſtemens. Avec de pareilles qualités, on étoit preſque ſûr de faire impreſſion ſur le cœur du Monarque Anglois; auſſi dès que Jacques vit ce jeune Gentilhomme qui s'appelloit *George Villers*, il conçut pour lui

la même inclination qu'il reſſentoit auparavant pour le Comte de Sommerſet. On trouva bien-tôt dans celui-ci des défauts auſquels on n'avoit pas fait d'abord attention. Il étoit devenu mélancolique depuis ſon mariage, &, ce qui étoit un crime impardonnable, il ſe négligeoit beaucoup dans ſa perſonne & dans ſes habits. Les ennemis du Comte ne manquerent pas de faire appercevoir au Roi les mauvaiſes qualités de ſon Favori. Jacques ne trouvoit plus de raiſons pour juſtifier le malheureux Sommerſet, tout au contraire parloit en faveur de Villers, qui aux belles qualités dont nous avons fait mention, joignoit encore le talent de la danſe. Ainſi on ne doit pas être ſurpris ſi ce dernier commença à obtenir la préférence ſur ſon rival. L'ancien Favori ne fut pas cependant tout-à-fait diſgracié, & il trouva même des gens qui reſterent attachés à ſa fortune. Cela forma à la Cour deux partis, dont l'un étoit pour Villers, & l'autre pour le Comte de Sommerſet. Celui-ci ne conſervoit un ombre de faveur que parce que le Roi craignoit qu'on ne l'accuſât de légéreté & d'inconſtance. Cependant comme il étoit impoſſible qu'il

JACQUES I.

JACQUES I. y eût en même-tems deux Favoris, il falloit abſolumeut en ſacrifier un, & ce fut celui qui ne plaiſoit plus. Jacques ayant appris de quelle façon on avoit fait périr l'infortuné *Overburi*, fut charmé d'avoir trouvé l'occaſion de ſe défaire d'un homme dont la préſence lui devenoit de jour en jour plus inſupportable. Sommerſet fut envoyé à la Tour, & on lui fit ſon procès. Les Juges le condamnerent à mort auſſi-bien que ſon épouſe, mais on n'exécuta pas la Sentence; le Roi leur accorda d'abord un répis, & enſuite leur pardon. Ils ſe retirerent dans une maiſon de campagne, où ils eurent le tems de faire des réflexions ſur le peu de confiance qu'on doit avoir en l'amitié des Rois.

Il n'eſt point de plus beau titre pour un Souverain que celui de *Roi Pacifique*; mais pour qu'on puiſſe ſe faire honneur d'un titre ſi glorieux, il ne ſuffit pas de mettre le peuple à couvert des fureurs de la guerre, il faut encore lui faire goûter toutes les douceurs que peut procurer la paix. Or c'eſt de quoi Jacques I. paroiſſoit ne ſe pas ſoucier beaucoup: ce Prince que quelques-uns appelloient *le Salomon de l'Angle-*

terre, n'imitoit le Monarque Israélite que par le faste & la magnificence. Il ne songeoit qu'à trouver de quoi suffire à ses dépenses excessives. Le besoin qu'il avoit alors de toucher quelque argent, l'engagea à donner une quittance générale aux Hollandois, à condition qu'ils lui payeroient sur le champ une (*) partie de la somme qui lui étoit dûe. Cet argent ne fut pas employé pour le bien de l'Etat. La prodigalité du Roi n'étoit pas la seule chose qui servit à rendre son Gouvernement odieux; les Anglois ne voyoient qu'avec un extrême déplaisir qu'on attentoit tous les jours à leur liberté, & qu'à la place des Loix fondamentales du Royaume, on cherchoit à établir le pouvoir arbitraire. Ajoûtez à tous ces traits là foiblesse que le Roi avoit pour ses Favoris, & on sentira alors fort aisément que l'Angleterre n'avoit pas lieu d'être contente de celui qui la gouvernoit. JACQUES I.

George Villers qui venoit d'établir sa fortune sur les débris de celle du Comte de Sommerset, fut d'abord créé

(*) Les Etats Généraux devoient à l'Angleterre huit millions de florins, sans compter les intérêts de dix-huit ans. Jacques I. ne toucha de cette somme que deux millions sept cens vingt-huit mille florins.

JACQUES I. Baron de *Brandspech*, & Vicomte de *Wadbon*. Après cela on le fit Comte de Buckingham. Quoique ce jeune homme n'eût aucune connoiſſance dans les affaires, c'étoit cependant lui qui ſe trouvoit à la tête du Gouvernement. Rien n'égaloit ſon peu de capacité, ſi ce n'étoit ſa préſomption ; & comme il n'avoit jamais appris à obéir, il ignoroit auſſi l'art de commander. La fierté & la hauteur étoient les ſeuls moyens dont il ſçavoit ſe ſervir pour faire ſentir aux autres qu'il étoit au-deſſus d'eux. Si encore on ſe fût contenté de ne lui accorder que des titres honorables, on n'auroit pas tant trouvé à redire ; mais des emplois qui devroient être la récompenſe d'un long ſervice, furent confiés à un homme ſans expérience ; & celui qui n'avoit jamais connu la mer que pour aller de Douvres à Calais, fut fait Grand Amiral d'Angleterre.

1617. L'année 1617. le Chevalier *Watter Ravvleigh*, dont on avoit confiſqué les biens lorſqu'il fut condamné à mort, ſortit enfin de ſa priſon (*), ſans avoir

(*) Il fut priſonnier l'eſpace de douze ans. Il s'occupa dans ſa priſon à compoſer une Hiſtoire du Monde, qui eſt fort eſtimée des Anglois.

cependant obtenu des Lettres de grace. Comme il ſe trouvoit ſans reſſource, il réſolut d'aller chercher fortune dans les Pays étrangers. Il fit demander une Commiſſion au Roi pour ſe rendre en Amérique, d'où il eſpéroit apporter une grande quantité d'or. Il avoit fait autrefois la découverte d'une mine qu'il comptoit bien retrouver par le moyen d'une marque qu'il laiſſa en partant. On lui accorda la permiſſion qu'il demandoit, & il ſe mit auſſi-tôt en mer avec douze vaiſſeaux qui furent équipés aux frais de quelques négocians de Londres. JACQUES I.

Rawleigh arriva ſur la côte de la Guayana, mais il ne put jamais retrouver le lieu où étoit la mine d'or. Il étoit impoſſible de faire des perquiſitions, ſans attaquer les Eſpagnols qui étoient en poſſeſſion du pays où ſe fit le débarquement. Ce fut auſſi le parti que prit le Chevalier Anglois. Ceux qui s'étoient embarqués pour cette expédition, déſeſpérant de la voir réuſſir, forcerent leur Conducteur de retourner en Angleterre. Rawleig ſe vit contraint de revenir à Londres. Auſſi-tôt qu'il y fut arrivé, on le conduiſit à la Tour, & on réſolut de le ſacrifier aux Eſpagnols.

JACQUES I. qui demandoient ſa mort. Comme on ne pouvoit pas le condamner au ſujet de ſon entrepriſe, puiſqu'il avoit obtenu des Patentes en bonne forme, on ſe détermina à faire exécuter la Sentence portée contre lui quelques années auparavant. En conſéquence l'infortuné Rawleig laiſſa ſa tête ſur un échaffaut; on auroit agi d'une autre maniere à ſon égard, ſi ſon expédition eût été ſuivie d'un heureux ſuccès. Jacques aima mieux faire périr un innocent que de ſe brouiller avec le Roi d'Eſpagne; dont on vouloit alors obtenir la fille pour la marier avec le Prince de Galles. Nous verrons dans la ſuite à quoi aboutit ce projet de mariage. Il y eut à ce ſujet bien des négociations que le Monarque Eſpagnol eut l'adreſſe de faire durer long-tems ſans qu'on pût jamais rien conclure. Ce fut un manége dont ſe ſervit la Cour de Madrid pour amuſer le Roi d'Angleterre qui déſiroit ardemment de faire épouſer ſon fils à l'Infante d'Eſpagne.

Après que les Anglois ſe furent ſoustraits à l'obéiſſance de l'Egliſe Romaine, il ſe forma parmi eux pluſieurs Sectes, dont une des plus conſidérables étoit celle *des Puritains*. Ceux-ci ne

vouloient point admettre la Juriſdiction Epiſcopale qui ſubſiſtoit toujours en Angleterre, malgré le changement de Religion. Les ſimples Prêtres ne reconnoiſſoient point de Supérieurs Eccléſiaſtiques, & avoient établi entr'eux une eſpece de Gouvernement Républicain. Il n'en falloit pas davantage pour les rendre odieux au Roi qui étoit fort partiſan du Deſpotiſme. Les Puritains ſe picquoient de rigidité dans la Morale, & condamnoient ouvertement ceux qui au lieu de ſanctifier les jours de Fêtes, ne ſongeoient qu'à ſe réjouir pendant ce tems-là, & à ſe délaſſer des rudes travaux auſquels ils avoient été aſſujettis pendant le cours d'une ſemaine. Le Roi fit publier un Livre qu'il compoſa à ce ſujet, & dans lequel il ſoutenoit que les divertiſſemens du Dimanche après le Service Divin n'avoient rien de condamnable. Il défendit en conſéquence qu'on empêchât les laboureurs, les artiſans, en un mot toute la populace de danſer, de jouer & d'aller au Cabaret. Ce Prince, comme on voit, n'avoit pas la conſcience fort délicate; il ſe comportoit de façon à faire croire qu'il n'avoit pas beaucoup de Religion, & pourvû qu'on ne fût

JACQUES I.

Après la mort de l'Empereur Mathias, Ferdinand d'Autriche son neveu qui fut élevé à la Dignité Impériale, voulut aussi se mettre en possession du Royaume de Bohême; mais les Etats s'y opposerent, & élûrent pour leur Roi l'Electeur Palatin, qui étoit gendre de Jacques I. Les deux Concurrens eurent bien-tôt les armes à la main pour soutenir leurs prétentions. Le Roi d'Espagne envoya des troupes à Ferdinand, mais on eut bien de la peine à déterminer le Roi d'Angleterre à secourir son gendre: Jacques ne vouloit point se brouiller avec le Monarque Espagnol, à cause du mariage dont nous avons parlé; cependant à force de sollicitations, le Roi d'Angleterre permit à quelques Seigneurs de son Royaume de lever à leurs dépens un Régiment de 2400 hommes qu'on fit partir pour la défense du Palatinat. Quelque-tems après se donna la fameuse bataille de Prague, où les troupes Impériales furent victorieuses. Frideric, c'est le nom de l'Electeur, se sauva après sa défaite avec beaucoup de précipitation, & Ferdinand eut la satisfaction de voir entrer à son Service ceux qui avoient porté jusqu'alors les armes en faveur de

JACQUES I.

1620. Le 7 de Novembre.

les prérogatives Royales, & les autres tâchent de faire valoir les priviléges du peuple. Il eſt difficile de concevoir l'animoſité qui regne entre ces deux partis, & le Royaume a éprouvé plus d'une fois les funeſtes effets de leurs diviſions. Les Torys & les Wighs doivent leur naiſſance à la mauvaiſe conduite du Roi Jacques, qui caſſa le Parlement qu'il venoit d'aſſembler. On raiſonna beaucoup ſur cet événement : les uns diſoient que le Roi avoit raiſon de ne pas ſe laiſſer gouverner par la Chambre des Communes, qui ſembloit vouloir ériger la Monarchie d'Angleterre en République ; les autres répondoient à cela, que ſi on ne mettoit pas des bornes à l'autorité du Souverain, le Deſpotiſme ſeroit bien-tôt établi dans le Royaume. Les Puritains ne manquerent pas de ſe déclarer pour le peuple, & ils commencerent alors à faire un parti très-conſidérable dans l'Etat. Les Arminiens devinrent Royaliſtes, quoique Jacques I. n'approuvât pas leur doctrine, mais ils ceſſerent d'être odieux dès qu'ils eurent adopté les maximes de la Cour. Preſque tout le Clergé de l'Egliſe Gallicane, auſſi bien que les Catholiques Romains, ſe rangerent du

JACQUES II.

JACQUES I. côté du Roi, & formerent un parti capable de contrebalancer celui des Puritains.

Jacques I. ſe rendoit tout à la fois odieux à ſes Sujets, & s'attiroit le mépris des étrangers. Comme il aima mieux employer la voye de la négociation que celle des armes en faveur du Palatin, à qui on avoit enlevé preſque tous ſes Etats, cette conduite donna lieu à pluſieurs traits ſatyriques qu'on lançoit contre le Monarque Anglois. Dans une Comédie qui fut jouée en Flandre, on faiſoit venir un Courier ſur la ſcéne, qui annonçoit que le Palatinat alloit bien-tôt retourner ſous la domination de ſon légitime Maître, parce que le Roi d'Angleterre y envoyoit cent mille Ambaſſadeurs; & pour faire alluſion aux inclinations pacifiques de Jacques I. on grava des Eſtampes, dans leſquelles on repréſentoit ce Prince avec un foureau ſans épée, ou bien avec une épée que pluſieurs perſonnes tâchoient inutilement de tirer du foureau. C'eſt par ces ſortes de paſquinades que les peuples ſe vengent des Souverains.

Après que le Parlement eût été caſſé, le Roi d'Angleterre ſe trouva fort

embaraſſé pour avoir de l'argent. Ce Monarque en avoit toujours beſoin. La famille du Marquis de Buckingham étoit comme un gouffre capable d'abſorber toutes les richeſſes du Royaume ; & comme le Roi ne pouvoit rien refuſer à ſon Favori, celui-ci profitoit des bonnes diſpoſitions de ſon Maître, & travailloit ſans ceſſe à augmenter ſa fortune aux dépens du Public. Jacques qui vouloit donc avoir de l'argent, exigea de ſes Sujets une contribution ſous le nom de *Bénévolence*, ſous prétexte de recouvrer le Haut & le Bas Palatinat, dont le Roi d'Eſpagne ; l'Empereur & le Duc de Baviere étoient les maîtres.

Ce n'étoit pas ſeulement l'averſion preſque inſurmontable que Jacques I. avoit pour la guerre, qui l'empêchoit de ſecourir efficacement l'Electeur Palatin ſon gendre. Ce dernier avoit pour ennemi Philippe IV. (*) Roi d'Eſpagne, dont la ſœur avoit été promiſe pour épouſe au Prince de Galles. Jacques qui, comme nous l'avons deja dit, ſouhaitoit ardemment ce mariage, n'oſoit employer la force en faveur de Frederic, de peur de ſe brouiller avec

(*) Ce mariage avoit été arrêté du vivant de Philippe III.

JACQUES I.

le Monarque Eſpagnol. Celui-ci à l'imitation de ſon prédéceſſeur profita habilement du déſir qu'avoit le Roi Jacques de marier ſon fils avec l'Infante, pour empêcher l'Angleterre d'aller au ſecours du Palatinat. Quand Philippe IV. eut recueilli le fruit de ſa politique, en ſe rendant maître des Etats de l'Electeur Palatin, alors il conſentit à la concluſion du mariage. On écrivit à Rome pour obtenir les diſpenſes néceſſaires, & en attendant la réponſe du Pape, on réglà les articles temporels, c'eſt-à-dire ceux qui n'avoient point de rapport à la Religion. Il étoit aſſez naturel de croire que le rétabliſſement de l'Electeur dans ſes Etats, ſeroit une des premieres conditions du Traité qu'on alloit conclure; mais l'Ambaſſadeur d'Angleterre eut ordre de ſon maître de ne pas demander la reſtitution du Palatinat. Par ce moyen les principales difficultés ſe trouverent applanies, & on étoit ſur le point de terminer cette affaire, lorſque tout fut dérangé par un événement des plus bizarres. Le Marquis de Buckingham perſuada au Prince de Galles d'aller lui-même en Eſpagne pour chercher ſa future épouſe. Une

galanterie ſemblable devoit, ſelon le favori, produire les plus admirables effets. Le jeune Prince ſe laiſſa éblouir par les raiſons qu'on lui apporta pour le déterminer à entreprendre ce voyage. Il ne s'agiſſoit plus que d'obtenir le conſentement du Roi; celui-ci ne ſe montra pas plus ſage que ſon fils en cette occaſion. Charles, c'eſt le nom du Prince de Galles, partit avec Buckingham pour ſe rendre en Eſpagne. Quand il y fut arrivé, on le reçut avec toutes ſortes d'honneurs, & on parut fort ſenſible à la démarche qu'il venoit de faire. Cependant on ne voulut jamais lui permettre de voir l'Infante en particulier. On livra à ce Prince quelques aſſauts pour l'engager à changer de Religion. Il reçut même à ce ſujet une Lettre du Pape qui l'exhortoit à rentrer dans le ſein de l'Egliſe. Charles y fit une réponſe dont il y a deux copies qui ſont fort differentes, & que je vais rapporter pour faire connoître quels étoient les ſentimens de ce Prince. JACQUES I.

TRES-SAINT PERE,

» (*) J'ai reçu votre Lettre avec le

(*) Ces deux Lettres ſont copiées de la grande Hiſtoire d'Angleterre par Rapin Thoyras.

JACQUES I. » reſpect & la reconnoiſſance que je
» dois à la bonté & à la pieuſe affec-
» tion, avec laquelle je ſçai qu'elle a
» été écrite. J'ai vû avec beaucoup de
» plaiſir que Votre Sainteté me pro-
» poſe d'imiter les actions de mes glo-
» rieux ancêtres. Quoiqu'ils ayent ſou-
» vent hazardé leurs vies & leurs Etats
» pour la propagation de la Foi Chré-
» tienne, je puis dire qu'ils n'ont ja-
» mais montré plus de zéle en combat-
» tant contre les ennemis de J. C. que
» j'en ferai paroître en tâchant de tout
» mon pouvoir de faire enſorte que la
» paix & l'union qui ont ſi long-tems
» triomphé dans le monde Chrétien,
» y ſoient ramenés après un eſpéce
» d'exil. Car puiſque le pere de la diſ-
» corde a ſemé de telles diviſions par-
» mi ceux qui font profeſſion du Chriſ-
» tianiſme, je crois qu'il eſt principa-
» lement néceſſaire de travailler à y ré-
» tablir la paix, afin d'avancer d'au-
» tant mieux la gloire de Dieu & de
» notre Seigneur J. C. Ainſi je ne me
» ferai pas un moindre honneur de
» marcher ſur les traces de mes ancê-
» tres, & de devenir leur imitateur &
» leur rival dans leurs ſaintes entre-
» priſes, que d'être deſcendu d'eux. C'eſt

» à cela que je me ſens encore porté
» avec ardeur tant par l'inclination du
» Roi mon pere ; & par le déſir qu'il
» a de contribuer à un ſi pieux ouvra-
» ge ; que par la peine qu'il reſſent
» quand il conſidére quelles ruines &
» quelles calamités proviennent de la
» diſſention entre les Princes Chré-
» tiens. Au reſte le jugement que fait
» V. S. du déſir que j'ai de contracter
» alliance avec une Maiſon & une Prin-
» ceſſe Catholique, n'eſt pas moins
» conforme à la ſageſſe qu'à la charité ;
» car certainement je ne ſouhaiterois
» pas de m'unir d'un lien ſi étroit & ſi
» indiſſoluble avec une Princeſſe dont
» je haïrois la Religion ; c'eſt pourquoi
» je ſupplie V. S. de croire que je ne
» ferai jamais rien qui puiſſe marquer
» aucune averſion contre la Religion
» Catholique & Romaine : au contraire
» j'embraſſerai toutes les occaſions qui
» s'offriront pour détruire de pareils
» ſoupçons par une conduite douce &
» bénigne, afin que comme nous con-
» feſſons tous une individuelle Trinité
» & un ſeul Jeſus-Chriſt crucifié, nous
» puiſſions tous croire dans une même
» Foi. Pour acquérir un ſi grand bien,
» j'emploirai volontiers mes peines,

JACQUES I. » mes veilles & ma vie même. Il ne » me reſte plus qu'à remercier Votre » Sainteté de ſa Lettre que je regarde » comme un préſent ſingulier, & à lui » ſouhaiter toutes ſortes de proſpérités » & un bonheur éternel.

Dans cette premiere Lettre le Prince ne témoigne qu'un grand déſir de faire un jour regner la paix & la concorde dans le monde Chrétien. Il ſe contente de déclarer qu'il n'a aucune averſion contre l'Egliſe Romaine, & qu'il n'en ſera jamais le perſécuteur, mais il ne paroît pas avoir envie d'abjurer ſa Religion pour embraſſer celle de ſes ancêtres. Selon la ſeconde copie de la Lettre, le jeune Prince fait entendre aſſez clairement qu'il a deſſein de faire rentrer l'Angleterre ſous l'obéiſſance des Souverains Pontifes. Voyons comment il parle, ou peut être comment on le fait parler.

TRES-SAINT PERE,

» J'ai reçu la Lettre de V. S. avec » un grand contentement, & avec le » reſpect que demandent le ſoin & la » piété avec laquelle V. S. l'a écrite. » J'y ai lû avec un plaiſir extrême les » généreux

» généreux exploits de mes Prédéceſ- JACQUES I.
» ſeurs dignes d'une éternelle mémoire.
» Je ne doute point que V. S. n'ait mis
» ces exemples devant mes yeux pour
» me porter à les imiter. Il eſt certain
» qu'ils ont ſouvent expoſé leurs Etats
» & leurs vies mêmes pour l'exaltation
» du Saint Siége. Mais ils n'ont jamais
» montré plus de zéle en combattant
» contre les ennemis de la Croix de
» Chriſt, que je me propoſe d'en faire
» voir, en travaillant à ramener dans le
» monde Chrétien la paix & l'union qui
» en ont été depuis long-tems bannies.
» Comme l'ennemi de la paix cherche
» à ſemer la haine & la diviſion parmi
» les Princes Chrétiens, je croi que la
» gloire de Dieu demande que je faſſe
» tous mes efforts pour les réunir. Cer-
» tainement je n'eſtime pas qu'il me
» ſoit moins honorable d'imiter de ſi
» grands Princes dans leur zéle & dans
» leur piété, que d'être deſcendu d'eux.
» J'y ſuis d'autant plus porté, que je
» connois quelle eſt la volonté du Roi
» mon pere, & les ſaintes intentions
» du Roi Catholique pour concourir à
» l'exécution d'un ſi louable deſſein; car
» le Roi mon pere regarde avec un ex-
» trême chagrin les maux que cauſe la

JACQUES I.

» division entre les Princes Chrétiens.
» C'eſt dans cette vûe que V. S. a jugé
» néceſſaire mon mariage avec l'In-
» fante d'Eſpagne, pour parvenir à un
» ſi grand bien. Il eſt certain que je ne
» ſouhaite rien avec tant de paſſion
» dans ce monde que de m'allier avec
» un Prince *qui a les mêmes idées de la*
» *Religion que moi* ; c'eſt pourquoi, je
» prie Votre Sainteté d'être perſuadée
» que j'ai toujours été très-éloigné *de*
» *toutes nouveautés*, *& jamais Parti-*
» *ſan d'aucune faction oppoſée à la Re-*
» *ligion Catholique*, *Apoſtolique*, *Ro-*
» *maine* ; mais qu'au contraire, j'ai tou-
» jours cherché les occaſions d'éloigner
» de moi un pareil ſoupçon, & que je
» m'employerai dorénavant à faire en-
» ſorte qu'il n'y ait plus *qu'une ſeule*
» *Religion & une ſeule Foi*, puiſque
» nous croyons tous en un même Jeſus-
» Chriſt, étant réſolu de n'épargner
» rien de ce que j'ai de plus précieux
» dans ce monde, & de ſouffrir toutes
» ſortes d'incommodités, juſqu'à ha-
» zarder ma propre vie pour exécuter
» un projet ſi agréable à Dieu. Il ne
» me reſte plus qu'à remercier Votre
» Sainteté de la permiſſion qu'il vous a
» plû de m'accorder, & à le prier de

» vous donner une heureuſe ſanté, & » de vous faire part de ſa gloire, après » avoir long-tems gouverné *ſon Egli-* » *ſe.* « JACQUES I.

Eſt-il croyable qu'un Prince Proteſtant ait pû écrire en ces termes au Souverain Pontife ? Un zélé Catholique ſe ſeroit-il exprimé d'une autre maniere ? Comme ces Lettres ne parurent que quand Charles I. ſe fut brouillé avec le Parlement, il eſt aſſez vrai-ſemblable que les ennemis de ce Prince l'ont fait parler de la ſorte pour le rendre odieux à ſes Sujets. Quoi qu'il en ſoit, le Pape envoya la diſpenſe, dont voici les conditions : 1°. L'Infante aura une Egliſe dans la ville de Londres ; 2°. Les enfans qui naîtront de ce mariage ſeront élevés par leur mere juſqu'à l'âge de dix ans ; 3°. Les nourrices ſeront Catholiques, & choiſies par la mere ; 4°. Le Roi d'Angleterre donnera des ſûretés pour l'exécution de ces différens articles. Comme le Pape ne voulut point ſe contenter de la parole Royale ni des Sermens du Monarque Anglois, le Roi d'Eſpagne offrit d'être Caution, après que les Théologiens Eſpagnols eurent décidés que leur Maître pouvoit ſans crime s'engager par ſer-

JACQUES I.

ment pour le Roi d'Angleterre. On apporta à celui-ci les articles du mariage, afin qu'il y donnât ſon conſentement, & qu'il en jurât l'obſervation en préſence de deux Ambaſſadeurs d'Eſpagne, & de vingt Conſeillers privés. Lorſqu'il fallut faire mention du Pape, le Roi ne vouloit point lui donner le titre *de Saint Pere, ni de Sa Sainteté.* Cependant la crainte de voir rompre un mariage ſi ardemment ſouhaité, le fit paſſer pardeſſus tous ces vains ſcrupules. Jacques I. fut ſi content d'avoir terminé cette grande affaire, qu'il honora du titre de Duc de Buckingham ſon Favori, à qui il attribuoit tout le ſuccès de la négociation.

Jacques étoit perſuadé que toutes les puiſſances de l'enfer réunies enſemble, ne pourroient pas déſormais occaſionner la rupture du mariage qui venoit de ſe conclure. Nous allons voir tout à l'heure ſi ce Prince avoit raiſon de penſer de la ſorte. Les Ambaſſadeurs d'Eſpagne commencerent d'abord par exiger du Roi d'Angleterre qu'il exécutât certains articles ſecrets qui avoient été faits en faveur des Catholiques: Jacques qui craignoit les ſuites d'une pareille démarche, ſe contenta de donner

aux Ambaſſadeurs une déclaration de ce qu'il avoit deſſein de faire en faveur de l'Egliſe Romaine, mais il leur fit entendre qu'il ne lui étoit pas encore poſſible d'en venir à l'exécution. Après que le Roi eût levé cet obſtacle ; il en ſurvint un autre qui changea entiérement la face des affaires. Grégoire XV. mourut, & la diſpenſe qu'il avoit accordée pour le mariage, fut regardée comme nulle, de ſorte qu'il falloit en obtenir une nouvelle de celui qui ſeroit élevé ſur le Siége Pontifical. Sur ces entrefaites, la Cour d'Eſpagne faiſoit tous ſes efforts pour engager le Prince de Galles à changer de Religion. Le nouveau Pape ne ſe preſſoit pas d'envoyer des diſpenſes, parce qu'il eſpéroit que Charles abjureroit ſes erreurs. Ce retardement fut cauſe que le mariage ſe rompit. Le Duc de Buckingham entreprit de détruire lui-même ſon propre ouvrage, ſans qu'on ait jamais pu deviner les motifs d'une conduite ſi extraordinaire. Comme il avoit beaucoup d'aſcendant ſur l'eſprit du jeune Prince, il le détermina à rompre les engagemens qu'il venoit de contracter. Il ne s'agiſſoit plus que de faire approuver cette démarche par le Roi d'An-

JACQUES II.

JACQUES I. gleterre. Le Favori en vint à bout ; il écrivit à ſon Maître que le Roi d'Eſpagne n'agiſſoit pas de bonne foi, & qu'il n'avoit aucune envie de faire reſtituer le Palatinat, comme Jacques s'en étoit toujours flatté, ni même de faire accomplir le mariage. Il ajoûtoit que Charles couroit riſque d'être arrêté en Eſpagne, ſi on ne trouvoit le moyen de l'en faire ſortir ſans donner aucun ſoupçon à la Cour de Madrid. Jacques crut bonnement tout ce que lui mandoit ſon Favori, & il lui écrivit de faire tous ſes efforts pour ramener le Prince en Angleterre. Buckingham fut auſſitôt trouver le Roi d'Eſpagne, auquel il notifia les ordres qu'il venoit de recevoir. Il déclara en même-tems que le départ du Prince de Galles ne produiroit aucun changement, & qu'on feroit le mariage par procuration, dès que la diſpenſe ſeroit venue.

Dès que Charles fut arrivé en Angleterre, il pria le Roi de ne plus ſonger à le marier avec l'Infante. On ignore les raiſons que le jeune Prince allégua à ſon pere pour l'engager à changer de deſſein ; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que Jacques I. ſe rendit aux priéres de ſon fils, & rompit un mariage

qu'il ſollicitoit depuis ſept ans avec la plus vive ardeur. Les Anglois furent charmés que cette affaire n'eût pas réuſſi, à cauſe du péril où ſe ſeroit vû expoſée la Religion proteſtante. On réſolut de profiter des bonnes diſpoſitions dans leſquelles le peuple ſe trouvoit pour lors, afin d'aſſembler le Parlement. Le Roi adreſſa aux deux Chambres un Diſcours, dans lequel il tâcha d'abord de perſuader aux Anglois qu'il en étoit tendrement aimé, & qu'il s'étoit rendu digne de toute la tendreſſe qu'ils avoient pour lui. Après ce beau début, il leur expliqua en peu de mots ce qui venoit d'arriver au ſujet du mariage de ſon fils, & leur demanda des conſeils ſur une affaire auſſi importante. Jacques ſe juſtifia enſuite ſur l'article de la Religion Romaine dont on l'accuſoit d'avoir voulu être le protecteur, & proteſta qu'il n'avoit jamais eu deſſein de favoriſer les Catholiques. Il finiſſoit ſa harangue par une priere qu'il adreſſoit au Ciel, afin que le nouveau Parlement eût un heureux ſuccès, & lui donnât des conſeils qui puſſent produire le bien de la Religion, la proſpérité publique, l'avantage du Roi, & la tranquillité de toute

JACQUES I. 1624.

JACQUES I.

la famille Royale. Tel eſt à peu près le fond d'un Diſcours dans lequel Jacques I. étala de beaux ſentimens qu'il n'avoit certainement pas dans le cœur. Le Duc de Buckingham expliqua enſuite les cauſes de la rupture du mariage. Il dit que la Cour d'Eſpagne n'avoit jamais eu envie de terminer cette affaire, ni de rendre le Palatinat à l'Electeur. Il ajouta enſuite qu'on avoit voulu forcer le Prince de Galles à changer de Religion, & accuſa le Comte de Briſtol (*) d'avoir abuſé de la confiance du Roi, & d'avoir plûtôt ſongé en cette occaſion aux intérêts de l'Eſpagne qu'a ceux de l'Angleterre. Les deux Chambres applaudirent à tout ce que venoit de leur débiter le Duc de Buckingham; on ne douta nullement de la vérité de la relation. Les deux Chambres en firent leur remerciement au Favori, & préſenterent une adreſſe au Roi pour le ſupplier de rompre la négociation qu'il entretenoit avec l'Eſpagne au ſujet du mariage du Prince de Galles. Le Parlement ignoroit ou faiſoit plûtôt ſemblant d'ignorer que c'étoit une affaire déja conclue: Jac-

(*) Il étoit Ambaſſadeur d'Angleterre auprès du Roi d'Eſpagne.

ques répondit qu'il ne demandoit pas mieux que de ſuivre les conſeils qu'on venoit de lui donner; mais il voulut ſçavoir ſi on lui fourniroit les moyens de ſoutenir la guerre contre l'Eſpagne. Les Communes lui offrirent auſſi-tôt les ſubſides, à condition qu'il romproit les Traités qu'il avoit fait avec la Cour de Madrid; & il fut auſſi réglé qu'on mettroit l'argent entre les mains d'un certain nombre de Commiſſaires nommés par le Parlement. JACQUES I.

Les deux Chambres préſenterent une Requête au Roi pour le ſupplier,

De chaſſer du Royaume les Jéſuites & les Prêtres qui venoient des Séminaires étrangers;

De ſaiſir les armes qui ſe trouveroient entre les mains des Catholiques, & d'obliger ceux-ci de ſortir de Londres, & de ne pas s'approcher de la Capitale & de la Cour de plus près que dix milles;

D'empêcher le grand concours de ceux qui alloient aux maiſons des Ambaſſadeurs pour y entendre la Meſſe.

De priver tous les Papiſtes des Charges qu'ils poſſédoient & de ne plus leur en donner à l'avenir.

JACQUES I. Le Roi promit aux deux Chambres d'avoir égard à leur Requête, mais il ne tint pas parole. Il y avoit certains articles qu'on n'auroit pû mettre en exécution ſans renvoyer de la Cour la mere & l'épouſe du Duc de Buckingham. Jacques ne vouloit pas cauſer ce déplaiſir à ſon Favori ; cependant celui-ci courut riſque d'être diſgracié en conſéquence d'un Mémoire qu'on fit contre lui, & qu'on préſenta au Roi. Ce fut le Marquis d'Innoioſa Ambaſſadeur d'Eſpagne qui joua ce mauvais tour à Buckingham. On diſoit dans ce Mémoire :

1°. Que le Roi d'Angleterre n'étoit nullement informé de ce qui ſe paſſoit dans ſa Cour, & qu'il n'avoit autour de lui que des gens dévoués au Duc & au Prince de Galles qui ne ſongeoient qu'à trahir leur Maître, & à lui dérober la connoiſſance de toutes les plus importantes affaires ;

2°. Que le Prince de Galles & le Duc avoient formé le complot de ſe rendre maîtres du Gouvernement ;

3°. Que les Partiſans du Favori travailloient ſans ceſſe à rendre le Roi mépriſable aux yeux de ſes Sujets ;

4°. Que le Parlement qui étoit dans

les intérêts du Prince & de Buckingham formoit des projets très-préjudiciables aux intérêts de Sa Majesté.

Quand Jacques eut lû ce Mémoire, il conçut un chagrin mortel de se voir ainsi trahi par les personnes qui lui étoient les plus chéres. Le Favori ne tarda pas à connoître ce qui se passoit dans le cœur du Roi, & il eut assez d'adresse pour dissiper les justes soupçons de son Maître. Il y en a cependant qui prétendent que dès ce moment il perdit les bonnes graces du Roi, mais que ce Monarque naturellement timide le laissa jouir comme auparavant de toute l'autorité, de peur que le Duc ne s'attachât trop fortement au Prince de Galles. Jamais on ne vit foiblesse égale à celle que le Roi témoigna en cette occasion. Il devint absolument l'esclave de sa créature, & le Duc se comporta avec une insolence qui doit apprendre aux Souverains combien il est dangereux de donner trop d'autorité à leurs Sujets. Jacques eut la douleur de voir qu'il n'étoit plus le Maître dans ses Etats. Le Parlement à l'instigation du Duc & du Prince dépouilla le grand Tréforier de sa Charge, & le condamna à une grosse amende, mal-

JACQUES I. gré les ſollicitations du Roi qui conjura ſon fils & Buckingham d'employer leur crédit en faveur d'un homme qui ne méritoit pas un traitement ſi rigoureux, & dont le plus grand crime étoit d'avoir refuſé de l'argent au Favori & au Prince de Galles.

Dans la ſituation où ſe trouvoit pour lors Jacques I. il déſiroit ardemment le retour du Comte de Briſtol qui étoit en Eſpagne, & dont les conſeils auroient pu le tirer d'embarras. Ce Seigneur arriva enfin en Angleterre, & le Roi ſe vit contraint de lui ordonner de ne point paroître à la Cour juſqu'à ce qu'il eût rendu compte de la conduite qu'il avoit tenue en Eſpagne. On fut très-long-tems avant de lui faire ſubir un interrogatoire ; & quoique ſes Juges euſſent déclaré qu'il n'étoit coupable en aucune façon, il ne put cependant obtenir la liberté de ſortir de chez lui, ni de parler au Roi. Le Prince de Galles & le Duc de Buckingham furent encore les auteurs de cette indigne manœuvre ; & Jacques qui étoit en quelque ſorte ſous leur tutelle, n'oſa jamais uſer de fermeté en cette occaſion. C'eſt ainſi que ce Monarque qui avoit voulu gouverner deſpotiquement toute l'An-

gleterre, ſe voyoit obligé de recevoir la loi d'un fils & d'un Sujet. JACQUES I.

Le Parlement, comme nous l'avons dit plus haut, avoit accordé des ſubſides au Roi pour faire la guerre à l'Eſpagne. Au lieu d'envoyer une armée conſidérable dans le Palatinat, on fit ſeulement partir pour la Hollande ſix mille hommes qui devoient ſervir ſous le Prince d'Orange. Pendant ce tems-là Jacques I. ſongea à marier ſon fils avec Henriette ſœur de Louis XIII. Le Monarque Anglois envoya à Compiégne, où la Cour de France étoit pour lors, les Comtes de Holland & de Carliſle, pour demander la jeune Princeſſe en mariage. Louis XIII. nomma des Commiſſaires qui convinrent avec les Ambaſſadeurs d'Angleterre de tous les articles, dont voici les principaux : 1624.

On accordera à Madame Henriette le libre exercice de ſa Religion, auſſi-bien qu'à tous les enfans qui naîtront de ce mariage ;

La Princeſſe aura une Chapelle dans toutes les Maiſons Royales, & dans tous les lieux où elle établira ſa demeure. On célébrera dans cette Chapelle l'Office Divin, ſelon l'uſage de l'Egliſe Romaine ;

JACQUES I. Madame aura pour ſon Grand Aumônier un Evêque, qui aura droit d'exercer ſa Juriſdiction Epiſcopale ſur ceux qui lui ſeront ſubordonnés. Il y aura vingt-huit Eccléſiaſtiques pour deſſervir la Chapelle ;

Le Roi d'Angleterre & le Prince ſon fils s'engageront par ſerment à ne point ſolliciter la Princeſſe à changer de Religion ;

Tous les Domeſtiques de Madame ſeront Catholiques & François ;

La dot de la Princeſſe ſera de huit cens mille écus, qui ſeront reſtitués, ſi le Prince meurt avant ſon épouſe ſans laiſſer de poſtérité, & on ne rendra que les deux tiers de la dot, s'il y a des enfans. Ceux-ci ſeront élevés par leur mere juſqu'à l'âge de treize ans ;

Le Douaire de la Princeſſe ſera de ſoixante mille écus, qui lui ſeront aſſignés par le Roi ſon beau-pere ;

Celui des deux Rois qui manqueroit à l'obſervation du Traité, s'engageoit à payer quatre cens mille écus.

Il y avoit encore quelques articles particuliers en faveur de la Religion Romaine, dont la Cour de France prit grand ſoin de ménager les intérêts. L'envie que Jacques I. avoit de donner

pour épouſe à ſon fils une Princeſſe du plus illuſtre Sang de l'Europe, & qui apportoit outre cela une dot très-conſidérable, détermina ce Monarque à ſacrifier en quelque ſorte la Religion Proteſtante, pour laquelle d'ailleurs il ne témoigna jamais un grand zéle. Dès que le Traité eût été conclu, on ceſſa de perſécuter les Catholiques en Angleterre, & le Roi promit qu'après la conſommation du mariage, on feroit ſortir de priſon tous ceux qui y étoient détenus pour leur attachement à l'Egliſe Romaine. JACQUES I.

Le Roi d'Angleterre ſongea cependant à ſecourir l'Electeur ſon gendre. Dans ce deſſein on donna à Mansfeldt un Corps de douze mille hommes, afin de porter la guerre dans le Bas Palatinat. Ces troupes débarquerent à Calais; mais comme le Roi de France ne voulut point leur donner de paſſage par ſes Etats, le Général fit embarquer ſon armée pour la Zélande, où il trouva les mêmes difficultés. Pendant qu'il étoit en négociation, afin d'obtenir des vivres, la peſte ſe mit parmi ſes ſoldats, & en fit périr plus des deux tiers. Ceux qui ne furent pas les victimes de ce terrible fléau, prirent parti dans les trou-

JACQUES I. pes Angloiſes qui étoient au ſervice des Etats Généraux. On ne doit attribuer le mauvais ſuccès de cette entrepriſe qu'aux fauſſes meſures que prit en cette occaſion la Cour d'Angleterre.

On n'attendoit plus que les diſpenſes de Rome pour le mariage du Prince de Galles avec Madame Henriette de France. Jacques I. n'eut pas le plaiſir de voir l'entiere concluſion de cette affaire, car il mourut avant que la diſ-
1625. penſe fût arrivée. Ce Prince étoit alors dans la cinquante-neuviéme année de ſon âge, & avoit regné vingt-deux ans en Angleterre.

Caractére de Jacques I. Toutes les actions de la vie de Jacques I. nous donnent l'idée d'un Roi timide & indolent. Il ne manquoit d'aucune des qualités qui ſont néceſſaires pour briller dans un rang ſubalterne : un eſprit orné de belles connoiſſances, une grande facilité à diſcourir ſur toutes ſortes de ſujets, & principalement ſur des matieres frivoles, beaucoup de douceur dans le caractére, une généroſité qui alloit juſqu'à la profuſion ; voilà des qualités qui ſont bonnes dans un ſimple Citoyen, mais nous chercherions inutilement dans la Perſonne de Jacques I. les vertus qui caractériſent un

un grand Roi. Il se picquoit d'être habile théologien, mais il étoit fort mauvais politique. Ses inclinations pacifiques étoient plûtôt une suite de sa timidité naturelle, que du désir de rendre ses Sujets heureux. Il vouloit gouverner despotiquement toute l'Angleterre, & il fut pendant tout son regne esclave de ses Favoris. Il ne sçut jamais trop se décider par rapport à la Religion, & il n'étoit pas plus attaché à celle qu'il professoit, qu'à celle dont il fut quelquefois le persécuteur. Ce qui contribue encore à donner une idée peu avantageuse de Jacques I. c'est que ce Prince succéda à une Reine qui avoit fait l'admiration de toute l'Europe; c'est ce qui donna lieu à ces vers latins & françois. JACQUES II.

(*) *Rex fuit Elizabeth, sed nunc Regina Jacobus.*
Error Naturæ sic in utroque fuit.

Tandis qu'Elizabeth fut Roi,
L'Angleterre fut d'Espagne l'effroi.
Maintenant déviſe & caquette
Régi par la Reine Jaquette.

(*) Ces quatre vers françois ne sont pas une traduction des vers latins. Voici ce que signifient ces derniers.

L'Angleterre eut un Roi dans Éliſabeth, & une Reine dans la perſonne de Jacques. La Nature ſe trompa en les formant l'un & l'autre.

CHARLES I. Depuis 1625. juſqu'a 1649.

L'Hiſtoire d'Angleterre nous a déja fourni pluſieurs événemens ſinguliers qui font quelquefois frémir le Lecteur. Des conſpirations & des révoltes, des Rois renverſés du Trône, les échaffauts rougis du plus illuſtre ſang; voilà les triſtes objets que préſente continuellement à nos yeux la Monarchie Angloiſe. Mais de toutes les révolutions que j'ai rapportées juſqu'à préſent, il n'en eſt point de plus extraordinaire que celle qui terminera le regne de Charles I. N'anticipons point ſur les événemens, & commençons par raconter ce qui ſe paſſa lorſque le nouveau Roi monta ſur le Trône. Le Duc de Buckingham ne perdit rien à la mort de Jacques I. & il devint le Favori du Fils comme il l'avoit été du pere. Comme tous ceux qui étoient en place devoient leur élévation à Buckingham, ils ne virent arriver aucun changement dans leur fortune, parce que leur protecteur ſe trouva plus puiſſant que jamais ſous le Regne de Charles I. Celui-ci ne ſe vit pas plûtôt la Couronne ſur la tête, qu'il forma le projet d'enlever à l'Em-

pereur & au Duc de Baviere le haut & le bas Palatinat. Avant que d'assembler le Parlement pour obtenir des subsides, il rendit les derniers devoirs au Roi défunt, & quelques jours après il épousa la Princesse Henriette par Procureur. On célébra le mariage à Paris avec beaucoup de magnificence, & la nouvelle Reine se rendit en Angleterre. Le Parlement s'étant assemblé, le Roi fit un Discours pour exposer les raisons qui l'engageoient à faire la guerre à l'Espagne. Il avoit déja huit mille hommes tout prêts à agir contre cette Couronne. Les deux Chambres avant que d'accorder au Roi ce qu'il demandoit, lui présenterent une Requête contre les Papistes; Charles répondit en général qu'il se feroit toujours un devoir de soutenir la Religion dans laquelle il avoit été élevé. On lui accorda ensuite de l'argent, mais non pas en aussi grande quantité qu'il le désiroit pour l'expédition qu'il avoit en tête. La Chambre des Communes continua de faire des plaintes sur l'indulgence dont on usoit à l'égard des Catholiques. Voici à peu prés la substance de la Requête présentée au Roi à ce sujet. On exposoit d'abord le danger qu'il y

CHARLES II

CHARLES I. avoit à soutenir le parti des Papistes qu'on accusoit de travailler sans cesse au renversement total de la Religion & de l'Etat. On faisoit voir ensuite les principales causes de l'accroissement du Papisme, & on enseignoit ensuite les remédes qu'il falloit employer contre un mal si violent & si dangereux. 1°. La Chambre basse demandoit que la jeunesse fût élévée par d'habiles maîtres, & qui eussent à cœur les intérêts de la Religion protestante; 2°. Que l'ancienne discipline fût rétablie dans les deux Universités d'Angleterre; 3°. Qu'on eût soin de prêcher la parole de Dieu dans toute l'étendue du Royaume; 4°. Qu'on défendît très-rigoureusement d'envoyer des enfans Anglois dans les Séminaires étrangers, & qu'on rappellât incessamment ceux qu'on y élevoit; 5°. Qu'il ne fût permis à aucun Papiste de venir à la Cour; 6°. Qu'on montrât du zéle à observer les Loix faites contre les Jésuites & contre les autres Prêtres ordonnés par des Evêques de l'Eglise Romaine, & qu'on leur fixât un jour pour sortir du Royaume; 7°. Qu'on empêchât tous les Prélats Papistes de conférer les Ordres à aucun Anglois; 8°. Qu'on examinât tous les dons de ter-

res qui ont été faits aux Catholiques, tous ſes dons étant nuls par les Loix; 9°. Que le Roi ordonnât à ſes Juges d'agir en toute rigueur contre ceux qui ne voudroient pas profeſſer la Religion établie dans le Royaume; 10°. Qu'on éloignât de toutes les Charges du Gouvernement ceux qui ſont notoirement Papiſtes, ou qui ſont juſtement ſuſpects; 11°. Qu'on ne leur laiſſât point d'armes entre les mains; 12°. Qu'on ordonnât aux Catholiques des différentes Provinces de ſortir de Londres & de ſe retirer chez eux, & de ne pas s'éloigner de plus de cinq milles des lieux de leurs habitations; 13°. Que le Roi défendît à ſes Sujets naturels d'aſſiſter à l'Office Divin dans les Chapelles des Ambaſſadeurs étrangers; 14°. Qu'on punît les inſolences qui pourroient être commiſes contre la Religion Proteſtante ou contre ceux qui la profeſſent; 15°. Que ceux qui s'abſenteroient le Dimanche du Service Divin fuſſent condamnés à un ſchelling d'amende; 16°. Que le Roi fît obſerver tous ces articles non-ſeulement en Angleterre, mais encore dans toute l'Irlande.

Charles fit une réponſe très-favora-

CHARLES I.

ble à la Requête, & promit de se conformer aux intentions de la Chambre Basse ; mais il ne réussit pourtant pas à se faire donner par les Communes tout l'argent qui lui étoit nécessaire pour soutenir une guerre qu'il venoit d'entreprendre avec beaucoup de légéreté. Il est vrai que le Parlement sous le précédent regne avoit promis des secours à Jacques I. en cas qu'il voulût attaquer les Espagnols, mais c'étoit dans un tems où les Anglois furent trompés par le Duc de Buckingham, qui fit une fausse rélation de tout ce qui lui étoit arrivé en Espagne. On ne se crut pas obligé de tenir une promesse qu'on avoit arrachée par supercherie. Le Roi fut si indigné de la conduite du Parlement, qu'il résolut de le casser. Les Communes en ayant eu avis firent la Déclaration suivante.

» Nous Chevaliers, Citoyens & » Bourgeois de la Chambre des Com- » munes du Parlement, composant le » Corps, représentant toutes les Com- » munes du Royaume, étant suffisam- » ment satisfaits de la gracieuse répon- » se du Roi à notre Requête touchant » la Religion, protestons solemnelle- » ment devant Dieu & devant les hom-

» mes d'un même cœur & d'une voix
» unanime, que nous ſommes réſolus
» comme nous le déclarons ici, de de-
» meurer toujours très-loyaux & très-
» obéiſſans Sujets de notre gracieux
» Souverain le Roi Charles; que nous
» ſerons prêts dans un tems convena-
» ble & ſelon la matiere accoutumée
» en Parlement, à faire nos efforts vo-
» lontairement ſelon notre devoir, pour
» découvrir & pour réformer les griefs
» & les abus du Royaume & de l'Etat;
» comme auſſi d'aſſiſter ſa très-Excel-
» lente Majeſté dans tous ſes juſtes be-
» ſoins & deſſeins préſens & à venir.
» Nous ſupplions très-humblement no-
» tre très-cher & très-redouté Souve-
» rain, de vouloir ſelon ſa bonté & ſa
» ſageſſe Royale, être aſſuré de la loya-
» le affection de ſes pauvres Commu-
» nes; de ſe perſuader, comme nous
» croyons que c'eſt la vérité, que l'af-
» fection de ſes Sujets eſt la baze la
» plus ferme & la plus ſolide ſur quoi
» elle puiſſe établir ſa ſûreté & ſa ré-
» putation, & de regarder ceux qui
» aſſurent le contraire comme des ca-
» lomniateurs & des ennemis de l'E-
» tat. «

Le Roi qui vit bien que la Cham-

CHARLES I.

1625.

bre avoit plus d'envie de réformer des griefs que de lui accorder de nouveaux subsides, cassa le Parlement sous prétexte que la peste s'approchoit du lieu où il étoit assemblé. Charles n'abandonna pas pour cela le dessein de faire la guerre à l'Espagne; il fit partir le Duc de Buckingham & le Comte de Holland pour aller négocier une ligue avec les Etats Généraux. Il fit en même tems équiper une Flotte en Angleterre; mais comme il lui falloit de l'argent, il taxa les plus riches de ses Sujets, & tira d'eux par voye d'emprunt des sommes assez considérables. Quand la Flotte fut prête, elle se mit en mer sous le Commandement d'Edouard *Cecil*. Elle consistoit en quatre-vingt vaisseaux, sur lesquels il y avoit dix Régimens d'Infanterie. On fit une descente sur une des côtes d'Espagne, où les Matelots Anglois bûrent une si grande quantité de vin, qu'ils en furent extrêmement incommodés. La maladie s'étant mise parmi tout l'équipage, il fallut revenir en Angleterre. Tel fut le succès de cette expédition.

Charles voyant ses finances épuisées, résolut de convoquer un autre Parlement, pour voir s'il n'y auroit pas moyen

moyen d'obtenir quelques ſubſides. Il prit des meſures pour ne pas voir dans la Chambre Baſſe les Députés qui n'avoient pas voulu ſe conformer à ſes déſirs. Il ne put écarter qu'une partie de ceux dont il n'étoit pas content. Quelques jours avant l'aſſemblée du Parlement, le Roi fut couronné par les mains de Guillaume Laud Evêque de Bath & Wels. Ce Prélat exerça la fonction de l'Archevêque de Cantorberi qui étoit pour lors dans la diſgrace de ſon Maître. Avant le couronnement, Charles fit publier une proclamation, pour ordonner à tous ceux qui n'étoient pas Chevaliers, & qui avoient quarante livres ſterling de rente ou au-deſſus, de venir recevoir l'Ordre de Chevalerie. Cette coutume avoit été autrefois établie par un Statut du Parlement, à l'égard de ceux qui avoient vingt livres ſterling de rente. Mais vingt livres dans ce tems-là valoient autant que trois cens livres dans celui dont nous parlons. Ainſi le Roi en demandant alors quarante livres, exigeoit beaucoup moins qu'on avoit fait autrefois. Cette innovation fut regardée comme un grief, dont on ſe plaignit dans la ſuite. Charles en montant ſur le Trône, trouva les

CHARLES I.

CHARLES I. eſprits ſi mal diſpoſés à ſon égard, que toutes ſes démarches, même celles qui ſembloient les moins odieuſes, étoient regardées comme autant d'actes de la plus affreuſe tyrannie.

Les cérémonies du Couronnement étant achevées, le Prélat qui venoit de ſacrer le Roi s'approcha de lui, & lut un Ecrit qui parut d'autant plus extraordinaire, qu'on n'avoit jamais rien entendu de ſemblable. Cet écrit contenoit les paroles ſuivantes :

» Demeurez à l'avenir ferme ſur ce » Trône, dont vous avez hérité par ſuc- » ceſſion de vos ancêtres, & qui vous » eſt préſentement délivré par l'auto- » rité de Dieu tout-puiſſant, par nos » mains & par celles de tous les Evê- » ques ſerviteurs de Dieu. Comme vous » voyez le Clergé s'approcher de l'Au- » tel plus près que le reſte des hommes, » ſouvenez-vous de lui rendre auſſi » plus d'honneur dans tous les endroits » convenables, afin que le Médiateur » de Dieu & des hommes vous établiſſe » ſur ce Trône Royal, pour être le Mé- » diateur entre le Clergé & les Laï- » ques, & que vous régniez à jamais » avec Jeſus-Chriſt, le Roi des Rois & » le Seigneur des Seigneurs.

CHARLES I.

Le Parlement s'étant assemblé, le Lord Conventri Garde du grand Sceau, fit de la part du Roi un Discours, dans lequel il déclara que Charles ne songeoit qu'à rendre ses Sujets heureux, & qu'il vouloit en conséquence faire des loix qui puissent être utiles à la Nation. Les Souverains d'Angleterre ont toujours les meilleures intentions lorsqu'ils convoquent le Parlement; ce n'est jamais, si on veut les en croire, que pour le bien de l'Etat qu'ils assemblent le Corps de la Nation. Charles paroissoit n'avoir pas d'autres vûes, mais on sçavoit cependant qu'il n'avoit envie que d'obtenir de l'argent. Cependant comme il ne s'expliquoit point à ce sujet d'une façon fort claire, on feignit de ne pas connoître ses desseins. On se contenta donc de le remercier d'avoir répondu favorablement à la Requête qui lui avoit été présentée contre les Papistes; ensuite on examina les griefs de la Nation. Le malheureux succès de la Flotte envoyée en Espagne, les pernicieux Conseillers qui approchoient la personne du Roi, le mauvais emploi de l'argent destiné au recouvrement du Palatinat; tous ces différens articles parurent dignes d'une

CHARLES I.

attention particuliere, auſſi-bien que les matieres qui avoient rapport à la Religion. Le Roi qui vouloit de l'argent, fit prier les Communes de laiſſer-là l'examen de mille affaires qui lui paroiſſoient peu importantes, afin de venir à celle qu'il jugeoit la plus eſſentielle. Il leur demanda les ſecours dont il avoit beſoin pour continuer la guerre; mais comme les Communes ne paroiſſoient pas diſpoſées à ſe conformer aux intentions du Roi, la Chambre Haute fit quelques efforts pour les déterminer à accorder promptement ce qu'on leur demandoit; mais toutes ces ſollicitations furent inutiles, & on continua toujours d'examiner les griefs auſquels on crut qu'il étoit néceſſaire d'apporter des remédes efficaces.

La maniere dont Charles I. demanda des ſubſides déplut fort aux Communes. Ce Prince fixoit en quelque ſorte la ſomme & le tems où elle devoit être payée. Le Parlement d'Angleterre n'étoit point accoutumé à voir les Rois exiger avec tant de hauteur les ſecours dont ils avoient beſoin. A la vérité, la Chambre Baſſe n'avoit pas deſſein de refuſer à Charles I. l'argent qu'il demandoit, mais elle vouloit qu'avant

toutes choſes on procédât à l'examen des griefs : & voilà ce qui déplaiſoit fort au Roi ; premiérement, parce qu'il lui auroit fallu attendre long-tems les ſubſides qu'il vouloit obtenir ; en ſecond lieu, parce qu'il craignoit qu'on ne l'obligeât à ſacrifier le Duc de Buckingham au reſſentiment des Communes. En effet, celles-ci préſenterent au Roi une adreſſe, dans laquelle elles laiſſoient entrevoir les diſpoſitions peu favorables où elles ſe trouvoient à l'égard du Favori. Charles dans ſa réponſe déclara qu'il ne ſouffriroit jamais qu'on attaquât aucun de ſes Domeſtiques, & principalement ceux qui occupoient les premieres places à la Cour. Il chercha enſuite à juſtifier Buckingham contre lequel il ſçavoit qu'on étoit fort animé. Cela n'empêcha pas la Chambre Baſſe d'examiner la conduite du Duc, afin de former une accuſation contre lui. Un pareil procédé ne pouvoit manquer d'offenſer le Roi : il fit venir le Parlement à Witehall, & dans le Diſcours que Charles lui adreſſa, la Chambre des Seigneurs fut comblée des plus magnifiques éloges ; mais on fit ſentir aux Communes combien on étoit mécontent de leur façon d'agir.

CHARLES I.

CHARLES I. Le Garde du grand Sceau parla après son Maître ; & quoique les deux Chambres fussent assemblées, on n'adressa la parole qu'aux Communes, dont on censura vivement la conduite. On leur reprocha d'abord de n'avoir pas puni les discours séditieux de quelques-uns de leurs Membres, qui avoient eu l'audace de blâmer le Gouvernement ; & comme la Chambre Basse vouloit absolument perdre le Duc de Buckingham, le Garde du grand Sceau fit l'éloge de ce Seigneur, & déclara que le Roi ne prétendoit pas qu'on fît désormais aucune information contre un homme que Sa Majesté honoroit de sa protection Royale. On se plaignoit ensuite que les subsides qu'on avoit promis au Roi n'étoient pas suffisans, & que la maniere dont on les accordoit avoit quelque chose d'outrageant pour le Roi ; puisqu'on vouloit lui imposer des conditions, & lui présenter d'abord des griefs qu'on pouvoit examiner dans des tems plus favorables. La harangue se terminoit par un ordre qu'on donnoit aux Communes de retourner dans leur Chambre, & de faire sçavoir ensuite ce qu'elles avoient dessein d'accorder, & cela sans aucune condition directe ni indi-

lecte. On exigeoit une prompte obéiſ- CHARLES I.
ſance ; & pour adoucir ce qu'il y avoit de trop dur dans le Diſcours qu'on venoit d'adreſſer aux Communes, le Garde du grand Sceau avoua qu'il y avoit dans cette Chambre pluſieurs Membres affectionnés au ſervice du Roi & de l'Etat, & témoigna quelque eſpérance de voir ceux qui s'étoient rendus coupables de quelques fautes, ſe conformer aux intentions d'un Maître qui ne travailloit qu'à faire le bonheur de ſes Sujets. Le Roi revint encore à la charge, & parla aux Communes avec un ton abſolu qui ne ſervit qu'à aigrir davantage les eſprits.

Charles s'étant apperçu du mauvais effet que venoit de produire ſon dernier Diſcours, chercha à ſe raccommoder avec la Chambre Baſſe qui paroiſſoit fort animée, & dont il avoit beſoin pour obtenir des ſubſides. Il ne lui reſta d'autre parti à prendre, que de conſentir à l'examen de la conduite du Duc de Buckingham. Auſſi-tôt les Communes avertirent ce Favori qu'elles travailloient à dreſſer contre lui des articles d'accuſation, dont on auroit ſoin de l'informer. Il refuſa de répondre par le conſeil de la Chambre des Seigneurs ;

CHARLES I.

mais les Communes allerent toujours leur train, & accuſerent le Duc de poſſéder un trop grand nombre de Charges, parmi leſquelles il y en avoit qui demandoient un homme tout entier, les dignités de l'Etat vendues ou prodiguées à des gens qui n'en étoient pas dignes, le peu d'attention à veiller au Commerce maritime & à la ſûreté des navires marchands, pluſieurs vaiſſeaux livrés au Roi de France contre la volonté des propriétaires pour faire le ſiége de la Rochelle, le tréſor Royal épuiſé au profit du Favori: telle eſt à peu près la ſubſtance de l'accuſation que les Communes dreſſerent contre le Duc de Buckingham. Il y avoit treize articles, dont le dernier ſemble mériter une attention plus particuliere: on accuſoit le Favori d'avoir fait appliquer une emplâtre ſur le ventre du feu Roi pendant ſa derniere maladie, & de lui avoir donné une potion de ſa propre main à deux différentes repriſes, dans l'abſence & ſans l'ordre des Médecins. Il eſt certain que Jacques I. étant au lit de la mort, le Duc de Buckingham donna à ce Prince quelques remédes qui ne rendirent pas la ſanté au malade; au contraire, celui-ci mourut quelques jours

après. Les brouilleries qui étoient ſurvenues entre Jacques I. & ſon Favori firent naître contre ce dernier des ſoupçons qui ne lui étoient pas fort avantageux. Deux Membres des Communes qui avoient parlé avec plus de chaleur contre le Duc, furent envoyés à la Tour ; & le Roi ſe rendit enſuite à la Chambre Haute, où il ſe plaignit amérement de la conduite qu'on venoit de tenir à l'égard de Buckingham. Auſſitôt que le Roi fût ſorti, les Communes envoyerent prier les Seigneurs de faire mettre le Favori aux arrêts, mais on n'eut pas pour eux cette condeſcendance. Voilà les chagrins que Charles I. avoit à eſſuyer de la part de ſon Parlement. Ce n'étoit point dans les Grands du Royaume qu'il trouvoit des oppoſitions à ſes volontés. En Angleterre, comme par tout ailleurs, la Nobleſſe eſt toujours plus ſoumiſe aux Rois, parce que c'eſt l'unique moyen de parvenir aux dignités & aux honneurs, dont elle eſt extrêmement avide. Ceux au contraire que la baſſeſſe de leur naiſſance empêche d'aſpirer aux principaux emplois, craignent moins de déplaire à celui de qui ils n'ont rien à attendre. Auſſi les Rois d'Angleterre ne trouvent-ils ja-

CHARLES I. mais autant de ſoupleſſe parmi les Communes, que dans la Chambre des Seigneurs.

Le Roi ſe vit contraint de relâcher les deux priſonniers dont nous venons de parler tout à l'heure ; ils n'avoient commis d'autre crime que d'avoir parlé peu reſpectueuſement du Favori. La Chambre Baſſe étoit bien éloignée de croire que ce fût-là une raiſon ſuffiſante pour faire mettre en priſon deux Membres du Parlement. C'étoit, diſoient les Communes, violer ouvertement leurs priviléges, que de punir ceux de leur Chambre qui avoient eu le courage d'attaquer un homme que la faveur de ſon Maître ſembloit vouloir dérober à la rigueur des Loix. Charles voyant la diſpoſition préſente des eſprits, crut qu'il falloit céder en cette occaſion : c'eſt pourquoi il relâcha les priſonniers. Les Seigneurs témoins de la condeſcendance qu'on venoit d'avoir pour la Chambre Baſſe, demanderent auſſi qu'on mît en liberté le Comte d'Arundel, qui n'étoit pas plus coupable que les deux Membres des Communes. Le Roi qui ſentoit bien qu'on vouloit borner ſa Prérogative Royale, eût bien de la peine à accorder ce qu'on lui

demandoit : mais enfin on fit ſortir de prison le Comte d'Arundel. Il y avoit déja eu ſous le regne de Jacques I. de grandes diſputes entre ce Monarque & le Parlement, au ſujet de ce que les Rois d'Angleterre appellent *la Prérogative Royale*. Les Souverains tâchent d'étendre le plus loin qu'ils peuvent cette Prérogative, & les peuples font tous leurs efforts pour la contenir dans des bornes fort étroites. Cette oppoſition qui ſe trouve continuellement entre le Roi & ſes Sujets, eſt à la vérité le fondement de la liberté du peuple, mais c'eſt en même-tems la ſource de toutes les diviſions qui déſolent l'Angleterre. Que d'inconvéniens dans les Gouvernemens, même qui paroiſſent les plus parfaits !

CHARLES I.

Tandis qu'on vouloit faire le procès au Duc de Buckingham, & que la pluralité de ſes Charges étoit un des articles de l'accuſation intentée contre lui, le Roi vint à bout de le faire élire Chancelier de l'Univerſité de Cambridge. Les Communes furent vivement picquées de l'affront qu'on venoit de leur faire, & en porterent leurs plaintes au pied du Trône ; mais Charles ſoutint hautement l'élection, & le Duc

CHARLES I.

de Buckingham reſta en poſſeſſion de ſa nouvelle dignité. Quelques jours après le Favori donna ſa réponſe à l'accuſation de la Chambre des Communes. Comme cette affaire ne fut jamais jugée, il ſeroit inutile d'entrer là-deſſus dans un plus grand détail. Tout ce que nous avons déja dit à cette occaſion, ſuffit pour faire connoître juſqu'où alloit l'attachement du Roi pour ſon Favori, puiſque Charles aimoit mieux ſe brouiller avec ſon Parlement, que de perdre un homme qu'il honoroit de ſa tendreſſe. On voit auſſi avec quelle opiniâtreté la Chambre Baſſe s'oppoſoit à toutes les volontés de ſon Souverain. Celui-ci ne ſe trouva jamais d'accord avec ſon Parlement. Ces diviſions eurent pour le Roi d'Angleterre des ſuites bien terribles, & dont on n'a jamais vû d'exemple dans aucune Hiſtoire : c'eſt ce que nous verrons dans la ſuite.

Les Communes qui ne vouloient point ſe déſiſter de leurs pourſuites contre le Favori, préſenterent une Requête au Roi pour le prier d'éloigner de ſa perſonne le Duc de Buckingham. On remontroit à Charles que cet homme auquel il paroiſſoit ſi fort attaché

étoit l'unique Auteur des maux qui désoloient l'Angleterre. Après avoir fait une énumération de toutes les fautes dont on trouvoit le Duc coupable, on conjuroit le Roi par les motifs les plus preſſans de ne pas préférer un ſeul homme à toute la Nation Angloiſe; & on promettoit en même tems à Charles de lui accorder les ſecours dont il avoit beſoin, lorſqu'il auroit fait à ſes ſujets le ſacrifice de ſon Favori. Le Roi fut ſi indigné de cette remontrance, qu'il caſſa le Parlement malgré les priéres des Seigneurs de la Chambre Haute. Charles crut qu'il étoit néceſſaire d'inſtruire le Public des raiſons qui l'avoient déterminé à prendre un ſemblable parti: CHARLES I. 1626. 5 de Juin.

» En montant ſur le Trône, diſoit-il, » je me ſuis vû obligé de ſoutenir une » guerre importante; pour la faire réuſ» ſir, j'aſſemblai le Parlement, afin d'ob» tenir les ſecours qui m'étoient né» ceſſaires. La promptitude avec la» quelle on m'accorda de l'argent, me » cauſa la plus grande joye; cepen» dant la ſomme qu'on venoit de me » donner n'étoit pas ſuffiſante, & je » m'attendois à voir le Parlement s'em» preſſer encore à témoigner ſon zéle » pour le bien du Royaume; mais je

CHARLES I. » trouvai dans la Chambre des Com-
» munes une lenteur qui eut tout
» lieu de me ſurprendre. Sur ces en-
» trefaites la peſte commença à exercer
» ſes ravages autour de nous ; comme
» rien ne m'intéreſſe tant que la ſan-
» té (*) de mon peuple, je ne jugeai
» pas à propos de tenir le Parlement
» plus long-tems aſſemblé, & je pris
» le parti de le diſſoudre. Quand on n'eut
» plus rien à craindre de la contagion,
» je convoquai un nouveau Parlement
» dans l'eſpérance que tous les Mem-
» bres qui le compoſoient ſe prêteroient
» volontiers aux beſoins de l'Etat. Plu-
» ſieurs ſemaines ſe paſſerent ſans qu'on
» ſongeât à la ſûreté du Royaume.
» J'avertis alors les Communes de ſi-
» gnaler leur zéle dans les circonſtan-
» ces où étoit pour lors l'Angleterre.
» On réſolut alors de m'accorder des ſub-
» ſides, mais je ne vis point l'effet de
» toutes ces belles promeſſes. Je re-
» doublai alors mes inſtances ; mais la
» Chambre Baſſe ſe laiſſant conduire
» par quelques-uns de ſes Membres qui
» étoient fort mal intentionnés, ne fit
» aucune attention à toutes mes de-

(*) Ce fut le prétexte dont Charles ſe ſervit pour caſſer le premier Parlement.

» mandes, & s'amusa à poursuivre cri- CHARLES I.
» minellement un des Pairs du Royau-
» me. Comme je me plaignis d'une
» conduite si peu raisonnable, au lieu
» de m'accorder la satisfaction que j'a-
» vois droit d'attendre, on m'adressa
» une remontrance fort injurieuse,
» dans laquelle on blâmoit d'une ma-
» niére indirecte mon Gouvernement,
» & celui de mon Auguste Prédécesseur.
» Ainsi voyant que toutes les démar-
» ches que je faisois pour l'avantage
» de mon Royaume étoient absolu-
» ment inutiles, je me déterminai avec
» bien de la peine à dissoudre ce se-
» cond Parlement. Il a été nécessaire
» que je rendisse ces choses publiques
» avec toutes leurs circonstances, de
» peur qu'on ne me prêtât des inten-
» tions que je n'ai jamais eu dans le
» cœur. Comme le Seigneur m'a placé
» sur un des plus illustres Trônes de
» l'Europe, je vais prendre en main le
» sceptre & l'épée pour empêcher mon
» peuple de succomber sous les efforts
» du Roi d'Espagne, & de subir le joug
» des Pontifes Romains. «

Si on vouloit s'en rapporter à cette Déclaration du Roi, on croiroit que le Parlement étoit dans son tort; mais

CHARLES I. ce que nous avons dit plus haut fait assez connoître que l'acharnement des Communes contre le Favori fut la véritable cause qui engagea Charles I. à se comporter de la sorte à l'égard des Parlemens. Après que le Roi eût publié la Déclaration par laquelle il cherchoit à se justifier, on vit paroître deux Proclamations, dont la premiere défendoit à tous les Anglois de garder aucune copie de la Remontrance des Communes, ce qui ne servit à rien. L'autre Proclamation interdisoit toutes disputes sur la doctrine d'Arminius, sous prétexte que ces sortes de controverses ne servoient qu'à exciter des haines & des dissentions entre ceux qui pensoient d'une maniere différente.

Comme le Roi n'avoit pû obtenir de subsides de son Parlement, & qu'il se voyoit engagé dans une guerre de la derniere importance, il lui fallut trouver des moyens pour avoir de l'argent. Il fit renouveller toutes les Fermes de ses terres, emprunta de l'argent de tous les Pairs du Royaume, mit des impositions sur tous les Ports de mer, composa avec tous les Papistes pour toutes les fautes qu'ils avoient pû commettre depuis dix ans, ou qu'ils pourroient

commettre

commettre dans la ſuite. Il voulut emprunter cent mille livres ſterling de la ville de Londres, mais au lieu d'argent il n'obtint que des excuſes. Quoique les Communes euſſent regardé la levée du droit de Tonnage (*) & de Pondage comme un grief dont elles demandoient la réformation, Charles en exigea toujours le payement avec beaucoup de rigueur. Le Roi voulant enſuite faire connoître que c'étoit par pure néceſſité qu'il enlevoit l'argent de ſes Sujets, ordonna un jour de jeûne afin d'intéreſſer le Ciel en faveur de l'Angleterre, & d'écarter tous les malheurs dont ce Royaume étoit menacé. Il fit en même tems armer les Milices, afin de ſe précautionner contre les ennemis étrangers & domeſtiques. Ces derniers étoient plus à craindre que les autres dans les circonſtances où ſe trouvoit pour lors le Roi; c'eſt ce qui lui fit prendre de ſemblables meſures pour la ſûreté de ſa perſonne. CHARLES I.

Tandis que Charles cherchoit à ſe mettre en état de ſoutenir la guerre,

(*) C'étoit une ancienne impoſition ſur l'entrée & la ſortie des marchandiſes, que le Parlement accordoit ordinairement aux Rois, pour les mettre en état de bien garder la mer & de protéger le commerce.

CHARLES I. le besoin qu'il avoit d'argent augmenta encore par un événement auquel il ne s'attendoit pas. Le Roi de Dannemarc oncle du Roi d'Angleterre prit les armes à la sollicitation de son neveu, pour attaquer l'Empereur. L'armée de celui-ci commandée par le Comte de Tylli fut victorieuse ; & le Monarque Danois perdit son bagage & son artillerie. Charles se vit dans la nécessité de soutenir un Prince qui ne se trouvoit dans l'embarras que pour avoir voulu soutenir le Roi d'Angleterre : mais il falloit de l'argent à ce dernier. Il eut recours à un emprunt général dans son Royaume. On taxa chaque particulier à la même somme qu'il auroit payée en cas que le Parlement eût levé des subsides. Charles promit que tout cet argent seroit rendu avec la derniere exactitude. Malgré toutes ces belles promesses, on ne se feroit pas trop pressé de satisfaire le Roi, si chacun eût eu la liberté de ne pas contribuer aux besoins de l'Etat. Charles qui ne comptoit pas assez sur l'affection de ses Sujets pour croire qu'ils viendroient apporter leur argent de bonne grace, nomma des Commissaires pour faire la levée des emprunts, & leur apprit comment

Ils devoient s'y prendre en cas qu'ils trouvaſſent des gens peu diſpoſés à prêter l'argent qu'on leur demandoit. CHARLES II.

On commença par publier une liſte de tous ceux qui venoient de payer volontairement la ſomme à laquelle on les avoit taxés. Un Magiſtrat qui ne jugea pas à propos de ſuivre un ſi bel exemple, fut auſſi-tôt dépouillé de ſa Charge. Cette façon d'emprunter n'eſt gueres d'uſage que parmi ceux qui ont l'autorité en main. On ſe ſervit encore de pluſieurs autres moyens très-efficaces pour obtenir de l'argent : on logeoit les ſoldats chez les particuliers qui n'exécutoient pas avec aſſez de zéle les ordres de la Cour. On en enrôla même pluſieurs, afin qu'ils puſſent du moins contribuer de leur perſonne à la défenſe de l'Etat : pour les gens de condition qui ne témoignoient pas plus de docilité que le ſimple peuple, on les relégnoit dans le fond d'une Province éloignée ; & s'ils refuſoient de ſe tranſporter dans le lieu de leur exil, on les mettoit en priſon. Il y eut auſſi certains Prédicateurs qui ſervirent le Roi ſelon ſes déſirs : ils débitoient en chaire que les Sujets devoient obéir à leur Souverain ſans rien examiner. Un de-

CHARLES I.

ces Docteurs avança à ce ſujet des propoſitions qui auroient pû être vraies ſous un autre Gouvernement que celui d'Angleterre. Selon la doctrine de ces Prédicateurs, l'autorité des Parlemens n'étoit point néceſſaire pour lever des ſubſides, & les Sujets devoient fournir de l'argent au Roi dès qu'il témoignoit en avoir beſoin, & cela ſous peine de damnation éternelle. On s'imagine aiſément combien de pareils diſcours dûrent révolter un peuple qui n'a rien tant en horreur que le pouvoir arbitraire. L'Archevêque de Cantorbéri qui refuſa d'approuver le ſermon d'un de ces Prédicateurs, fut ſuſpendu de ſes fonctions Archiépiſcopales, & relégué dans une de ſes maiſons de campagne.

Ce n'étoit pas aſſez pour Charles d'avoir à ſoutenir la guerre contre l'Eſpagne, il jugea encore à propos de ſe brouiller avec la France, ſous prétexte de ſoutenir les Huguenots. Il y a des Hiſtoriens qui prétendent que le Duc de Buckingham dans un voyage qu'il fit à Paris, devint amoureux d'Anne d'Autriche, femme de Louis XIII. & qu'il eut l'audace de déclarer ſa paſſion à cette Princeſſe. On menaça le Duc

d'un châtiment proportionné à ſon in- CHARLES I.
ſolence, & on lui défendit de paroître jamais devant la Reine ; mais il jura qu'il viendroit à bout de la voir à ſon aiſe. La guerre que Charles fit enſuite à la France, fut, dit on, une ſuite de ce ſerment. Tout cela a un air trop romaneſque, pour qu'on puiſſe y ajoûter foi. Il eſt plus vrai ſemblable que le Favori engagea ſon Maître dans une pareille entrepriſe, afin d'obliger le Roi à lever de l'argent par des moyens extraordinaires, ce qui ne pouvoit manquer de brouiller Charles avec ſes Sujets. Or une pareille méſintelligence étoit extrêmement avantageuſe à Buckingham, dont la fortune auroit pû être entiérement renverſée, ſi le Roi eût cherché à ſe raccommoder avec ſon peuple. Voilà comment un Prince qui n'avoit pas naturellement le fond mauvais, fut tout à la fois le jouet & la victime d'un Miniſtre ambitieux.

Lorſque Charles eut réſolu de faire la guerre à la France, il en déclara les cauſes à ſon Conſeil. 1°. Il accuſoit les François de n'avoir pas voulu accorder de paſſage aux troupes que Jacques I. envoya dans le Palatinat ſous la conduite du Général Mansfeld.

CHARLES I. Cette prétendue injure n'avoit pas empêché Charles d'épouser la sœur du Roi de France : celui-ci d'ailleurs ne s'étoit engagé par aucun Traité à permettre le passage aux troupes Angloises. En second lieu Charles ayant procuré la paix entre le Roi de France & ses Sujets Huguenots, ces derniers avoient éprouvé toutes sortes de mauvais traitemens de la part de leur Souverain : le Roi d'Angleterre étoit-il pour cela en droit de se déclarer le vengeur des Huguenots opprimés ? Autre grief : les François s'étoient emparés en pleine paix de plusieurs vaisseaux Anglois. Charles oublioit en même tems de dire que ses Sujets avoient été les aggresseurs, & que les François en cette occasion agirent par représailles.

Le Roi d'Angleterre après avoir déclaré les causes qui le déterminoient à porter la guerre en France, prit des mesures pour l'exécution de son pro-
1627. jet. Il fit équiper une Flotte considérable, dont il donna le Commandement à son Favori. L'Amiral se mit en mer, & parut bien-tôt devant la Rochelle : il fit déclarer aux habitans qu'il venoit pour les secourir contre le Roi de France, qui avoit formé le dessein de les

assiéger. Les Rochellois commencerent par fermer les portes de leur ville, & remercierent ensuite le Roi d'Angleterre des bons sentimens qu'il leur témoignoit ; mais ils déclarerent en même-tems qu'ils ne pouvoient accepter le secours qu'on leur offroit sans la participation de tous les Protestans François. CHARLES I

L'Amiral d'Angleterre comprit par cette réponse, qu'il ne devoit pas compter de faire débarquer ses troupes à la Rochelle. Il fit voile aussi-tôt pour l'Isle de Rhé, dont il espéroit de se rendre maître ; mais il n'en vint pas à bout, & il fut contraint de s'en retourner en Angleterre après avoir perdu la plus grande partie de son équipage. C'est ainsi que le Duc de Buckingham attiroit sur son Maître la haine de ses Sujets & le mépris des Etrangers. On n'entendit bien-tôt dans tout le Royaume que plaintes & murmures contre le Favori, mais tout cela ne fut pas capable de le perdre dans l'esprit du Roi.

Louis XIII. songeoit réellement à assiéger la Rochelle : les habitans de cette Ville ayant été avertis des projets qu'on formoit contre eux, s'adresserent à Charles pour obtenir du secours.

CHARLES I. Ce Prince promit de ne les pas abandonner dans la fâcheuse situation où ils se trouvoient ; mais comme il lui falloit de l'argent, & que la voye des emprunts ne lui avoit pas trop bien réussi, il consulta le Chevalier Robert Cotton pour sçavoir comment il devoit s'y prendre. On lui conseilla d'assembler un Parlement. Comme on craignoit que les Communes ne vouluſſent encore procéder contre le Duc de Buckingham, celui-ci par l'avis du même Chevalier Cotton, proposa lui-même en plein Conseil la convocation du Parlement. Le Roi pour gagner l'affection de son peuple, fit sortir de prison tous ceux qu'on y avoit enfermés pour n'avoir pas voulu prêter de l'argent. Mais Charles eut le chagrin de voir que tous ces gens qu'il venoit de mettre en liberté, furent élûs pour être Membres
1627. des Communes du Parlement. Le 17 de Mars, le Roi fit un Discours pour exhorter les deux Chambres à ne pas perdre le tems en des délibérations inutiles : il leur déclara ensuite les raisons qui l'avoient engagé à convoquer ce nouveau Parlement. A en croire le Roi, il ne s'agissoit de rien moins que de la conservation de l'Eglise & de l'Etat.

Charles

Charles eut ſoin de faire entendre que ſi on ne vouloit pas ſe conformer à ſes déſirs, il avoit certains moyens qu'il ſçauroit mettre en uſage. » Ce n'eſt » point pour vous menacer, leur diſoit-» il, que je parle de la ſorte; c'eſt un » avertiſſement que je vous donne par » l'envie que j'ai de travailler à votre » bonheur. Si vous voulez m'en croi-» re, oublions le paſſé; pour moi, je » vous proteſte que j'en ai déja entié-» rement perdu le ſouvenir, je ſouhai-» te que vous faſſiez de même: le » Garde du grand Sceau va vous expli-» quer d'une maniere plus étendue » quelles ſont mes intentions, & ce » que j'ai lieu d'attendre de mon Par-» lement. « CHARLES I.

Dans le Diſcours que fit le Garde du grand Sceau, il commença par déclamer contre l'ambition du Pape & de la Maiſon d'Autriche qui aſpiroient, diſoit-il, à la Monarchie Univerſelle. L'Angleterre avoit donc tout à craindre de ces deux formidables Puiſſances. La Religion & l'Etat ſe trouvoient expoſés à de grands périls, & on faiſoit d'énormes préparatifs pour attaquer la Grande Bretagne. Tout ce Diſcours étoit rempli des plus fortes exagérations; car

CHARLES I. l'Eſpagne ne demandoit pas mieux que de faire la paix, & ne ſongeoit qu'à ſe tenir ſur la défenſive. Après avoir fait appréhender aux Anglois les plus grands malheurs, on leur demandoit de l'argent, afin qu'on pût les mettre à couvert des inſultes de leurs ennemis. On exigeoit auſſi que les ſubſides fuſſent proportionnés à la grandeur du péril. L'Orateur ſoutenoit qu'on ne pouvoit pas refuſer le Roi; 1o. A cauſe de l'affection que les Anglois devoient avoir pour un ſi bon Maître, 2o. Pour les raiſons qui avoient occaſionnées la guerre, puiſqu'il s'agiſſoit des intérêts de la Religion, de l'honneur & de la ſûreté de l'Angleterre; 3o. Pour la maniere dont ſa Majeſté demandoit les ſecours dont Elle avoit beſoin. On faiſoit entendre que le Roi auroit pû ſe paſſer du Parlement; mais on diſoit que ce Monarque avoit mieux aimé choiſir les moyens ordinaires & les plus conformes à ſa bonté. On inſiſtoit fort ſur cet article, afin de faire connoître aux Communes que ſi on ne ſatisfaiſoit pas le Roi, il ſçauroit bien recourir à certains expédiens dont il s'étoit déja ſervi. On exhortoit enfin le Parlement à accorder avec beaucoup de promptitude

les ſecours qu'on demandoit pour la ſûreté & la conſervation du Royaume. CHARLES I.

La Chambre Baſſe réſolut de ſuivre ſon ancienne méthode, & de ne rien donner au Roi qu'après avoir obtenu ſatisfaction ſur les griefs. Le logement des gens de guerre, les impoſitions miſes ſur le peuple par forme d'emprunt, l'empriſonnement de ceux qui n'avoient pas voulu prêter leur argent, le refus du Privilége de *Habeas corpus*, ou d'être élargis ſous caution : tels furent les principaux griefs qui attirerent l'attention des Communes. Il y eut quelques Membres de la Chambre Baſſe qui parlerent avec beaucoup de liberté contre le Gouvernement : Comment pouvons-nous penſer à accorder des ſubſides, dit le Chevalier *François Seymour*, tandis que nous ne ſçavons pas ſi nous ſommes maîtres de nos biens ? Car ſi, comme nous l'avons entendu prêcher publiquement, tout ce que nous poſſédons appartient au Roi, *jure divino*, ne peut-il pas prendre ce qu'il voudra, ſans que nous y trouvions à redire ? Il ſe tint encore bien d'autres diſcours dans ce goût-là qui tendoient à faire voir, ou qu'il falloit adopter les maxi-

CHARLES I.

mes du pouvoir arbitraire, ou ſe précautionner contre la tyrannie. Voici les réſolutions que prit la Chambre des Communes pour aſſurer la liberté des Anglois:

1°. Aucun Sujet libre ne pourra être empriſonné ou retenu en arrêt, ſoit par le commandement du Roi, ou du Conſeil, ou de qui que ce ſoit, à moins que celui qui le fait empriſonner ou arrêter ne déclare la cauſe pour laquelle, ſelon les Loix, cet homme doit être arrêté;

2°. Le Privilége (*) de *Habeas corpus*, ne doit être refuſé à perſonne, quand même celui qui le demanderoit auroit été enfermé par ordre du Roi ou du Conſeil;

3°. Tout homme libre qui aura été mis en priſon par ordre de qui que ce ſoit, ſans qu'on ait déclaré la cauſe pour laquelle il a été arrêté ſelon les Loix, doit être relâché & reçu à donner caution;

4°. Aucune impoſition, de quelque nature qu'elle puiſſe être, ne pourra

(*) En Angleterre lorſqu'on empriſonne quelqu'un, il eſt auſſi tôt élargi, pourvû qu'il trouve une perſonne qui veuille lui ſervir de caution; c'eſt ce qu'on appelle le Privilége de *Habeas corpus*.

être mise sur le peuple, ni levée par le Roi ou ses Ministres, que par un Acte du Parlement. CHARLES I.

On voit combien ces maximes étoient opposées à celles que Charles vouloit établir en Angleterre. Après que les Communes eurent fait ce réglement, elles résolurent d'accorder un puissant secours au Roi. Elles examinerent ensuite la conduite que le Souverain avoit tenue à l'égard de ceux qui avoient refusé de prêter de l'argent, & il fut décidé par la Chambre Basse qu'aucun homme libre ne pouvoit être arrêté ou relégué dans quelque endroit que ce pût être, par ordre du Roi ou de son Conseil, à moins que ce ne fût en vertu d'un Acte du Parlement, ou conformément aux Loix.

On trouvera peut-être mauvais de ce que dans un Abrégé tel que celui-ci, j'entre dans un si grand détail au sujet des contestations qui survinrent entre Charles I. & le Parlement. C'est la partie essentielle de la vie de ce Prince, & il est absolument nécessaire de faire connoître la cause de toutes les brouilleries qui rendirent son regne si malheureux, & qui le conduisirent enfin sur un échaffaut.

CHARLES I. On ſera peut-être auſſi étonné de voir l'entêtement de la Chambre des Communes qui vouloit toujours commencer par l'examen des griefs, au lieu d'accorder d'abord les ſubſides, & de travailler enſuite à la Réforme des abus qui s'étoient introduits dans le Gouvernement. Voici ce qui donnoit lieu à une pareille conduite : Quand les Rois d'Angleterre veulent avoir de l'argent pour les beſoins de l'Etat, il faut qu'ils s'adreſſent au Parlement : les autres voyes qu'ils pourroient employer ſont toujours illégitimes. Les droits du Parlement ne ſe bornent pas à accorder des ſubſides ; il eſt auſſi le défenſeur de la liberté Angloiſe ; c'eſt pourquoi lorſque les Souverains ne veulent pas gouverner ſelon les Loix, & cherchent à opprimer leurs Sujets, le Parlement s'oppoſe à tous les Actes de tyrannie, & les deux Chambres repréſentent très-humblement au Roi leurs priviléges. On prend alors des meſures pour qu'ils ne ſoient pas violés dans la ſuite ; on fait en conſéquence de ſages réglemens, auſquels le Souverain ſe trouve quelquefois forcé de donner ſon approbation ; mais comme les Rois ſeuls ont droit de convoquer le Parlement & de le caſſer, ils ne

manqueroient jamais de prendre ce dernier parti, lorſqu'après avoir obtenu de l'argent, on s'aviſeroit de vouloir réformer les abus. Voilà ce qui engageoit les Communes à ne pas ſe conformer aux intentions de Charles I. qui auroit bien voulu obtenir des ſubſides, ſans qu'on remédiât aux déſordres dont la Nation croïoit avoir lieu de ſe plaindre. CHARLES I

Toutes les choſes de la vie ont deux faces différentes. Rien n'eſt plus beau dans la ſpéculation que le Parlement d'Angleterre: il n'en eſt pas tout-à-fait de même dans la pratique. Le Souverain, comme je crois l'avoir dit ailleurs, travaille ſans ceſſe à étendre ſon pouvoir, & le peuple eſt continuellement occupé du ſoin de conſerver ſa liberté. Des intérêts ſi différens ne peuvent pas ſe concilier enſemble. Voilà le principe de toutes les révolutions que nous avons vû, & que nous verrons encore arriver en Angleterre. Je ne ſuis point partiſan du Deſpotiſme, mais je ne conçois pas comment on peut vanter ſi fort la forme d'un Gouvernement, où l'on eſt continuellement expoſé à finir ſes jours à un gibet, ou ſur un échaffaut. L'eſpéce de néceſſité où

CHARLES I. l'on ſe trouve de prendre part aux complots qui ſe trament tous les jours contre le Roi & ſes Miniſtres; expoſe les Anglois à de pareils inconvéniens. Dans une Monarchie ſemblable à la nôtre, on n'entend preſque jamais parler de révoltes, ni d'exécutions pour crime d'Etat. Nous vivons tranquilles ſous la protection des Loix, & nous ſommes peut-être beaucoup plus libres que ceux qui nous traitent d'eſclaves. Si l'on compare encore la douceur de notre peuple avec la férocité de la populace Angloiſe, on ſera forcé de convenir que tout l'avantage eſt du côté de notre Gouvernement. Je ſçai que parmi nous il ſe trouve des gens d'un caractére bizarre, qui ne déſaprouvent que les coutumes de leur pays, & qui font perpétuellement l'éloge de tout ce qui ſe pratique chez les Etrangers; c'eſt dans le deſſein de réformer une façon de penſer ſi peu raiſonnable, que j'ai hazardé les réfléxions qu'on vient de lire.

Il eſt tems de revenir à Charles I. que nous allons toujours voir en conteſtation avec ſon Parlement. Ce Prince craignoit encore qu'on n'attaquât le Duc de Buckingham. Afin de faire connoître combien celui-ci méritoit peu

qu'on ſongeât à l'inquiéter ; le Roi envoya un Meſſage aux Communes pour leur faire ſçavoir que c'étoit le Duc qui avoit propoſé la convocation du Parlement. Charles fit dire auſſi le lendemain à la Chambre Baſſe, qu'il vouloit bien entrer dans tous les expédiens qui ſeroient jugés convenables, ſoit pour la ſûreté des perſonnes, ou pour la propriété de leurs biens. Les Communes parurent ſi ſatisfaites de la démarche du Roi, qu'elles réſolurent de lui accorder cinq ſubſides ; mais elles revinrent enſuite à l'examen des griefs, & elles eurent ſur ce ſujet une Conférence avec les Seigneurs. Le Sécrétaire Cook vint de la part du Roi preſſer la Chambre Baſſe de travailler promptement à l'affaire des ſubſides, & il fit entendre que ſi on ne prenoit pas le parti de l'obéiſſance, le Parlement ſe termineroit d'une maniere auſſi déſagréable que les deux autres. De pareilles menaces ne pouvoient pas manquer de produire un fort méchant effet, & les Communes parurent moins diſpoſées que jamais à faire ce que le Roi vouloit exiger. Pour intimider la Chambre Baſſe, on lui laiſſoit entrevoir que ſon opiniâtreté pourroit avoir des ſuites funeſtes, & que le Roi indigné

CHARLES I. de la maniere dont on le traitoit, se détermineroit peut-être à abolir tout-à-fait l'usage des Parlemens, ce qui porteroit un grand préjudice à toute la Nation.

Tout cela ne fut point capable d'effrayer les Communes, & elles présenterent au Roi une Requête au sujet du logement des gens de guerre. Après que la Chambre Basse eût fait voir que c'étoit violer les priviléges du peuple, elle représenta les inconvéniens qui en résultoient. Beaucoup de gens, disoit-on, adressant la parole au Roi, » n'o-» sent aller à l'Eglise, de peur que pen-» dant leur absence on ne pille leurs » maisons. Les Fermiers pour se garan-» tir de la brutalité des soldats, sont » contraints d'abandonner leurs demeu-» res. Que n'ont point aussi à crain-» dre les femmes de la part de ces » hommes insolens qui ne sçurent ja-» mais respecter la pudeur ? La cultu-» re des terres est négligée (*), les arts » & le commerce languissent, les mar-» chés sont déserts, & les grands che-» mins si dangereux qu'on ne peut voya-

(*) Parce que les Artisans & les Marchands étoient contraints d'abandonner leurs professions & leur commerce, pour se mettre à couvert de la cruauté des soldats. Il y a dans tout ce discours beaucoup d'exagération.

» ger ſans péril. On n'entend de toutes » parts que des plaintes & des cris au » ſujet des cruautés que les Troupes » commettent tous les jours. Le peu- » ple ſe trouve par-là hors d'état de » fournir à Votre Majeſté les ſecours » qu'elle attend de nous. Il eſt d'ailleurs » à craindre que le petit peuple qui ſe » trouve réduit à une extrême miſére, » ne ſe joigne à ces Troupes mal diſ- » ciplinées, & n'excite quelque révol- » te dans le Royaume. « Pour rendre encore la choſe plus odieuſe, on ſoutenoit que la plûpart de ces ſoldats étoient Papiſtes; d'où on concluoit que l'Angleterre ſe voyoit expoſée au plus grand des malheurs. L'Orateur finiſſoit ſon Diſcours en conjurant le Roi de délivrer pour toujours ſon peuple d'un fardeau qui lui ſembloit inſupportable. Le Roi répondit à la Chambre Baſſe, qu'au lieu d'employer le tems en paroles & en diſputes, il falloit ſonger aux affaires préſentes qui étoient de la derniere conſéquence pour le Royaume: » Si vous avez, leur dit-il, autant » de zéle pour mes intérêts que vous » le prétendés, prouvez-le moi plûtôt » par vos actions que par vos paroles; » le tems preſſe: c'eſt pourquoi je vous

CHARLES I.

CHARLES I. » exhorte à ne pas différer davantage.
» Quant à votre Requête, je vous fe-
» rai ſçavoir une autrefois ma répon-
» ſe. «

Les Communes bien loin de ſe conformer aux déſirs du Roi, réſolurent de lui préſenter une autre Requête, intitulée Requête *de droit*, parce qu'on y établiſſoit très-clairement le droit de la Nation. Les Communes avoient engagé les Seigneurs à concourir avec elles, afin que les deux Chambres préſentaſſent ſolemnellement cette Requête au Roi aſſis ſur ſon Trône. Charles fut allarmé en apprenant cette nouvelle, parce qu'il ſentoit qu'une pareille Requête donneroit une furieuſe atteinte à ſa Prérogative : d'un autre côté, s'il refuſoit de donner ſon conſentement à ce que ces deux Chambres alloient lui demander, il perdoit l'eſpérance d'obtenir les cinq ſubſides qu'on lui avoit promis. Il fit tout ſon poſſible pour parer le coup mortel qu'on vouloit porter à l'autorité Royale ; mais il ne put en venir à bout, & les deux Chambres prirent la réſolution de préſenter la Requête au Roi, & de le prier d'y donner ſa réponſe en plein Parlement, afin qu'elle fût enrégiſtrée, & qu'elle

servît de Loi dans tout le Royaume. On fit donc en présence du Roi la lecture de cette fameuse Requête dont voici la substance : » Sous le Regne d'E- » douard I. on fit un Statut portant » qu'aucune Taille ni Ayde ne sera » levée par le Roi ni par ses Successeurs, » sans la volonté & le consentement » des Seigneurs & des Bourgeois qui » composent la Communauté de ce » Royaume. «

CHARLES I.

» Par un Acte du Parlement tenu » sous Edouard III. il fut ordonné qu'à » l'avenir personne ne seroit contraint » contre sa volonté de prêter de l'ar- » gent au Roi. «

» Par d'autres Loix de ce Royaume, » il a été ordonné qu'on ne pourroit » mettre sur personne aucune imposi- » tion appellée *Benevolence*, ni aucune » autre charge semblable. «

» En vertu de ces différens Statuts, » les Anglois ont hérité de leurs an- » cêtres le droit de ne pouvoir être con- » traints de fournir tout ce qui ne sera » pas ordonné par le consentement com- » mun du Parlement. «

» Il est cependant arrivé qu'on a obli- » gé plusieurs personnes de prêter de » l'argent au Roi, & qu'on a empri-

CHARLES I.

» ſonné & fait eſſuyer d'autres mau-
» vais traitemens à ceux qui refuſoient
» d'obéir en cette occaſion. «

» Par le Statut appellé la grande
» Charte des libertés, on ne peut em-
» priſonner, bannir, exiler & faire
» mourir perſonne, que par le légitime
» jugement de ſes Pairs, ou par la Loi
» du Pays. Sous le regne d'Edouard III,
» on décida qu'aucun Sujet, de quelque
» état qu'il fût, ne pourroit être mis
» en priſon, privé de ſes biens ou pu-
» ni de mort, ſans avoir été admis à ré-
» pondre ſelon le cours de la Juſtice. «

» Malgré ce Statut pluſieurs Anglois
» ont été empriſonnés, ſans qu'on en
» donnât d'autre raiſon, ſinon que c'é-
» toit par ordre du Roi. «

» Diverſes Compagnies de ſoldats &
» de matelots ont été diſperſés dans les
» Provinces du Royaume, & on a for-
» cé les Habitans de les loger chez eux
» contre les priviléges & au détriment
» du peuple. «

» Par un Acte du Parlement de la 25
» année du regne d'Edouard III. per-
» ſonne ne peut être condamné à mort
» que par les Loix établies dans le
» Royaume, ou par les Statuts du Par-
» lement; cependant des Commiſſaires

» nommés par le Roi ont procédé con- CHARLES I.
» tre les ſoldats accuſés de quelque
» crime capital, ont condamné & fait
» exécuter ces coupables, qui ne pou-
» voient cependant être punis que ſe-
» lon les anciennes Loix du Royau-
» me. «

SIRE,

» Après vous avoir remontré les abus
» qui ſe ſont introduits dans le Royau-
» me, nous vous ſupplions très-hum-
» blement que perſonne ne ſoit ſoumis
» à aucune impoſition que par le con-
» ſentement commun du Parlement;
» qu'on ne pourſuive point en Juſtice
» ceux qui refuſeroient dans la ſuite de
» ſe ſoumettre à de pareiles choſes, qu'il
» plaiſe à Votre Majeſté de délivrer ſon
» peuple du logement des gens de guerre
» & qu'on ne mette plus déſormais per-
» ſonne à mort contre les Loix du
» Royaume. «

Voici la réponſe que fit Charles à la Requête du Parlement:

Le Roi veut que droit ſoit fait ſelon les Loix & les Coûtumes du Royaume, & que les Statuts ſoient dûement exécutés, afin que ſes Sujets n'ayent

CHARLES I. *pas lieu de ſe plaindre d'aucun tort ou oppreſſion contraire à leurs juſtes droits & libertés, à la conſervation deſquels Sa Majeſté ſe croit autant obligée en conſcience qu'à celle de ſa propre Prérogative.*

Les Communes ne furent nullement ſatisfaites de cette réponſe. Elles en auroient ſouhaité une plus claire ; & la Chambre Baſſe voulant témoigner qu'elle n'étoit pas contente, laiſſa à part l'affaire des ſubſides & reprit l'examen des griefs. Charles envoya un Meſſage aux Communes, pour leur dire qu'il avoit réſolu de s'en tenir à la réponſe qu'il venoit de leur donner, & qu'il exécuteroit ponctuellement ce qu'il avoit promis ; mais il déclara en même tems qu'il ſouhaitoit que la Chambre ne perdît pas le tems à délibérer ſur des matiéres qu'on examineroit plus mûrement une autre fois. Tout cela ne ſervit à rien, & les Communes n'en montrerent pas plus de docilité à exécuter les ordres du Roi. Quelle différence entre ces Parlemens, & ceux qui furent aſſemblés ſous le Regne de Henri VIII ! Les uns ſembloient être compoſés d'une troupe d'Eſclaves qui ſe prêtoient lâchement aux actions les plus injuſtes de leur

leur Souverain ; dans les autres on voit d'orgueilleux Sujets qui veulent donner la Loi à leur Maître. CHARLES I.

Les Communes de concert avec les Seigneurs, demanderent une réponse plus claire à la Requête de droit. Charles qui vit bien qu'il falloit absolument en passer par-là pour obtenir de l'argent, se fit relire la Requête, & y répondit par ces mots : *soit fait comme il est désiré.* La Chambre Basse fut contente, mais elle n'accorda pas pour cela les subsides : il restoit encore des griefs à examiner. Une Commission du Roi qui donnoit pouvoir à certains particuliers de lever de l'argent sur le peuple par voye d'imposition, ou autrement, mérita l'attention des Communes. Elles ne jugerent pas aussi à propos de laisser le Duc de Buckingham tranquille : on l'accusoit d'être l'auteur de tous les maux qui affligeoient l'Angleterre. On voit par là que la Chambre Basse avoit encore bien des sujets de mécontentement. Elle présenta au Roi une Remontrance, dans laquelle on exposoit d'une maniere claire & précise tous les sujets de plaintes qu'on avoit contre le Gouvernement. Voici à peu près en quels termes elle étoit conçûe :

CHARLES I. TRE'S-REDOUTE' SOUVERAIN,

» Dans la ſituation où ſe trouve le » Royaume, qui eſt ſur le point d'être » attaqué par de puiſſans ennemis, nous » nous adreſſons à Votre Majeſté, pour » lui demander un prompt ſoulage- » ment, tel qu'il ſemblera convenable » à votre ſageſſe. Vous ignorez ſans » doute quel eſt le principe de tous les » maux qui déſolent l'Angleterre; c'eſt à » nous de vous faire connoître la vérité » qui parvient rarement à l'oreille des » Rois. Nous ſommes perſuadés que » vous prendrez en bonne part tout » ce que nous allons repréſenter à Vo- » tre Majeſté. Un Roi juſte & ſage ne » doit pas trouver mauvais que ſes Su- » jets lui expoſent leur triſte ſituation : » s'il ne connoît pas les malheurs de » ſon peuple, comment pourra-t-il les » ſoulager ? Nous venons donc nous » proſterner au pied de votre Trône, » pour vous conjurer de nous faire ſen- » tir les effets de votre juſtice.

» Vous ſçavez, Sire, que les hom- » mes n'ont rien de plus cher que leur » Religion. Quel chagrin ne doivent-ils » donc pas reſſentir, lorſqu'ils ſont ſur » le point de perdre un ſi précieux tré-

» ſor ? C'eſt le cas où nous nous trou- CHAR.
» vons aujourd'hui. Les Loix qui ont
» été faites pour empêcher l'accroiſſe-
» ment du Papiſme ne ſont point ob-
» ſervées ; au contraire, ceux qui ſont
» attachés à l'Egliſe Romaine, ſont fa-
» voriſés & reſpectés à la Cour. La
» Comteſſe de Buckingham leur pro-
» tectrice, ne ſe ſert de ſon crédit que
» pour leur procurer les principales di-
» gnités du Royaume. Par la réponſe
» que V. M. nous donna au Parlement
» d'Oxford, nous nous étions flattés de
» ne voir jamais auprès de votre Au-
» guſte Perſonne des gens dévoués ou
» affectionnés au Papiſme. On a auſſi
» obtenu des ordres de V. M. pour ar-
» rêter les procédures qui ſe font con-
» tre les partiſans de l'Egliſe Romaine.
» Qu'arrive-t'il de là ? C'eſt que le nom-
» bre des ennemis de notre Religion,
» augmente conſidérablement, ce qui
» peut devenir très-préjudiciable à ce
» Royaume, ſur-tout dans les circonſ-
» tances où nous nous trouvons. L'Ar-
» minianiſme ne fait pas de moindres
» progrès. Le Roi votre pere, qui ſça-
» voit combien une ſemblable ſecte étoit
» dangereuſe, fit tout ſon poſſible
» pour la détruire dans ſes Etats, &

CHARLES I. » même (*) chez ſes voiſins. Une autre
» choſe qui augmente nos craintes par
» rapport à la Religion, c'eſt la con-
» duite qu'on tient à l'égard des Prédi-
» cateurs orthodoxes. On les inquiéte
» par de continuelles vexations, & à
» peine leur permet-on de s'acquitter
» de leur miniſtére. Nous ne pouvons
» vous exprimer juſqu'où va notre dou-
» leur, lorſque nous venons à jetter un
» coup d'œil ſur votre Royaume d'Ir-
» lande, où l'on profeſſe publiquement
» la Religion Romaine. Si le nombre
» des Papiſtes ſe multiplie de la ſorte
» en vos Etats, que n'avez-vous pas à
» craindre, auſſi-bien que ceux de vos
» fideles Sujets qui ont les mêmes ſen-
» timens ſur la Religion? Nous eſpé-
» rons que V. M. voudra bien nous dé-
» livrer de toutes les inquiétudes que
» nous pouvons avoir ſur cette matiére.
» Nous ne ſommes pas beaucoup plus
» tranquilles par rapport au Gouver-
» nement : on continue toujours de
» nous faire loger les gens de guerre.
» Ces ſoldats ſont en grand nombre,
» étrangers pour la plûpart, ennemis

(*) En Hollande. Nous avons vû la diſpute que Jacques I. eut avec les Etats Généraux au ſujet de l'Arminianiſme.

» de notre Religion ; on les place ſur
» les côtes de la mer, où ils peuvent CHARLES I.
» agir pour eux-mêmes & pour le parti
» Papiſte. On ne peut entretenir davan-
» tage ces ſoldats, ſans un danger ex-
» trême pour la ſûreté du Royaume.

» Le bruit qui a couru que V. M.
» avoit deſſein de faire venir de la Ca-
» valerie Allemande dans ce Royaume,
» auroit été capable de nous jetter dans
» le déſeſpoir, ſi vous n'aviez pas eu la
» bonté de nous raſſurer, en nous di-
» ſant que ces Troupes n'étoient pas deſ-
» tinées à ſervir en Angleterre, mais
» dans les Pays étrangers. Cependant
» quand nous vîmes l'ordre de Votre
» Majeſté pour lever ces ſoldats, la
» grandeur de la ſomme qui a été payée
» pour cet effet, nous eumes de terri-
» bles ſujets de crainte : nous ſoupçon-
» nâmes qu'il y avoit des gens qui ſon-
» geoient à changer la Conſtitution du
» Gouvernement & de la Religion.

» Quand nous venons à conſidérer
» les fréquentes diſſolutions des Parle-
» mens, la perception du droit de *Ton-*
» *nage* & de *Pondage*, la Commiſſion
» donnée au Duc de Buckingham pour
» être Général d'une armée de terre en
» tems de paix, la caſſation de divers

CHARLES I. » Officiers & Magiſtrats dignes des poſ-
» tes qu'ils occupoient, à la vûe de tant
» de déſordres, nous nous adreſſons à
» V. M. pour lui demander un prompt
» ſecours, & une bonne Réformation.
» Vous n'êtes pas inſtruit de tout ce qui
» ſe paſſe, & vous ignorés la plûpart
» de nos déſaſtres. Quelle quantité d'ex-
» cellens ſoldats n'a pas perdu le Duc
» de Buckingham dans ſon expédition
» de l'Iſle de Rhé? Du moins ſi ces per-
» tes nous avoient procuré quelque
» avantage! mais toutes nos entrepriſes
» n'ont ſervi qu'à couvrir notre Nation
» d'une honte éternelle.

» La plûpart des Places fortifiées de
» ce Royaume manquent tout à la fois
» d'hommes & de munitions; les ma-
» gaſins ne ſont pas pourvûs de la quan-
» tité de poudre néceſſaire: ce ſont-là
» de ces négligences qui peuvent avoir
» des ſuites très-dangereuſes.

» Le Royaume ſe trouve réduit à la
» plus extrême miſére par la décadence
» du commerce, & par la deſtruction
» des navires & des matelots dans ces
» deux dernieres années. A qui doit-on
» attribuer ces malheurs? Au peu de
» ſoin qu'on a pris de bien garder les
» deux mers. Cette négligence donne

» aux habitans de Dunkerque la faci- CHARLES I.
» lité de piller impunément vos Sujets.
» Toute notre Marine eſt ſur le point
» d'être détruite, ſi on ne ſe met promp-
» tement en état de la rétablir. La prin-
» cipale cauſe de tous ces maux, eſt
» le pouvoir exceſſif du Duc de Buc-
» kingham. Un ſeul homme eſt-il en
» état de diriger un ſi grand nombre
» d'affaires importantes ? Nous ſup-
» plions humblement V. M. de conſi-
» dérer, s'il eſt à propos pour vous &
» pour le Royaume de laiſſer le Duc en
» poſſeſſion de toutes ſes Charges, &
» de le tenir plus long-tems auprès de
» votre Sacrée Perſonne.

» L'intérêt de la véritable Religion,
» la ſûreté & le bonheur du Monarque
» qui nous gouverne, la conſervation
» de l'Egliſe & de l'Etat nous ont en-
» gagés à préſenter à V. M. cette très-
» humble Remontrance, avec des in-
» tentions pures, & dans la ſeule vûe
» de nous acquitter de notre devoir en-
» vers notre patrie. Nous vous conju-
» rons, Sire, de bien recevoir nos re-
» préſentations; c'eſt de-là que dépend
» la félicité de vos Sujets, & la vôtre
» par conſéquent, puiſque les bons Rois
» trouvent leur bonheur dans celui de-

CHARLES I. » leur peuple. Malgré la triſte ſituation » où ſe trouve le Royaume, vous pou- » vez encore le rétablir dans ſon ancien- » ne ſplendeur : c'eſt un ouvrage digne » d'un Prince, pour la conſervation du- » quel nous ne ceſſerons jamais d'a- » dreſſer au Ciel les vœux les plus ar- » dens. «

A peine cette Remontrance eut-elle été préſentée au Roi, que les Communes en dreſſerent une autre ſur la levée du *Tonnage* & *Pondage*. Il n'y avoit point de Roi d'Angleterre à qui on n'eût accordé cette impoſition, mais il falloit pour cela un Acte du Parlement. Charles s'en paſſa fort bien, s'imaginant que c'étoit un droit qu'on ne pouvoit pas lui conteſter. Voici la Remontrance des Communes ſur ce ſujet :

SIRE,

» Il eſt vrai que le Parlement a ac- » cordé aux Rois vos prédéceſſeurs la » levée du *Tonnage* & *Pondage*, parti- » culiérement pour garder la mer & » pour protéger les Marchands ; mais » les deux Chambres ont toujours pris » certaines précautions, afin qu'il parût » que ce n'étoit pas un droit attaché à

» la

» la Couronne, mais un don volon- CHARLES I.
» taire que les Sujets accordoient à leurs
» Souverains. Tous les Actes du Parle-
» ment qui ont été faits à cette occa-
» sion, prouvent évidemment ce que
» nous prenons la liberté d'avancer ici;
» c'eſt pourquoi nous nous voyons con-
» traints de vous déclarer humblement
» que l'éxaction du *Tonnage & Pon-*
» *dage*, ou autres impoſitions, ſans le
» conſentement du Parlement, ſont une
» violation des Libertés fondamentales
» du Royaume.

Le Roi ayant été informé du contenu de la Requête qu'on lui préparoit, vint au Parlement, & tint ce Diſcours aux deux Chambres:

» Les Communes, à ce que je viens
» d'apprendre, préparent une Remon-
» trance pour m'ôter le *Tonnage &*
» *Pondage*, qui eſt un des principaux
» ſoutiens de ma Couronne: je ne puis
» conſentir qu'on me faſſe un tort ſi
» conſidérable. Eſt-ce la réponſe que
» j'ai faite à la (*) Requête des Com-
» munes, qui les détermina à exiger de
» moi des choſes qui me ſont ſi préju-

(*) La fameuſe Requête de droit dont nous avons parlé, & à laquelle Charles I. donna ſon conſentement avec tant de peine.

CHARLES I. » diciables ? Je ſuis bien-aiſe de vous » dire que je me ſuis engagé ſeulement » par cette réponſe à ne rien faire con- » tre la liberté de mes Sujets ; mais pour » le *Tonnage* & *Pondage*, c'eſt une » choſe dont je ne puis me paſſer. Mal- » gré les nouveaux principes que ce » Parlement cherche à établir, il eſt » bon que vous ſçachiez qu'aucune des » deux Chambres n'a le pouvoir, ſans » mon conſentement, de faire des loix.

Après tous les débats qu'il y eut entre le Parlement & le Roi, celui-ci obtint enfin cinq ſubſides, ce qui faiſoit une ſomme très-conſidérable. Sans la réponſe qu'il fit à la Requête de droit, il n'auroit jamais obtenu cet argent. Charles pour achever de contenter les Communes, fit quelques démarches contre les Catholiques Romains, mais elles ne furent pas fort vives. Pendant ce tems-là le Roi fit équiper pluſieurs vaiſſeaux pour aller au ſecours de la Rochelle, qui étoit aſſiégée par Louis XIII. Lorſque le Duc de Buckingham qui devoit commander la Flotte, ſe diſpoſoit à partir, il fut aſſaſſiné par un Lieutenant appellé *Felton*. Le meurtrier déclara qu'il ne s'étoit point porté à cette action par aucun motif de haine

particuliere, mais dans le ſeul deſſein de faire périr un homme qu'il regardoit comme l'ennemi de ſa patrie. Charles fut très-ſenſible à la mort de Buckingham, mais ce Favori ne fut guéres regretté que de ſon Maître. La Flotte Angloiſe ſe mit en mer; elle ne put ſecourir les Rochellois par les meſures qu'avoit eu ſoin de prendre le Cardinal de Richelieu; de ſorte qu'elle fut contrainte de revenir en Angleterre après avoir vû prendre la Rochelle. CHARLES I

Quoique la Remontrance touchant le *Tonnage* & le *Pondage* n'eût pas été préſentée au Roi, elle avoit cependant été rendue publique. Toute la Nation connut par-là quels étoient les ſentimens de la Chambre Baſſe. Sur ces entrefaites, trois Marchands ayant refuſé de payer le droit de *Tonnage* & de *Pondage*, on ſaiſit leurs marchandiſes, & on les mit en priſon. Un de ces Marchands appellé *Rolls*, ayant allégué aux Officiers de la Douane l'autorité du Parlement, un Commis lui répondit: *Quand tu aurois tout le Parlement dans le ventre, on ne laiſſeroit pas de ſaiſir tes effets.* Le Parlement qui avoit été prorogé ſe raſſembla, & les Communes mirent auſſi-tôt ſur le tapis l'affaire

CHARLES I. de Rolls. Le Roi ayant été inſtruit de ce qui ſe paſſoit, les deux Chambres eurent ordre de ſe trouver à Witehall, & il leur parla ainſi :

» Je viens d'apprendre ce qui eſt » arrivé à quelques Marchands qui » ont refuſé de payer le droit de *Ton-* » *nage* & de *Pondage*. Cette affaire peut » être aiſément terminée. Vous n'avez » qu'à paſſer un Bill pour m'autoriſer à » lever ce droit; alors toutes les diſpu- » tes finiront. Peut-être avez-vous mal » interprété ce que je vous ai déja dit à » cette occaſion. Je ſuis bien-aiſe que » vous ſçachiez au juſte quels ſont mes » véritables ſentimens. Je regarde ce » ſubſide que je vous demande comme » un don gratuit de mes Sujets, & non » pas comme une prérogative de ma » Couronne. En faut-il davantage pour » vous ſatisfaire? Ne tardez donc pas à » paſſer ce Bill, afin que perſonne ne » ſoit plus autoriſé à me refuſer le paye- » ment d'un droit qui m'eſt néceſſaire » pour garder les mers, & pour proté- » ger le commerce.

Voilà un Diſcours bien différent de celui que Charles avoit déja tenu ſur le même ſujet. On croiroit qu'après une ſemblable démarche, les Commu-

nes chercheroient à contenter le Roi ; elles prirent au contraire à tâche de le chagriner de plus en plus. Au lieu de travailler au Bill du *Tonnage & Pondage*, elles s'occuperent à des affaires de Religion, ſous prétexte que ces matieres étoient plus intéreſſantes que toutes les autres. Charles leur envoya un Meſſage pour leur commander de donner la préférence au Bill dont il étoit queſtion. Cela ne les empêcha pas d'aller toujours leur train ; & comme les Communes vouloient perſuader au Peuple que la Religion étoit en danger, elles prierent le Roi de faire publier un jour de jeûne, ce qu'elles obtinrent aſſez difficilement. Charles dit à ce ſujet, que pour ſoutenir la Religion, il vaudroit mieux combattre pour elle que de jeûner. Après cela, la Chambre Baſſe continua ſes délibérations ſur l'Arminianiſme. Le Roi par une Proclamation, avoit défendu de diſputer ſur ces matieres. Les Communes prétendirent que c'étoit un piége qu'on tendoit aux Orthodoxes, afin de laiſſer plus de liberté aux Arminiens. Ceux-ci étoient fort odieux au Parlement, & Charles ſe fit un tort conſidérable en favoriſant une ſecte qu'on déteſtoit dans. CHARLES I.

CHARLES I. preſque toute l'Angleterre.

Il y eut de nouvelles conteſtations entre les Communes & le Roi au ſujet des Marchands qui avoient refuſé de payer le droit du *Tonnage & Pondage*. La Chambre Baſſe qui ſembloit ne vouloir plus garder de ménagement avec le Souverain, fit la Proteſtation ſuivante:

» Quiconque fera quelque change-
» ment dans la Religion, & cherchera
» à étendre ou introduire le Papiſme ou
» l'Arminianiſme, ou quelqu'autre opi-
» nion contraire à la vérité de l'Egliſe
» Orthodoxe, ſera réputé ennemi capi-
» tal de l'Etat.

» Quiconque conſeillera de lever le
» ſubſide du *Tonnage & Pondage*,
» avant qu'il ſoit accordé par le Parle-
» ment, ou prêtera ſon miniſtére pour
» la levée de cette impoſition, ſera ré-
» puté pour innovateur du Gouverne-
» ment, & pour ennemi capital du
» Royaume.

» Si quelque Marchand ou autre per-
» ſonne ſe ſoumet à payer le *Tonnage*
» & le *Pondage*, avant qu'il ſoit accor-
» dé par le Parlement, il ſera réputé
» traître, & ennemi des Libertés de
» l'Angleterre.

L'audace des Communes déplut tel-

lement au Roi, qu'il réſolut de diſſoudre le Parlement. Il commença par faire citer devant lui neuf des Membres de la Chambre Baſſe. Quatre d'entre eux qui refuſerent de rendre compte de ce qui s'étoit paſſé parmi les Communes, furent envoyés à la Tour. Le Roi ſe rendit enſuite au Parlement, & adreſſant la parole à ceux de la Chambre Haute, il leur dit :

MYLORDS,

» Je viens ici pour diſſoudre le Par-
» lement : ce n'eſt que malgré moi que
» je me porte à de pareilles extrémités ;
» mais je m'y vois contraint par l'inſo-
» lente & ſéditieuſe conduite des Com-
» munes. Je ſçai que tous les Membres
» qui compoſent la Chambre Baſſe ne
» ſont pas coupables, & il y en a grand
» nombre parmi eux qui ſe ſont com-
» portés comme de bons Sujets. Mon
» indignation ne tombera que ſur ces
» vipéres qui ont pris plaiſir à mettre
» tout en déſordre. Pour vous, My-
» lords, dont j'ai tout lieu d'être con-
» tent, vous devez attendre de ma part
» toute la faveur & la protection qu'un
» Roi doit à ſes fidéles Sujets. Préſen-

» j'ai fait depuis que la Providence m'a placé ſur le Trône. Dans les premie-
» res années de mon regne, la Reli-
» gion Proteſtante ſe trouvoit expoſée
» aux plus grands périls en Allemagne
» & en France ; pluſieurs Princes qui
» tenoient notre parti, & entre autres
» le Roi de Dannemarck notre cher
» oncle, ſe trouvoient réduits aux plus
» fâcheuſes extrémités. J'aſſemblai alors
» mon Parlement, afin d'en obtenir des
» ſecours qui me miſſent en état d'em-
» pêcher la ruine totale de la Religion
» & de mes Alliés. Les Communes ſen-
» tirent bien la néceſſité de m'accorder
» des ſubſides ; mais les diſputes qui
» ſurvinrent dans cette Chambre em-
» pêcherent qu'on me fournît prompte-
» ment ce que je demandois, & d'ail-
» leurs les ſommes qu'on me donna ne
» ſe trouverent pas ſuffiſantes pour mes
» preſſans beſoins. La Chambre Baſſe
» s'occupa à diſputer ſur les prérogati-
» ves de ma Couronne. Sous un autre
» Roi, une pareille audace auroit été
» punie ſévérement ; mais je me fis un
» devoir de tranquilliſer l'eſprit de mes
» Sujets, en les aſſurant que je n'atten-
» terois jamais à leur liberté, ni à leurs
» priviléges. Ce ne furent que Requê-

CHARLES I.

CHARLES I. » tes & Remontrances de la part des » Communes, auſquelles je fis toujours » des réponſes qui auroient dû les ſatis- » faire. Le droit du *Tonnage & Pondage* » fut mis en délibération, & je puis dire » que je me ſuis comporté à ce ſujet » avec une patience dont peu de mes » prédéceſſeurs auroient été capables. » On a pouſſé la malice juſqu'à prétendre » que Nous n'avions pas à cœur les inté- » rêts du Ciel; & la Chambre Baſſe s'eſt » comportée à mon égard, comme ſi la » Religion eût couru les plus grands » riſques ſous notre regne. Les Com- » munes ont porté la hardieſſe juſqu'à » examiner les procédures de notre Con- » ſeil, dans l'affaire des Officiers de la » Doüane qui avoient ſaiſi les marchandi- » ſes de quelques Négocians. En un mot, » la Chambre Baſſe s'eſt attribuée des » droits & des priviléges, dont on n'a ja- » mais entendu parler depuis l'établiſſe- » ment de la Monarchie. Pendant que le » Duc de Buckingham a vécu, on a pré- » tendu qu'il étoit l'unique cauſe de tous » les déſordres & de tous les mauvais » ſuccès des deux autres Parlemens; à » préſent que ce Duc n'eſt plus, on ne voit » pas qu'il ſe ſoit fait aucun change- » ment dans les eſprits. Il eſt donc ma-

» nifeſte qu'ils n'avoient conjuré la per- CHARLES I.
» te du malheureux Buckingham que
» pour avoir lieu de diffamer notre con-
» duite, & pour cauſer dans l'Etat les
» plus affreux déſordres. Je ſçai que
» tous les Membres des Communes
» n'ont pas eu de ſi perverſes inten-
» tions ; mais la meilleure & la plus
» ſaine partie de cette Chambre s'eſt
» laiſſée ſéduire par les artifices d'une
» troupe de ſéditieux, qui Nous ont en-
» fin contraint d'en venir à des extré-
» mités fâcheuſes. Voilà les véritables
» cauſes qui nous ont engagé à diſſou-
» dre ce Parlement, que j'aurois voulu
» voir finir d'une maniere plus agréa-
» ble. On voit par la conduite des Com-
» munes qu'elles ont voulu profiter de
» la ſituation où je me trouvois, pour
» exiger de moi des choſes préjudicia-
» bles aux droits de ma Couronne. Pré-
» ſentement, afin que mon peuple puiſſe
» ſe convaincre que la méchanceté de
» ces ſcélérats, dont Nous réſervons la
» punition pour un tems convenable,
» n'a point altéré la tendreſſe que je
» conſerve toujours au fond de mon
» cœur pour mes fidéles Sujets, je dé-
» clare que je ne ceſſerai jamais de pro-
» téger la Religion dans mes Etats, &

CHARLES I. » que je maintiendrai les Anglois dans
» la liberté dont ils jouiſſent, & je les
» forcerai de louer la douceur de mon
» Gouvernement. J'eſpére auſſi que mes
» Sujets, dont je veux conſerver les pri-
» viléges, ſe ſoumettront avec reſpect
» à nos prérogatives Royales, & qu'ils
» auront pour Nous la même ſoumiſ-
» ſion que leurs ancêtres ont toujours eue
» pour nos prédéceſſeurs. A l'égard des
» Marchands dont je veux protéger le
» commerce, je ſuis perſuadé qu'ils ne
» refuſeront pas de payer un droit qui
» m'eſt néceſſaire, pour que je puiſſe
» leur procurer la facilité de s'appliquer
» à leur négoce avec toute la ſûreté
» poſſible. Si Nous trouvions quelque ré-
» ſiſtance de leur part dans une choſe ſi
» juſte, qu'ils ſçachent que Nous ne
» manquerons pas de moyens juſtes &
» honorables pour ſoutenir notre Etat,
» & pour conſerver notre Couronne
» avec toutes les prérogatives qui en
» ſont inſéparables. Après avoir ainſi
» juſtifié notre conduite, j'ai tout lieu
» de croire que les gens bien intention-
» nés n'ajoûteront point foi aux bruits
» injurieux qu'on a l'audace de répan-
» dre contre Notre Perſonne, & qu'el-
» les remercieront le Ciel de la félicité

» dont elles jouiſſent ſous notre Gou-
» vernement.

CHARLES I.

Cette Déclaration, ou plûtôt cette Apologie n'empêcha pas les murmures du peuple. On s'imaginoit que le deſſein du Roi étoit de détruire tout-à fait les priviléges du Parlement & la liberté de la Nation. On diſoit publiquement que le Commerce étoit ruiné, que la Religion ſe trouvoit dans le plus grand péril, & que le Royaume couroit riſque de tomber dans l'eſclavage, ſi un nouveau Parlement ne remédioit à tous ces déſordres. Le Roi ayant été informé de ces bruits, fit publier une Proclamation, dans laquelle il déclaroit que malgré le goût qu'il avoit pour l'uſage des Parlemens, il ne ſongeoit pas cependant à en convoquer ſi-tôt, à cauſe de l'abus qu'on venoit d'en faire. Il traitoit en même tems de préſomptueux ceux qui auroient l'audace de preſcrire un tems pour la convocation d'un Parlement, & il vouloit que ceux qui en avoient cauſé les interruptions fuſſent auparavant punis comme ils le méritoient. En ce tems-là il parut un libelle intitulé: *Avis au Roi pour brider l'inſolence* des Parlemens. Cet Ecrit contenoit pluſieurs des maximes dont le Roi d'Angleterre faiſoit uſage.

CHARLES I. Charles après la priſe de la Rochelle, ne jugea pas à propos de continuer contre la France une guerre qui ne pouvoit lui apporter aucun profit, ni lui fournir occaſion de demander des ſubſides, puiſqu'il avoit deſſein de ne plus aſſembler
1629. de Parlemens : ainſi la paix fut conclue entre les deux Couronnes par la médiation de la République de Veniſe.

Depuis la conduite que Charles I. avoit tenue à l'égard des Parlemens, on étoit perſuadé qu'il ſongeoit à établir le deſpotiſme dans ſes Etats. Il eſt vrai que ce Monarque qui s'abandonnoit trop aux mauvais conſeils de ſes Miniſtres & de ſes Favoris, avoit donné lieu dès le commencement de ſon regne à de pareils ſoupçons ; c'eſt ce qui détermina les Communes à lui refuſer bien des choſes qu'elles auroient accordées ſans peine à ſes Prédéceſſeurs. Charles ne fut pas long-tems ſans s'appercevoir combien il eſt déſavantageux pour un Roi d'Angleterre de vouloir ſe paſſer du ſecours des Parlemens. Ses revenus diminuerent bien-tôt, & les ſubſides qu'on lui avoit accordés ne lui fournirent pas des ſommes fort conſidérables, parce que les peuples à qui on venoit demander de l'argent, commençoient par ſe

plaindre de leur extrême misere. Les Commissaires qui étoient chargés du soin de régler ce que chaque Province devoit fournir, montroient plus de sensibilité pour la situation de leurs compatriotes, que de zéle pour les intérêts du Roi. La taxe ne fut donc pas si forte sur chaque particulier : ce qui produisit une diminution considérable dans les subsides. D'ailleurs personne ne vouloit payer le droit de *Tonnage* & *Pondage*, de sorte que les Officiers de la Douane étoient obligés de saisir les marchandises & d'empriſonner les Marchands, pour les obliger de se soumettre à une imposition qu'on regardoit comme illégitime. Le Conseil donna des ordres très-rigoureux pour la lévée de ce droit, ce qui acheva de mécontenter le peuple. Telle étoit la situation désagréable où se trouvoit Charles I. depuis qu'il s'étoit brouillé avec le Parlement. Il se trouvera des personnes qui plaindront la condition des Rois d'Angleterre en les voyant dans une continuelle dépendance : malgré tout cela un Monarque Anglois qui vient à bout de se faire aimer de son peuple, ce qui n'est pas difficile, trouve dans la bourse de ses Sujets de

CHARLES I. quoi vivre dans la ſplendeur & la magnificence. Outre cela, il eſt toujours ſûr qu'on lui fournira tous les ſecours qui lui ſont néceſſaires pour maintenir la gloire de ſon Royaume. On ſera convaincu de ce que j'avance, lorſqu'on ſe rappellera les regnes glorieux d'Edouard I. d'Edouard III. d'Henri V. & d'Eliſabeth. Je ne parlerai point d'Henri VIII. qui en ſe faiſant plûtôt craindre qu'aimer, gouverna deſpotiquement l'Angleterre. Les circonſtances lui étoient favorables pour lors : dans un autre tems, il n'auroit peut-être pas été plus heureux que Charles I. Quoi qu'il en ſoit, celui-ci eut le malheur de ſe faire haïr de ſes Sujets. Il ne lui fut pas difficile de s'appercevoir du mécontentement du peuple ; il prit des meſures pour en empêcher les funeſtes effets. On tint la Milice du Royaume en bon état, afin d'intimider le peuple, de peur qu'il ne ſe portât à la révolte.

Cependant comme le Roi avoit beſoin d'argent, il falloit ſonger aux moyens d'en trouver. Pour cela on autoriſa les monopoles, c'eſt-à-dire que Charles accorda à quelques Compagnies le droit de vendre certaines marchandiſes, moyennant une ſomme qu'on lui

lui donnoit pour obtenir ce privilége exclusif. Rien n'étoit plus préjudiciable au Commerce. Le Roi songea ensuite à terminer la guerre qu'il avoit déclarée à l'Espagne. Dès que Charles eut perdu l'espérance d'obtenir des subsides, l'Angleterre cessa dès lors d'avoir rien à craindre des Espagnols qui étoient si formidables auparavant. On n'eut pas beaucoup de peine à conclure la paix avec une Nation qui demandoit seulement qu'on la laissât tranquille. CHARLES I.

Le Presbyterianisme faisoit tous les jours de grands progrès dans le Royaume. Laud Evêque de Londres qui haïssoit mortellement cette secte, profita de l'ascendant qu'il avoit sur l'esprit du Roi, pour obtenir certains ordres qui pussent empêcher aucun Ministre Presbyterien de se glisser dans l'Eglise Anglicanne. Le projet qu'on avoit formé de détruire le Puritanisme fut cause qu'on usa d'une extrême rigueur contre tous ceux qui étoient attachés à ce Parti. On regardoit comme Puritains tous ceux qui n'étoient pas soumis aveuglément aux ordres de la Cour; de sorte qu'il y avoit deux espéces de Puritanisme, celui d'Etat & celui de Religion. Ils se trouverent tellement confondus

CHARLES I.

dans la ſuite, que l'un & l'autre ne forma plus qu'un ſeul Corps, qui devint fort nombreux & très-préjudiciable à l'autorité Souveraine.

1632. Le Chevalier *Thomas Wentworth*, un des plus grands génies de l'Angleterre, s'étoit ſignalé dans la Chambre des Communes par ſon zéle pour le maintien des Libertés de ſa Nation; mais en agiſſant avec chaleur contre le Roi, il en avoit toujours parlé avec beaucoup de reſpect, de ſorte qu'il ne donnoit aucune priſe ſur lui. Charles I. entreprit de gagner un homme qui pouvoit lui rendre de grands ſervices. Wentworth ne put réſiſter aux ſollicitations de la Cour, & il devint un des plus zélés partiſans de l'autorité Royale. Le Roi charmé d'avoir fait l'acquiſition d'un ſi bon Sujet, lui confia la Préſidence du Conſeil du Nord. Ce Conſeil avoit été établi à Yorck par Henri VIII. à cauſe des ſoulévemens qu'il y eut dans le Nord lorſqu'on ſupprima les petits Monaſtéres. Le but de Henri dans l'établiſſement de cette nouvelle Cour de Juſtice, étoit de faire veiller ſur la conduite des Seigneurs & des Gentilshommes du Pays qui s'étoient rendus ſuſpects. On avoit rendu ce Tri-

bunal indépendant de celui de Weſt- CHARLES I.
minſter, ſous prétexte de ſoulager les pauvres Habitans du Nord, qui ne ſeroient pas contraints de venir dans la Capitale pour faire juger leurs procès ; mais on ſentoit bien que les Rois d'Angleterre n'avoient d'autre deſſein que de tenir en bride les Habitans d'Yorck, de Northumberland, de Weſtmorland, de Cumberland, & de quelques autres lieux voiſins qui étoient tous ſous la juriſdiction du nouveau Tribunal. J'ai été obligé d'entrer dans ce détail, parce que c'eſt ici un des plus grands griefs dont les Anglois ſe ſoient plaints contre Charles I. Celui-ci voyant que tout étoit aſſez tranquille dans le Royaume, malgré le mécontentement des peuples, réſolut d'aller faire un voyage en Ecoſſe ; 1. Pour s'y faire couronner ; 2. Pour y tenir un Parlement afin d'obtenir quelques ſubſides ; 3. Pour ruiner, ſi cela étoit poſſible, le Preſbytéraniſme. Il partit de Londres ; & s'étant rendu à Edimbourg, il y fut couronné avec les cérémonies ordinaires. Enſuite il tint un Parlement, qui lui accorda un ſubſide des plus conſidérables. Il ne fut pas ſi facile d'exécuter le troiſiéme article. Avant de ra- 1633.

CHARLES I. conter ce qui ſe paſſa à ce ſujet, il faut faire voir en quel état ſe trouvoit la Religion dans le Royaume d'Ecoſſe. La réforme y avoit été établie ſur le plan des Egliſes de Genéve & de Suiſſe ; c'eſt-à dire que la Hierarchie fut entiérement ſupprimée ; & le Gouvernement de l'Egliſe fut mis entre les mains des Preſbytaires & des Synodes Nationaux qu'on appelloit *Aſſemblées générales*. Malgré cet arrangement, les Evêques ſubſiſtoient encore, & ils conſervoient tous les avantages temporels, comme leurs terres, leurs maiſons, leurs revenus & le droit d'aſſiſter au Parlement. Cette portion qu'on leur avoit laiſſée, n'étoit peut-être pas celle dont ils faiſoient le moins de cas. Les choſes reſterent dans cet état, juſqu'au regne de Jacques I. qui rétablit l'Epiſcopat dans ſon ancienne ſplendeur, afin d'amener par ce moyen l'Egliſe d'Ecoſſe à une parfaite conformité avec l'Egliſe d'Angleterre. Jacques n'eut pas le tems de conduire ce projet à ſa perfection. Charles I. entreprit d'achever ce grand ouvrage. Dans le Parlement qu'il tint à Edimbourg, quelques Ecoſſois qui s'apperçurent des

desseins qu'on avoit de réformer les Eglises, craignirent que le Roi, à qui on avoit accordé le pouvoir d'ordonner les vêtemens des Ecclésiastiques, n'employât son autorité pour faire porter le surplis. On demanda au Roi si c'étoit là son intention : il se contenta de répondre en tirant un papier de sa poche, *Messieurs, j'ai ici les noms d'un chacun, & je sçaurai aujourd'hui ceux qui sont disposés à me rendre service, & ceux qui ne le sont pas.* Malgré cette espéce de menace, plusieurs Seigneurs déclarerent qu'ils ne donneroient jamais leur consentement à l'Acte qui donnoit au Roi le pouvoir d'ordonner les vêtemens Ecclésiastiques. Il y avoit encore un autre Acte, qui pouvoit donner atteinte à la Religion telle qu'elle étoit établie dans le Royaume d'Ecosse ; cela donna occasion à bien des débats dans le Parlement, mais à la fin les deux Actes passerent à la pluralité des voix. Charles I. ne jugea pas à propos de rien innover pour le présent, parce que les circonstances n'étoient pas favorables. CHARLES I.

Charles revint en Angleterre, où il prit à tâche de chagriner les Puritains. Ceux-ci n'avoient point d'ennemis plus

CHARLES I. mortels que *Laud* Evêque de Londres, qui dans le tems dont nous parlons fut élévé ſur le Siége de Cantorbéri. Le nouvel Archevêque avoit beaucoup d'eſprit & de ſçavoir; il étoit fort attaché aux cérémonies de l'Egliſe Anglicanne, & il pouſſa les choſes ſi loin à cet égard, qu'on le ſoupçonna d'avoir du penchant pour la Religion Romaine. Comme ce Prélat avoit beaucoup de crédit à la Cour, & qu'il dirigeoit le Roi dans toutes les affaires ſpirituelles, les Putitains répandirent le bruit que Charles travailloit à rétablir le Papiſme. Il parut dans ce tems là un livre intitulé, *Hiſtriomaſtrix*, dans lequel on déclamoit vivement contre les Comédies, les Bals & les Maſcarades. Il y avoit dans cet ouvrage pluſieurs réfléxions malignes contre le Roi & la Reine qu'on accuſoit de tolérer tous les abus qu'on voyoit regner dans l'Egliſe. *Guillaume Prynn* qui étoit l'Auteur de ce Livre, fut condamné à être mis au Pillori, à avoir les oreilles coupées, à paſſer le reſte de ſes jours en priſon; & à payer une amende de cinq mille livres Sterlings. Son Livre fut auſſi brûlé par la main du Boureau, & il en coûta une bonne ſomme d'argent au

Libraire, & à celui qui avoit donné la permiſſion d'imprimer cet ouvrage. Comme le Livre de Guillaume Prynn contenoit toute la morale des Puritains, ceux-ci virent bien qu'on leur en vouloit, & qu'ils avoient tout à craindre de la part de la Cour, qui ſembloit avoir formé le complot d'anéantir le Puritaniſme. J'ai déja dit qu'on comprenoit dans cette Secte, non ſeulement tous ceux qui ne vouloient pas obſerver certaines cérémonies de la Religion Anglicanne, mais encore toutes les perſonnes qui ne paroiſſoient pas aſſez ſoumiſes au Gouvernement. CHARLES I.

Charles manquoit d'argent; & comme il n'avoit point de ſubſides à attendre, il réſolut de mettre une taxe ſur les villes maritimes. Pour cela, il falloit un prétexte: le Roi ſuppoſa que certains Pyrates infeſtoient les mers, & que les Anglois avoient tout à craindre pour leur commerce & même pour leur liberté; il ordonna donc qu'on équipât une Flotte, & qu'on fît tomber la dépenſe ſur ceux qui habitoient les côtes maritimes. Le Maire de Londres à qui la Cour envoya des ordres à ce ſujet, fit de très-humbles remontrances pour informer le Roi que par les Actes du

CHARLES I. Parlement, la Ville de Londres étoit exempte de ces ſortes de charges. Mais Charles n'eut aucun égard à de pareilles repréſentations; & cette taxe qu'il ne vouloit d'abord impoſer que ſur les ports de mer, devint dans la ſuite générale pour tout le Royaume.

Le Roi d'Angleterre eut encore recours à un autre moyen pour avoir de l'argent. Pluſieurs particuliers poſſédoient des terres indépendantes de la Couronne : Charles nomma des Commiſſaires, pour examiner ſi les titres des poſſeſſeurs n'étoient pas défectueux. Ces recherches fourniſſoient matiére à je ne ſçai combien de procès entre le Souverain & ſes Sujets. Comme ceux-ci ſentoient bien qu'ils avoient affaire à trop forte partie, ils ſe voyoient contraints de compoſer avec les Commiſſaires, qui pour une certaine ſomme ne manquoient pas de trouver les titres valables. Ce n'étoit, diſoit Charles, que pour aſſurer à ſes Sujets la poſſeſſion tranquille de leurs terres, qu'il ordonna ces ſortes de perquiſitions.

La Hollande conclut alors avec la France une Ligue, par laquelle ces deux Puiſſances s'engageoient à ſe ſecourir mutuellement. Charles fit ſemblant de croire

croire que les François & les Hollandois avoient quelque mauvais deſſein contre l'Angleterre ; auſſi-tôt le prudent Monarque prit des meſures pour mettre ſes Etats en ſûreté. Il lui falloit de l'argent pour équiper une Flotte. On étendit ſur tout le Royaume l'impoſition qui n'avoit d'abord été miſe que ſur les Ports de Mer ; c'eſt ce qu'on appella la taxe du *Ship-Money*. (*) Pluſieurs particuliers qui ne voyoient pas que le péril dont on les ménaçoit fût ſi preſſant, refuſerent de payer les ſommes qu'on leur demandoit : ils alleguérent leurs priviléges, mais on n'y eut aucun égard. Le Roi voulut faire voir qu'il étoit en droit de lever de l'argent en de pareilles circonſtances. Pour cet effet, il fit aſſembler les Juges du Royaume, & leur demanda s'il ne lui étoit pas permis d'impoſer cette taxe qui révoltoit tout le monde. La réponſe fut conforme aux déſirs du Monarque, qui ne manqua pas d'agir en conſéquence ; mais il attendit pour cela un tems plus favorable. CHARLES I.

On continuoit toujours de chagriner les Puritains. Nous avons vû que Jacques I. avoit permis à ſes Sujets de ſe

(*) La taxe pour les Vaiſſeaux.

CHARLES I. divertir les jours de Fêtes & de Dimanche après le Service Divin. Charles ne s'étoit pas montré plus ſcrupuleux que ſon Prédéceſſeur ſur cette matiere. Les Puritains qui étoient d'une morale fort rigide, n'approuvoient pas un pareil relâchement. Un Miniſtre *d'Iſſvvich* prêcha avec chaleur contre les divertiſſemens du Dimânche: comme il refuſa de ſe retracter, on le mit en priſon.

La maniere de placer les tables de Communion attira encore bien de fâcheuſes affaires aux Puritains. On vouloit les contraindre de ſe conformer aux moindre des Rits de l'Egliſe Anglicanne: c'étoit à quoi on ne pouvoit les déterminer, par la crainte qu'ils avoient d'approcher tant ſoit peu de ce qu'ils appelloient le Papiſme. Quoique les Anglois ſe fuſſent révoltés contre l'Egliſe Romaine, ils avoient conſervé pluſieurs cérémonies qui ſont en uſage parmi les Catholiques; cela déplaiſoit fort aux Preſbitériens qui vouloient un culte ſimple & dénué de tout cet appareil qui ne ſert, diſoient-ils, qu'à ſatisfaire la curioſité, ſans inſpirer la dévotion. Comme l'Archevêque de Cantorbéri étoit grand obſervateur de

toutes ces cérémonies, il ne pouvoit souffrir ceux qui n'en faisoient pas usage. Ce Prélat ayant appris qu'il y avoit du relâchement sur cette matiére dans les deux Universités d'Oxford & de Cambrigde, se transporta sur les lieux, & fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un zéle aussi ardent que le sien. La démarche de l'Archevêque fut autorisée par le Roi, qui n'étoit jamais plus content que quand il pouvoit causer quelque chagrin aux Puritains. CHARLES I.

Charles songeoit toujours à lever la taxe du *Ship-Money*, sous prétexte qu'il falloit équiper une Flotte pour garder les deux mers. (*) Il ne s'agissoit cependant que d'empêcher les étrangers de venir faire la pêche sur les côtes de la Grande-Bretagne. Le Roi publia à ce sujet une Proclamation dans laquelle il exposoit que son Prédécesseur avoit ordonné qu'il ne seroit permis à aucun étranger de venir pêcher sur les côtes d'Angleterre, mais qu'on n'avoit eu aucun égard à cette défense. Charles jugea à propos de la renouveller,

(*) Ce sont les deux bras de Mer qui se trouvent entre l'Angleterre & la France, & entre l'Allemagne & la Grande Bretagne C'est ce que les Anglois appellent les Mers étroites.

position du *Ship-Money*. CHARLES I.

Charles ne perdoit point de vûe le projet qu'il avoit formé de réduire l'Egliſe d'Ecoſſe à une parfaite conformité avec l'Egliſe d'Angleterre. Quoique la Religion Romaine eût été proſcrite dans ces deux Royaumes, il s'en falloit bien que la Réforme y eût été établie ſur le même pied. Les Evêques Ecoſſois firent tous leurs efforts dès les commencemens pour arrêter les progrès de la nouvelle Doctrine. Comme ils perſécutoient vivement les Réformés, ceux-ci ne virent plus dans leurs Prélats que des ennemis déclarés, avec leſquels ils ne voulurent plus avoir de commerce. Après avoir ſecoué le joug de l'Epiſcopat, ils établirent des (*) Preſbitéres, des Synodes nationaux ou Aſſemblées générales, auſquelles on commit le ſoin de régler la Diſcipline Eccléſiaſtique. Les choſes étoient bien différentes en Angleterre; les Prélats de ce Royaume avoient contribué à l'établiſſement de la Réforme, de ſorte qu'on n'avoit aucune raiſon pour les haïr, ni pour rejetter leur Gouvernement. Les Anglois étoient donc *Epiſcopaux*,

(*) C'eſt de-là que leur vient le nom de Preſbitériens.

CHARLES I. & les Ecoſſois *Preſbitériens.*

Charles voulut ſuivre le plan de ſon prédéceſſeur, & établir une conformité de ſentimens parmi les deux Nations. Ce projet n'étoit pas facile à exécuter. Le Roi pour réuſſir dans ſon entrepriſe, envoya en Ecoſſe une Liturgie qui ne différoit de celle d'Angleterre, qu'en ce que la verſion angloiſe des Pſeaumes & des paſſages de l'Ancien Teſtament étoit traduite en écoſ-
1637. ſois. Charles ordonna qu'on feroit uſage de la Liturgie dans toutes les Egliſes d'Edimbourg. Auſſi-tôt qu'on en eût commencé la lecture dans la Cathédrale, la populace entra en fureur, & l'Evêque qui devoit prêcher ce jour-là étant monté en chaire, courut riſque d'être aſſommé par un tabouret qu'on lança contre lui. On ne put achever le Service Divin que quand on eût mis hors de l'Egliſe toute cette canaille révoltée.

Quelque tems après il y eut encore pour le même ſujet une ſédition à Edimbourg : elle fut plus violente que la prémiere ; il n'y eut cependant pas de ſang répandu ; mais ce qui inquiéta la Cour, c'eſt qu'on vit parmi les ſéditieux quantité de bons Bourgeois, & même des

Gentilshommes, au lieu que dans l'autre révolte, il n'y avoit eu que la plus vile populace. Lorsqu'on eut appaisé le tumulte, on envoya au grand Chancelier deux Requêtes; l'une au nom du peuple d'Edimbourg, l'autre de la part de la Noblesse contre l'établissement de la Liturgie. Le Roi d'Angleterre au lieu de répondre à ces Requêtes, fit publier une Proclamation, dans laquelle il se plaignoit d'abord de la conduite des Ecossois, & leur déclaroit ensuite qu'il prendroit garde qu'on n'introduisît rien dans ses Etats qui pût être préjudiciable à *la vraye Religion*, telle qu'on la professoit *présentement* en Ecosse. La Déclaration que faisoit Charles I. étoit conçûe en des termes trop équivoques, pour qu'elle fût capable de tranquilliser les Ecossois; c'est pourquoi ceux-ci prirent des mesures pour s'opposer aux changemens qu'on vouloit introduire dans leur Religion. Comme ils s'apperçurent que le Roi, par une seconde Proclamation qu'il venoit de faire publier, avoit envie de les séparer les uns des autres, pour les empêcher de prendre des résolutions convenables à la situation de leurs affaires, ils résolurent de rester inviolablement unis entre

CHARLES I.

CHARLES I. eux, voyant bien que ſans cette précaution, on viendroit aiſément à bout de les opprimer. En même-tems ils établirent dans Edimbourg des Bureaux, auſquels ils donnerent le nom de Tables. Il y en avoit quatre principales : la premiere étoit des Seigneurs ; la ſeconde des ſimples Gentilshommes ; la troiſiéme des Députés des villes, & la quatriéme des Miniſtres Preſbitériens. De ces quatre Tables différentes, on tiroit certains Membres qui repréſentoient le Corps entier de la Nation, & qui décidoient en dernier reſſort. Une de leurs premieres réſolutions fut d'établir le fameux *Convenant*, c'eſt-à-dire la Ligue que firent enſemble les Ecoſſois pour ſoutenir leur Religion. Ceux qui entrerent dans cette Ligue s'engagerent par ſerment à employer leurs biens & leurs vies pour la conſervation de la Religion, des Libertés & des Loix du Royaume. Ils juroient auſſi de ſe ſecourir, & de s'aſſiſter mutuellement contre quelque perſonne que ce pût être. Le *Convenant* fut accepté par preſque tous les Ecoſſois ; il n'y eut qu'un petit nombre de gens attachés à la Cour, & ſurtout les Prélats qui refuſaſſent de ſigner la Ligue qu'on venoit de conclure. Dès

ce moment, l'autorité du Roi ne fut plus reſpectée, & le *Convenant* étoit la ſeule Loi qu'on ſe croyoit obligé de ſuivre en conſcience. Charles voyant ce qui ſe paſſoit en Ecoſſe, y envoya en qualité de Grand Commiſſaire, le Marquis d'Hamilton, mais celui-ci s'apperçut bien-tôt qu'on n'auroit pas beaucoup d'égards à la dignité dont il étoit revêtu. Le Roi ayant fait auſſi partir un vaiſſeau chargé d'armes pour munir le Château d'Edimbourg, les Ecoſſois firent mettre des Gardes à la porte de ce Château, afin qu'on ne pût y rien faire entrer. CHARLES I.

Le Marquis d'Hamilton aſſembla les mécontens, & leur demanda:

1. Qu'ils lui fiſſent ſçavoir ce qu'ils déſiroient du Roi;

2. Qu'ils rentraſſent ſous l'obéiſſance de leur Souverain;

3. Qu'ils renonçaſſent au *Convenant*.

Voici la réponſe des Ecoſſois:

1. Nous demandons une Aſſemblée générale & un Parlement;

2. Nous ne pouvons rentrer ſous l'obéiſſance du Roi, puiſque nous n'en ſommes jamais ſortis;

3. Nous renoncerions auſſi-tôt à ne-

CHARLES I.

tre Baptême qu'à nôtre *Convenant*.

Le Grand Commiſſaire fit alors publier une Proclamation, dans laquelle le Roi promettoit à ſes Sujets d'Ecoſſe de ne plus leur enjoindre la pratique des Canons & de la Liturgie, que (*a*) *d'une maniere conforme aux Loix*. Il déclaroit outre cela qu'il n'avoit aucun deſſein d'introduire (*b*) *des innovations* dans la Religion & dans les Loix du Royaume : » J'aurai ſoin, ajoûtoit-t'il, » de faire régler toutes choſes dans un » Parlement que je convoquerai (*c*), » *dès que je le pourrai convenablement*. « Il y avoit dans cette Proclamation certaines reſtrictions qui laiſſoient au Roi la liberté de faire dans la ſuite tout ce qu'il jugeroit à propos : auſſi les mécontens ne ſe laiſſerent-ils point amuſer par ces belles promeſſes, & ils dirent qu'une proteſtation n'étoit pas capable de calmer leurs inquiétudes. Hamilton ſe rendit à la Cour de Londres pour inſtruire Charles de ce qui ſe paſſoit en Ecoſſe. Le Marquis revint bien-tôt à

(*a*) Charles entendoit les Loix nouvelles qui occaſionnoient les plaintes des Ecoſſois.

(*b*) Le Roi ne regardoit pas comme une innovation les changemens qu'il vouloit introduire en Ecoſſe.

(*c*) Quand vouloit-il aſſembler un Parlement ?

Edimbourg avec un plein pouvoir de convoquer une Assemblée générale & un Parlement, mais il ne vouloit faire cette convocation qu'aux deux conditions suivantes:

1. Qu'aucun Laïque ne seroit admis à donner sa voix pour l'élection des Ministres qui devoient être députés à l'Assemblée, ni aucun autre que les Ministres, même de chaque Presbitére:

2. Que l'Assemblée ne détermineroit rien que par voye de Remontrance sur les Actes du Parlement.

Les Ecossois refuserent d'accepter ces conditions, parce qu'ils virent le piége que leur tendoit la Cour. Dans les Assemblées précédentes, on s'étoit apperçu que le Roi, soit par menaces ou par promesses, trouvoit le moyen de gagner les Ministres; c'est pourquoi on ne vouloit point laisser ceux-ci maîtres des affaires qui regardoient la Religion, & les mécontens avoient résolu d'introduire dans l'Assemblée un certain nombre de Laïques qui surpassât celui des Ministres. Pour bien entendre la raison qui détermina les Ecossois à ne pas accepter la seconde condition, il faut sçavoir que les innovations dont les mécontens se plaignoient, avoient été établies par

CHARLES I. des Actes du Parlement ; ainſi le Roi ne vouloit laiſſer à l'Aſſemblée d'autre voye que celle de la Remontrance au ſujet des Actes de Parlement. C'eſt à quoi les Ecoſſois refuſerent de conſentir, parce qu'ils ſentirent bien qu'on n'auroit point d'égards à leurs Remontrances, & qu'on laiſſeroit ſubſiſter tous les Actes que le Parlement d'Ecoſſe avoit fait en d'autres tems en faveur de l'Epiſcopat. Hamilton voyant en quelle diſpoſition étoient les eſprits, déclara qu'il ſe trouvoit obligé de faire encore un voyage en Angleterre ; afin de conférer avec le Roi ſur le parti qu'on devoit prendre dans les circonſtances préſentes. Le Marquis eut bien de la peine à obtenir qu'on ne procéderoit point à l'élection des Députés avant ſon retour. Pendant l'abſence du Grand Commiſſaire, les Ecoſſois prirent leurs meſures pour que l'Aſſemblée ne fût compoſée que des gens ſur leſquels on pût compter. Hamilton étant revenu en Ecoſſe, fit publier une Proclamation qui contenoit en ſubſtance ces trois articles principaux :

1. Que le Roi révoquoit la Liturgie & le Livre des (*) Canons ;

(*) C'étoit un recueil de Canons pour ſervir de régle au Gouvernement de l'Egliſe.

2. Qu'à l'avenir l'Assemblée générale auroit droit de censurer les Evêques ; CHARLES I.

3. Le Roi ordonnoit à tous ses Sujets d'Ecosse de signer la Confession de Foi de l'année 1580.

Le Grand Commissaire, après avoir fait publier cette Proclamation, convoqua une Assemblée générale à Glasgow pour cette même année, & un Parlement à Edimbourg pour l'année suivante. 1638.

Dans la Profession de Foi que Charles vouloit faire signer aux Ecossois, il y avoit quelques équivoques, auxquelles les mécontens firent une attention particulière. Ils devoient s'engager par serment à maintenir la Religion, telle qu'on la *professoit actuellement* : mais quelle étoit cette Religion qu'on professoit actuellement ? Etoit-ce l'Anglicane ? Etoit-ce la Presbitérienne ? Le Roi vouloit parler de la premiere, & c'étoit justement celle que les Ecossois ne vouloient point recevoir. Le Grand Commissaire tâchoit de faire signer la Confession de Foi ; & les Membres de la Table générale s'y opposoient fortement. Pendant ce tems-là, on présenta au Presbitére d'Edimbourg une accusa-

CHARLES I. tion contre l'Evêque de cette Capitale, & contre quelques autres Prélats. L'Assemblée générale qui se tenoit pour lors à Glasgow, voulut examiner cette affaire malgré les oppositions des Evêques : Hamilton qui sentoit fort bien qu'on n'auroit aucun ménagement pour l'Episcopat, ne voulut pas permettre qu'on jugeât la cause des Evêques. Quand il vit qu'on étoit déterminé à procéder contre eux, il prit alors le parti de dissoudre l'Assemblée générale; mais les Membres qui la composoient résolurent de continuer leurs séances de leur propre autorité, sans se soucier de celle du Roi dont on venoit de leur notifier les intentions par la bouche du Grand Commissaire. Des Sujets ne peuvent manquer plus ouvertement à l'obéissance qu'ils doivent à leur Souverain. Tels sont les excès où le Fanatisme a coutume de conduite!

Après l'audacieuse démarche que venoit de faire l'Assemblée générale, on s'imagine bien qu'elle ne garda plus de ménagemens : elle cassa tous les Actes que le Parlement avoit faits autrefois en faveur des Evêques, & elle déclara que l'Episcopat étoit entiérement aboli. Lorsque Charles eût appris ces nouvelles, il

résolut de punir l'insolence des Ecossois ; il envoya sur le champ des ordres à tous les Seigneurs de son Royaume d'Angleterre de se rendre à Yorck avec autant de Cavalerie qu'ils en pourroient lever. Comme ce n'étoit pas assez d'avoir des troupes, & qu'il lui falloit encore de l'argent pour leur entretien, il eut recours au Clergé qui fournit en cette occasion des sommes assez considérables. Les Catholiques mêmes en considération de la Reine qui leur écrivit pour obtenir des secours, accorderent de fort bonne grace ce qu'on leur demandoit. Charles obligea encore toutes les Provinces de son Royaume à lui fournir des troupes & des munitions. Le Roi se rendit ensuite à Yorck pour se mettre à la tête de son armée, qui étoit de 19614 hommes, sans compter les 5000 qui servoient sur la Flotte. Charles avoit assez de monde pour châtier les rébelles, mais il y avoit dans l'armée Angloise quantité de gens qui ne marchoient qu'avec répugnance contre les Ecossois.

Les Puritains dont le nombre étoit fort considérable en Angleterre, n'avoient guéres envie de tremper leurs mains dans le sang d'un peuple qui avoit

CHARLES I. les mêmes principes ſur la Religion & ſur le Gouvernement. Les Ecoſſois par le conſeil de leurs amis les Puritains, répandirent pluſieurs Ecrits, dans leſquels ils diſoient que leur attachement pour la Religion & la Liberté de leur Pays, étoit l'unique cauſe de la guerre qu'on venoit de leur déclarer; & pour faire voir qu'ils ne ſongeoient qu'a ſe tenir ſur la défenſive, ils obéirent à une Proclamation du Roi, qui leur défendoit de s'approcher plus près que de dix milles des frontiéres d'Angleterre. Cette artificieuſe conduite des Ecoſſois faiſoit regarder Charles comme un Tyran qui ne connoiſſoit pas d'autres moyens que ceux de la force pour ſe faire obéir. Le Roi d'Angleterre ne s'apperçut pas d'abord que la ſoumiſſion des Ecoſſois étoit plûtôt un effet de la politique que de la crainte: c'eſt ce qui lui fit faire quelques démarches très-préjudiciables à ſes véritables intérêts; cependant les deux armées ſe trouvoient en préſence; & lorſque tout paroiſſoit diſpoſé pour un ſanglant combat, le Lord *Dumferling* Ecoſſois, vint de la part de ſes compatriotes demander la paix au Roi. Charles y conſentit: mais il s'agiſſoit de ſçavoir les conditions.

ditions. Voici celles qui furent propoſées par le peuple d'Ecoſſe : CHARLES I.

1. Que les Actes de la derniere Aſſemblée de Glaſgow fuſſent confirmés par le Parlement ;

2. Que toutes les affaires Eccléſiaſtiques fuſſent décidées dans l'Aſſemblée générale de l'Egliſe, & les affaires civiles dans le Parlement ;

3. Que le Roi fit retirer ſes forces de terre & de mer.

Le Lord Lowdon dit au Roi que les Ecoſſois ne demandoient rien qui ne fût conforme aux Loix du Royaume, & qu'il étoit perſuadé qu'on auroit égard à la juſtice de leurs prétentions. Il ajouta enſuite que ſes Compatriotes étoient diſpoſés à rendre à leur Souverain l'obéiſſance qui lui étoit dûe par de bons & fidéles Sujets. Charles répondit : puiſque les Ecoſſois ſont en de pareils ſentimens, je ne demande pas mieux que de leur accorder la paix ; elle fut conclue aux conditions ſuivantes.

1. Les troupes d'Ecoſſe ſeront congédiées ; 1639.

2. On rendra au Roi ſes Châteaux, ſes Forts, & toutes ſes munitions de guerre ;

3. La Flotte Royale ſe retirera dès

CHARLES I. que le vent pourra le lui permettre ;

4. Sa Majeſté fera rendre les perſonnes, les biens & les vaiſſeaux qui ont été ſaiſis ;

5. Les Ecoſſois rendront auſſi ce qui a été détenu aux Sujets du Roi ;

6. Il ne ſe tiendra aucune Aſſemblée que celles qui ſont approuvées par des Actes du Parlement ;

7. Tout travail aux Fortifications ceſſera, ſelon que le Roi le trouvera convenable.

Les Ecoſſois, en conſéquence de ce Traité, congédierent leurs troupes ; mais on aſſure qu'ils prirent des précautions pour les raſſembler aiſément en cas de néceſſité : cela prouve qu'ils ne regardoient pas cette paix comme un ouvrage bien ſolide. Comme l'Aſſemblée générale & le Parlement devoient ſe tenir au mois d'Août de cette année 1639. Charles nomma pour Grand-Commiſſaire le Comte *de Traquair*, Grand Tréſorier d'Ecoſſe, qui étoit entiérement dévoué aux intérêts de la Cour. Le Roi donna à ce Seigneur des inſtructions ſur la maniere dont il devoit ſe conduire dans l'important emploi qu'on venoit de lui confier.

On tint à Edimbourg par ordre du

Roi une Assemblée générale, dans laquelle les Ecossois firent plusieurs Actes en faveur du Presbiterianisme. La Cour en leur accordant la paix, leur laissa, à ce qu'il sembloit, la liberté de professer la Religion selon les Loix Ecclésiastiques du Royaume, moyennant qu'ils prometroient à Charles I. une obéissance parfaite, & telle que de fidéles Sujets la doivent à leur Souverain. Le Roi avoit consenti à toutes ces choses, mais de part & d'autre on n'agissoit pas de bonne foi; car les Ecossois entendoient *par les Loix Ecclésiastiques du Royaume*, celles qui avoient été faites avant que le Roi Jacques fût parvenu à la Couronne d'Angleterre. Or ces Loix étoient extrêmement favorables aux Presbiteriens. Charles de son côté entendoit celles qui s'étoient faites depuis l'avénement de son Prédécesseur sur le Trône d'Angleterre; ce qui étoit directement opposé aux intentions des Ecossois : de sorte que la paix qui venoit de se conclure entre Charles I. & le peuple d'Ecosse, étoit fondé sur un équivoque qui sautoit aux yeux, & que les deux parties feignirent de ne pas appercevoir. Chacun interprétoit à sa fantaisie les ex-

CHARLES I.

CHARLES I. preſſions qui ſe trouvoient dans les articles du Traité de paix. La maniere dont les Ecoſſois ſe comporterent dans l'Aſſemblée générale d'Edimbourg, & les inſtructions que le Roi donna au Comte de Traquair, prouvent évidemment qu'on avoit cherché à ſe tromper de part & d'autre, auſſi la paix ne ſubſiſta pas long-tems entre les deux partis, comme nous le verrons dans la ſuite.

1639. Après l'Aſſemblée générale, on tint un Parlement dont la Cour n'eut pas lieu d'être ſatisfaite. On y paſſa d'abord un Acte pour abolir l'ancienne maniere d'élire *les Seigneurs des Articles.* (*) C'étoient des Commiſſaires

(*) Voici comment ſe faiſoit cette Election: Le Corps de la Nobleſſe nommoit huit Eccléſiaſtiques, ceux-ci huit Seigneurs. Les ſeize qui venoient d'être ainſi élus nommoient huit Barons ou Gentils-hommes, & ces vingt quatre nommoient huit Bourgeois. Voici de quelle maniere les trente-deux Commiſſaires étoient pour lors dans les intérêts de la Cour. Comme Charles I. ſongeoit à rétablir l'Epiſcopat en Ecoſſe, tous les Prelats & les Abbés devoient naturellement ſe déclarer en faveur d'un Prince qui travailloit pour la conſervation de leurs Dignités. Ainſi les huit Eccleſiaſtiques qui étoient nommés pour être Commiſſaires, choiſiſſoient parmi la Nobleſſe ceux qui étoient affectionnés au Roi. Les Nobles faiſoient la même choſe lorſqu'il falloit élire des Bourgeois. Par ce moyen les trente deux Commiſſaires étoient entiérement devoués à la Cour.

qui examinoient ce qu'on devoit proposer au Parlement. Ils avoient le droit de rejetter les Actes qui ne leur plaisoient pas ; & ceux qu'ils admettoient étoient ordinairement reçus. On voit par-là combien il étoit important pour le Roi d'avoir ces Commissaires à sa disposition. Les Ecossois s'étant apperçûs que la maniere d'élire *les Seigneurs des Articles*, étoit extrêmement avantageuse à la Cour, résolurent de rémédier à cet inconvénient : c'est pourquoi ils passerent l'Acte dont je viens de parler : après celui-là ils en firent d'autres qui ne furent pas moins préjudiciables aux intérêts du Roi. Charles voyant de quelle façon débutoit le Parlement, crut qu'il étoit à propos de le proroger jusqu'à l'année suivante. Les Ecossois furent très-mécontens, & ils députerent quelques Seigneurs pour présenter au Roi une Requête à cette occasion. Charles ne voulut point leur donner audience, & il résolut de les dompter par la force des armes. Il assembla son Conseil, devant lequel il exposa les raisons qui le déterminoient à faire la guerre à l'Ecosse. Il fit voir ensuite une Lettre qu'on avoit interceptée, & sur laquelle étoit cette adres-

CHARLES I. se : AU ROI. Comme c'eſt, à la maniere dont les François adreſſent les Lettres qu'ils envoyent à leur Souverain, Charles prétendit que les Ecoſſois avoient écrit au Roi de France pour lui demander du ſecours. Voici ce que contenoit cette Lettre, dont le Monarque Anglois ſe ſervit avantageuſement pour juſtifier la conduite qu'il vouloit tenir à l'égard des Ecoſſois.

SIRE,

Votre Majeſté étant l'azile & le ſanctuaire des Princes & Etats affligés, nous avons trouvé néceſſaire d'envoyer le ſieur Colvil pour repréſenter à V. M. la candeur tant de nos actions que de nos intentions, leſquelles nous déſirons être gravées & écrites à tout l'Univers avec un rai du Soleil, auſſi-bien qu'à V. M. Nous vous ſupplions donc très-humblement, SIRE, de lui ajoûter foi & créance, & à tout ce qu'il dira touchant nous & nos affaires; étant très-aſſurés, SIRE, d'une aſſiſtance égale à votre clémence accoutumée ci-devant, & ſi ſouvent montrée à cette Nation, laquelle ne cédera à

autre quelconque la gloire d'être éternellement,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Les très-humbles & très-obéissans & très-affectionnés Serviteurs, ROTHES, MONTROSE, MONGOMMERI, LOWDON, LESLEY, FORRESTER, MARR.

Cette Lettre avoit été écrite, à ce qu'on prétend, avant que Charles eût fait la paix avec l'Ecosse; d'ailleurs elle n'étoit jamais parvenue jusqu'au Roi de France. Charles s'en servit pour faire voir à ses Sujets d'Angleterre que les Ecossois avoient dessein de faire venir une armée étrangere dans leur Pays. La guerre contre l'Ecosse étant résolue, le Roi taxa encore toutes les Provinces de son Royaume à lui fournir un certain nombre de troupes, & le *Ship-Money* fut exigé avec beaucoup d'exactitude. On nomma le Comte de Northumberland Général de l'armée Angloise, & on lui donna pour Lieu-

CHARLES I. tenant le Comte de Strafford. Comme on s'étoit apperçu dans la premiere guerre, que les Ecoſſois avoient en Angleterre des intelligences, par le moyen deſquelles ils ſçavoient tout ce qui ſe paſſoit à la Cour, Charles établit un Conſeil ſécret qui n'étoit compoſé que de l'Archevêque de Cantorbéri, du Marquis d'Hamilton, & du Comte de Strafford. Ces trois perſonnes conſeillerent au Roi d'aſſembler un Parlement; mais comme ce Prince n'eſpéroit pas d'obtenir tout d'un coup des ſubſides, & qu'il lui falloit de l'argent pour faire ſes préparatifs, il en emprunta de tous ceux qui avoient quelque bonne volonté pour lui, & ſe mit en état d'attendre à ſon aiſe les
1640. ſecours qu'il attendoit d'ailleurs. Le Parlement s'étant aſſemblé à Weſtminſter, le Roi parla ainſi aux deux Chambres:

MYLORDS ET MESSIEURS,

» Il n'y a jamais eu de Roi qui » ait eu des cauſes plus importantes » que moi d'aſſembler un Parlement; » je ne vous en dirai point les parti- » cularités, parce que j'ai ordonné au

» Garde

» Garde du Grand Sceau de parler » pour moi. Je désire que vous l'écou- » tiez attentivement. «

CHARLES I.

Le Garde du Grand Sceau prit aussitôt la parole, & fit un long Discours (*) parsemé de citations latines tirées des Auteurs sacrés & profanes. Après avoir parlé de la réünion de l'Ecosse & de l'Angleterre par l'avénement de Jacques I. à cette derniere Couronne, l'Orateur fait une vigoureuse sortie contre les Ecossois, qu'il appelle des hommes de *Bélial*, des *Sebahs* qui ont voulu s'emparer des honneurs, du pouvoir & de l'autorité Royale. Il fait ensuite mention de la Lettre qui devoit être envoyée au Roi de France, & il dit à ce sujet : » Quiconque cherche à faire » du mal à l'Angleterre, doit connoî- » tre qu'il n'est pas aisé de l'attaquer à » découvert & par devant; c'est pour- » quoi il est très-apparent que les Ecos- » sois ont voulu comme autrefois l'at- » taquer par la porte de derriere. « Après ce beau trait d'éloquence, le Garde du Grand Sceau qui paroît avoir du goût pour les comparaisons, dit que l'*Ecosse est comme une partie affligée du corps où toutes les fluxions se jettent*; mais que le Roi

(*) Ce discours est une vraie Capucinade.

CHARLES I. ſçaura bien employer les remédes néceſſaires pour la guériſon *de cette partie affligée*. L'Orateur après avoir dit que l'expédition qu'on médite coûtera des ſommes conſidérables, exhorte le Parlement de ſe hâter d'accorder au Roi les ſubſides dont il a beſoin, ſans quoi il ne lui ſeroit pas poſſible de faire les préparatifs néceſſaires pour la puiſſante armée qu'il doit mettre en campagne. Au ſujet de la perception du droit de *Tonnage* & de *Pondage*, le Garde du Grand Sceau déclare que Sa Majeſté a levé ce droit ſeulement *de Facto*, à l'exemple de ſes Prédéceſſeurs, & qu'il attend à cette occaſion un Acte du Parlement. Le Roi, continue l'Orateur, demande qu'on expédie le Bill des ſubſides avec toute la diligence poſſible, & qu'on laiſſe-là l'examen de toutes les autres affaires, auſquelles on pourra revenir dans un tems plus convenable. C'eſt que Charles appréhendoit que les Communes ne ſe comportaſſent comme elles avoient déja fait dans les autres Parlemens : nous verrons ſi la crainte du Monarque étoit mal fondée. L'Orateur termina enfin ſa harangue en aſſurant les deux Chambres que le Roi ne demandoit pas mieux que de concourir

avec elles en tout ce qui pourroit avoir rapport au bien & à l'avantage de l'Angleterre. CHARLES I.

Charles confirma tout ce que venoit de dire le Garde du Grand Sceau, & auſſi tôt celui-ci lut la Lettre qu'on prétendoit être adreſſée au Roi de France. Dès qu'on en eut fait la lecture, Charles dit :

» Il y a ici un de ceux qui ont ſigné » cette Lettre, & vous trouveriez bien » étrange, ſi je ne m'aſſurois pas de ſa » perſonne ; c'eſt pourquoi j'ai ſigné un » ordre pour le faire conduire à la Tour. » Je crois, Meſſieurs, mais je ne veux » pas le dire poſitivement, parce que je » ne veux rien avancer dont je ne ſois » bien aſſuré, que j'ai en mon pouvoir » le Gentilhomme qui devoit être por- » teur de cette Lettre. Il peut ſe faire » pourtant que je me trompe.

La lecture de cette Lettre ne produiſit point l'effet que Charles en avoit attendu, & les Communes ſans ſe ſoucier de ce qui ſe paſſoit en Ecoſſe, ne parurent occupées que des intérêts de leur propre Pays ; elles débuterent par examiner les Requêtes des différentes Provinces qui ſe plaignoient du Gouvernement, & on réduiſit leurs griefs à

CHARLES I. trois principaux ; ſçavoir aux Priviléges & Libertés des Parlemens, aux innovations dans la Religion, à la propriété des biens ; & il fut décidé que les droits de la Nation avoient été violés dans ces trois articles. Charles qui vit bien que les Communes alloient faire le même manége que dans les autres Parlemens, donna ordre aux deux Chambres de ſe rendre à Witehall, où le Garde du Grand Sceau leur repréſenta de la part du Roi, que Sa Majeſté ſe trouvoit dans des circonſtances ſi critiques, que ſi on tardoit à lui accorder des ſubſides, ils lui deviendroient inutiles. On promettoit aux Communes qu'auſſi-tôt qu'elles auroient fourni de l'argent, on écouteroit leurs griefs, & on y répondroit d'une maniere ſatisfaiſante. A l'égard du *Ship-Money* qui révoltoit ſi fort toute l'Angleterre, le Roi fit dire que ce n'étoit pas ſon deſſein d'en faire un revenu annuel ; & que le bien commun, l'honneur & la gloire du Royaume l'avoient déterminé à mettre cette impoſition ſur ſes Sujets. » A la vérité, diſoit le Garde » du Grand Sceau, le droit de *Tonnage* » & de *Pondage* eſt deſtiné pour la garde de la mer ; mais cette taxe ne ſuffiſoit pas dans un tems où Sa Majeſté

CHARLES I.

» eſt contrainte de mettre en mer une » Flotte qui ſoit capable d'inſpirer de » la terreur à tout le monde. On ne voit pas pourquoi Charles devoit entretenir une Flotte ſi formidable, car perſonne ne ſongeoit à lui faire la guerre. On faiſoit cependant entendre que les Princes voiſins équipoient des vaiſſeaux, & que les Corſaires d'Alger avoient pris pluſieurs navires Anglois. » Je vais vous dire, continuoit l'Orateur, une choſe bien capable de vous » réjouir, c'eſt que Sa Majeſté n'a pas » deſſein de s'enrichir par l'impoſition » du *Ship-Money*; le Roi ne cherche préciſément qu'à ſoutenir la gloire de la » Nation, dont il eſt le Souverain; c'eſt » pourquoi prenez telles précautions » qu'il vous plaira, afin que le Roi ne » tire aucun profit particulier de tous » vos biens, & que tout cet argent ſoit » employé à l'avantage du Royaume. » Sa Majeſté m'ordonne encore de vous » dire qu'elle donnera ſon conſentement à tout ce que vous pouvez propoſer pour la ſûreté de vos biens & » de vos priviléges : ayez donc une entiere confiance dans un Roi qui n'eſt » occupé que du bonheur de ſes Sujets. «

CHARLES I. Tout ce beau Diſcours ne fit aucune impreſſion ſur les Communes. Les ſecours que le Roi leur demandoit avec tant d'inſtance, étoient la choſe qui ſembloit les toucher le moins. Charles fut extraordinairement choqué de leur conduite ; mais comme il vouloit obtenir de l'argent à quelque prix que ce pût être ; il leur fit dire que ſi on vouloit lui accorder douze ſubſides payables en trois ans, & en paſſer l'Acte tout à l'heure ; il promettoit que la Seſſion ne ſe termineroit point par là, & que non-ſeulement il ne léveroit plus le *Ship-Money*, mais qu'il conſentoit encore à l'abolition de cette taxe de la maniére que les Communes le trouveroient à propos.

La Chambre Baſſe délibéra ſur les propoſitions qu'on venoit de lui faire ; mais comme elle ne put pas rendre réponſe dans le même jour, on fit entendre au Roi que ce délai ne promettoit rien de bon. Charles ajoûta foi à ce qu'on venoit de lui dire, & le lendemain il ſe rendit au Parlement, & tint ce Diſcours devant les deux Chambres, en adreſſant ſeulement la parole aux Seigneurs :

MYLORDS,

» Jamais aucune occaſion de venir » ici n'a pu m'être ſi fâcheuſe que celle » qui m'améne préſentement. Je crai- » gnois de me trouver réduit à de pa- » reilles extrémités, & j'avois fait tout » mon poſſible pour n'être pas contraint » de faire une choſe qui m'eſt ſi déſa- » gréable ; mais je me vois contraint » d'agir contre mes propres inclinations. » Je ſçai, Mylords, que s'il n'avoit te- » nu qu'à vous, ce Parlement auroit eu » une iſſue plus heureuſe ; mais tous » ceux qui compoſent cette Aſſemblée » n'ont pas les mêmes ſentimens que » vous. On a beaucoup inſiſté ſur cer- » tains griefs ; j'avoue qu'il y en a quel- » ques-uns, mais ils ne ſont pas en auſſi » grand nombre qu'on voudroit le per- » ſuader. J'ignore quels reproches on a » voulu me faire par rapport à la Reli- » gion, mais je ſuis bien-aiſe de vous » dire que je ferai tous mes efforts pour » maintenir celle qui eſt établie en An- » gleterre. Vous ſçavez, Mylords, tout » ce que j'ai offert en dernier lieu à la » Chambre des Communes, & de quel- » le maniere mes offres ont été accep-

CHARLES I.

» tées. Je ne prétends point accuſer
» toute la Chambre Baſſe, elle eſt com-
» poſée d'un grand nombre de Sujets
» fort affectionnés à mon ſervice ; ce
» ne ſont que quelques ſéditieux qui ont
» cauſé cette méſintelligence. Il ne me
» reſte plus qu'a vous remercier, My-
» lords, de l'affection que vous m'avez
» toujours témoignée. Je vous prie de
» m'aſſiſter à maintenir la Puiſſance
» Royale qui m'appartient véritable-
» ment. Quant à la Liberté du peuple,
» à laquelle on m'accuſe d'avoir donné
» atteinte, ſçachez, Mylords, qu'au-
» cun Monarque n'eſt plus zélé que moi
» pour la propriété des biens de mes
» Sujets, & pour la Liberté de leurs
» perſonnes.

» Mylord, Garde du Grand Sceau,
» faites ce que je vous ai commandé.

» Alors le Garde du Grand Sceau dit,
» Mylords, & vous Meſſieurs des
» Communes, le Roi caſſe ce Parle-
» ment. «

On dit que Charles n'eut pas plûtôt fait cette démarche qu'il s'en repentit. Il fit publier comme à l'ordinaire une Déclaration, pour notifier à ſes Sujets les cauſes de la diſſolution de ce dernier Parlement.

L'Assemblée ordinaire du Clergé qu'on appelloit *Convocation*, subsista encore après la dissolution du Parlement contre la coutume établie depuis la Réforme. Cette Assemblée fit certains Canons, qui obligeoient tous les Ecclésiastiques & tous les Membres des Universités de prêter ce serment : CHARLES I.

Je jure que j'approuve la Doctrine & la Discipline du Gouvernement établi dans l'Eglise d'Angleterre, comme contenant tout ce qui est nécessaire pour le salut ; Que je ne tâcherai ni par moi-même, ni par autrui, ni directement ni indirectement d'introduire aucune Doctrine Papistique *contraire à celle qui est ainsi établie ; Que je ne consentirai jamais à aucun changement dans le Gouvernement de l'Eglise, tel qu'il est présentement établi, & tel qu'il doit l'être en effet ; sçavoir par des Archevêques, des Evêques, des Doyens, des Archidiacres, &c. ni à le rendre sujet aux usurpations & superstitions de l'Evêque de Rome. Je reconnois & jure toutes ces choses clairement & sincérement, selon le sens naturel que les paroles présentent, sans équivoque, évasion mentale, ou réserve quelconque, de bon cœur, volontairement & véritablement sur la foi*

CHARLES I. *d'un Chrétien ; ainſi Dieu me ſoit en aide avec Jeſus-Chriſt.*

On trouva fort mauvais que le Clergé eût entrepris de lier les Anglois par un ſerment. Il n'y avoit, diſoit-on, que le Parlement qui eût ce pouvoir ; mais ſi le peuple fut mécontent des Eccléſiaſtiques, le Roi eut tout lieu d'en être ſatisfait, car ils lui accorderent un ſubſide de la cinquiéme partie de leurs revenus pendant ſix ans. Cet argent ne ſuffiſoit pas pour faire la guerre à l'Ecoſſe : il fallut donc trouver quelque nouvel expédient. 1°. Il ordonna que les Provinces avanceroient ce qui ſeroit néceſſaire pour habiller les troupes, & pour les conduire au rendez-vous ; 2°. Il fit acheter à crédit tout le polvre qui ſe trouvoit dans les magaſins de la Compagnie des Indes, & le fit revendre argent comptant ; 3°. Il prit pour quarante mille livres ſterling du billon que les Particuliers avoient porté à la Tour pour le convertir en monnoye, & paya exactement cette ſomme dans la ſuite. La Ville de Londres ayant refuſé de prêter à Charles trois cens mille livres ſterling, ce Prince (*) fit un mauvais

(* La Ville de Londres ayant établi une Colonie à Londonderry en Irlande, avoit obtenu

procès à sa Capitale ; elle fut condamnée à perdre ses droits, & à payer une grosse amende. Londres se vengea bien dans la suite de ce mauvais traitement. CHARLES II.

L'armée Angloise étant en état d'agir contre l'Ecosse, s'avança jusques sur le bord Septentrional de la Thine. Les Ecossois vinrent à bout de passer cette Riviere, malgré les efforts de leurs ennemis. Le Lord Convray, qui dans l'absence de Northumberland & de Stratford commandoit les Anglois, se retira avec précipitation, & abandonna Newcastle, dont les Ecossois s'emparerent bien vîte.

Le petit échec que venoit d'essuyer l'armée Angloise sur les bords de la Thyne, causa beaucoup de dommage aux affaires du Roi. Les Ecossois quoique vainqueurs, montroient beaucoup de modération, & faisoient entendre aux Anglois qu'ils ne leur vouloient aucun mal, qu'ils cherchoient seulement à se procurer un accès auprès du Roi, afin de lui présenter leurs griefs. Ils répandirent certains Ecrits pour justifier leur conduite, & pour faire voir

une Patente, par laquelle le Roi lui accordoit certaines Terres en ce pays-là. On l'accusa d'avoir abusé de sa Patente, en usurpant plus de Terres qu'on ne lui en avoit accordées.

CHARLES I.

que le motif de leur Armement n'étoit pas d'attaquer l'Angleterre, mais de défendre leur Liberté & leur Religion. Ces eſpéces de Manifeſtes produiſirent un tel effet ſur la Nation Angloiſe, qu'il eût été dangereux pour Charles en de pareilles conjonctures de livrer une bataille aux Ecoſſois. Ceux ci pour ne point s'écarter des principes de modération qu'ils avoient toujours fait paroître, furent les premiers à demander la paix. Ils envoyerent au Roi une très-humble Requête pour le ſupplier d'écouter leurs plaintes, & de mettre fin à leurs maux, par l'avis du Parlement d'Angleterre; ils firent enſuite connoître plus clairement leurs prétentions. Voici ce qu'ils demandoient:

1. Qu'il plût au Roi de faire ratifier par le Parlement d'Ecoſſe les Actes de l'Aſſemblée générale tenue à Edimbourg;

2. Que le Château d'Edimbourg & autres Places de l'Ecoſſe ne fuſſent employés qu'à la défenſe du Royaume;

3. Que les Ecoſſois qui étoient en Angleterre ou en Irlande ne fuſſent plus ſujets à aucune peine, pour avoir ſouſcrit le Convenant, & qu'on ne les chargeât plus de ſermens, ni de ſouſ-

criptions contraires aux Loix du Royaume ;

4. Que les incendiaires, auteurs de ces troubles, fuſſent punis ſelon leurs mérites ;

5. Que les vaiſſeaux pris ſur les Ecoſſois leur fuſſent reſtitués avec toutes leurs marchandiſes, & que le dommage fût réparé ;

6. Qu'on fît raiſon aux Ecoſſois de toutes les pertes & de tous les dommages qu'ils avoient ſoufferts depuis le commencement des troubles ;

7. Que les Proclamations par leſquelles ils avoient été déclarés traîtres, fuſſent révoquées, & qu'il plût à Sa Majeſté, par l'avis de ſon Parlement d'Angleterre, de retirer les Garniſons des Places frontiéres, afin de laiſſer libre le commerce entre les deux Nations.

L'Ecoſſe, comme nous l'avons dit, avoit toujours eu l'attention de ne point confondre le Roi avec les Anglois. C'étoit contre le premier qu'on prenoit les armes, tandis qu'on ne demandoit pas mieux que de vivre en bonne intelligence avec les derniers. Cette politique réuſſit admirablement aux Ecoſſois, qui ne tarderent pas à avoir des preuves de la

CHARLES I. bienveillance des habitans de Londres. Le Conſeil de cette ville s'aſſembla, & il fut réſolu de préſenter au Roi une Requête, pour le ſupplier de convoquer un Parlement qui pût remédier d'une maniere efficace aux déſordres qui s'étoient introduits dans le Gouvernement. Les impoſitions ſur les marchandiſes qui entroient dans le Royaume ou en ſortoient, la rigueur avec laquelle on levoit le *Ship-Money*, la multitude des monopoles qui ruïnoient le commerce, les diverſes innovations dans la Religion, le grand concours des Papiſtes & leur ſéjour dans la Capitale, la rareté des Parlemens & leurs diſſolutions ſoudaines, l'empriſonnement de pluſieurs citoyens pour n'avoir pas payé certaines taxes établies contre les Loix du Royaume, le grand danger auquel le Roi s'expoſoit en faiſant la guerre aux Ecoſſois; tels étoient les abus dont ſe plaignoit l'Angleterre, & pour la réformation deſquels on demandoit la convocation d'un Parlement.

Cette Requête fut ſuivie d'une autre qui fut dreſſée par quelques Seigneurs. Elle contenoit les mêmes griefs, & finiſſoit de la ſorte: » Nous » ſupplions Votre Majeſté qu'il lui plai-

» ſe d'aſſembler un Parlement dans un » tems court & convenable ; c'eſt le » ſeul moyen que nous jugeons propre » pour rémédier aux abus qui font gé- » mir tous vos propres Sujets, & pour » faire comparoître en juſtice ceux qui » en ſont les Auteurs & les Conſeillers, » afin qu'ils reçoivent la punition que » méritent leurs offenſes. C'eſt encore » par ce moyen que nous concevons » qu'on pourra terminer la guerre con- » tre l'Ecoſſe ſans effuſion de ſang, » d'une maniere qui ſoit ſûre & hono- » rable pour Votre Majeſté, qui con- » tente auſſi votre peuple, & qui ſoit » propre à maintenir vos deux Royau- » mes dans une union qui les mette en » état de s'oppoſer efficacement aux en- » nemis de la Religion réformée. Cet- » te Requête étoit ſignée de douze » Seigneurs. «

Charles vit bien qu'il falloit convoquer un Parlement : comme il ſe douta que les Pairs du Royaume ſeroient les premiers à lui donner ce conſeil, il les aſſembla à Yorck, mais il fit auparavant la convocation du Parlement, afin qu'on crût qu'il s'y étoit déterminé de lui-même. Voici le Diſcours qu'il fit aux Seigneurs :

CHARLES I.

MILORDS,

» Dans les occaſions importantes, & » dans les preſſans beſoins de l'Etat, » les Rois mes Prédéceſſeurs ont tou- » jours aſſemblé les Pairs du Royaume, » qui par la ſageſſe de leurs conſeils re- » médioient aux maux de l'Etat juſqu'à » ce qu'on eût convoqué un Parlement. » Je me conforme volontiers à une ſi » louable coutume, ſur-tout dans un » tems où j'ai beſoin de vos avis, pour » ſçavoir quelle conduite je dois te- » nir à l'égard d'une troupe de rébel- » les qui ont eu l'audace d'entrer à » main armée dans ce Royaume. Com- » me je ne déſire rien avec plus d'ar- » deur que de contenter mon peuple, » j'ai convoqué un Parlement, qui ſe » terminera d'une maniere heureuſe, » ſi mes Sujets y apportent les ſenti- » mens que je déſire : mais auparavant » il y a deux articles ſur leſquels je » veux vous conſulter. Premiérement » quelle réponſe faut-il faire à la Re- » quête des rébelles, & de quelle fa- » çon dois-je traiter avec eux ? En ſe- » cond lieu, comment pourrai-je garder » & entretenir mon armée juſqu'à ce

» que

» que je puiſſe obtenir du ſecours du
» Parlement ? J'attends votre réponſe. «

CHARLES I.

Les Seigneurs examinerent ce qu'il y avoit à faire dans les circonſtances préſentes, & le réſultat de leurs déliberations fut qu'on nommeroit quelques-uns d'entre eux pour travailler à faire la paix avec l'Ecoſſe. A l'égard de l'entretien des troupes du Roi qui conſiſtoient en vingt-quatre mille hommes, & pour leſquels il falloit ſoixante mille livres ſterling par mois, on réſolut d'écrire à la Ville de Londres, afin de l'engager à prêter deux cens mille livres ſterling, pour laquelle ſomme on lui donneroit des ſûretés ſuffiſantes. Quand on eut reglé ces deux articles, les Anglois & les Ecoſſois nommerent des Commiſſaires pour traiter de la paix. Les premiéres conférences ſe tinrent à *Rippon*, & on convint de part & d'autre de certains préliminaires pour la ſubſiſtance de l'armée d'Ecoſſe. Après cela on transféra la négociation à Londres, ce qui étoit fort avantageux aux Ecoſſois à cauſe de la quantité d'amis qu'ils avoient dans cette Capitale. C'eſt ici une faute qu'on reproche à Charles I. auſſi-bien que de n'avoir pas aſſemblé ſon Par-

CHARLES I.

ment dans quelque ville de Province, où les rébelles n'auroient pas trouvé des partiſans comme dans la Ville de Londres. Le Roi ſentit dans la ſuite combien il avoit eu tort de ne pas mieux prendre ſes meſures, mais il n'étoit plus tems alors de réparer ſes fautes.

Le Parlement s'aſſembla le 3 de Novembre 1640. Dès les premiers jours Monſieur *Pym* qui étoit un des Membres de la Chambre Baſſe fit un Diſcours, dans lequel il expoſa tous les griefs de la Nation. Un pareil début ne promettoit rien de bon au Roi de la part de ſon Parlement. Les Communes travaillerent d'abord à rendre juſtice aux particuliers, qui ſe plaignoient d'avoir été condamnés à des peines exceſſives par la Chambre Étoilée ou par la Haute Commiſſion. Il fallut enſuite rémédier aux maux de tout le Royaume, & punir ceux qui étoient regardés comme les auteurs des calamités publiques. Laud Archevêque de Cantorbéri, le Comte de Strafford, le Lord Finch Garde du Grand Sceau, le Chevalier Windebanck l'un des Sécrétaires d'Etat, furent les quatre perſonnes que leur dévouement aux interêts du Roi expoſa à l'indignation des Communes. Les deux premiers furent en-

voyés à la Tour, Finch se sauva en Hollande, & Windebanck en France. Voici quelle méthode observa la Chambre Basse pour la réparation des griefs: Elle lisoit les Requêtes qu'on lui envoyoit de toutes parts contre les abus du Gouvernement, & aussi-tôt elle ordonnoit de préparer un Bill pour abolir tout ce qui étoit contraire aux Loix. La Chambre Basse se rendit dès lors si formidable, que le Roi se vit presque sans autorité; & contraint d'accepter tout ce que lui proposoit le Parlement. Le Lord Falkland qui étoit un des Députés des Communes, (*) fit un Discours fort vif contre la fameuse taxe du *Ship-Money*, contre les Juges du Royaume qui avoient décidé que le Roi pouvoit mettre cette imposition, & sur-tout contre le Lord Finch Garde du Grand Sceau, qu'on accusoit d'avoir trahi les intérêts de la Nation. Ce Discours fit beaucoup d'impression sur les esprits, & il fut décidé qu'on procéderoit contre le Lord Finch & contre les autres Juges. On passa ensuite un Acte pour l'abolition du *Ship-Mo-*

CHARLES I.

(*) Les Lords lorsqu'ils ne sont pas Pairs du Royaume peuvent être Députés de la Chambre Basse.

CHARLES I. *ney*, & le Roi y donna ſon conſentement.

Nous avons dit ailleurs que Charles I. déteſtoit les Preſbytériens, & montroit beaucoup d'attachement pour l'Epiſcopat. Pour ôter à ce Prince l'appui qu'il trouvoit dans le Haut Clergé, on commença à examiner ſous quel titre les Evêques avoient ſéance au Parlement. Sur ces entrefaites, la Ville de Londres préſenta à la Chambre Baſſe une Requête contenant vingt-huit griefs contre le Corps Epiſcopal. Charles ayant été inſtruit de ce qui ſe paſſoit, ſe rendit au Parlement, où il fit un Diſcours dans lequel il inſiſtoit principalement ſur la néceſſité de conſerver aux Prélats toutes leurs prérogatives. Cela ne fut point capable d'empêcher les Communes de paſſer un Bill pour exclure les Eccléſiaſtiques de tous les emplois civils ; enſuite par un autre Bill on aboliſſoit entiérement les Archevêques, Evêques, Doyens, Chapitres, Archidiacres, &c. parce que, diſoit la Chambre Baſſe, une longue expérience a fait connoître que le Gouvernement de l'Egliſe d'Angleterre par ceux qui viennent d'être nommés ci-deſſus, eſt un grand obſtacle à une parfaite réfor-

mation, & cauſe beaucoup de préjudice à l'Etat. Il fut décidé en même tems que les revenus de ceux qu'on privoit ainſi de leurs Dignités, ſerviroient à l'encouragement des études & des ſciences, ou à d'autres uſages pieux. On promettoit auſſi de dédommager le Roi de la perte qu'il alloit faire par l'abolition de l'Epiſcopat, & d'aſſigner une ſubſiſtance convenable à ceux qu'on dépouilloit de leurs biens. Cette affaire ne fut pas cependant terminée pour lors, à cauſe des oppoſitions que les Communes trouverent dans la Chambre des Seigneurs. CHARLES I.

Quoique Charles I. fût réellement attaché à la Religion Anglicane, il favoriſoit cependant les Catholiques qui étoient entiérement dévoués aux intérêts de leur Souverain. Ce fut encore là un des griefs dont ſe plaignoit le Parlement. Les Communes examinerent la conduite du Confeſſeur de la Reine, & on n'auroit pas ſans doute manqué de le punir pour peu qu'il eût été coupable; mais on ne trouva rien qui pût ſervir à ſa condamnation. Après avoir donné ce nouveau ſujet de mortification au Roi, on le chagrina encore d'une maniere bien plus ſenſible, en

CHARLES I.

ſoutenant les Ecoſſois qu'il vouloit punir comme rébelles. Il s'attendoit que la Chambre Baſſe lui fourniroit de l'argent pour leur faire la guerre, & ce furent ces mêmes peuples contre leſquels on demandoit des ſecours, qui reçurent des Communes un préſent de trois cens mille livres ſterling. En un mot, Charles ſe vit contraint de faire un Traité avec les Ecoſſois, & d'accepter toutes les conditions qu'ils voulurent lui impoſer. Il n'y avoit point alors de jalouſie entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, & ces deux Nations agirent de concert pour cauſer à leur Souverain commun tous les chagrins qu'elles purent s'imaginer. Il ſembloit qu'il n'y eût plus de Roi en Angleterre, car toute l'autorité réſidoit alors dans le Parlement.

Dans ce tems-là on fit courir un bruit vrai ou faux, que Charles avoit deſſein de ſéduire l'armée pour la faire agir contre le Parlement. La ſituation où ſe trouvoit le Roi pouvoit bien l'avoir engagé à prendre ce parti; les Communes en parurent perſuadées: mais ce pouvoit bien être une calomnie inventée pour achever de rendre Charles odieux. Quoi qu'il en ſoit,

la Chambre Baſſe agit toujours comme si cette conſpiration eût été réelle. Pour bien comprendre d'où venoit l'animosité des Communes contre le Roi, il faut ſçavoir qu'on regardoit Charles I. comme un Prince qui vouloit établir dans ſes Etats le pouvoir arbitraire. Il n'en falloit pas davantage pour faire haïr le Roi. La haine qu'on avoit conçue contre lui rejalliſſoit juſques ſur ſes Miniſtres, & principalement ſur ceux qu'il honoroit plus particuliérement de ſa confiance. Voilà pourquoi le Comte de Strafford étoit devenu un objet d'éxécration; auſſi ſa mort fut bien-tôt réſolue : on lui fit ſon procès, & il laiſſa ſa tête ſur un échaffaut, malgré tout ce que fit le Roi pour lui ſauver la vie. Bien des gens furent perſuadés que le Comte n'avoit d'autres crimes qu'un trop grand attachement aux interêts de ſon Souverain. Ce fut par la punition de ce Miniſtre que le Parlement crut devoir intimider tous ceux qui témoigneroient plus de zéle pour la grandeur des Rois, que pour les interêts de la Patrie. Strafford avoit beaucoup d'eſprit & de capacité; ſes talens ne furent cependant d'aucune utilité à ſon Maître : s'il lui donna des conſeils pour

CHARLES I.

CHARLES I. étendre la Puiſſance Royale, il ne lui fournit pas les moyens d'exécuter ce projet.

Je paſſe ſous ſilence mille chagrins que Charles I. eut à eſſuyer de la part du Parlement, pour venir tout d'un coup à la révolte des Irlandois. Ces peuples depuis la fin du regne d'Eliſabeth
1641. s'étoient tenus aſſez tranquilles ; mais dans le tems dont nous parlons ils formerent le projet de ſecouer le joug de l'Angleterre. Leur rébellion, à ce qu'on prétend, coûta la vie à plus de quarante mille Anglois Proteſtans qui étoient répandus dans toute l'Irlande. & qui furent impitoyablement égorgés. Les Communes ſaiſies d'effroi & de conſternation en apprenant cette nouvelle, réſolurent ſur le champ de punir la révolte des Irlandois. Le Roi qui étoit pour lors en Ecoſſe où le Parlement étoit auſſi aſſemblé, demanda du ſecours aux Ecoſſois pour attaquer les rébelles. On promit de le ſecourir, ſi le Parlement d'Angleterre jugeoit que cela fût néceſſaire. La Chambre Baſſe qui avoit pris feu à la premiere nouvelle de la rébellion, & qui paroiſſoit avoir envie d'y remédier efficacement, n'envoya cependant pas en Irlande un

aſſez

assez grand nombre de Troupes pour arrêter les progrès des révoltés. Voici le motif d'une conduite si extraordinaire. Les Irlandois firent courir le bruit qu'ils agissoient par ordre du Roi, & ils appelloient leur armée, *l'Armée de la Reine*. La situation des affaires de Charles I. donnoit un air de vraisemblance à cette calomnie. Les Communes crurent que la Cour cherchoit par-là à donner de l'occupation au Parlement, afin qu'il ne pût pas exécuter ses projets. On ne sçauroit croire combien de pareils soupçons firent de tort au Roi : malgré tout ce qu'il put dire pour sa justification, on le regarda toujours comme l'auteur de la révolte des Irlandois.

Charles I. arriva d'Ecosse, & fut reçu à Londres comme un Monarque qui auroit été adoré de ses Sujets ; mais la joye que lui causerent tous ces témoignages d'affection & de tendresse, ne dura pas long-tems. Aussi-tôt après son arrivée, les Communes lui présenterent une Remontrance qui n'étoit proprement qu'un tissu de reproches sur la maniere dont il avoit gouverné jusqu'alors, & qui tendoit manifestement à irriter les Sujets contre leur Souverain. Charles

moignât la moindre envie de remédier à tout ce désordre. douze Evêques s'assemblerent chez l'Archevêque d'Yorck, pour délibérer sur le parti qu'ils devoient prendre. L'Archevêque conseilla à ses Confreres de n'aller plus au Parlement, & de protester contre tout ce qui pourroit s'y faire pendant leur absence : ce conseil fut suivi. Comme la Protestation des Prélats ne tendoit à rien moins qu'à occasionner la dissolution du Parlement, les Communes entrerent en fureur, & accuserent les douze Evêques de haute trahison. On les envoya à la Tour, excepté deux qui à cause de leur grand âge furent mis sous la garde de l'Huissier de la Chambre des Seigneurs. CHARLES I.

En supposant que Charles I. avoit violé ouvertement les Loix du Royaume pendant les quinze premieres années de son regne, il s'ensuit que les Communes, selon la Constitution du Gouvernement d'Angleterre, étoient en droit de s'opposer aux prétentions injustes & tyranniques du Souverain. Mais depuis que le Roi dans le Parment qui se tenoit alors, avoit consenti à la réparation de tous les griefs, que pouvoit-on lui demander de plus,

CHARLES I. & ne devoit-on pas le laiſſer tranquille? Il étoit permis de prendre des meſures pour la ſuite, afin de l'empêcher d'étendre trop loin l'autorité Royale; mais il ne falloit pas lui ravir la puiſſance qui lui étoit accordée par les Loix, ni le traiter avec une dureté & un mépris capables de le déterminer à prendre un parti violent. Je ſçai qu'on le ſoupçonnoit de n'avoir conſenti aux demandes des Communes, que dans l'eſpérance de rentrer un jour en poſſeſſion de toutes les Prérogatives qu'il croyoit attachées à ſa Couronne; mais ſur de ſimples ſoupçons, devoit on ainſi manquer aux égards qui ſont dûs aux Souverains?

Charles I. eut le malheur d'avoir toujours auprès de ſa perſonne des gens qui ne lui donnoient que de mauvais conſeils. Dans les conjonctures où il ſe trouvoit, il n'auroit dû ſonger qu'à ſe raccommoder avec les Communes, ſi la choſe eût été poſſible. Au lieu de prendre un parti ſi raiſonnable, il fit une démarche des plus imprudentes par l'avis du Lord Digby ſon principal Conſeiller. Le Procureur Général ſe rendit à la Chambre Haute par ordre du Roi, & accuſa de haute trahiſon un des Sei-

gneurs de cette Chambre & cinq Membres des Communes. On leur reprochoit à tous les six d'avoir voulu renverser les Loix fondamentales du Royaume en dépouillant le Roi de son autorité, pour la transporter à ses Sujets. Il y avoit encore plusieurs autres articles d'accusation, dont les Seigneurs firent la lecture; après quoi ils établirent un Comité, pour sçavoir si le procédé du Roi étoit conforme aux Loix. Ils avertirent ensuite la Chambre Basse de ce qui venoit d'arriver à cinq de leurs Membres; on mit le scellé chez ceux-ci par ordre du Roi, ensuite Charles demanda aux Communes qu'on lui livrât les accusés. Comme on ne jugea pas à propos de le satisfaire, il vint lui-même dans la Chambre Basse, accompagné de Gardes, & se plaça dans la chaire de l'Orateur, pour voir s'il ne découvriroit point quelques-uns de ceux qu'il cherchoit; mais (*) *les Oiseaux s'en étoient envolés*, comme il le dit dans le Discours qu'il adressa aux Communes. A peine fut il sorti de leur Chambre, qu'on commença à crier;

CHARLES I.

(*) Quand on vit le Roi arriver avec des Gardes dans la Chambre Basse, on fit promptement disparoître les accusés.

CHARLES I.

Priviléges, *Priviléges*. Le Roi ſentit alors ſon imprudence; il voulut y remédier, mais ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il vint à bout de calmer les eſprits. Il envoya aux Communes trois Meſſages; & dans le dernier, il ſe déſiſta de toute pourſuite. On ne fut pas encore content, & on vouloit qu'il livrât à la Juſtice ceux qui lui avoient conſeillé de faire accuſer les ſix Membres du Parlement. La Chambre des Seigneurs porta contre le Procureur Général une Sentence, par laquelle il étoit déclaré incapable de poſſéder aucun emploi, excepté celui qu'il exerçoit pour lors, & on le condamna à reſter en priſon auſſi long-tems que les Pairs du Royaume le jugeroient à propos. La Chambre Haute avoit toujours été aſſez favorable au Roi; mais depuis que les Evêques eurent ceſſé de ſe trouver au Parlement, les choſes changerent de face, & il ne reſta plus à Charles qu'un très-petit nombre de partiſans parmi les Pairs du Royaume.

Les troubles d'Irlande n'étoient point encore calmés, & Charles vouloit y envoyer des Troupes, à condition qu'elles ſeroient payées par les Communes; mais cette Chambre ne vouloit point de

soldats qui fussent levés par ordre du Roi. Voilà jusqu'où on portoit la défiance. L'Ecosse offroit dix mille hommes pour secourir l'Irlande ; le Parlement n'en accepta pour lors que 2500 qui rendirent de bons services. Le Roi auroit bien voulu employer pour cette expédition une armée Angloise, mais le Parlement ne vouloit que des Ecossois. On s'imagine bien que Charles n'obtint pas ce qu'il désiroit. Les Communes craignoient qu'il ne voulût dégarnir l'Angleterre d'hommes, d'armes & de munitions, afin que le Parlement ne pût trouver d'assistance en cas qu'on voulût l'opprimer. CHARLES I.

Dans ce tems-là Monsieur Pym qui étoit un des cinq Membres des Communes qu'on avoit accusés de haute trahison, lut dans la Chambre Haute trois Requêtes, que la Ville de Londres & quelques Provinces avoient envoyées, & dans lesquelles on se plaignoit de différens abus qui subsistoient encore dans le Gouvernement. Pym accompagna ces Requêtes d'un Discours de la façon, qui tendoit à prouver que le Royaume étoit attaqué d'un mal épidémique, qu'on ne pouvoit guérir qu'en employant de forts remédes. On voyoit

CHARLES I manifeſtement le deſſein des Communes, qui ſous prétexte de vouloir ſauver l'Etat, cherchoient à dépouiller le Roi de ſes plus eſſentielles Prérogatives.

Tout ce que la Chambre Baſſe avoit fait juſqu'alors contre le Roi n'étoit pas encore capable de la ſatisfaire, & elle réſolut de porter le coup mortel à l'autorité Royale. Dans ce deſſein, les Communes préſenterent une Adreſſe au Roi, pour le ſupplier très-humblement de mettre la Milice du Royaume, la Tour de Londres & toutes les autres Places fortes, entre les mains de perſonnes à qui le Parlement pourroit ſe confier. Quelques entrepriſes que Charles avoit formées pour ſe rendre maître d'*Hull*, qui étoit une des Places les plus fortes du Royaume, donna lieu à une demande ſi extraordinaire. Le Roi, au lieu de témoigner l'indignation que devoit naturellement lui cauſer une Adreſſe ſi audacieuſe, propoſa pluſieurs expédiens pour contenter les Communes. Il diſoit que comme il avoit été toujours ſoigneux de conſerver les Priviléges de ſes Peuples, il s'attendoit qu'on ne voudroit pas violer les ſiens. Il informa en même-tems les deux Chambres, qu'il

avoit résolu d'aller résider quelque tems à Yorck. Il ne déclaroit pas les motifs qui l'engageoient à s'éloigner de sa Capitale, mais on sentoit bien que c'étoit afin de pourvoir à sa sûreté. Il falloit un prétexte aux Communes, pour demander au Roi qu'on leur laissât la disposition des Milices du Royaume : on supposa que l'Etat étoit dans un danger extrême, & qu'on avoit tout à craindre de la part des Papistes. Ce mot *de Papistes* fait en Angleterre une terrible impression sur les esprits, & il est des occasions où l'on s'en sert très-avantageusement. Après bien des Déclarations, des Réponses & des Répliques de la part du Roi & du Parlement sur l'article de la Milice, Charles publia une Proclamation, pour défendre d'exécuter l'Ordonnance que les deux Chambres venoient de faire, & par laquelle le Parlement nommoit un certain nombre de Lieutenans, à qui on donnoit le pouvoir d'assembler, chacun dans leur district, tous ceux qui seroient en état de servir ; de les exercer, de les pourvoir d'armes ; & de les passer en revûe. Ces Lieutenans, excepté ceux de Londres, avoient aussi le pouvoir de nommer les Officiers subalternes. Les deux Cham-

CHARLES I. bres de leur côté publierent une Déclaration, pour défendre aux Anglois d'obéir à la Proclamation du Roi, comme étant contraire aux Loix. Charles voyant bien qu'on ne vouloit plus garder de ménagemens avec lui, résolut aussi de se porter aux dernieres extrémités ; & l'Angleterre fut bien-tôt en proye aux fureurs d'une guerre civile.

Charles s'étoit retiré à Yorck, & avoit donné ordre à la Noblesse de se joindre à lui, pour lui aider à faire rentrer dans le devoir des Sujets audacieux. Il fit ensuite ses préparatifs, & vint mettre le siége devant Hull, dont il ne put se rendre maître. Il publia une Proclamation, qui ordonnoit à tous les Anglois en état de porter les armes de se rendre le 25 d'Août à Nottingham, où
1642. il devoit lever l'Etendart Royal. Cette Proclamation ne produisit pas un grand effet. Comme le Roi n'avoit que fort peu de Troupes, & qu'il ne pouvoit par conséquent rien entreprendre, on lui conseilla d'amuser le Parlement par des propositions de paix, afin qu'il pût gagner du tems, & se mettre en état de faire trembler ses ennemis. Les Partisans du Roi avoient encore un autre but en lui donnant ce conseil : c'étoit

de rendre odieux le Parlement, ſuppoſé qu'il refuſât d'accepter la paix qu'on lui offroit. Charles envoya donc pluſieurs Meſſages aux deux Chambres : celles-ci y firent leurs Réponſes ; mais tout cela n'aboutit à rien, & le Comte d'Eſſex ſe rendit à Northampton pour aller ſe mettre à la tête de l'armée du Parlement. CHARLES I.

Le Roi ne ſe trouvant pas en ſûreté à Nottingham, ſe mit en marche vers le pays de Galles. Il apprit dans ſa route que la ville de Shrewsburi s'étoit déclarée en ſa faveur. Cette nouvelle lui cauſa beaucoup de joye, parce qu'il ſe voyoit maître d'une Place où il pourroit attendre commodément les Troupes qu'on levoit pour lui en différens endroits. En peu de tems il eut une armée de quatorze mille hommes ; les amis qu'il avoit à Londres lui envoyerent des ſommes conſidérables pour fournir à l'entretien de ſes troupes, & l'Univerſité d'Oxford lui livra une très-grande quantité de vaiſſelle d'argent qui appartenoit à différens Colléges. Cette vaiſſelle fut bien-tôt changée en monnoye.

Le Comte d'Eſſex venoit de s'emparer de Worceſter, d'Hereford, de

CHARLES I. Gloceſter & de Briſtol. Charles qui ne vouloit pas laiſſer le tems à ſes ennemis de faire de plus grands progrès, prit le parti de marcher vers Londres pour ſe rendre maître de cette Capitale. D'Eſſex ayant appris cette nouvelle ſe mit à pourſuivre le Roi. Celui-ci retourna ſur ſes pas, afin d'attaquer ſes ennemis. Les deux armées ſe trouverent en préſence, & on en vint à une bataille dans les
1642. plaines de *Keinton*. On combattit de part & d'autre avec beaucoup de courage, & chaque Parti s'attribua l'honneur de la victoire. Après ce combat le Roi ſe retira à Oxford, & le Comte d'Eſſex à Warvick. Charles fit encore des propoſitions de paix, mais il n'étoit pas poſſible qu'on pût parvenir à un accommodement. Le Roi auroit voulu qu'on le laiſſât jouir de toutes ſes Prérogatives : le Parlement étoit toujours dans le deſſein de diminuer l'autorité Royale. On ne devoit pas eſpérer que les deux Partis avec de ſemblables diſpoſitions cherchaſſent à rétablir la tranquillité dans le Royaume ; ainſi on continua de part & d'autre à ſe faire la guerre.

Je paſſe ſous ſilence pluſieurs actions peu importantes qu'il y eut entre les

deux armées. Dans cette premiere cam- CHARLES I.
pagne les Royaliſtes & les Parlementaires n'eurent pas de grands avantages les uns ſur les autres. Il ſe forma diverſes Aſſociations entre les Villes & les Provinces pour l'un & l'autre Parti. Le Prince d'Orange venoit d'épouſer la fille de Charles I. La Reine qui s'étoit rendue en Hollande à l'occaſion de ce mariage, obtint par le crédit de ſon gendre des Officiers, des armes & des munitions. Le Parlement en fit ſes plaintes aux Etats Généraux; ceux-ci répondirent qu'ils ne vouloient prendre aucune part aux troubles qui déſoloient l'Angleterre; ils offrirent ſeulement leur médiation pour les terminer promptement. Cela n'empêcha pas la République de fournir des ſecours au Roi, mais d'une façon indirecte; on lui envoya de l'artillerie & des munitions. Pluſieurs Officiers Anglois qui étoient au ſervice des Etats, ſe rendirent auprès du Roi, & la Reine obtint un paſſeport, en faveur duquel elle pouvoit tranſporter tout ce qu'elle jugeoit à propos. Comme on ne vouloit point cependant ſe brouiller avec les Parlementaires, on arrêta un des vaiſſeaux de la Reine, mais on laiſſa partir tous les autres qui

CHARLES I. étoient abondamment pourvûs de toutes sortes de munitions. Les secours que cette Princesse apportoit à son époux étoient fort considérables, & ils arriverent heureusement en Angleterre.

L'Ecosse étoit dans les intérêts du Parlement d'Angleterre. Comme les affaires du Roi étoient sur un assez bon pied dans l'année 1643. les Ecossois qui appréhenderent que Charles ne se vengeât de leurs procédés, résolurent de donner du secours aux Parlementaires. On assembla aussi-tôt (*) les Etats sans la permission du Roi. Celui-ci en ayant été averti, voulut leur prescrire du moins certaines conditions, mais elles ne furent point acceptées. Le Parlement d'Angleterre qui se trouvoit pour lors dans une assez triste situation, s'adressa aux Etats d'Ecosse pour implorer leur assistance. On ne tarda pas à convenir entre les deux Nations d'une Ligue, à qui on donna le nom de *Convenant*. L'Ecosse s'engageoit à envoyer au secours du Parlement d'Angleterre une armée de plus de vingt mille hommes, qui

(* Il y a de la différence entre les Etats & le Parlement, quoique ces deux Assemblées soient composées des mêmes Membres. Cette différence consiste en ce que les Etats ne peuvent faire ni révoquer une Loi.

ſeroit commandée par un Général du choix des Ecoſſois. Le Parlement devoit fournir pour la paye des Troupes qu'on leur envoyeroit trente mille livres ſterling par mois. Il y avoit pluſieurs autres articles dans ce Traité, qui fut conclu le 29 de Novembre 1643. Auſſitôt les Ecoſſois préparerent leur armée, & publierent un Manifeſte dans lequel ils prétendoient être obligés en conſcience de déclarer la guerre à leur Souverain, parce qu'il ſe livroit à de mauvais conſeils. Ils ajoûtoient qu'en prenant les armes contre lui, ils n'avoient en vûe que ſa gloire & ſes intérêts. Charles auroit bien voulu que les Ecoſſois lui euſſent donné d'autres preuves de leur zéle.

Avant que de rapporter ce que fit l'armée d'Ecoſſe en Angleterre, il faut voir ce qui ſe paſſoit en Irlande. On avoit envoyé dans ce dernier endroit des Troupes pour punir la révolte des habitans. Charles forma le deſſein de faire une tréve avec les rébelles, afin de pouvoir employer contre le Parlement tout ce qu'il y avoit de Troupes Angloiſes en Irlande. Il donna une Commiſſion au Marquis d'Ormond pour traiter avec les révoltés. La tréve entre le Roi &

» armes qu'avec une répugnance ex- CHARLES I.
» trême, & dans le seul dessein de pour-
» voir à la sûreté de ma Personne. Je
» ne cherche qu'à maintenir la Reli-
» gion établie en Angleterre, aussi-bien
» que les Loix du Royaume, la Liberté
» du peuple, & les justes Priviléges du
» Parlement. Ce qui fait aujourd'hui
» l'unique objet de mes désirs, c'est de
» voir la tranquillité rétablie dans mes
» Etats. On ne s'imaginera pas que la
» crainte m'engage à proposer la paix
» dans les heureuses circonstances où je
» me trouve aujourd'hui : j'exhorte
» donc mes Sujets à rentrer sous l'o-
» béissance qu'ils doivent à leur légiti-
» me Souverain, & à ne pas suivre plus
» long-tems les drapeaux d'une troupe
» de Factieux, qui cherchent à mettre
» le Royaume en combustion. « La Chambre Haute, où le Roi avoit beaucoup de partisans, demanda aux Communes une Conférence, dans laquelle les Députés des Seigneurs déclarerent qu'ils étoient résolus de faire à Charles les propositions suivantes :

Que les deux armées seroient congédiées, & que le Roi seroit supplié de retourner à son Parlement ;

Qu'une Assemblée de Théologiens

CHARLES I. nommés par le Roi, & approuvés par les deux Chambres, régleroient tout ce qui auroit rapport à la Religion;

Que la Milice seroit établie par un Bill; qu'on confieroit les Places fortes du Royaume & les vaisseaux, à des gens que le Roi nommeroit, & qui auroient l'approbation du Parlement; qu'on rendroit au Roi ses revenus.

Je ne rapporte que les propositions les plus importantes, & qu'on résolut d'envoyer à Charles du consentement même des Communes; mais le Maire de Londres s'étant rendu dans la Chambre Basse dont il étoit Membre, assura que les Habitans de la Capitale étoient dans le dessein de continuer la guerre avec vigueur, & n'avoient nulle envie d'accepter la paix de la part d'un Roi qui ne cherchoit qu'à les tromper. Il n'en fallut pas davantage pour faire changer de résolution aux Communes. Les Royalistes furent déconcertés, & ils ne trouverent point d'autre expédient que de faire soulever les femmes de Londres. Il y en eut jusqu'à cinq mille qui se rendirent à la porte de la Chambre Basse, en criant de toutes leurs forces, *la Paix*, *la Paix*; elles trouverent un monceau de briques, dont

elles se servirent très-avantageusement contre une Garde de Milice qui voulut les chasser. On fut contraint de faire venir de la Cavalerie qui mit le sabre à la main, & coupa quelques visages. Malgré la fureur dont ces femmes étoient animées, elles ne purent tenir contre des gens qui les ménageoient si peu. Il n'y en eut qu'une de tuée sur la place, d'autres furent blessées mortellement, & la troupe entiere se trouva bien-tôt dissipée. CHARLES I.

Les deux Chambres qui vouloient faire ressouvenir le peuple, que la Religion étoit un des principaux motifs qui les déterminoit à prendre les armes contre leur Souverain, firent brûler par la main du bourreau le Livre que Jacques I. avoit fait pour autoriser les divertissemens du Dimanche, & que Charles venoit de faire encore publier dans les Eglises. Le Parlement ne se contenta pas d'avoir donné à Charles ce nouveau sujet de mortification; il fit encore saisir les revenus du Roi, de la Reine & du Prince de Galles. Les Communes porterent encore plus loin leur audace; car elles représenterent aux Seigneurs les inconvéniens qui naissoient à chaque instant de la privation du

CHARLES I. Grand Sceau. Sur cette représentation, les deux Chambres ordonnerent qu'on en fît un qui fût semblable à celui dont se servoit le Roi, & on déclara nuls tous les Actes qui avoient été scellés depuis que Charles faisoit la guerre au Parlement. Dans ce tems-là mourut le célébre *Pym*, que les Royalistes regardoient comme un méchant homme, & qui passoit parmi les Communes pour un très bon citoyen. Il est sûr que c'étoit une des meilleures têtes de la Chambre Basse. La plûpart de ceux qui se déclarerent contre Charles I. étoient des gens d'un mérite supérieur, tandis que ce malheureux Prince n'avoit auprès de lui que des personnes incapables de lui donner de bons conseils : aussi ne voit-on dans le cours du regne de Charles I. qu'une suite continuelle de démarches imprudentes, qui le précipiterent enfin dans un abîme de malheurs. Heureux les Rois qui ont assez de discernement, pour bien connoître ceux sur qui ils se déchargent des pénibles fonctions du Gouvernement !

La campagne de 1643. avoit été assez heureuse pour le Roi ; mais il ne sçavoit où trouver de l'argent pour soutenir la guerre. Jusqu'alors il avoit vendu

ou engagé ſes Domaines. Ses amis s'étoient épuiſés en ſa faveur. Comme toutes les reſſources commençoient à manquer, il eut recours à un moyen aſſez extraordinaire : ce fut de convoquer à Oxford un Parlement, compoſé de tous les Membres qui avoient été chaſſés des deux Chambres aſſemblées à Weſtminſter. Ce nouveau Parlement ne jugea pas à propos d'impoſer aucune taxe, mais il conſeilla au Roi d'emprunter cent mille livres ſterling des gens les plus riches de ſon Parti. Voilà tout l'avantage que retira Charles de la convocation du Parlement d'Oxford. Pendant ce tems-là l'armée d'Ecoſſe entra en Angleterre, & s'approcha de Newcaſtle ; & y demeura quelques jours pour attendre ſon artillerie. Les Ecoſſois ſe rendirent de là à Durham, & ils furent joints enſuite à *Tadcaſter* par le Lord Fairfax. Les Généraux des deux armées délibérerent ſur le parti qu'ils avoient à prendre, & ils réſolurent d'aſſiéger Yorck ; mais comme cette ville étoit fort grande, ils attendirent le Comte de Mancheſter qui commandoit un autre Corps d'armée, afin d'être en état d'entreprendre ce ſiége, pour lequel il falloit employer beaucoup de

CHARLES I.

1644.

CHARLES I. monde. Le Prince Robert obligea les Parlementaires de lever le siége. Ce Prince qui étoit frere de l'Electeur Palatin & neveu du Roi, rendit à Charles de très-grands services. La victoire se déclara pour lui en plus d'une occasion, mais il perdit à *Tadcaster* une bataille qui fut suivie de la perte d'Yorck, dont les Parlementaires se rendirent
1644. maîtres. Quelque tems après la Reine se retira en France.

L'Electeur Palatin dont nous avons tant parlé sous le regne précédent, ne vivoit depuis la perte de ses Etats que d'une pension que lui faisoit le Roi d'Angleterre. Comme cette pension n'étoit pas exactement payée, à cause des circonstances où se trouvoit Charles, l'Electeur vint à Londres, & se mit sous la protection du Parlement. Rien ne pouvoit justifier une démarche si extraordinaire; il eut été bien plus glorieux pour ce Prince d'aller au secours du Roi, & de partager avec lui ses disgraces, que d'aller implorer honteusement les secours des plus mortels ennemis de son oncle. Chez de simples Particuliers que les Souverains regardent ordinairement comme des ames viles, on trouveroit quelquefois plus

de noblesse & plus d'élévation dans les sentimens. Si l'Electeur n'étoit sensible qu'aux commodités de la vie, comme on peut en juger par sa conduite, il dut se sçavoir bon gré d'avoir eu recours au Parlement ; car il en obtint des secours qu'il n'auroit sûrement pas trouvés auprès d'un Roi qu'on avoit dépouillé de tous ses biens. CHARLES I.

Le procédé du Palatin dut causer beaucoup de déplaisir au Roi, mais ce Monarque eut encore à essuyer un autre sujet de chagrin. Les Communes résolurent d'immoler à leur ressentiment l'Archevêque de Cantorbéri, qui avoit toujours été un des plus zélés partisans du Roi. Ce Prélat qui étoit depuis trois ans renfermé dans la Tour, fut accusé de haute trahison, & condamné à mort. Lorsqu'il fut sur l'échaffaut, il fit un Discours dans lequel il déclaroit n'avoir jamais eu dessein de renverser les Loix du Royaume, ni d'établir le Papisme. On lui trancha la tête, & quelques-uns de ses amis transporterent son corps dans l'Eglise de Basking, où il fut enterré. Telle fut la fin de ce fameux Archevêque, qui fut martyr de son zéle pour l'Episcopat, & de son attachement pour le Roi. Ce

CHARLES I. fut un grand triomphe pour les Presbytériens de se voir délivré de leur plus cruel ennemi. *Laud* étoit si rigide observateur de toutes les cérémonies ecclésiastiques, qu'on le soupçonna de songer au rétablissement de la Religion Romaine. Il n'en falloit pas davantage pour le rendre odieux dans un pays où l'idée seule du Papisme fait horreur ; on accusoit encore ce Prélat d'avoir inspiré au Roi des maximes despotiques. C'étoit-là un crime impardonnable, surtout dans un tems où les Anglois avoient conspiré de dépouiller leur Souverain des plus essentielles Prerogatives de la Royauté.

L'Eglise d'Angleterre, jusqu'au tems dont nous parlons, étoit partagée en deux Sectes, celle des Episcopaux &
1644. celle des Presbytériens. Il s'en éleva une troisiéme, dont les principes étoient capables de mettre le Royaume en combustion, comme cela arriva effectivement dans la suite. Cette secte étoit celle des *Indépendans*, qui n'approuvoient d'autre Gouvernement que le Républicain. Ils ne pouvoient souffrir qu'il y eût des Ministres dans l'Eglise, & ils soutenoient que chaque Particulier avoit droit de faire toutes les fonctions ecclésiastiques.

Eccléſiaſtiques. Comme les Indépendans vouloient abolir la Monarchie & la Religion Anglicane, ils ſe joignirent d'abord aux Preſbytériens qui avoient à peu près les mêmes principes, mais qui ne pouſſoient cependant pas les choſes ſi loin ; car ces derniers ne vouloient que diminuer l'autorité Royale, & abolir l'Epiſcopat. Les Indépendans qui ne ſe ſentoient pas encore aſſez forts pour parvenir à leur but, travaillerent d'abord à mettre le peuple dans leurs intérêts. Dans ce deſſein, ils ſe rendoient fort populaires, & affectoient dans toutes les occaſions un grand zéle pour le bien public. Ils avoient auſſi grand ſoin de faire remarquer toutes les fautes commiſes par les Membres du Parlement depuis que duroit la guerre civile, & ils faiſoient ſentir combien la mauvaiſe conduite de tous ceux qui ſe trouvoient à la tête des armées, étoit préjudiciable au bien du Royaume. Tels étoient les moyens dont ils ſe ſervirent pour faciliter les voyes à l'exécution du grand projet qu'ils méditoient. CHARLES I.

Ce fut dans ce tems-là que commença à paroître le fameux *Olivier Cromvvel*, qui va jouer un ſi grand rôle dans cette partie de notre Hiſtoire. Nous

CHARLES I. verrons un audacieux Sujet attaquer ſon Roi, le faire périr ſur un échaffaut, s'élever ſur les débris du Trône, gouverner l'Angleterre avec un pouvoir abſolu, traiter avec les plus puiſſans Souverains de l'Europe, étonner l'Univers par ſes talens & ſes attentats, mourir tranquille au milieu d'un Peuple qui le regardoit comme un Tyran, & laiſſer pour héritage à ſes enfans le pouvoir qu'il avoit uſurpé. Voilà les étonnans objets que va nous préſenter la vie de Cromwel. Il ſe jetta dans la Secte des Indépendans, qui ſongeoient alors à ſe ſéparer des Preſbytériens. Comme ces derniers avoient des emplois conſidérables & un très-grand crédit parmi les Troupes, on travailla à les priver de ces avantages. Pour cela, les Indépendans propoſerent aux deux Chambres de mettre une réforme dans l'armée, & d'exclure les Membres du Parlement de toutes les charges civiles & militaires. Dans un Diſcours que fit Cromwel à cette occaſion, il ſe contenta de dire en général, que ſi on vouloit terminer la guerre avantageuſement pour la Nation, il falloit prendre des meſures efficaces pour remédier aux abus qui s'étoient introduits dans les armées. Il ne

paroiſſoit pas naturel que les Membres du Parlement conſentiſſent à une réforme, par laquelle ils ſe voyoient exclus des charges & des emplois; cependant les Communes firent l'Ordonnance (*) de *Self-Denying*, & obligerent les Seigneurs de l'accepter. Le motif qui détermina les deux Chambres à prendre un parti ſi contraire à leurs intérêts, fut l'envie de perſuader au Public qu'ils agiſſoient avec beaucoup de déſintéreſſement, & qu'ils n'avoient en vûe que le bien de l'Etat: car les Indépendans ne manquerent pas de faire ſentir au Peuple que les Membres du Parlement étant pourvûs des principaux emplois de l'armée, chercheroient à les conſerver le plus long-tems qu'il ſeroit poſſible, & feroient par conſéquent tous leurs efforts pour qu'on ne terminât pas ſi-tôt une guerre qui leur étoit avantageuſe. Ces raiſonnemens firent beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit des Anglois; & ils ſe ſeroient déclarés contre le Parlement, s'ils ne l'avoient pas vû ſe ſacrifier en quelque ſorte pour l'avantage de la Patrie. Le Général Fairfax fit

CHARLES I.

(*) C'eſt à dire, *de renoncement à ſoi-même*, parce que la Chambre renonçoit à ſes propres avantages.

CHARLES I. donc une liſte des nouveaux Officiers, parmi leſquels il n'y avoit pas un ſeul Membre du Parlement. Cette liſte fut acceptée par les deux Chambres. Quand Fairfax eut mis la réforme dans l'armée, il envoya du côté d'Oxford un Corps de Cavalerie ſous la conduite de Cromwel. Celui-ci avoit été un des plus ardens à faire paſſer l'Ordonnance de Self-Denying; il conſerva néanmoins ſa place dans l'armée, quoiqu'il fût Membre des Communes. Dès ſes premieres campagnes, il ſe ſignala par ſa valeur, & donna des preuves de ſon habileté dans l'Art militaire.

1645. Oxford étoit aſſiégée par Fairfax, qui abandonna cette entrepriſe pour attaquer le Roi. Ce fut à *Naſeby* que ſe donna la bataille, qui décida du ſort de Charles I. La victoire ſe déclara en faveur du Parlement, & l'infortuné Monarque, après la défaite de ſon armée, ſe retira dans la Principauté de Galles. Pluſieurs villes ſe ſoumirent au Vainqueur, & le Roi ne trouva point de meilleure reſſource dans ſon malheur, que de ſe jetter entre les bras des Ecoſ-
1646. ſois. Il ſe rendit à leur armée le 4 de Mai 1646.

Dans la triſte ſituation où ſe trouvoit

Charles I. il ſe vit contraint de demander la paix à ſon Parlement. Voici les propoſitions qui lui furent faites par les deux Chambres : CHARLES I.

Que pendant l'eſpace de vingt ans, la Chambre des Seigneurs & celle des Communes auroient ſeules le droit & le pouvoir d'armer la Milice ;

Que pendant ces vingt années, le Parlement léveroit de la maniere qu'il le jugeroit à propos l'argent qui ſeroit néceſſaire pour l'entretien des Troupes de terre & de mer ; Que le Parlement auroit le pouvoir de ſupprimer les Forces levées ſans autorité, de s'oppoſer à l'invaſion des étrangers, de joindre enſemble les Forces de l'Angleterre & de l'Ecoſſe ;

Qu'après les vingt ans, perſonne ne pourroit exercer aucun pouvoir ſur la Milice, qu'avec le conſentement des deux Chambres ;

Que ſi les deux Chambres au bout des vingt ans, préſentoient au Roi des Bills pour la ſûreté du Royaume, & que le Roi n'y voulût pas donner ſon conſentement, ils ne laiſſeroient pas pour cela d'être valables.

Le Roi répondit qu'il ne pouvoit pas conſentir à des propoſitions qui renver-

CHARLES I. ſoient la Conſtitution fondamentale du Royaume, & il ajoûta que quand il pourroit aller en ſûreté à Londres, il traiteroit avec les deux Chambres, & tâcheroit de trouver quelque expédient pour aſſurer à ſes Sujets la jouiſſance de leurs Priviléges, ſans donner atteinte à l'autorité Royale.

Les Ecoſſois voulurent engager le Roi à accepter ces propoſitions; mais voyant qu'ils ne pouvoient l'y déterminer, ils le livrerent aux Anglois, qui conduiſirent ce malheureux Prince à Holmby dans la Province de Northampton. Comme les Ecoſſois obtinrent du Parlement d'Angleterre quatre cens mille livres ſterling pour les Troupes qu'ils avoient fournies, on prétendit qu'ils avoient vendu le Roi, ſans quoi on ne leur auroit jamais accordé une ſomme ſi conſidérable. Après que l'armée d'Ecoſſe eût livré le Roi, elle ſe retira dans ſon pays.

Dès que Charles fût au pouvoir du Parlement, les Preſbytériens voulurent congédier les Troupes, comme n'étant plus néceſſaires; mais les Indépendans s'oppoſerent à cette réſolution. Cromwel qui étoit, pour ainſi dire, le Chef de ces derniers, déguiſoit encore ſes

véritables ſentimens, & paſſoit pour un Preſbytérien des plus zélés. Jamais perſonne ne fut plus habile dans l'art de la diſſimulation. Un extérieur de vertu & de piété le faiſoit regarder comme un homme qui n'avoit en vûe que le bien de la Religion & de l'Etat. Il avoit tellement ſçu gagner la confiance de Fairfax, que le Général Anglois n'agiſſoit plus que par les conſeils de Cromwel, qui étoit ſon Lieutenant. Celui-ci avoit des émiſſaires qui le ſecondoient à merveille. Ce fut par leur moyen qu'il inſpira à l'armée un eſprit de révolte, dont il tira de très-grands avantages. Pluſieurs des Officiers qui n'étoient avant la guerre que de ſimples artiſans, craignoient de retourner à leur premier état. On eut grand ſoin de leur laiſſer entrevoir le plus affreux avenir. Les réflexions qu'ils firent à ce ſujet, les déterminerent à préparer une Requête qui devoit être préſentée à leur Général, & communiquée enſuite aux Communes. Les Officiers expoſoient dans cette Requête le triſte état où ils ſeroient réduits quand on congédieroit l'armée. Ils demandoient qu'on leur payât leurs arrérages, & qu'on ne les forçât point d'aller ſervir en Irlande. Les Commu-

CHARLES II.

CHARLES I. nes ayant ſçu ce qui ſe paſſoit, firent lire à la tête de chaque Régiment une Déclaration, qui traitoit de perturbateurs de la paix ceux qui avoient eu deſſein de préſenter la Requête. On les menaçoit auſſi de procéder contre eux, & de punir les plus coupables. De pareilles menaces ne ſervirent qu'à ſoulever l'armée contre le Parlement. Quand les Commiſſaires des Communes propoſerent aux Officiers d'aller en Irlande, ceux-ci demanderent quels Généraux on leur vouloit donner. On leur fit entendre que le Parlement avoit jetté les yeux ſur *Skippon & Maſſy*. Si l'on veut que nous marchions, s'écrierent-ils, qu'on donne le Commandement de l'armée à Fairfax, Cromwel & Skippon. Le mécontentement des Troupes ne fit qu'augmenter de plus en plus, & il s'agiſſoit de ſçavoir ſi ce ſeroit l'armée ou le Parlement, qui reſteroit en poſſeſſion du pouvoir Souverain. Pendant toutes ces conteſtations, le Roi qui étoit ſous la garde de quelques Commiſſaires des deux Chambres, fut enlevé de Holmby par une troupe de ſoldats, & conduit à Newmarket.

Le Parlement ayant eu avis que l'armée marchoit vers Londres, commanda

auſſi-tôt à la Milice d'aller garder les Lignes, & on donna ordre à tous les Habitans de prendre les armes pour la défenſe de la Capitale : mais que pouvoient faire des Citoyens raſſemblés à la hâte & mal diſciplinés, contre vingt mille hommes bien aguerris, & dont les ſuccès avoient augmenté l'audace ? Auſſi l'armée ne s'embarraſſa guéres de tous les préparatifs qu'on faiſoit, & elle continua ſa marche pour ſe rendre vers Londres. Cette Ville commença alors à craindre le péril qui la menaçoit, & elle tâcha d'appaiſer l'armée. Fairfax ſe fit livrer tous les Forts qui ſont autour de la Capitale. Il entra enſuite dans la Ville, & ſe rendit au Parlement, où il fut complimenté par les deux Chambres, & on approuva tout ce qui avoit été fait par ces mêmes ſoldats qu'on traitoit auparavant de ſéditieux. Ceux qui ont la force en main ſont-ils jamais coupables ? On donna le Gouvernement de la Tour à Fairfax, avec pouvoir d'y établir un Lieutenant. Le Parlement par cette révolution venoit de perdre ſon autorité : il ordonna cependant qu'on rendroit à Dieu des actions de graces ſolemnelles de ce que tout s'étoit terminé d'une maniere ſi avantageuſe pour les deux Partis. CHARLES I.

CHARLES I.

Le Roi avoit toujours espéré que les divisions de l'armée & du Parlement lui seroient avantageuses. En effet, on eut beaucoup d'égards pour ce malheureux Prince, pendant que durerent toutes ces brouilleries. Aussi-tôt qu'elles furent terminées, on traita Charles avec beaucoup de rigueur. On épioit ses paroles, & ceux qui venoient lui rendre visite étoient soigneusement examinés. Comme il s'apperçut des mauvais desseins qu'on formoit contre lui, il prit la résolution de se sauver de sa Maison de Hamptoncourt où il étoit pour lors. Etant venu à bout de tromper la vigilance de ses Gardes, il s'échappa, & se retira dans l'Isle de Wight. On trouva sur la table du Roi une Lettre adressée aux deux Chambres, dans laquelle il se plaignoit de la conduite qu'on tenoit à son égard : » Je ne souhaite que la paix, » ajoûtoit il, & je suis prêt à sortir de » ma retraite pour vous faire des propo- » sitions raisonnables, dès qu'il me sera » permis de paroître en public avec hon- » neur, & en toute sûreté. On ne sçavoit pas encore en quel lieu s'étoit caché le Roi, mais on ne tarda pas à en être instruit.

Dans ces tems de troubles & de con-

fuſion, il ſe forma dans l'armée un Parti, à qui on donna le nom des *Levellers*, ou des *Applaniſſeurs*. Ils vouloient abolir toutes les dignités, & établir l'égalité des conditions. Les *Levellers* n'étoient que de ſimples ſoldats, ſur la conduite deſquels on avoit d'abord fermé les yeux. Une pareille tolérance produiſit un fort méchant effet; leur nombre ſe multiplia, & ils pouſſerent fort loin leur audace. On voulut les réprimer, mais la choſe n'étoit pas facile. Cromwel en vint cependant à bout; il les attaqua vigoureuſement dans un endroit où ils tenoient leurs Conférences. Quelques-uns des plus mutins furent pendus; les autres ſe diſperſerent, & l'armée rentra dans le devoir. CHARLES I.

Charles I. du lieu de ſa retraite envoya un Meſſage aux deux Chambres, pour leur faire des propoſitions de paix. Il commençoit par déclarer qu'il ne conſentiroit jamais à l'abolition de l'Epiſcopat, mais qu'il vouloit bien qu'on bornât le pouvoir des Evêques. A l'égard des Preſbytériens, il permettoit que leur Gouvernement ſubſiſtât pendant trois années de la maniere qu'il étoit établi, à condition que perſonne ne ſeroit contraint de s'y ſoumettre; qu'on

CHARLES I. assembleroit dans le cours de ces trois années un certain nombre de Théologiens, pour régler les différends survenus à l'occasion du Presbytérianisme & de la Religion Anglicane ; qu'on ne forceroit personne d'obéir aux Réglemens qui auroient été faits par cette Assemblée de Théologiens. Charles consentoit que le pouvoir sur la Milice fût exercé par les deux Chambres ; il laissoit aussi au Parlement le droit de nommer tous les Grands Officiers de la Couronne & les Conseillers privés. Le Roi pour obtenir la paix se dépouilloit de ses plus belles Prérogatives, mais il ne vouloit cependant pas porter aucun préjudice à ses Successeurs, pour qui il demandoit la continuation de ces mêmes droits, auxquels il vouloit bien renoncer.

Les offres de Charles ne furent point acceptés d'abord par le Parlement ; mais quelques jours après, la Chambre des Seigneurs proposa de faire la paix, moyennant que le Roi signeroit, pour préliminaire du Traité qu'on vouloit conclure avec lui :

1. Un Acte pour établir la Milice du Royaume ;

2. Un Acte pour révoquer toutes les Déclarations publiées contre le Parlement ;

3. Un Acte pour priver du droit de Séance dans le Parlement tous les Pairs créés après que le Grand Sceau fut emporté de Londres; CHARLES I.

4. Un Acte pour donner aux deux Chambres pouvoir de s'ajourner comme elles le trouveroient à propos.

Les Communes consentirent à ces propositions, & on les envoya au Roi dans l'Isle de Wight. Les Ecossois se plaignirent hautement de ce qu'on travailloit à la paix sans leur concurrence; c'est pourquoi ils présenterent au Parlement un Mémoire, dans lequel ils n'avoient pas trop ménagé leurs expressions: on y répondit sur le même ton. Les Commissaires d'Ecosse, peu satisfaits de la conduite des deux Chambres, partirent pour aller trouver le Roi, & lui déclarerent qu'ils ne donneroient point leur consentement aux Bills qu'on venoit de lui présenter. Ils entrerent ensuite en Conférence avec lui, après quoi il signa un Traité, dans lequel il leur accorda tout ce qu'ils lui demanderent. Ce ne fut qu'avec une répugnance extrême, qu'il consentit à l'établissement du Presbytérianisme en Angleterre pendant trois ans. Il se réserva toujours le droit de suivre la Religion

CHARLES I. Anglicane, & ne voulut point qu'on obligeât perſonne à devenir Preſbytérien.

Après que Charles eut conclu ſon Traité avec l'Ecoſſe, il déclara aux Députés du Parlement d'Angleterre qu'il ne pouvoit accepter les propoſitions de Paix qui lui avoient été faites, ni les quatre Bills qui le dépouilloient, auſſi-bien que ſes Succeſſeurs, de la meilleure portion de ſon autorité. Cette réponſe anima furieuſement les deux Chambres contre le Roi ; Cromwel ſur-tout, déclama hautement contre ce Prince, qu'il accuſoit de duplicité & de mauvaiſe foi. Le Parlement donna ſes ordres, pour que Charles fût reſſerré plus étroitement que jamais dans le Château de *Carisbrook*. Il en coûta la vie à *Burley*, qui voulut faire quelques tentatives pour délivrer le Roi de priſon.

Il eſt bon de faire connoître les prétentions de tous les différens Partis qui diviſoient alors l'Angleterre, afin qu'on puiſſe mieux entendre ce qui ſera dit dans la ſuite. Les Indépendans étoient les plus mortels ennemis de l'autorité Royale. Comme leurs principes ne pouvoient ſe concilier avec la Monarchie, leur but

étoit d'établir le Gouvernement Républicain. Avec de pareils deſſeins, il eſt aiſé de concevoir qu'ils s'oppoſoient de toutes leurs forces au rétabliſſement du Roi. Cromwel étoit leur Chef ; ils avoient l'armée à leur diſpoſition, & ils étoient les maîtres du Parlement. Les Preſbytériens ne cherchoient pas à abolir la Royauté, mais ils vouloient qu'on la reſſerrât dans des bornes fort étroites ; & qu'on prît de bonnes meſures pour empêcher les Rois d'abuſer dans la ſuite de leur pouvoir. Les Indépendans ſe joignirent d'abord aux Preſbytériens ; mais quand les premiers ſe ſentirent aſſez forts pour n'avoir plus beſoin d'appui, ils firent bande à part, & ſe rendirent très-redoutables. CHARLES I.

Comme les Ecoſſois ne pouvoient ſouffrir le Gouvernement Epiſcopal, ils étoient dans les mêmes principes que les Preſbytériens Anglois ; c'eſt pourquoi ceux-ci ayant appris la réſolution qu'on avoit priſe en Ecoſſe d'envoyer une armée au ſecours du Roi, aimerent encore mieux ſe joindre aux Ecoſſois, que de reſter ſous la domination des Indépendans. Les Royaliſtes ſongeoient aux moyens de rétablir leur Maître dans ſon premier état. Ce projet ne leur ſembloit

CHARLES I. praticable, qu'autant que le Roi voudroit ſacrifier l'Epiſcopat, pour s'attacher les Preſbytériens d'Ecoſſe & d'Angleterre. C'eſt à quoi on ne put jamais déterminer Charles, qui croyoit qu'en retranchant les Evêques, on détruiſoit entiérement la Religion Chrétienne.

Le Parlement qui avoit été ſi longtems en poſſeſſion de l'autorité Souveraine, ſe voyoit pour lors aſſervi, & n'agiſſoit que ſelon les vûes des Indépendans. A la vérité, les Preſbytériens dominoient encore dans les deux Chambres par le nombre, mais leurs adverſaires étoient les maîtres de l'armée : cela donnoit beaucoup de poids à leurs déciſions. Il y avoit dans la Ville de Londres pluſieurs Partis : mais celui des Preſbytériens étoit le plus nombreux, & ils n'attendoient qu'une occaſion favorable pour ſecouer le joug des Indépendans. Par tout ce que je viens de dire, on voit que ces derniers étoient l'objet de la haine de tous les autres Partis, & qu'il falloit, ou que les Indépendans fuſſent écraſés, ou qu'ils triomphaſſent de leurs ennemis. Nous allons voir pour qui ſe déclara la victoire.

548. Le Parlement s'étant aſſemblé en Ecoſſe, il fut décidé qu'on léveroit une armée

armée de quarante mille hommes pour agir en faveur du Roi ; mais le Clergé & le Marquis d'Argyle firent naître tant d'obſtacles, qu'on ne put pas ſe mettre ſi tôt en campagne, & à peine fit-on partir la moitié des Troupes qu'on avoit réſolu d'envoyer en Angleterre. Voilà comme tout ſembloit conſpirer à la ruine de Charles I. Ce Monarque infortuné eut une lueur d'eſpérance, en voyant le Pays de Galles & la Province de Kent ſe ſoulever en ſa faveur ; mais Cromwel & Fairfax ſe mirent bien-tôt en marche, & les Partiſans du Roi furent vaincus. Il y eut auſſi une ſédition à Londres ; deux Régimens ſuffirent pour rétablir la tranquillité dans cette Capitale. Ce fut à peu près dans ce tems-là, que le Duc d'Yorck ſe retira en Hollande auprès de la Princeſſe d'Orange ſa ſœur. La Reine d'Angleterre & le Prince de Galles s'étoient déja ſauvés en France, de ſorte que Charles n'avoit plus rien à craindre pour les perſonnes qui lui étoient les plus chéres. CHARLES I.

L'armée d'Ecoſſe entra enfin en Angleterre ; le Duc d'Hamilton qui la commandoit fut joint par Langdale, qui avoit ſous ſes ordres près de cinq mille Anglois. Cette Troupe faiſoit un Corps

CHARLES I. à part, & avoit ordinairement un jour de marche sur l'armée Ecossoise. Cromwel & Lambert attaquerent Langdale, qui se défendit vaillamment, mais il ne put résister à la supériorité du nombre. L'armée du Duc d'Hamilton fut mise aussi en déroute; le Général Ecossois prit la fuite, mais Lambert le fit prisonnier près d'*Uxeter*. Voilà à quoi aboutit le projet que l'Ecosse avoit formé en faveur du Roi d'Angleterre; c'est à l'imprudence du Duc qu'il faut attribuer le malheureux succès de son entreprise.

Aussi-tôt que l'armée d'Angleterre se fût éloignée de Londres, le Parti Presbytérien reprit le dessus dans le Parlement. Dans la crainte que les Indépendans ne redevinssent encore les maîtres, les deux Chambres prirent la résolution de faire la paix avec le Roi. Voici à quelles conditions : 1. *La Milice du Royaume sera pendant quelques années entre les mains du Parlement*; 2. (*) *Le Gouvernement Presbytérien sera établi par l'autorité du Roi & des deux Chambres*; 3. Le Roi révoquera toutes *les Proclamations & Déclarations qu'il a*

(*) Il s'agit du Gouvernement de l'Eglise.

publiées contre le Parlement. Les Communes malgré tous les efforts des Indépendans, déclarerent qu'auſſi-tôt que ces trois articles auroient été ſignés par le Roi, on traiteroit avec lui ſur les autres propoſitions dont l'Angleterre & l'Ecoſſe étoient convenus. CHARLES II.

Les Conférences pour la paix ſe tinrent à Newport dans l'Iſle de Wight. Charles conſentit à preſque tous les articles qui bornoient ſon autorité, mais il ne voulut jamais qu'on abolît l'Epiſcopat. Il n'en fallut pas davantage pour empêcher le ſuccès des négociations. Pendant ce tems-là, les Indépendans chercherent à mettre des obſtacles à la paix, qui ne pouvoit manquer d'être préjudiciable à leur Parti. Un Colonel accompagné de quelques Officiers ſubalternes, alla préſenter au nom de l'armée une Remontrance aux Communes, pour demander :

1. Que le Roi fût mis en Juſtice, comme auteur de tous les maux qui déſoloient l'Angleterre ;

2. Que le Prince de Galles & le Duc d'Yorck vinſſent ſe ſoumettre au Parlement, pour y être jugés ſelon les Loix, ou pour obtenir leur pardon ; & qu'en cas de refus, on les bannît hors du

CHARLES I. Royaume à perpétuité ;

3. Qu'on punît exemplairement ceux qui avoient été cauſe de la guerre ;

4. Qu'on aſſurât une ſucceſſion conſtante des Parlemens ; qu'ils fuſſent annuels, ou qu'ils s'aſſemblaſſent tous les deux ans ;

5. Qu'on déclarât que le Parlement a un pouvoir légitime de réformer, de révoquer & d'abolir les Loix, de faire la paix & la guerre, de juger définitivement toutes les affaires civiles, & de faire rendre compte à ceux qui exercent des charges publiques ;

6. Qu'à l'avenir aucun Roi ne ſeroit reconnu pour tel, qu'après avoir été élu par le Parlement, & avoir renoncé à la voix négative contre les réſolutions de la Chambre des Communes.

Le Parlement qui eſperoit toujours que le Roi conſentiroit à l'abolition de l'Epiſcopat pour obtenir la paix ; ne jugea pas à propos de faire aucune réponſe à la Remontrance de l'armée. Les Indépendans réſolurent d'employer la force ouverte, pour obtenir ce qu'on leur refuſoit. Ils ſe rendirent maîtres de la Perſonne du Roi, qu'ils transférerent au Château de *Hurſt* dans la Province de *Hant*. Enſuite une centaine

des Membres des Communes furent exclus de leurs Chambres ; de ſorte qu'il n'y reſta plus que les Indépendans, qui s'emparerent de toute l'autorité, ſans vouloir la partager avec la Chambre des Seigneurs. CHARLES I.

Le Parlement n'étant compoſé que des plus mortels ennemis de Charles I. on fit bien-tôt ſentir à ce malheureux Prince, qu'on lui préparoit quelque choſe de funeſte. On le conduiſit à *Windſor*, où on lui retrancha la plus grande partie de ſes Domeſtiques. Ceux qui lui reſterent eurent défenſe de le ſervir à genoux, comme cela ſe pratique à l'égard des Rois d'Angleterre. Les Communes paſſerent enſuite un Acte pour ériger une *Haute Cour de Juſtice*, à laquelle on donnoit le pouvoir de juger le Roi. Voici le préambule de cet Acte extraordinaire :

Il eſt de notoriété publique que CHARLES STUART, préſent Roi d'Angleterre, non content des uſurpations que lui-même & ſes Prédéceſſeurs ont faites des droits & des Libertés du Peuple, a formé le déteſtable deſſein de renverſer les Loix fondamentales & les Libertés de cette Nation, & d'introduire en leur place un Gouvernement

CHARLES I. *arbitraire & tyrannique ; Qu'outre plusieurs mauvais moyens qu'il a employés pour exécuter ce deſſein, il l'a pourſuivi par le fer & par le feu, & qu'il a fait à ſon Parlement une cruelle guerre, par laquelle le Royaume a été miſérablement ravagé, le tréſor public épuiſé, le Commerce entiérement ruiné, des milliers d'hommes ont péri par l'épée ; outre une infinité d'autres maux ; & que pour toutes ces choſes, il auroit pû être juſtement & exemplairement puni ; mais le Parlement eſpérant que l'empriſonnement du Roi, qui par la volonté de Dieu, a été livré entre ſes mains, ſeroit capable de mettre fin aux troubles de ce Royaume, s'étoit abſtenu de procéder judiciairement contre lui. Cependant il a trouvé par une fâcheuſe expérience ; que la clémence ne ſervoit qu'à encourager le Roi & ſes complices, à continuer leurs mauvaiſes & dangereuſes pratiques, & à exciter de nouveaux troubles, de nouvelles rébellions, & des invaſions des étrangers ; c'eſt pourquoi pour prévenir de nouveaux inconvéniens, & pour empêcher qu'à l'avenir quelque principal Officier ou Magiſtrat que ce ſoit, n'ait la hardieſſe de tenter malicieuſement & traîtreuſement, de mettre la*

Nation Angloiſe dans l'eſclavage, il eſt ordonné par l'autorité du Parlement, que Thomas Lord Fairfax, Olivier Cromwel, Henri Ireton, le Chevalier Hardreſswaller, Philippe Skippon, *&c.* (*) *ſeront Commiſſaires & Juges dudit Charles Stuart, &c.*

CHARLES I.

La Chambre Haute ne voulut jamais approuver cette horrible Ordonnance, mais les Communes decidérent auſſi-tôt que le conſentement des Seigneurs n'étoit pas néceſſaire. Après cette injuſte déciſion, *la Haute Cour de Juſtice* commença ſes procédures contre le Roi d'Angleterre.

Il n'y a eu que trop ſouvent des Souverains aſſaſſinés par leurs Sujets; les meilleurs Princes n'ont pas été eux-mêmes exemts d'un ſi triſte ſort. La France ſe reſſouviendra toujours avec douleur d'avoir vû plonger un poignard dans le ſein du plus grand de ſes Rois. Il eſt peu de Nations qui ne fourniſſent des exemples de ces morts tragiques; mais il étoit réſervé à l'Angleterre de traiter un de ſes Rois comme un Criminel ordinaire, & de le faire périr par la main d'un infâme

(*) Il y en avoit cent quarante-cinq autres.

CHARLES I. bourreau. On ne doit point cependant accuſer la Nation entiére d'avoir trempé ſes mains dans le Sang de ſon Roi. Quelques furieux qui s'étoient emparés du Gouvernement, commirent ſeuls un ſi horrible attentat, & l'Angleterre regarde avec horreur tous ceux qui eurent part à cette ſanglante Tragédie. Les Lecteurs ne ſeront peut-être pas fâchés que je m'étende un peu ſur un ſi triſte événement.

Le principal chef d'accuſation contre Charles I. étoit que ce Prince avoit fait la guerre à ſon Parlement : mais étoit-ce pour aſſervir la Nation, comme on le prétendoit, & comme il n'étoit pas facile de le prouver, que le Roi prit les armes contre ſon peuple? Quand Charles eut recours à ce moyen violent, ce ne fut qu'après avoir accordé aux Communes tout ce qu'elles exigeoient de lui. On dira peut-être que ce Prince n'agiſſoit pas de bonne foi, & qu'il auroit travaillé à établir le pouvoir arbitraire dès qu'il s'en ſeroit préſenté une occaſion favorable : mais a-t'on jamais jugé quelqu'un ſur des intentions qu'on peut lui ſuppoſer? D'ailleurs quand on auroit prouvé que Charles avoit deſſein de gouverner deſpotiquement,

deſpotiquement, les Sujets étoient-ils pour cela en droit d'attenter à la vie de leur Roi ? N'avoient-ils pas d'autres moyens pour s'oppoſer à ſes ambitieux projets ? On ne peut donc regarder que comme une injuſtice des plus énormes le jugement qui fut porté contre le Roi d'Angleterre.

Le jour deſtiné pour l'ouverture de la Haute Cour de Juſtice étant arrivé, tous les Membres de cet odieux Tribunal s'aſſemblerent dans la grande Salle de Weſtminſter. Le Préſident parut des premiers, & il fut ſuivi des autres Commiſſaires, qui prirent auſſi-tôt leurs places. On envoya enſuite chercher le Roi, qui fut conduit dans la Salle par le Colonel *Thomlinſon* & quelques autres Officiers.

Comme la curioſité avoit attiré beaucoup de monde dans ce lieu, Charles regarda avec beaucoup de ſens froid cette Aſſemblée nombreuſe, auſſi-bien que ſes Juges, qui étoient aſſis ſur des bancs couverts d'écarlate. Après qu'on eût commandé au Peuple de faire ſilence, le Préſident s'adreſſa au Roi, & lui dit : Charles Stuart Roi d'Angleterre, les Communes voyant les malheurs qui nous ſont arrivés, & dont vous êtes

CHARLES I. regardé comme le principal auteur, elles ont réſolu de vous pourſuivre en Juſtice. Pour cela, elles ont établi cette Cour devant laquelle vous paroiſſez aujourd'hui, & qui eſt chargée du ſoin de faire votre procès. *Cooke* qui faiſoit les fonctions de Procureur Général, dit, en adreſſant la parole au Préſident : Monſeigneur, je préſente à cette Cour, par l'ordre & au nom des Communes, une accuſation de Haute Trahiſon & d'autres crimes, contre Charles Stuart Roi d'Angleterre ici préſent. Cooke donna enſuite cette accuſation par écrit, & le Préſident commanda au Greffier d'en faire la lecture. Pendant qu'on liſoit, Charles ne laiſſa appercevoir aucune altération ſur ſon viſage, excepté quand il s'entendit traiter *de Tyran*, *de Traître*, & *de Meurtrier*. Il témoigna alors ſon indignation par un ris mocqueur. SIRE, lui dit le Préſident, vous venez d'entendre les crimes dont on vous accuſe ; qu'avez-vous à alléguer pour votre juſtification ? Je voudrois bien ſçavoir, répondit Charles, par quelle autorité je me trouve ici ? Sçachez que je ſuis Roi, & qu'il n'eſt point de Puiſſance ſur la terre qui ſoit en droit de me juger. Dans les dif-

férentes Séances qui ſe tinrent avant que de prononcer le plus injuſte des Arrêts, Charles perſiſta toujours à dire, que la Haute Cour de Juſtice n'avoit aucune autorité légitime : tout cela n'empêcha pas qu'il ne fût condamné à mort. On lui lut ſa Sentence, dans laquelle on l'accuſoit d'avoir violé les Loix, d'être cauſe de tout le ſang qui avoit été répandu dans l'Angleterre : en un mot, on le traitoit comme le plus cruel des Tyrans. Quel coup de foudre pour un Roi, de ſe voir réduit à la condition des Criminels ordinaires, & de paſſer tout à coup du Trône à l'échaffaut! Après qu'on lui eût lû ſa Sentence, il demanda pour l'aſſiſter dans les derniers momens de ſa vie, le Docteur Juxon, qui étoit Evêque de Londres avant l'abolition de l'Epiſcopat. Il obtint auſſi la permiſſion de voir le Duc de Glocester ſon fils, & la Princeſſe Eliſabeth ſa fille. Auſſi-tôt qu'on lui eût amené ſes enfans, il les embraſſa avec toute la tendreſſe d'un bon pere; & il dit à la jeune Princeſſe : » J'ai » toujours remarqué en vous, ma chere » fille, des ſentimens dignes du Sang » illuſtre dont vous ſortez; c'eſt pour- » quoi je n'ai point de conſeils à vous

CHARLES I. » donner ſur la maniere dont vous de-
» vez vous conduire. Je n'ai que deux
» choſes à vous recommander : la pre-
» miére, d'aſſurer la Reine votre mere,
» quand vous aurez l'honneur de la voir,
» que je lui ai conſervé juſqu'au der-
» nier ſoupir toute la tendreſſe que je
» lui devois en qualité d'époux ; la ſe-
» conde, de dire au Duc d'Yorck vo-
» tre frere, qu'il regarde déſormais
» le Prince de Galles comme ſon
» Maître, & qu'il lui rende toute l'o-
» béiſſance qu'un Sujet doit à ſon Roi.
» Pour vous, mon cher fils, dit-il au
» Duc de Gloceſter qu'il tenoit ſur ſes
» genoux, prenez bien garde d'accep-
» ter une Couronne qu'on vous offrira
» peut-être pendant l'abſence de vos aî-
» nés. Le Trône ne peut vous apparte-
» nir, tandis que vos freres vivront. Sou-
» venez-vous de ce que je vous recom
» mande avant que de mourir. » Char-
les après avoir parlé de la ſorte à ſes enfans, les embraſſa encore une fois, leur recommandant d'être bien obéiſſans à la Reine ; puis il les renvoya lorſqu'il leur eut donné ſa bénédiction. L'Elec-teur Palatin & le Duc de Richemont vinrent auſſi pour le voir. Il leur fit dire qu'il étoit fort ſenſible à cette marque

de leur affection ; mais il les pria de ne CHARLES I. pas trouver mauvais qu'il ne reçût point leurs visites, afin de profiter du peu de tems qui lui restoit à vivre, pour se préparer à la mort.

Le 30 de Janvier 1649. Charles fut mené à pied sur les dix heures du matin de son Palais de S. James à Wittehall. Devant & derriere lui, marchoit sa Garde ordinaire avec quelques-uns de ses Gentilshommes. Il étoit accompagné du Colonel Thomlinson, & de l'ancien Evêque de Londres. On passa à travers le Parc qu'on avoit fait garder par un Régiment d'Infanterie. Charles monta avec le Docteur dans la Gallerie de Wittehall, & passa dans une Chambre où il avoit coutume de coucher. Vers le midi, il reçut la Communion, & but quelque-tems après un verre de vin, & mangea un morceau de pain. D'une des fenêtres de son Palais, il passa sur l'échaffaut, qui étoit tendu de noir. Autour de la place où se faisoit l'exécution, on avoit mis des barrieres. L'espace qu'elles renfermoient étoit plein d'Infanterie, & la Cavalerie avoit été placée en dehors pour contenir la populace. Quand le Roi fut arrivé sur l'échaffaut, il regarda fixement le billot

CHARLES I. qui étoit au milieu, & demanda s'il n'étoit pas ordinairement plus élevé : Enſuite ce malheureux Prince dit au Colonel Thomlinſon : » Je ne puis me » faire entendre de cette nombreuſe » multitude : ainſi je m'adreſſe à vous, » pour vous déclarer mes véritables ſen- » timens. Je vais mourir : en de pareil- » les circonſtances, on doit ajoûter foi à » mes diſcours. Ce n'eſt point moi qui ai » commencé la guerre, comme on m'en » accuſe ; & je n'eus jamais deſſein de » violer les Priviléges du Parlement. Je » n'ai pris les armes que quand j'ai vû » qu'on vouloit me dépouiller de mes » plus eſſentielles Prérogatives. On a » commencé par vouloir m'ôter la Mili- » ce, & on a tellement enſuite empiè- » té ſur mes autres droits, qu'il ne me » ſeroit plus reſté qu'un vain titre de » Roi. Voilà ce qui a donné lieu aux » troubles qui ont affligé l'Angleterre. » Je n'en veux point accuſer le Parle- » ment, & j'aime mieux croire que ce » ſont des gens mal intentionnés qui » ont occaſionnés tous ces malheurs. La » main du Seigneur s'appéſantit ſur » moi. (*) Un injuſte Arrêt contre lequel

(*) Il veut parler de la mort du Comte de Strafford qu'il laiſſa condamner par le Parlement.

» je n'ai pas eu la force de m'élever, eſt » l'unique cauſe à laquelle j'attribue la » mort qu'on va me faire ſouffrir. Je » me ſoumets ſans murmure aux or- » dres du Ciel, & je pardonne de tout » mon cœur à ceux dont j'éprouve au- » jourd'hui l'injuſtice. Je ſouhaite ſeu- » lement qu'ils ſe repentent de l'horri- » ble action qu'ils viennent de commet- » tre, & qu'ils rentrent dans le vrai » chemin dont ils ſe ſont écartés. Tout » ce qu'ils ont fait juſqu'à préſent eſt » injuſte; je déſire ardemment qu'ils ſe » conduiſent d'une maniere plus équita- » ble à l'égard de mes Succeſſeurs. « Pendant que Charles parloit, il apperçut quelqu'un qui touchoit la hache: *ne la gâtez pas, dit le Roi, cela me feroit tort.* Il continua enſuite ſon Diſcours de cette ſorte: » Pour ce qui eſt » du peuple, je m'intéreſſe ſincérement » à la conſervation de ſa Liberté & » de ſes priviléges; mais cette Liberté » ne conſiſte pas à ſe mêler du Gouver- » nement. Il y a de la différence entre » le Souverain & ſes Sujets: ceux-ci » doivent ſe contenter des Priviléges » qui leur ſont accordés par les Loix: » je ne me trouve ici que pour n'avoir » pas voulu donner mon conſente-

CHARLES I.

CHARLES I. » ment à des choſes qui auroient été » préjudiciables à la Nation ; ainſi je » me regarde comme le Martyr de mon » peuple. Après qu'il eût fini de parler, le Docteur Juxon lui dit : SIRE, il ſeroit à propos de faire connoître vos ſentimens, par rapport à la Religion. Auſſi-tôt le Roi déclara qu'il mouroit Chrétien, ſelon la Profeſſion de l'Egliſe Anglicane ; enſuite ſe tournant vers le Colonel *Hacker* : Ayez ſoin, lui dit-il, qu'on ne me faſſe pas languir en m'exécutant. Il dit auſſi au bourreau : je ne ferai qu'une courte priére ; & quand j'étendrai la main, alors..... Il mit après cela ſes cheveux ſous ſon bonnet de nuit, avec l'aide de l'Exécuteur & de l'Evêque. Celui-ci lui dit : SIRE, vous allez paſſer de la terre au ciel. Ce trajet eſt difficile, mais il eſt court. Dans un inſtant vos malheurs vont finir, & une félicité éternelle ſera le prix de vos ſouffrances. Je le ſçai, répondit le Roi, & voilà ce qui fait ma conſolation. Après cela, il ôta ſon manteau, ſon habit, le Cordon de l'Ordre de la Jarretiere, & reſta en camiſolle ; mais comme il faiſoit grand froid, il reprit ſon manteau, & le mit dans la ſituation convenable pour re-

cevoir la mort. Il donna le funeſte ſi- CHARLES I.
gnal, & auſſi-tôt ſa tête fut tranchée d'un ſeul coup. L'Exécuteur la releva pour la montrer aux Aſſiſtans, & il la remit auprès du corps, qu'on mit dans un cercueil de plomb couvert de velours noir. On le tranſporta d'abord à Wittehall, & enſuite dans ſon Palais de S. James. Deux iours après, il fut enterré à Windſor ſans aucune cérémonie. Telle fut la fin tragique de Charles I. qui vêcut quarante-neuf ans, 1648.
& en paſſa vingt-cinq ſur un Trône où il n'éprouva que des diſgraces, qui ſe terminerent enfin par la plus horrible des cataſtrophes. Si on vouloit s'en rapporter à ceux qui firent périr ce Prince d'une maniere ſi indigne, on le regarderoit comme un Tyran digne du ſupplice qu'on lui fit ſouffrir. Il eſt vrai que Charles dans les commencemens de ſon regne ne fit pas aſſez d'attention qu'il étoit Roi d'Angleterre, & qu'il commandoit à un peuple fort jaloux de ſa Liberté. Ce Prince auroit voulu gouverner ſelon les maximes de la plûpart des Potentats de l'Europe, qui n'ont qu'à parler pour ſe faire obéir. Cette ſoumiſſion aveugle eſt incompatible avec le Gouvernement Anglois,

CHARLES I. où le peuple partage en quelque ſorte l'autorité avec ſon Roi. En tout autre pays, Charles auroit paſſé pour un très-bon Prince, car il avoit d'excellentes qualités. Sobre, chaſte, juſte, humain, plein de probité & de Religion, ennemi de toutes ſortes de débauches, bon Pere, tendre Epoux, Maître indulgent; telles furent les vertus d'un Prince que ſes Sujets firent périr par la main d'un bourreau. Ce Monarque qui auroit pû ſe faire adorer de ſes Sujets, en fut regardé comme le Tyran. Il ne put jamais comprendre que la véritable grandeur d'un Roi, & ſur-tout d'un Roi d'Angleterre, conſiſte à gouverner ſelon les Loix. Il lui en coûta la vie pour avoir voulu pouſſer trop loin l'autorité Royale. Cet exemple qui auroit dû intimider tous ſes Succeſſeurs, ne fut pas capable de corriger ſes deux fils, & ſur-tout Jacques II. dont il n'eſt pas encore tems de rapporter les malheurs.

Caractére de Charles I.

LA REPUBLIQUE. Depuis 1649. juſqu'à 1654.

Après la mort tragique de Charles II. toute l'autorité ſe trouva dans la Chambre des Communes, qui étoit compoſée de différens Sectaires, mais ſur-tout d'Indépendans. Ceux-ci conſéquemment à leurs principes de Liberté, ne trouvoient point de Gouvernement plus par-

fait que le Républicain ; c'eſt pourquoi ils défendirent de proclamer *Charles Stuart*, fils aîné du dernier Roi ; & la Chambre Baſſe où ils étoient les Maîtres, paſſa un Acte pour abolir la Royauté. On déclara que les Communes qui repréſentoient la Nation, gouverneroient déſormais l'Angleterre ſans Roi, ſans Chambre des Pairs, & ſous la forme d'une République. LA REPUBLIQUE.

Le Parlement qui ne conſiſtoit plus, comme je viens de le dire, que dans la ſeule Chambre des Communes, érigea une Haute Cour de Juſtice pour juger quelques Seigneurs, qui n'avoient d'autre crime que d'avoir été fidéles à leur Roi. Ces prétendus coupables étoient le Duc d'Hamilton, le Comte de Holland, le Baron Capel, le Comte de Norwick, & le Chevalier Owen. Les deux derniers obtinrent leurs graces, & les trois autres furent condamnés à mort, & exécutés.

Le Prince de Galles ayant reçu à la Haye la nouvelle de la mort de ſon pere, prit auſſi-tôt le titre de Roi. Ce jeune Monarque ſe trouvoit dans une ſituation bien triſte ; il ne ſubſiſtoit que des bienfaits du Prince d'Orange ſon beau-frere, & ne ſçavoit en quel azile

LA REPUBLIQUE.

ſe retirer ; car il ſe doutoit bien que les Etats Généraux qui ne vouloient point ſe brouiller avec l'Angleterre, ne manqueroient pas de venir bien-tôt le prier de ſortir des Terres de la République. Il ſongeoit à s'épargner un ſemblable déſagrément, mais il ne voyoit pas encore où il pourroit ſe tranſporter. La froideur qu'on lui avoit témoignée en France ne lui donnoit pas envie de retourner en ce Royaume, malgré les ſollicitations de la Reine ſa mere. Tandis qu'il ne ſçavoit à quoi ſe réſoudre, les Irlandois lui firent dire, que ſi on vouloit leur envoyer le Marquis d'Ormond avec des armes & des munitions, ils ſecoueroient le joug du Nonce du Pape, & fourniroient au Marquis une armée capable de ſoumettre au Roi toute l'Irlande. D'Ormond ne demandoit pas mieux que de ſe venger du Nonce qui l'avoit contraint de ſortir du Royaume ; mais pour cela il falloit des ſecours, qui furent promis par le Cardinal Mazarin. Comme on ne ſe preſſa pas de les accorder, le Marquis ennuyé d'attendre, ſe rendit en Irlande, où le jeune Roi étoit prêt de le ſuivre ; mais Charles II. ſe vit contraint de prendre un autre parti. Les Ecoſſois qui avoient

désaprouvé hautement la conduite du Parlement d'Angleterre, & qui ne vouloient point de Gouvernement Républicain, résolurent de se donner promptement un Roi, & n'en chercherent point d'autre que celui à qui la Couronne appartenoit par le droit de la naissance. Comme ils craignoient que Charles, à l'exemple de ses deux derniers Prédécesseurs, ne fût un peu entêté du Pouvoir arbitraire, on jugea à propos de profiter des circonstances, pour réduire ce jeune Prince, que ses malheurs devoient naturellement avoir rendu plus traitable. Charles fut donc proclamé Roi, avec certaines restrictions qui lui déplurent beaucoup; car lorsqu'on lui vint annoncer cette nouvelle en Hollande, il donna ordre au Marquis de Montrose d'aller lever des Troupes en Allemagne pour faire la guerre aux Ecossois. Tandis que ceux-ci travailloient à rédiger les conditions qu'on devoit proposer au Roi, les Partisans de ce jeune Prince voulurent exciter en sa faveur quelques soulévemens dans le Royaume, mais leur projet ne réussit pas. Charles persistoit toujours dans le dessein de partir pour l'Irlande, où le Marquis d'Ormond avoit fait de très-

LA REPUBLIQUE.

LA REPUBLIQUE.

grands progrès. La crainte de perdre entiérement ce Royaume, détermina le Parlement d'Angleterre à y envoyer une bonne armée, dont Olivier Cromwel vint à bout de ſe faire donner le Commandement. Cet habile Général fit bien-tôt perdre à Charles les reſſources qui lui reſtoient du côté de l'Irlande, de ſorte que le malheureux Monarque ſe retira avec ſa petite Cour dans l'Iſle de Jerſey, & enſuite à Breda, où les Ecoſſois lui envoyerent des Députés, pour lui offrir la Couronne aux conditions ſuivantes: » Que le Roi approu-» veroit le Convenant national, & le » Convenant ſolemnel des deux Royau-» mes, l'établiſſement du Gouverne-» ment Preſbytérien, le Directoire, la » Confeſſion de Foi, le Catéchiſme; » comme l'Egliſe & le Parlement d'E-» coſſe les avoient approuvés; qu'il » conſentiroit que toutes les affaires » civiles fuſſent réglées par le préſent » Parlement, & par ceux qui ſe tien-» droient dans la ſuite; que les affaires » Eccléſiaſtiques ſeroient terminées par » les Aſſemblées générales pour le pré-» ſent & pour l'avenir. « La néceſſité ſeule pouvoit déterminer Charles à accepter des conditions qui lui paroiſ-

ſoient fort dures. Il tira le Traité en longueur autant qu'il lui fût poſſible, afin de donner le tems à Montroſe d'aſſembler des Troupes étrangéres. Ce brave Capitaine, après avoir parcouru différens Etats de l'Allemagne, ne put jamais ramaſſer que cinq cens hommes, avec leſquels il ſe rendit en Ecoſſe. Il commença par s'emparer d'un Château dont la ſituation étoit fort avantageuſe, & écrivit en même-tems à tous ſes amis de le venir joindre. Les Ecoſſois furent indignés que le Roi, avec lequel ils venoient d'entrer en négociation, eût donné ordre à Montroſe de venir les attaquer. Comme ils connoiſſoient la valeur & l'habileté du Général auquel ils avoient affaire, ils ne lui donnerent pas le tems d'augmenter le nombre de ſes Troupes, & envoyerent contre lui une armée qui le mit dans une entiere déroute. Un Gentilhomme nommé *Aſton*, chez qui il ſe retira, eut la lâcheté de le livrer aux ennemis. On fit bien-tôt le procès à cet illuſtre Criminel, qu'on condamna à être promené ſur une charette par toutes les rues d'Edimbourg, lié & garotté, avec un écriteau contenant toutes les batailles qu'il avoit livrées en Ecoſſe, à être enſuite

LA REPUBLIQUE.

LA REPUBLIQUE.

attaché à une potence de dix-huit pieds de hauteur pour y reſter pendant trois heures, après quoi ſon corps devoit être mis en quatre quartiers, qui ſeroient expoſés ſur les portes des Villes de Sterling, de Glaſcow, de Perth & d'Aberdin, & ſa tête placée ſur le haut du Palais d'Edimbourg. Une ſi terrible Sentence n'ébranla point la fermeté de Montroſe; il ſe contenta de dire: » Je » voudrois qu'on pût partager mon corps » en autant de parties qu'il y a de Villes » dans le Monde, afin d'apprendre à » tout l'Univers que l'attachement que » j'ai toujours eu pour mes Souverains, » a été l'unique cauſe de ma mort. Lorſ- » que le bourreau lui mit la corde au » col: le feu Roi, s'écria-t'il, me gra- » tifia de l'Ordre de la Jarretiere; ce » Collier que l'on me donne aujour- » d'hui, me fait beaucoup plus d'hon- » neur, puiſqu'il eſt la récompenſe de » ma fidélité. Se tournant enſuite vers » l'Exécuteur: je te pardonne, lui dit- » il, auſſi-bien qu'aux ennemis qui m'ont » livré entre tes mains; fais ton devoir.« Tels furent les généreux ſentimens que fit paroître à la fin de ſes jours un homme qui avoit expoſé mille fois ſa vie pour le ſervice de ſes Maîtres. Montroſe s'étoit

s'étoit acquis beaucoup de gloire au milieu des combats ; sa mort ajoûta un nouveau lustre à toutes ses belles actions : un supplice infâme ne déshonore que ceux qui l'ont mérité, & couvre d'un opprobre éternel les Juges qui ont prononcé un injuste Arrêt. LA REPUBLIQUE.

Charles II. privé du secours sur lequel il avoit toujours compté, se vit contraint d'accepter les conditions qu'on lui proposoit. Il partit pour l'Ecosse ; & avant que de mettre pied à terre, on lui fit signer le *Convenant*. Ce ne fut pas la seule mortification qu'il eut à essuyer : on lui ôta tous ses domestiques Anglois, excepté le Duc de Buckingham ; de sorte que ce pauvre Prince se voyoit environné d'Ecossois, dont la vûe lui déplaisoit beaucoup. Pour mettre le comble à son ennui, des Ministres Presbytériens qui se croyoient obligés en conscience de l'instruire, venoient lui expliquer les principaux points de leur Doctrine. Ce Prince qui n'étoit rien moins que dévot, se voyoit contraint d'écouter leurs discours, & d'assister à leurs Sermons & à leurs Priéres. Charles haïssoit naturellement les Presbytériens, mais ils réussirent encore à se faire détester davantage par les soins qu'ils se don-

LA REPUBLIQUE.

noient pour faire goûter leurs opinions. Les Ecoſſois eurent lieu de s'appercevoir qu'il n'étoit pas aiſé de convertir le Roi. Quoiqu'ils en fuſſent très-mécontens, ils réſolurent de le ſoutenir.

Le Parlement d'Angleterre appréhendant que Charles II. ne fût bien-tôt en état d'entrer dans le Royaume à main armée, rappella Cromwel qui étoit pour-lors en Irlande, où il ſe ſignaloit par ſa valeur. Ce fut ſur lui qu'on jetta les yeux pour l'oppoſer au Roi, dont le Parti pouvoit devenir de jour en jour plus formidable. On commença par déclarer la guerre à l'Ecoſſe; & pour juſtifier une pareille démarche, on ſuppoſa dans le Manifeſte qui fut publié à cette occaſion, que les Ecoſſois avoient formé le deſſein de rétablir Charles Stuart ſur le Trône d'Angleterre. Cromwel ſe mit auſſi-tôt en marche, & entra dans le Pays ennemi avec une armée d'environ dix-neuf mille hommes. Les Ecoſſois qui étoient dans une perpétuelle défiance à l'égard du Roi, donnerent le Commandement de leurs Troupes à *Leſley*, qui vint camper entre *Edimbourg* & *Lieth*. Le Général Ecoſſois ſe retrancha ſi bien, qu'il eût été imprudent de venir l'attaquer. Cromwel voyant

qu'il n'y avoit pas moyen de faire ſortir l'ennemi de ſon Camp, prit le parti de ſe retirer à *Dumbar*. Les Ecoſſois le ſuivirent, dans le deſſein d'attaquer l'arriere-garde commandée par *Lambert*. Celui-ci fut attaqué, bleſſé de trois coups de lance, & fait priſonnier. Cromwel ne laiſſa pas long-tems les Ecoſſois s'applaudir de cet avantage; il attaqua les ennemis, & les força de ſe retirer dans leurs retranchemens. Le lendemain le combat recommença, & les Ecoſſois furent encore repouſſés. Quelques jours après il y eut une bataille en forme entre les deux armées. La victoire ſe déclara pour les Anglois qui tuerent beaucoup de monde, & firent un nombre conſidérable de priſonniers. Auſſi-tôt Cromwel marcha à Edimbourg, qui dès la premiere ſommation ouvrit ſes portes. Pluſieurs autres Places ſe ſoumirent au Vainqueur; mais le Château d'Edimbourg ne voulut pas ſe rendre; il fallut en faire le ſiége, & le Gouverneur ne capitula qu'après une vigoureuſe réſiſtance.

LA REPUBLIQUE.

1650.

Les Ecoſſois ne perdirent point courage, & ils réſolurent de mettre ſur pied de nouvelles Troupes. Dans la premiere armée qui venoit d'être défaite, on avoit eu ſoin de n'admettre que des

LA REPUBLIQUE.

Presbytériens zélés ; on ne fut pas alors si difficile, & on reçut des gens de toutes sortes de Partis. Par ce moyen, Charles se trouva bien-tôt à la tête de dix-huit mille hommes. Il se retrancha de maniere que Cromwel n'osa l'attaquer. Celui-ci resta six semaines dans son Camp sans pouvoir rien entreprendre. Les vivres ne tarderent pas à lui manquer, de sorte qu'il prit le parti d'entrer dans le Comté de *Fyffe*, d'où le Roi tiroit toutes ses provisions. Cette démarche fut cause que Charles se détermina à entrer en Angleterre : il marcha donc en toute diligence vers Carlisle. Aussitôt que Cromwel eût appris cette nouvelle, il sentit la faute qu'il avoit faite en s'éloignant de l'armée Royale, mais il ne tarda pas à la réparer. Après avoir laissé en Ecosse le Général *Monck* avec cinq mille hommes, il envoya des détachemens de Cavalerie pour retarder l'armée du Roi, & se mit ensuite à le poursuivre. Il ne put pas empêcher Charles d'entrer en Angleterre. Ce Prince qui s'attendoit que quantité d'Anglois viendroient se joindre à lui, eut le chagrin de se voir abandonné par une partie de ses Troupes. Après une marche des plus pénibles, il arriva à Worcester, où il fut

reçû avec les plus vives démonſtrations de joye, & ſolemnellement proclamé Roi d'Angleterre. Charles fit la revûe de ſon armée, qui conſiſtoit alors en dix mille hommes d'Infanterie, preſque tous Montagnards Ecoſſois, & en aſſez mauvais équipage. Il avoit un peu plus de trois mille hommes de Cavalerie. Pour l'armée de Cromwel qui étoit bien plus (*)nombreuſe, elle ne tarda pas à attaquer celle du Roi. Charles fut entiérement vaincu, & ce malheureux Prince ſe ſauva avec quelques-uns de ſes ſerviteurs dans la maiſon d'un Payſan appellé *George Pendrille*, qui étoit un zélé Royaliſte. Comme quelques détachemens de l'armée de Cromwel pouvoient venir en ce lieu, & reconnoître le Roi, on le déguiſa en Payſan, & on lui mit une ſerpe à la main pour lui faire couper du bois. Auſſi-tôt qu'on l'eût transformé en bucheron, on vit paroître deux cens Cavaliers Parlementaires qui firent ouvrir toutes les maiſons du Village; mais l'Officier qui commandoit cette petite Troupe, ne fit pas de longues recherches, car on vint lui dire que quelques Royaliſtes ſe retiroient vers le Nord

LA REPUBLIQUE.

(*) Elle étoit de près de cinquante mille hommes.

LA REPUBLIQUE.

d'Ecoſſe ; c'étoient juſtement ceux qui avoient accompagné le Roi, & qui venoient de prendre congé de lui. On ſe mit à les pourſuivre. Quand ils apperçurent l'ennemi, ils voulurent combattre, mais la partie n'étoit pas égale ; auſſi ils furent bien-tôt contraints de ſe rendre priſonniers. Il y avoit parmi eux le Comte de Darby, le Duc de Buckingham, le Mylord Talbot & le Comte de Lauderdale. Le premier de ces Seigneurs eut quelque-tems après la tête tranchée.

Charles paſſoit tous les jours à couper du bois, & revenoit le ſoir à la maiſon du fidéle Payſan. Cet infortuné Monarque s'imaginant qu'il ſeroit beaucoup plus en ſûreté dans le Pays de Galles, réſolut d'aller d'abord chez un Gentilhomme, dont il connoiſſoit la probité. Georges *Pendrille* s'offrit à être le conducteur. Le Roi étoit ſi fatigué quand il arriva, qu'il alla incontinent ſe coucher ſur un peu de foin. Il y avoit une riviere qu'il falloit traverſer pour ſe rendre dans le Pays de Galles ; un Colonel nommé Carelos vint dire à Charles qu'il ne devoit pas ſonger à tenter ce paſſage, parce que les bords de la riviere étoient couverts de Briga-

des de Cavalerie. Le Roi reprit la route de la maiſon de *Pendrille*, accompagné de ce Payſan & du Colonel ; mais comme il y auroit eu du riſque à demeurer dans la chaumiere du bon homme Georges, celui-ci conduiſit le Roi dans la forêt où on lui avoit fait d'abord couper du bois. Au milieu de cette forêt, on trouva un chêne dont les branches étoient ſi bien entrelacées, qu'on pouvoit s'y repoſer commodément, ſans crainte d'être apperçu. Ce fut ſur cet arbre que le Roi & le Colonel dormirent tranquillement pendant quatre heures. Lorſqu'ils ſe réveillerent, Charles mangea avec beaucoup d'appétit du pain & du fromage, & but une bouteille d'eau. Ce fut Carelos qui le régala de la ſorte. Mylord Wilmot envoya dire au Roi par un des *Pendrilles* (car ils étoient pluſieurs freres tous fort honnêtes gens) qu'il trouveroit un azile ſûr chez le Sieur *Whihgrave*. Il fut réſolu que Sa Majeſté partiroit la nuit ſuivante, & que le Colonel ſe retireroit chez quelques-uns de ſes amis. Auſſi-tôt que le jour commença à diſparoître, les quatre Pendrilles mirent le Roi au milieu d'eux, & le firent monter ſur le cheval d'un meunier. Comme

LA REPUBLIQUE.

LA REPUBLIQUE.

les chemins étoient fort mauvais, le cheval qui ne valloit rien, bronchoit ſans ceſſe. Charles avertit le meunier qui tenoit la bride de prendre garde à lui: *SIRE*, lui répondit le conducteur, *il n'eſt pas étonnant que mon cheval bronche, puiſqu'il porte trois Royaumes.* On arriva vers le milieu de la nuit; Charles remercia les *Pendrilles*, & leur promit de ne jamais oublier les ſervices qu'ils venoient de lui rendre. Après leur avoir dit adieu, il entra dans la maiſon de Whihgrave, où il trouva Mylord Wilmot, qui témoigna beaucoup de joye de revoir ſon Roi. Celui-ci quitta ſes habits de Payſan, & on lui en donna d'autres conformes au nouveau rôle qu'il alloit jouer. Il devoit paſſer pour le valet de chambre d'une Demoiſelle qui alloit à Briſtol. Celle auprès de qui il devoit faire les fonctions de domeſtique, lui noircit tellement le viſage, qu'il étoit difficile de le reconnoître. Après l'avoir ainſi défiguré, elle monta en croupe derriere lui, & prit la route de Briſtol. Charles reſſentit un terrible mouvement de crainte en paſſant par un Bourg, où il trouva de la Cavalerie qui le cherchoit, ſelon toutes les apparences; mais il en fut quitte pour la peur,

peur, car on le laiſſa continuer ſon che- LA REPU-
min, & il arriva heureuſement à Briſ- BLIQUE.
tol. Il alla trouver le Mylord Wilmot qui s'étoit rendu le premier dans ce lieu, & qui avoit trouvé un Capitaine de Vaiſſeau, qui s'engagea à conduire le Roi en France, avec une douzaine de ſes Domeſtiques. Avant le départ, on ſe mit à table; tous ceux qui étoient du repas, excepté le Mylord, ne ſçavoient pas qu'ils avoient l'honneur de manger avec le Roi. Vers le commencement du ſouper, le Capitaine du Vaiſſeau arriva pour dire qu'il falloit partir; on ne l'avoit point averti que celui qu'il devoit conduire en France étoit le Roi d'Angleterre. On pria ce Capitaine de ſe rafraîchir; il accepta la propoſition. Ayant jetté les yeux ſur tous les conviés, il fixa particuliérement ſes regards ſur Charles, & dit tout bas à l'oreille du Comte de Wilmot: » Vous n'avez pas » jugé à propos de me confier vos ſé- » crets; mais n'importe, vous vous êtes » adreſſé à un homme qui ſçait ce qu'il » doit à ſon Souverain, & qui expoſe- » roit volontiers ſa vie pour ſon ſervice.« Après cela, voyant que le vent étoit favorable: Partons, dit-il, il eſt tems. Auſſi-tôt on ſe leva de table; le Roi

LA REPUBLIQUE.

après avoir fait ſécrétement au Mylord les plus tendres adieux, prit le chemin de la mer, s'embarqua, & arriva heureuſement ſur les côtes de Normandie.

Pendant que Charles ſe déroboit de la ſorte à la rage de ſes ennemis, Cromwel tout fier de la victoire qu'il venoit de remporter, ſe rendit à Londres, où on lui rendit les mêmes honneurs qu'à un Souverain. Toutes les entrepriſes des Parlementaires étoient ſuivies des plus heureux ſuccès. Le Colonel Monck venoit de ſe rendre maître en Ecoſſe du Château de Sterling & de Dundée. Cette derniere Place fut emportée d'aſſaut, & une partie de la garniſon paſſée au fil de l'épée. Les Villes de S. André, de Montroſe & d'Aberdin ſe rendirent par capitulation. Les Anglois réuſſirent pareillement en Irlande, où ils ſe rendirent maîtres de la Ville de Limerick, qui étoit une Place très-importante. Ils attaquerent enſuite l'Iſle de Jerſey où commandoit le Chevalier Carteret, qui ſe comporta en homme de courage, & qui ne ſe rendit que parce qu'il y fut en quelque ſorte contraint par les Habitans. Le Colonel *Roger* ne ſe fit pas moins d'honneur dans l'Iſle de Guerneſey, qui après une vigoureuſe réſiſtance,

passa enfin au pouvoir des Parlementaires. Cromwel se trouvoit, pour ainsi dire, au comble de la prospérité ; mais la joye que lui causoient toutes les victoires, que lui-même, ou les Capitaines de son Parti remportoient tous les jours, fut tout à coup troublée par la mort de son gendre *Ireton*, pour lequel il avoit beaucoup de tendresse, & qui étoit très-capable de le seconder dans tous ses projets. Cet Officier eut en partage l'esprit, la valeur & la conduite. Heureux, s'il eût employé de si beaux talens pour une meilleure cause ! Il mourut en Irlande d'une fiévre contagieuse, & les Troupes choisirent pour remplir sa place le Major Général *Ludlow*, en attendant les ordres de Cromwel, qui étoit alors le Dispensateur des graces & des emplois. Ce nouveau Général montra qu'il étoit digne du Commandement qu'on venoit de lui confier, par la prise des Châteaux de Clare & de Carick Colta. LA REPUBLIQUE. 1651.

Au commencement de l'année 1652. Lambert se rendit maître du Château de *Dunbarton* en Ecosse. Les Anglois envoyerent dans ce Royaume des Commissaires qui établirent des Magistrats, à qui on donna ordre de remplir leurs

LA REPUBLIQUE.

fonctions avec beaucoup d'équité. Les Ecoſſois charmés de cet établiſſement, déclarerent qu'ils étoient prêts de s'unir avec l'Angleterre pour faire une ſeule République des deux Royaumes. Cette Déclaration fut envoyée à Londres par les Commiſſaires. Le Parlement qui ne voulut pas laiſſer échapper une occaſion qu'il avoit toujours ſi ardemment déſirée, ordonna que l'Ecoſſe ſeroit incorporée à la République; & on donna place à quarante Députés Ecoſſois dans le Parlement d'Angleterre. Le Marquis d'Argyle qui avoit été juſqu'alors attaché au Parti du Roi, & qui s'étoit retiré parmi les Montagnards, voyant la réſolution que venoient de prendre ſes Compatriotes, ne jugea pas à propos de s'oppoſer au torrent; il envoya propoſer un accommodement aux Commiſſaires Anglois, qui lui donnerent toute ſorte de ſatisfaction. Pluſieurs Seigneurs ſuivirent ſon exemple, de ſorte qu'il reſta très-peu de Royaliſtes en Ecoſſe. Avant la réunion des deux Royaumes, le Parlement d'Angleterre avoit ſoumis l'Iſle des Barbades, qui juſqu'alors étoit demeurée fidéle au Roi. C'eſt ainſi que ce malheureux Prince eſſuyoit tous les jours de nouvelles pertes.

Les Anglois craignant que Charles II. ne trouvât des ſecours en Hollande, réſolurent de s'unir étroitement avec cette République. Dans ce deſſein, ils firent partir pour la Haye des Envoyés, qui propoſerent l'union des deux Puiſſances maritimes. Les Etats Généraux ne voulurent point ſe prêter à un arrangement dont les Anglois auroient tiré tout l'avantage : il n'en fallut pas davantage pour allumer la guerre entre les deux Nations. Cromwel ſe détermina d'autant plus volontiers, qu'il avoit envie d'humilier la Hollande, qui étoit la ſeule Puiſſance qui parût redoutable. Pour empêcher les murmures de la Nation Angloiſe, on tâcha de faire enſorte que les Etats Généraux fuſſent les aggreſſeurs, & on commença par défendre indirectement tout commerce avec les Hollandois. Ceux-ci équiperent une Flotte de cent cinquante vaiſſeaux, dont ils donnerent le Commandement à *Martin Tromp*, un des plus habiles Officiers de ſon tems. Cet Amiral ſe rendit dans la Manche, ſous prétexte d'eſcorter des navires Marchands. Blake qui commandoit la Flotte Parlementaire, fit ſignal aux Hollandois de baiſſer pavillon. Pour toute réponſe *Tromp* ſe mit en bataille. LA REPUBLIQUE.

LA REPUBLIQUE.

On tira ſur lui un coup de canon à balle, & auſſi-tôt il lâcha ſa bordée. Alors le combat commença, & la nuit ſeule ſépara les deux Flottes, ſans qu'on pût ſçavoir au juſte de quel côté étoit l'avantage. Les deux Partis s'attribuerent également la victoire ; mais le Peuple de Londres ne fut pas content du prétendu ſuccès de leur Amiral. Cette bataille ſe donna le 17 de May 1651.

Les Hollandois voulurent faire regarder ce combat comme un effet du hazard ; l'Ambaſſadeur qu'ils envoyerent à Londres, pour tâcher de procurer un accommodement entre les deux Nations, ne put réuſſir, & la guerre fut déclarée en toutes les formes. La Flotte Hollandoiſe étoit partagée en trois Eſcadres, dont les Commandans étoient *Tromp*, *Ruiter* & *Van-Galen* Le ſecond qui eſcortoit pluſieurs vaiſſeaux Marchands, rencontra le Chevalier *Aiskevv* qui vouloit s'oppoſer à ſon paſſage ; il le battit, & conduiſit heureuſement la Flotte en Hollande. Van-Galen eut auſſi de l'avantage ſur les Anglois dans la Méditerranée, mais il fut tué en combattant. Les Anglois ſe dédommagerent de toutes ces pertes par quantité de priſes qu'ils firent dans la Man-

che. Cela leur fut d'autant plus facile, que la plûpart des vaiſſeaux Hollandois qui étoient en mer, ignoroient qu'on fût alors en guerre. Les Etats Généraux donnerent rendez-vous dans l'Iſle de Rhé aux navires Marchands. Tromp qui partit pour les aller eſcorter, rencontra Blake contre lequel il ſe battit depuis le matin juſqu'au ſoir; le Commandant Anglois fut bleſſé, & le Hollandois continua ſa route. LA REPUBLIQUE. 1652.

L'an 1653. au mois de Février, les Flottes des deux Nations ſe joignirent dans la Manche, & il y eut un furieux combat qui dura trois jours de ſuite. Pluſieurs vaiſſeaux de part & d'autre furent coulés à fond. Chaque Parti s'attribua la victoire. Je ne parlerai point de pluſieurs batailles moins importantes, pour voir ce qui ſe paſſoit à Londres.

Cromwel qui avoit à ſa diſpoſition l'armée de terre, voyoit tous les jours augmenter de plus en plus ſon crédit. Les ennemis de ce Général chercherent à lui enlever un ſi bon appui. Pour réuſſir dans leur projet, ils eurent grand ſoin de repréſenter toutes les dépenſes qu'entraînoit la guerre contre la Hollande, & ils demanderent qu'on caſſât l'armée qui coûtoit beaucoup à l'Etat,

LA REPUBLIQUE.

ſans être d'aucune utilité. Cromwel étoit trop habile pour ne pas voir tout d'un coup quel étoit le but d'une pareille demande. Il réſolut donc de s'oppoſer aux deſſeins de ſes ennemis : il repréſenta aux Officiers & aux ſoldats que le Parlement faiſoit un mauvais uſage des deniers publics, & que par-là on ſe trouvoit hors d'état de payer les Troupes qu'on vouloit congédier, parce qu'on ne pouvoit plus, diſoit-on, les entretenir. Ces diſcours produiſirent l'effet que Cromwel en avoit attendu. Les Officiers de l'armée s'aſſemblerent, & firent une Requête, dans laquelle ils demandoient qu'on eût à les payer, ajoûtant que ſi on ménageoit mieux l'argent qu'on levoit ſur le Peuple, on ne ſeroit pas embarraſſé pour ſubvenir à toutes les dépenſes.

Le Parlement qui fut extrêmement choqué d'une ſemblable Requête, ordonna qu'on feroit une réprimande aux Officiers, pour leur apprendre à ſe mêler de ce qui ne les regardoit pas. Les Troupes trouverent fort mauvais qu'on oſât les traiter de la ſorte, & elles demanderent (*) au Parlement qu'il eût à

(*) Ce Parlement duroit depuis douze ans, & on l'appella le Long Parlement.

se dissoudre lui-même pour faire place à d'autres. La réponse ne fut pas plus satisfaisante que la premiere fois. On déclara qu'on sçauroit bien à l'avenir empêcher de semblables Requêtes, & qu'on en puniroit les auteurs, comme coupables de haute trahison. Il falloit autre chose que des menaces pour réduire des gens qui étoient en état de donner la Loi. Cromwel résolut alors de profiter de la situation présente des Troupes, pour se venger du Parlement. Ce Général entra donc dans la Chambre, & adressant la parole à ceux qui composoient cette Assemblée : » Il y » a assez long-tems, leur dit-il, que » vous abusez de votre pouvoir : au lieu » d'être les Défenseurs de la Républi- » que, vous en avez été les Tyrans ; je » connois tous vos complots, & je viens » ici pour en empêcher les suites. « Après cela, s'adressant à l'Orateur, il lui commanda fiérement de se retirer. Comme celui à qui il venoit de donner cet ordre ne se pressoit pas d'obéir, Cromwel fit signe à un Officier, qui prit l'Orateur par le bras, & le mit dehors. Les autres Membres voulurent réclamer leurs Priviléges ; on leur commanda de se taire & de sortir. Cromwel, à

LA REPUBLIQUE.

LA REPUBLIQUE.

mesure qu'ils se retiroient, les accabloit d'injures, appellant l'un voleur, l'autre yvrogne, &c. Après qu'ils eurent vuidée la Chambre, il en ferma la porte, & en emporta la clef. Jamais aucun Roi d'Angleterre n'eut osé faire une semblable démarche. Il est vrai que le Parlement qu'on venoit de casser, s'étoit comporté d'une maniere fort tyrannique; & on auroit sçu gré à Cromwel de son audace, si à ces oppresseurs de l'Angleterre, il eût substitué des gens zélés pour les intérêts & la gloire de la Nation; mais ce n'étoit pas là le dessein d'un homme qui avoit envie de s'emparer de l'autorité Souveraine. Il ne voulut pas employer la force ouverte pour réussir dans ces ambitieux projets: afin d'en imposer au Public, il fit ensorte que la Nation même lui confiât le Gouvernement de l'Etat. Dans ce dessein, il assembla un Parlement: mais quel Parlement! C'étoit un amas de gens sans capacité, sans mérite, sans naissance. Il espéroit avec raison que des hommes de cette espéce, qui n'avoient aucune connoissance dans les affaires, seroient bien-tôt las du fardeau, & qu'ils s'en déchargeroient sur celui qui le leur avoit imposé. Cromwel fit donc choisir dans

les conditions les plus viles cent quarante-quatre perſonnes, à qui on remit le pouvoir Souverain. On donna à ce Parlement le nom de (*) *Barebone*, du nom d'un de ſes Membres, qui étoit un Marchand de Cuirs. LA REPUBLIQUE.

Pendant ce tems-là les deux Flottes d'Angleterre & de Hollande ſe battirent le 12 de Juin, & les Anglois eurent l'avantage. Dans le ſecond combat qui ſe donna le 8 d'Août, le ſuccès fut à peu près égal ; mais les Hollandois firent une perte conſidérable dans la perſonne de leur Amiral Tromp, qui étoit un des meilleurs Officiers de Marine qu'il y eût alors en Europe. 1653.

Depuis cinq mois, l'Angleterre étoit ſoumiſe au Parlement de *Barebone* : enfin cette ridicule Aſſemblée remit, comme Cromwel s'y étoit attendu, l'autorité Souveraine entre les mains de ceux qui la lui avoient confiée. Il fut queſtion alors de pourvoir au Gouvernement : l'armée jetta auſſi-tôt les yeux ſur ſon Général, qui avoit tellement diſpoſé les choſes, qu'on ne pouvoit pas manquer de s'adreſſer à lui en pareille occaſion. On déclara donc Olivier

(*) Ce nom eſt compoſé de ces deux mots Anglois, *Bare* & *Bone*, qui ſignifient un os décharné.

LA REPUBLIQUE.

Cromwel ſeul Gouverneur de la République, ſous le titre de *Protecteur* des trois Royaumes. On lui donna le pouvoir de porter des Loix, de déclarer la guerre, de faire la paix, d'établir ou de caſſer les Juges, d'accorder des honneurs, & d'ordonner des châtimens : on lui conféra auſſi le titre d'*Alteſſe* & de Mylord Protecteur. Ce fut ſous ces qualités qu'on le proclama dans Londres ; cette Capitale lui donna un ſuperbe feſtin, & on le traita avec les mêmes honneurs qu'on rendoit aux Rois d'Angleterre en pareille rencontre. La cérémonie de ſon Inſtallation ſe fit le 26
1653. de Décembre 1653. Tous les Magiſtrats, le Maire & les Echevins de Londres, les Commiſſaires du Grand Sceau lui remirent entre les mains toutes les marques de leur autorité; qu'on leur rendit ſur le champ, après qu'on les eût bien exhortés à remplir dignement les fonctions de leurs Charges. Tel fut le haut point d'élévation où Cromwel aſpiroit depuis long-tems, & où il vint à bout de parvenir par ſon eſprit, ſa ſa valeur, ſes artifices, ſon hypocriſie, & ſur-tout par le plus affreux des attentats, je veux dire la mort de ſon Roi.

OLIVIER CROMWEL PROTECTEUR. Depuis 1654. jusqu'à 1658.

La politique fait quelquefois faire des démarches bien honteuſes. Le nom de Cromwel auroit dû être en exécration à tous les Souverains ; cependant la plûpart d'entre eux ne rougirent point de féliciter le Protecteur. Les Ambaſſadeurs d'Eſpagne & de Portugal furent les premiers à donner l'exemple d'une ſi lâche conduite. La Reine de Suéde dépêcha auſſi un Ambaſſadeur à Cromwel pour lui témoigner la joye qu'elle avoit de le voir élevé à un rang digne de ſon courage & de *ſes vertus*. Le Roi de France lui-même, ſe trouva dans des circonſtances qui le forcerent à traiter avec le Tyran de l'Angleterre. Quel triomphe pour Cromwel, de ſe voir ainſi recherché par les plus puiſſans Rois ! A peine le Protecteur eût-il pris les rênes du Gouvernement, qu'il termina par une paix avantageuſe la guerre qui avoit été entrepriſe aſſez légérement contre la Hollande. Par un des Articles du Traité, l'Angleterre qui n'étoit alors regardée que comme une République, obtint le ſalut du Pavillon, que les Etats Généraux n'accordoient qu'aux vaiſſeaux des Têtes couronnées.

Les armées d'Ecoſſe & d'Irlande,

OLIVIER CROMWEL.

auſſi-bien que les Commandans de la Flotte Angloiſe, reconnurent l'autorité du Protecteur, de ſorte que Cromwel jouiſſoit de toutes les Prérogatives de la Royauté. Tout lui étoit ſoumis à l'extérieur; mais les Preſbytériens & les Royaliſtes ne lui obéiſſoient qu'avec répugnance, & il y en eut parmi eux d'aſſez hardis pour décrier ſon Gouvernement dans des Ecrits publics. Ce fut à cette occaſion que Cromwel fit faire par ſon Conſeil d'Etat une Ordonnance, qui déclaroit coupables de haute trahiſon tous ceux qui attenteroient à la perſonne du Protecteur, qui ſoutiendroient que ſa place ne lui donnoit pas une autorité ſuprême, qui l'accuſeroient d'avoir uſurpé un rang où il avoit été élevé par tous *les gens de bien* du Royaume, qui proclameroient Charles Stuart, ou quelques-uns de ſes parens Roi d'Angleterre, qui débaucheroient les Officiers & les ſoldats pour les faire paſſer ſous un autre Gouvernement, ou qui leur livreroient quelques-unes des Places des trois Royaumes. Malgré cette Ordonnance, les Royaliſtes formerent contre le Protecteur un complot dont il penſa être la victime. Trente Officiers choiſis parmi les plus zélés Partiſans du

Roi, réſolurent d'enrôler ſécrétement chacun mille ou douze cens ſoldats, afin d'avoir tout d'un coup une armée de plus de trente mille hommes. On devoit commencer par poignarder Cromwel, faire main-baſſe ſur tous les Membres du Conſeil d'Etat, & ſe rendre maîtres de la Tour, & proclamer enſuite Charles II. dans tous les principaux quartiers de la Ville de Londres. On devoit agir en même-tems dans toutes les Provinces, où l'on envoyeroit quelques-uns des Chefs de la Conſpiration. OLIVIER CROMWEL.

Le vingt-quatre de Février fut choiſi pour cette importante entrepriſe. Tout alloit le mieux du monde, lorſqu'un des Conſpirateurs, ſoit par la crainte d'un malheureux ſuccès, ſoit par l'eſpoir des récompenſes, vint trouver le Protecteur, & l'avertit de ce qui ſe paſſoit. On ſe ſaiſit auſſi-tôt d'une partie des Conjurés, qui furent mis à la Tour. Il ſe forma encore d'autres Conſpirations, qui coûterent la vie à quelques-uns de ceux qui en furent les auteurs. Cromwel voyant les périls auſquels il étoit expoſé tous les jours, prit des meſures pour la ſûreté de ſa perſonne. Il partagea l'Angleterre en onze Départemens, dont chacun étoit gouverné par 1654.

OLIVIER CROMWEL.

un Major Général ; on donna à ces Officiers un pouvoir preſque deſpotique, afin qu'ils fuſſent en état de prévenir ou de diſſiper les ſoulévemens qui pourroient arriver dans leurs Juriſdictions. Outre cela, Cromwel changeoit preſque toutes les nuits d'appartement, de peur qu'on ne le fît périr pendant ſon ſommeil. Telles ſont les inquiétudes qui ont coutume de dévorer les Tyrans : c'eſt acheter bien cher le plaiſir de ſe voir élevé au-deſſus des autres hommes ! Malgré tout cela, Cromwel préféroit une grandeur environnée de périls, à un état obſcur & tranquille. Il faut que l'ambition agiſſe bien puiſſamment ſur le cœur des humains !

Les Royaliſtes d'Ecoſſe ſous la conduite de Midleton, prirent les armes en faveur de Charles II. mais ces fidéles Sujets ne ſe trouverent pas aſſez forts pour ſoutenir leur entrepriſe, & ils furent vaincus par le Général Monck, que nous verrons dans la ſuite contribuer plus que perſonne au rétabliſſement d'un Prince dont il étoit pourlors l'ennemi déclaré. Ce fut en ce tems-là que l'union de l'Angleterre & de l'Ecoſſe ſe fit avec toutes les formalités néceſſaires.

Au

OLIVIER CROMWEL.

Au mois de Septembre de l'année 1654. le Parlement que Cromwel avoit convoqué, ſe rendit à Weſtminſter ; le Protecteur qui étoit aſſis ſur une eſpéce de Trône, ſe leva quand il vit entrer ceux qui compoſoient cette Aſſemblée. Ils lui firent tous de profondes révérences, & il les ſalua auſſi très-gracieuſement. » J'ai leur dit-il, à vous communiquer des choſes très-importantes ; » mais vous me diſpenſerez de vous en » entretenir aujourd'hui. Il ne faut point » profaner un jour (*) qui doit être » conſacré au Seigneur : demain il ſera » tems de parler de nos affaires. « Quelle délicateſſe de conſcience dans un homme qui avoit trempé ſes mains dans le ſang de ſon Roi ! Le ſcrupuleux Cromwel attendit donc au Lundi pour faire ſa Harangue : il déclara dans ſon Diſcours les raiſons qu'il avoit eues de diſſoudre le dernier Parlement, & d'en convoquer un nouveau. Après avoir expoſé la ſituation préſente de la République d'Angleterre, il pria l'Aſſemblée de ne pas croire que l'ambition eût jamais eue la moindre part à toutes ſes démarches ; l'envie ſeule de préſerver l'Etat d'une entiere deſtruction, l'avoit

(*) Le jour du Dimanche.

OLIVIER CROMWEL.

déterminé à ſe charger des pénibles fonctions du Gouvernement : » Je ne » cherche, diſoit-il, qu'à procurer le » bonheur & la gloire de cette Nation, » dont on m'a déclaré le Protecteur ; » c'eſt à vous, Meſſieurs, de m'aider » dans une ſi noble entrepriſe. Je ne » prétends être autre choſe que le com- » pagnon de vos travaux : heureux, ſi je » puis de concert avec vous, rendre » cette République auſſi floriſſante que » je le déſire ! « Un Diſcours ſi flatteur pour tous les Membres du Parlement méritoit quelque attention de leur part : auſſi il fut décidé qu'outre les deux cent mille livres ſterling qu'on avoit déja accordées par an au Protecteur, afin qu'il pût tenir ſa dignité avec un éclat convenable, on laiſſeroit encore en ſon pouvoir tous les revenus, pour en diſpoſer ſelon les beſoins de l'Etat. Toutes les Maiſons Royales furent réſervées pour ſon ſervice & celui de ſes Succeſſeurs ; mais ce même Parlement qui venoit de donner des preuves convainquantes de ſon dévouement à la perſonne du Protecteur, s'aviſa dans la ſuite de vouloir décider que la Milice ne ſeroit levée que du conſentement de la Chambre, ni employée que pour la

conſervation de la République. Il n'en fallut pas davantage pour irriter Cromwel ; & comme il appréhendoit qu'on ne voulût encore paſſer d'autres Actes pour borner ſa puiſſance, il caſſa le Parlement. Tous ceux qui compoſoient l'Aſſemblée furent extraordinairement ſurpris ; mais il ne leur reſta d'autre parti à prendre, que de faire une très-humble révérence au Protecteur, & de ſe retirer chacun chez eux. Quelques jours avant la diſſolution du Parlement, l'Irlande fut réunie à l'Angleterre ; de ſorte que les trois Royaumes ne formerent plus qu'une ſeule République. OLIVIER CROMWEL.

Le Général Black eut ordre de ſe mettre en mer, & d'aller à Tunis pour demander ſatisfaction des inſultes que quelques vaiſſeaux Anglois avoient reçues de la part des Corſaires Tunitiens. On envoya auſſi une Flotte vers les Barbades pour conſerver ces Iſles à la République, & pour faire quelque progrès en Amérique. Il n'exécuta pas exactement les ordres qu'on lui avoit donnés, & il échoua dans une entrepriſe qu'il forma contre *Saint Domingo* ; mais il ſe rendit maître de *San-Yago*, Capitale de la Jamaïque. Ce ſuccès ne fit point oublier la faute qu'il avoit faite ; & à ſon arri- 1655.

OLIVIER CROMWEL.

vée à Londres, il fut mis à la Tour. Black fut plus heureux ; il foudroya avec ſon artillerie le Château de *Porto Farina*, & tailla en piéces trois mille Tunitiens. Il ſe rendit enſuite à Alger qu'il vouloit auſſi attaquer ; mais le Gouverneur de cette Place vint à bout de calmer Black, en lui promettant de remettre en liberté tous les eſclaves Anglois. Le Gouverneur de Tripoli promit la même choſe que celui d'Alger ; & comme ils tinrent parole, ils ſe mirent à couvert du reſſentiment de l'Amiral Anglois, qui revint à Londres, où il fut très-bien reçu par le Protecteur. Celui-ci envoya pour gouverner l'Irlande Henri Cromwel ſon ſecond fils, qui ſe comporta fort bien dans cet important emploi. Comme il cherchoit à obliger tout le monde, il ſe fit aimer de tous ceux qui eurent affaire à lui ; de ſorte qu'on étoit fâché qu'un homme d'un ſi aimable caractére fût redevable de la naiſſance au plus odieux des Tyrans.

Le Roi de France, qui depuis long-tems étoit en guerre avec l'Eſpagne, avoit envoyé un Ambaſſadeur à Cromwel, pour tâcher de faire un Traité avec l'Angleterre. Cette négociation ſe termina au grand déplaiſir de l'Ambaſſa-

deur Eſpagnol, qui ſortit auſſi-tôt de Londres. Cromwel vit bien qu'il alloit entrer en guerre avec l'Eſpagne ; c'eſt pourquoi il ſongea à faire ſes préparatifs. Il donna ordre qu'on équipât tous les vaiſſeaux de la République, & en compoſa trois Flottes ; la premiere, pour être employée vers les Indes Occidentales ; la ſeconde, pour ravager les côtes d'Eſpagne ; & la troiſiéme, pour veiller à la conſervation du Royaume. Les Eſpagnols ſe préparerent de leur côté, & commencerent par ſe ſaiſir de tous les navires Anglois qui étoient dans leurs Ports ; le Roi d'Eſpagne défendit enſuite à tous ſes Sujets d'avoir aucun commerce, & d'entretenir des correſpondances avec l'Angleterre. Après ces démarches, on ſe prit des vaiſſeaux de part & d'autre, quoique la guerre n'eût pas encore été déclarée dans toutes les formes.

OLIVIER CROMWEL.

Chriſtine Reine de Suéde venoit de faire une abdication, qui étoit un peu forcée, en faveur de ſon couſin Charles Adolphe. Le Monarque envoya des Ambaſſadeurs à Londres, pour renouveller le Traité d'Alliance entre la Suéde & l'Angleterre : en conſéquence de ce Traité, le Protecteur détacha de la 1656.

OLIVIER CROM-WEL.

Flotte Angloiſe une forte Eſcadre, qui fut envoyée dans la mer Baltique au ſecours des Suédois, qui s'étoient brouillés avec la Pologne & le Dannemarck.

Cromwel convoqua un nouveau Parlement, où l'Ecoſſe & l'Irlande devoient envoyer des Députés, parce que ces deux Royaumes formoient conjointement avec celui d'Angleterre une ſeule République. Le Protecteur prit ſes meſures, pour qu'il n'y eût point de Royaliſtes dans le Parlement. Dans les premieres Séances, on décida que la guerre contre l'Eſpagne avoit été juſtement entrepriſe, & on promit au Protecteur de lui fournir les ſecours néceſſaires pour la ſoutenir avec gloire. Pendant ce tems-là le Roi de Portugal qui étoit auſſi en guerre avec les Eſpagnols, & qui vouloit profiter de la mauvaiſe intelligence qui étoit entre eux & les Anglois, fit avec ces derniers un Traité d'Alliance contre leur ennemi commun. Voilà comme tous les Souverains recherchoient l'amitié du Protecteur. La Cour de Liſbonne avoit été d'abord un peu brouillée avec celle de Londres, à l'occaſion de Dom Pantaleon, Chevalier de Malthe & frere de l'Ambaſſadeur de Portugal, à qui Crom-

wel fit couper la tête pour avoir assassiné un homme en Angleterre. OLIVIER CROMWEL.

La Suéde & la Hollande étoient sur le point d'en venir à une rupture ouverte : Cromwel offrit sa médiation ; mais on n'en eut pas besoin, car les deux Puissances se raccommoderent ensemble ; mais les Suédois, aussi-bien que les Hollandois, remercierent Cromwel de la bonne volonté qu'il avoit témoignée à l'une & à l'autre Nation. Le Parlement qui venoit de passer un Acte pour exclure Charles Stuart & sa postérité du Trône d'Angleterre, résolut en même tems d'abolir la République, & de rétablir la Monarchie. On communiqua ce dessein au Protecteur, qui vit bien qu'on songeroit à lui préférablement à tout autre, quand il seroit question de donner un Roi aux Anglois. Comme il étoit parfaitement maître de tous ses mouvemens, il renferma sa joye au-dedans de lui-même, & répondit que comme l'affaire qu'on lui proposoit étoit de la derniere conséquence, il falloit adresser au Ciel de ferventes priéres, afin d'obtenir les lumieres dont on avoit besoin. Quelques jours après la Chambre revint à la charge, & offrit la Couronne à Cromwel. Il remercia

OLIVIER CROM-WEL.

les Membres du Parlement de l'affection qu'ils lui témoignoient ; il demanda encore du tems pour examiner s'il se chargeroit d'un fardeau qui exigeoit des qualités éminentes. Quand on le pria pour la seconde fois de monter sur le Trône, il refusa, au grand étonnement de tout le monde, une place qui est le dernier terme de l'ambition humaine. On s'imagine bien que la modestie n'eut aucune part à un semblable refus. Le seul titre *de Protecteur* avoit attiré mille ennemis à Cromwel : que n'auroit-il donc pas eu à craindre s'il eût accepté la dignité Souveraine ? Ceux mêmes qui paroissoient alors les plus empressés à lui mettre la Couronne sur la tête, auroient pû être les premiers à rougir de leur propre ouvrage, & à songer aux moyens de le détruire. Il étoit impossible que l'aveuglement des Anglois durât toujours, & ils pouvoient un jour renverser l'Idole à laquelle ils rendoient actuellement hommage. Ces sortes de changemens ne sont pas extraordinaires ; & Cromwel qui connoissoit le cœur humain, craignoit de devenir la victime de ce même Peuple, dont il étoit presque la Divinité. Voilà les motifs, comme il s'en expliqua lui-même,

que

qui le déterminerent à refuſer la Couronne. Il ne ſe ſoucia point d'un Titre qui n'ajoûtoit rien à la puiſſance dont il jouiſſoit alors, & qui auroit pû l'expoſer aux plus grands périls. Après avoir donc déclaré que ſon âge ne lui permettoit pas de ſe charger d'un fardeau ſous lequel il ſuccomberoit infailliblement, & dont il ſe trouvoit d'ailleurs indigne par le peu de vertus qu'il avoit en partage, il ajoûta que ſi on vouloit lui continuer ſa qualité de Protecteur, il tâcheroit de s'en acquitter avec le même zéle que par le paſſé. On n'eut garde de refuſer cette grace à un homme qui venoit de pouſſer ſi loin le déſintéreſſement. OLIVIER CROMWEL.

La fortune prenoit plaiſir à combler tous les jours Cromwel de nouvelles faveurs. Il apprit que l'Amiral Black venoit de remporter une victoire conſidérable ſur la Flotte Eſpagnole. Le Parlement ordonna à ce ſujet qu'on rendroit des actions de graces à Dieu, pour le remercier du ſuccès qu'il venoit d'accorder aux armes Angloiſes. On envoya à l'Amiral vainqueur un diamant de cinq cens livres ſterling, en attendant qu'on le récompenſât autrement de ſes ſervices. Black n'eut pas le tems

OLIVIER CROMWEL.

de goûter la satisfaction que lui causoit la reconnoissance de ses Compatriotes, car il mourut avant que d'avoir pû arriver en Angleterre, où il venoit pour prendre l'air natal. C'étoit un excellent Officier qui se signala beaucoup sur mer. Comme on ne l'avoit pas récompensé pendant sa vie autant qu'il le méritoit, on lui rendit après sa mort des honneurs extraordinaires ; on lui accorda la sépulture parmi les Rois d'Angleterre.

Cromwel avoit envoyé six mille hommes pour joindre à l'armée de France, qui sous la conduite du Maréchal de Turenne faisoit le siége de Mardik.
1657. Cette Place fut obligée de se rendre, & on y mit une partie des Troupes Angloises ; le reste fut renvoyé en Angleterre, en attendant le retour de la belle saison. Les Espagnols voulurent reprendre Mardik, mais ils furent repoussés & battus par les Anglois.

Depuis la mort de Charles I. le Parlement, si on peut lui donner ce nom, ne consistoit que dans la seule Chambre des Communes. Il fut enfin résolu de rétablir la Chambre Haute, & Cromwel nomma les Seigneurs qui devoient la composer. Ce Parlement, à la tête

duquel il ne manquoit qu'un Roi pour être un véritable Parlement, n'eut que le tems de paſſer cinq à ſix Actes de peu d'importance, après quoi il fut caſſé, ſans qu'on ſçache ce qui détermina le Protecteur à rompre cette Aſſemblée. OLIVIER CROMWEL.

Cromwel voyoit tous les jours ſa vie expoſée à mille périls par les Conſpirations qu'on formoit ſans ceſſe contre ſa perſonne. Pour éviter autant qu'il ſe pourroit le fer des aſſaſſins, il fit aſſembler le Maire & les Aldermans de Londres, pour leur ordonner de rétablir la Milice. Comme cette précaution ne lui parut pas ſuffiſante, il établit encore une Haute Chambre de Juſtice, qui eut ordre d'employer les plus terribles châtimens contre ceux qui attenteroient à la vie du Protecteur. Lambert & le Chevalier Vanne qui occupoient les principaux emplois de l'armée, cauſoient de l'inquiétude à Cromwel qui connoiſſoit leur capacité & leur ambition. Leur diſgrace apprit à l'un & à l'autre qu'on ne donne pas impunément de l'ombrage à un Uſurpateur. Dunkerque qui étoit alors au pouvoir des Eſpagnols, fut aſſiégée par les Anglois & les François. Le Maréchal d'Hocquincourt attaché à la fortune du 1658.

OLIVIER CROMWEL.

Prince (*a*) de Condé, s'étoit jetté dans le Parti des Eſpagnols. En voulant viſiter les Lignes des Aſſiégeans, il fut tué d'un coup de mouſquet. Il y eut un ſanglant combat entre l'armée d'Eſpagne & celle de France. Cette derniere (*b* fut victorieuſe, & Dunkerque ſe rendit auſſi-tôt ; on mit cette Place entre les mains des Anglois, qui avoient eu beaucoup de part à la victoire. Pendant ce tems-là, *Cromwel* étoit occupé à faire périr les auteurs d'une Conſpiration qu'on venoit encore de former contre lui. Il avoit eu le bonheur juſqu'alors de ſe mettre à couvert de tous les attentats de ſes ennemis, mais enfin la maladie le précipita dans le tombeau. Il mourut le 13 de Septembre l'an 1658.

Caractere d'Olivier Cromwel.

Il eſt des hommes qui ſont tout à la fois dignes d'admiration & d'horreur. Leur génie, leurs talens, leur capacité les élevent, pour ainſi dire, au-deſſus de l'eſpéce humaine ; mais l'ambition, la cruauté, la fourberie ſont les vices odieux par leſquels ils déshonorent l'humanité. Celui qui dans un certain point

(*a* Le Prince de Condé portoit alors les armes contre la France.

(*b* L'armée de France étoit commandée par le Maréchal de Turenne.

de vûe ſera regardé comme un Héros, enviſagé d'une autre maniere paſſera pour un Tyran. Tel étoit le fameux Olivier Cromwel, dont nous venons de rapporter les principales actions ; il n'y avoit qu'un eſprit comme le ſien qui pût former le projet de parvenir à la Puiſſance ſuprême. Quelle fermeté, quel courage ne lui fallut-il pas pour exécuter une ſemblable entrepriſe ? N'eut-il pas également beſoin d'une prudence & d'une habileté extraordinaire, afin de pouvoir ſe ſoutenir dans un poſte où l'on ne manque jamais d'exciter l'envie, ſur-tout quand la naiſſance ſembloit nous écarter pour toujours d'un rang ſi ſublime. Cromwel vint heureuſement à bout de franchir tous les obſtacles qui s'oppoſoient à ſon élévation, & il eut le talent d'exercer un empire abſolu ſur un peuple qui veut à peine reconnoître une autorité légitime. Dans Cromwel nous n'avons vû juſqu'à préſent qu'un Héros ; voici le Tyran : Sans aucun reſpect pour les Loix fondamentales de ſa Nation, il chercha à détruire la Monarchie, qui depuis tant de ſiécles ſubſiſtoit en Angleterre. Moins jaloux de la liberté de ſes compatriotes, qu'entêté du déſir de s'élever

OLIVIER CROMWEL.

OLIVIER CROMWEL.

au plus haut point de la grandeur, il ne crut rien d'illégitime pour assouvir l'ambition qui dévoroit son ame. Il sacrifia tout à cette violente passion. Le Sang d'un Roi fut répandu par la main d'un infâme bourreau, le Parlement se vit traité avec le dernier mépris; & à la place de ce Corps respectable, on substitua tout ce qu'il y avoit de plus vil parmi la Nation Angloise. Combien d'exécutions sanglantes, pour punir les complots qui se formoient tous les jours contre la personne du Protecteur? A la cruauté qui est souvent nécessaire aux Tyrans, Cromwel joignit le plus odieux de tous les vices, je veux dire l'hypocrisie. Il est vrai qu'il étoit assez réglé dans ses mœurs, & qu'il avoit toute l'apparence d'un homme de bien. Ce fut par cet extérieur de piété qu'il vint à bout d'en imposer au Public. On ne pouvoit pas soupçonner de mauvais motifs dans le cœur d'un Guerrier qui faisoit tous les jours de longues priéres; mais cet homme qui paroissoit si rempli de Religion, étoit persuadé que dans certains cas on pouvoit se dispenser de suivre les principes de la Morale, & il agissoit en conséquence. Après avoir exposé les bonnes & les mauvaises quali-

tés d'Olivier Cromwel, on doit le regarder comme un de ces hommes extraordinaires qui ſemblent nés pour changer la face des Empires. Malheur aux Etats Monarchiques, qui dans des tems de troubles nourriſſent de pareils Citoyens ! Il n'en faut qu'un de ce caractére pour occaſionner les plus terribles révolutions. On doit cependant dire à la louange de cet Uſurpateur, que pendant ſon Protectorat, les Anglois acquirent autant de gloire que ſous le regne de leurs plus grands Rois. Son corps fut inhumé avec ceux des Souverains d'Angleterre.

OLIVIER CROMWEL.

Olivier Cromwel en tranſmettant ſon autorité à ſon fils Richard, ne lui laiſſa point ſes talens. Auſſi-tôt qu'on eût inſtallé le nouveau Protecteur, il chercha à gagner l'amitié de *Monk* Gouverneur d'Ecoſſe, & il y réuſſit ; mais les tentatives qu'il fit pour ſe rendre maître du Conſeil & de l'Armée ne furent pas ſi heureuſes, comme nous allons bien-tôt voir. Quoiqu'il eût été élevé au Protectorat par le droit qu'on avoit laiſſé à ſon pere de ſe nommer un Succeſſeur, Richard voulut ſe faire confirmer ſa Dignité par un Parlement. Il en convoqua un, compoſé de deux Chambres. Dans

RICHARD CROMWEL PROTECTEUR. Depuis 1658. juſqu'à 1660.

RICHARD CROMWEL.

celle des Communes, il y avoit des Députés des trois Royaumes & dans l'autre, qui tenoit la place de la Chambre des Seigneurs, presque tous les Membres étoient des Officiers d'une naissance assez médiocre. Le Parlement fit un Acte pour reconnoître le nouveau Protecteur.

Les Officiers qui formerent entre eux un Conseil, auquel ils donnerent le nom de *Grand Conseil de l'Armée*, présenterent à Richard une Requête, par laquelle ils demandoient (*) *Fleetwod* pour leur Général. Le Protecteur n'eut point d'égards à leurs sollicitations, mais ils le contraignirent de dissoudre le Parlement. Depuis ce moment, Richard se vit sans autorité, quoiqu'il conservât toujours le titre de Protecteur. Les Officiers conférerent le Généralat à Fleetwod, & rétablirent Lambert dans le poste qu'il avoit occupé auparavant. Celui-ci qui aspiroit au Gouvernement de l'Etat, & qui craignoit de le voir passer entre les mains de Fleetwod, engagea sécrétement les Officiers inférieurs à demander qu'on rétablît le Parlement qui avoit
1659. été cassé par Cromwel en 1653. Ce Parlement s'assembla le 8 de Mai 1659.

(*) Il étoit gendre d'Olivier Cromwel.

Il ne s'y trouva que quarante-deux Membres, (*) parce qu'on ne voulut pas admettre les Presbytériens qui en avoient été chassés en 1648. Tous ceux qui étoient attachés au Presbytérianisme, indignés de la conduite qu'on tenoit à leur égard, chercherent enfin à s'unir étroitement avec leurs anciens ennemis, je veux dire avec les Presbytériens. Nous verrons dans la suite les avantages que Charles II. tira d'une semblable union. RICHARD CROMWEL.

Le Parlement prit des mesures pour n'avoir rien à craindre de l'armée. Il reconnut Fleetwod pour Général, mais on ne lui assura le Commandement des Troupes que pour une année seulement, & l'Orateur des Communes fut chargé de signer les Commissions des Officiers de terre & des Capitaines de vaisseaux. Ce Parlement nomma ensuite des Commissaires pour gouverner l'Irlande, où commandoit *Henri Cromvvel*. Celui-ci qui étoit fils du premier Protecteur, s'étoit fait aimer de tout le monde dans l'emploi qu'il occupoit. Aussi-tôt qu'on lui eût ordonné de revenir à Londres, il obéit sans résistance. On fit de grands

(*) Le petit nombre des Membres de ce Parlement, dont on avoit exclu les Presbytériens, lui fit donner le nom de *Rump*, qui signifie le croupion décharné d'une volaille.

RICHARD CROMWEL.

changemens dans l'armée. Le Parlement caſſoit tous les Officiers ſuſpects, & on leur en ſubſtituoit d'autres de qui on n'avoit rien à craindre. On ſe comporta de la même maniere à l'égard de l'armée que Monk commandoit en Ecoſſe, & ce Général ſe voyoit enlever tous les jours les Officiers en qui il avoit plus de confiance.

En ce tems-là les Royaliſtes tâcherent de faire ſoulever différentes Provinces du Royaume, en faveur de Charles II. qui ſe rendit à S. Malo, afin d'être bien-tôt en Angleterre, ſi le complot venoit à réuſſir. Mais le moment n'étoit pas encore arrivé, où ce Prince errant & fugitif devoit être rétabli ſur le Trône de ſes ancêtres. Les Partiſans du Roi ne purent aſſembler qu'un petit nombre de Troupes qui furent vaincues par Lambert. Charles ayant appris cette fâcheuſe Nouvelle, partit de la Bretagne pour ſe rendre à Fontarabie, où il crut que ſa préſence pourroit lui procurer quelque avantage, à cauſe de la paix qui devoit ſe négocier à S. Jean de Luz entre les Miniſtres de France & d'Eſpagne.

Les Officiers qui n'avoient pas lieu d'être ſatisfaits du Parlement, lui pré-

RICHARD CROMWEL.

ſenterent pluſieurs Requêtes, pour obtenir bien des choſes qu'on ne voulut point leur accorder. Lambert s'avança auſſi-tôt vers Londres avec des Troupes, pour ſoutenir la démarche des Officiers. Le Parlement indigné caſſe ce Lieutenant Général, révoque la Commiſſion de Fleetwod, & nomme des Commiſſaires pour gouverner l'armée. Lambert ne s'inquiéta pas beaucoup de ce qu'on venoit de faire contre lui; il continua ſa route, entra dans Londres, s'empara de toutes les avenues qui conduiſoient au Parlement, & empêcha l'Orateur & les autres Membres de s'aſſembler au Palais de Weſtminſter. Pendant ce tems-là les Officiers ſongerent à mettre quelque ordre dans le Gouvernement. Ils établirent un *Comité de ſûreté*, auquel ils remirent l'Adminiſtration de toutes les affaires d'Etat. Ils publierent enſuite une Déclaration, par laquelle ils caſſoient les derniers Actes du Parlement, & déclaroient que le *Comité de ſûreté* ſongeroit aux moyens d'établir une forme de Gouvernement propre à faire le bonheur de la Nation.

Tandis que l'Angleterre étoit en proye aux fureurs des différens Partis,

RICHARD CROMWEL.

le Général Monk réſolut de terminer enfin tous ces troubles, & de remettre les choſes dans leur état naturel ; c'eſt-à-dire, qu'il voulut rétablir la Monarchie, & placer la Couronne ſur la tête de celui à qui elle appartenoit légitimement. Il ſe donna bien de garde de faire connoître ſes intentions, & il agit de la maniere la plus propre à couvrir ſes deſſeins, car il ſe déclara en faveur du Parlement qui n'étoit point du tout dans les intérêts du Roi. Monk réſolut de partir pour l'Angleterre avec une partie de ſes Troupes. Auſſi-tôt que les Officiers qui compoſoient le *Comité de ſûreté* eurent appris cette Nouvelle, ils ſe trouverent dans un furieux embarras : après bien des Délibérations, ils ſe démirent du pouvoir qu'ils avoient uſurpé, & conſentirent que le Parlement ſe raſſemblât. Dès qu'ils eurent pris une pareille réſolution, ils ſe virent abandonnés de tout le monde ; Lambert fut arrêté par ſes propres Troupes, & livré au Parlement qui l'envoya à la Tour de Londres.

Monk qui étoit en route pour ſe rendre en Angleterre, reçut une Lettre de l'Orateur des Communes, qui l'informoit de tout ce qui venoit d'arriver.

Après avoir remercié le Commandant d'Ecosse de tous ses bons offices, on lui faisoit entendre qu'il pouvoit se dispenser de venir à Londres, puisque le Parlement étoit dans une paisible possession de son autorité : cela n'empêcha pas Monk de continuer son voyage. Ce Général devint bien-tôt suspect, & on chercha à découvrir ce qu'il avoit dans l'ame. Ses troupes ne consistoient qu'en cinq mille hommes ; & avec si peu de monde il n'eut pas été en état de rien entreprendre, sans la division qui régnoit entre le Parlement & l'armée d'Angleterre. Monk profita habilement de ces dissentions, & entra dans Londres, où on lui fit toutes sortes d'honneurs. RICHARD CROMWEL.

Charles II. qui étoit pour lors à Bruxelles, envoya Greenwil en Angleterre, pour dire à Monk que le Roi connoissoit ses bonnes intentions, & qu'il en attendoit les plus heureux effets. Le Général répondit qu'il ne souhaitoit rien tant que de pouvoir rendre service à Sa Majesté, mais qu'il falloit conduire cette affaire avec beaucoup de secret, parce que les Troupes ne paroissoient pas encore bien disposées en faveur du Roi. Monk ajoûta ensuite qu'il étoit nécessaire que Sa Majesté consentît à un

RICHARD CROMWEL.

Acte de pardon général, excepté pour ceux qui en seroient exclus par le Parlement ; qu'il falloit encore que le Roi accordât la liberté de conscience à tous ses Sujets, & qu'il s'engageât à payer aux Troupes les arrérages qui leur étoient dûs. Greenwil retourna auprès de son Maître, pour lui rendre compte de sa négociation : Charles suivit exactement les avis qu'on venoit de lui donner, & se rendit à Bréda dans la crainte d'être arrêté à Bruxelles par les Espagnols.

Monk pour faciliter l'exécution de son entreprise, cassa sous différens prétextes les Officiers de l'armée qui lui étoient les plus suspects, & leur en substitua d'autres sur qui il pouvoit compter. Pendant qu'il travailloit de la sorte au rétablissement du Roi, Lambert se sauva de sa prison, rassembla promptement quelques Troupes, dont il auroit pû se servir avantageusement, si on n'y avoit pas mis ordre ; mais on ne lui laissa pas le tems de fortifier son Parti ; il fut battu, fait prisonnier, & renvoyé à la Tour.

Le dernier Parlement s'étoit cassé de lui-même, & on en assembla un nouveau composé selon l'ancien usage de deux Chambres ; l'une des Seigneurs,

& l'autre des Communes. Dans la premiere, tous les Membres étoient dévoués au Roi, & dans celle des Communes il s'y trouva auſſi un grand nombre de Députés Royaliſtes. Deux jours après l'ouverture de ce Parlement, Greenwil vint préſenter à Monk de la part du Roi une Commiſſion de Général des Troupes de la Grande Bretagne. Charles envoya auſſi une Déclaration qui fut lûe en plein Parlement, & dans laquelle le Monarque témoignoit d'abord le déſir qu'il avoit de remédier aux maux qui affligeoient l'Angleterre depuis ſi long-tems. Il promettoit un pardon général à tous les coupables, qui dans quarante jours déclareroient par quelque Acte public qu'ils vouloient accepter cette faveur. On ne refuſoit ce pardon qu'à ceux que le Parlement en jugeroit indignes. Charles accordoit auſſi la liberté de conſcience à tous ſes Sujets, & s'engageoit à ſatisfaire ſes Troupes ſur les arrérages qui leur étoient dûs. Après la lecture de cette Déclaration, la Chambre Haute *vota*, que ſelon l'ancienne Conſtitution du Royaume, l'Angleterre ſeroit gouvernée comme auparavant par un Roi & par un Par-

RICHARD CROMWEL.

RICHARD CROMWEL.

lement, compoſé des deux Chambres. Les Communes approuverent tout ce qui venoit d'être décidé par les Seigneurs; & par cet accord Charles II. ſe vit rétabli ſur le Trône, ſans aucune condition. Le Parlement fit ôter alors des Regiſtres tous les Actes qui étoïent contraires à la Royauté, & les Communes réſolurent de faire au Roi un préſent conſidérable, auſſi-bien qu'aux deux Princes ſes freres. Après que Charles II. eût été proclamé dans Londres, on lui envoya des Députés pour l'aſſurer de l'obéiſſance de toute la Nation. Il reçut ces Députés à la Haye, où après avoir encore reſté quelques jours, il partit enfin pour ſe rendre à Londres, où il entra au milieu des acclamations de tous ſes Sujets.

LE

LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

J'AI cru qu'il étoit à propos de faire un Article à part de tout ce qui a rapport au Parlement d'Angleterre. Ce que je vais en dire, eſt tiré de l'Hiſtoire qui en a été faite par Monſieur l'Abbé Raynal, que je me donnerai quelquefois la liberté de copier mot pour mot.

Il n'eſt pas facile de fixer l'origine de cette fameuſe Aſſemblée qui partage avec le Roi l'autorité Souveraine. Guillaume le Conquérant avoit établi un Gouvernement deſpotique. Les Succeſſeurs de cet abſolu Monarque auroient bien voulu imiter ſon exemple; mais les Barons qui étoient les principaux Seigneurs du Royaume, réſolurent de ſecouer le joug, & forcerent le Roi Jean Sans-Terre à leur accor-

der la Grande Chartre, qui eſt encore aujourd'hui le fondement de la Liberté Angloiſe. Sous le regne de Henri III. Hubert du Bourg grand Juſticier, engagea ſon Maître à révoquer la Grande Chartre : c'en fut aſſez pour aigrir les Barons contre leur Souverain. Henri dans ces circonſtances, convoqua à Oxford les Grands du Royaume, que les derniers Rois d'Angleterre avoient coutume d'aſſembler pour les conſulter dans les affaires importantes. Ce fut alors que la Nobleſſe voulut borner plus que jamais l'autorité du Souverain ; il y eut à ce ſujet de grandes conteſtations entre le Roi & ſes Sujets. Les deux Partis choiſirent pour arbitre de leurs différends Louis IX. qui régnoit pour-lors en France. Ce vertueux Prince porta un jugement qui conſervoit à chacun ſes droits. Une déciſion ſi ſage n'eut pas l'effet qu'on en devoit attendre. La guerre civile s'alluma bien-tôt dans le Royaume, les Barons furent vainqueurs, & le Comte de Leyceſter qui étoit à leur tête, força le Roi d'Angleterre à créer certains Officiers ſous le titre de Conſervateurs, & qui nommerent de la part du Souverain quatre Chevaliers de chaque Comté pour aſſiſ-

ter à l'Assemblée prochaine, & y représenter leurs Provinces. C'est à cette époque qu'il faut rapporter l'origine du Parlement d'Angleterre.

Lorsque le Peuple commença à prendre part au Gouvernement de l'Etat, le Roi choisissoit lui même les Députés du Parlement. Pendant l'absence d'Edouard I. qui avoit fait le voyage de la Palestine, les Villes & les Provinces élurent ceux qui devoient les représenter. Depuis ce tems, les Communes ont joui de ce privilége. Edouard voulut d'abord s'opposer à cette usurpation; mais pour appaiser ses Peuples qui étoient fort mécontens de lui, il les laissa en possession du droit qu'ils venoient de s'attribuer. Il ordonna en conséquence que chaque Comté ou Province députeroit deux Chevaliers, chaque Cité deux Citoyens, chaque Bourg deux Bourgeois, afin de consentir à ce qui seroit réglé dans le Parlement par les Pairs du Royaume. On voit par-là que les Communes n'avoient pas voix délibérative. Les Députés de cette Chambre ne parloient au Monarque qu'en Supplians; ils lui représentoient les griefs de la Nation, le prioient d'y remédier par l'avis des Seigneurs spirituels & temporels.

On verra dans la ſuite juſqu'où s'eſt éten lu leur pouvoir.

Le Parlement qui ſembloit n'avoir été établi que pour ſervir de conſeil aux Rois d'Angleterre, uſurpa l'autorité Légiſlative ſous le regne d'Edouard. Lorſque ce foible Monarque monta ſur le Trône, on lui fit jurer qu'il obſerveroit les Loix & les Statuts que le Parlement jugeroit à propos de faire. Depuis ce tems-là le droit de Légiſlation n'appartient pas moins au Parlement qu'au Roi. Pour établir ou abroger des Loix, il faut le concours des deux Puiſſances : c'eſt dans la réunion de ces deux Puiſſances que réſide l'autorité Souveraine.

Les Pairs du Royaume partageoient avec le Roi le pouvoir Légiſlatif, mais les Communes ne jouiſſoient pas encore de ce glorieux privilége ; il leur fut accordé par Edouard IV. qui chercha par une ſemblable conceſſion à gagner l'affection de ſes Sujets. Alors l'ancien ſtile des Actes du Parlement fut changé : au lieu de cette formule ordinaire, *accordé aux priéres & aux ſupplications des Communes par le Roi & les Seigneurs*, on ſubſtitua celle-ci : *accordé par le Roi & les Seigneurs, avec le*

conſentement des Communes.

Jamais l'autorité Royale ne fut plus dégra ée ni plus avilie que ſous le regne de Charles I. Ce Monarque qui n'aimoit pas à partager la Souveraine puiſſance avec ſes Sujets, fit ſes efforts pour établir le Gouvernement arbitraire. Ce projet eut les ſuites les plus terribles, & coûta la vie à ce Prince infortuné. Les Communes qui venoient de le faire périr ſur un échaffaut, ne ſe bornerent pas à cet affreux attentat, elles réſolurent de s'emparer d'un pouvoir qu'elles avoient juſqu'alors exercé conjointement avec les Pairs du Royaume. La Chambre Haute fut abolie, & il ne reſta plus que celle des Communes, qui reſta chargée du Gouvernement de l'Angleterre ; on vit même la nouvelle République adminiſtrée par tout ce qu'il y avoit de plus mépriſable dans la Nation, tandis que le Parlement de *Bare-Eone* fut aſſemblé. Les choſes furent rétablies ſur l'ancien pied à l'avénement de Charles II. au Trône d'Angleterre. Les victoires de Marlboroug procurerent à la Reine Anne une autorité que n'avoient pas eu ſes prédéceſſeurs, & mirent cette Princeſſe en état de réunir l'Ecoſſe avec l'Angleter-

re. Il fut décidé qu'il n'y auroit pour les deux Nations qu'un ſeul Parlement qui tiendroit ſes Séances en Angleterre, où l'Ecoſſe envoyeroit ſes Députés, dont le nombre fut réduit à quarante-cinq pour les Communes, & à ſeize Pairs pour la Chambre des Seigneurs. Comme il y a beaucoup plus de Députés d'Angleterre, & que tout ſe décide à la pluralité des voix, les Habitans d'Ecoſſe influent très-peu dans le Gouvernement général des deux Nations. Après avoir parlé de l'origine & des progrès du Parlement d'Angleterre, il faut examiner en détail cette fameuſe Aſſemblée.

Le Parlement eſt compoſé de la Nobleſſe, du Peuple & du Roi. Celui-ci ne peut lui ſeul abolir les Loix anciennes, ni en faire de nouvelles, ni interpréter les obſcures, ni mettre des impôts ou déterminer la maniere de les lever, ni légitimer les bâtards, ou naturaliſer les étrangers, ni régler les poids & les meſures. Dans tout le reſte, l'autorité d'un Roi d'Angleterre a autant d'étendue que celle d'aucun autre Souverain. Le Parlement eſt partagé en deux Chambres, la Haute & la Baſſe. La premiere eſt compoſée du Roi qui

y préſide, ou le Chancelier en ſon abſence, des Princes du Sang, des Grands Officiers de l'Etat, qui ſont le Chancelier, le Grand Tréſorier & le Garde du petit Sceau, des trois Officiers de la Couronne, du Grand Chambellan d'Angleterre, du Grand Maître de la Maiſon du Roi & du Chambellan de l'Hôtel; des Pairs du Royaume, qui ſont les Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes & Barons, des deux Archevêques de Cantorbéri & d'Yorck, de vingt-quatre Evêques & de l'Abbé Commandataire de Hulms. Tous ces Seigneurs ont Séance dans la Chambre Haute par un droit attaché à leur qualité. Quelques Juriſconſultes ſans avoir voix délibérative, y ſont auſſi reçus uniquement pour donner conſeil, & pour réſoudre les difficultés qui peuvent ſurvenir touchant l'explication des Loix, & les Jugemens rendus dont on peut rappeller à la Chambre Haute.

La Chambre des Communes eſt compoſée d'un Orateur, qui eſt le Préſident de la Chambre, de cent quatre Chevaliers Députés des cinquante-deux Comtés qui partagent l'Angleterre, de deux Citoyens pour chacune des Villes, & de deux Bourgeois pour chacun

des Bourgs qui ont droit de Députés au Parlement. Il n'y a point de Jurisconsulte dans cette Chambre, parce qu'elle n'a pas droit de juger.

Le Roi a seul le droit de convoquer, de proroger & de casser le Parlement. De-là il arrive que le Roi conserve un Parlement aussi long tems qu'il lui est favorable, & qu'il le dissipe lorsqu'il commence à y éprouver des contradictions. Quand il est question de convoquer le Parlement, le Roi écrit lui-même à chaque Seigneur spirituel & temporel de se rendre à l'Assemblée pour lui donner *conseil*, & il fait écrire par la Chancellerie au Vicomte de chaque Comté, & au Maire de chaque Ville & Bourg d'envoyer au Parlement les Députés du Peuple pour y *consentir* à ce qui aura été ordonné. Dès que ces Lettres de convocation sont arrivées dans les Provinces, on y procéde aux élections.

Aussi tôt que le Parlement s'est formé à Westminster, & que tous les Membres qui le composent sont assemblés dans un même endroit, le Roi s'y rend revêtu des habits Royaux, suivi des Princes de son Sang & des Grands Officiers de l'Etat & de la Couronne.

Après

Après qu'il s'eſt aſſis ſur ſon Trône, il fait l'ouverture du Parlement par un Diſcours qu'il prononce lui-même, ou qu'il fait prononcer par ſon Chancelier ſur les affaires que doit examiner la Nation. Enſuite le Roi ſort, & n'eſt plus obligé que de ſe trouver à la derniere Séance, pour confirmer ce qui a été arrêté par les deux Chambres. Il touche de ſon Sceptre les Actes qu'on lui préſente, & auſquels il conſent, & cette cérémonie leur donne force de Loi. Avant qu'on délibére ſur aucune matiére, il faut prêter trois ſermens : celui d'*Allégeance*, par lequel on condamne l'opinion de quiconque admet une Puiſſance ſupérieure à celle du Souverain, de quelque nature qu'elle puiſſe être ; celui de *Suprématie*, par lequel on reconnoît le Roi Chef de l'Egliſe de la Grande Bretagne ; celui du *Teſt*, par lequel on abjure la doctrine de la Tranſubſtantiation, de l'invocation des Saints & de la Meſſe ; enſuite les deux Chambres délibérent ſéparément. Ce qui a été conclu dans l'une, eſt communiqué à l'autre par les Députés qu'elles s'envoyent. Si la Délibération eſt approuvée par les deux Chambres, elles expriment leur approbation en ces termes : *Les*

Seigneurs, les Communes ont aſſenti. S'il arrive que les deux Chambres ſoient de différens ſentimens, la Chambre Baſſe ſe rend dans la Chambre Haute pour conférer avec les Seigneurs, ou bien les deux Chambres nomment des Députés qui s'aſſemblent dans la Chambre peinte. Mais ſoit que la Chambre Baſſe traite avec les Seigneurs par elle-même, ou par ſes Députés, c'eſt toujours avec de grandes marques de reſpect de la part des Communes. Ses Membres ſont debout, la tête nue, tout le tems que durent les Conférences, & les Seigneurs ſont aſſis & couverts. Si les deux Chambres ne peuvent s'accorder, la Délibération eſt nulle. Leur conſentement, quand même il ſeroit unanime, ne ſuffit pas ſans celui du Roi. Pendant que les deux Chambres traitent des affaires temporelles, le Clergé aſſemblé dans le lieu marqué par le Roi, traite ſéparément de la Diſcipline, des mœurs & de la Foi. Ses Réglemens reçoivent toute leur force de l'approbation & de l'autorité du Parlement.

Le Parlement ne peut pas décider de toutes ſortes d'affaires. La Loi ne lui donne droit de s'occuper que de celles

pour lesquelles le Roi lui déclare qu'il a été convoqué ; il arrive pourtant qu'on y agite d'autres affaires que celles qui avoient été proposées ; mais cela ne se fait ou ne se doit faire que du consentement du Monarque.

C'étoit autrefois l'usage de faire sçavoir d'avance aux Provinces les causes pour lesquelles on convoquoit le Parlement. La Cour ne pouvoit alors se rendre Maîtresse de cette Assemblée, parce que les Députés étoient contraints d'opiner conformément aux ordres qu'ils avoient reçus de leurs Provinces. Le Peuple qui ignore aujourd'hui sur quoi on délibérera dans le Parlement, donne à ceux qui le représentent un pouvoir illimité. Les Membres des deux Chambres jouissent d'un Privilége fort honorable ; il n'est pas permis de les emprisonner, ni leurs domestiques, excepté pour les crimes d'homicide, de félonie & de sédition. Les Pairs, sur-tout les Evêques, n'ont pas dans la Nation le crédit qu'ils devroient avoir, parce qu'ils tiennent tous ou presque tous à la Cour, par les graces qu'ils en ont reçues ou qu'ils en espérent. Les Communes passent pour les Défenseurs des Priviléges de la Nation, & jouissent de la considération qu'avoient autrefois les Seigneurs.

La Chambre Haute a le pouvoir de juger en dernier reſſort, & de reformer tous les Jugemens qu'on prétend avoir été mal rendus. La Chambre Baſſe n'a de Juriſdiction que ſur ſes propres Membres : encore ne peut-elle rien ordonner de plus fort que l'amende ou la priſon.

Les Seigneurs n'ont que le pouvoir d'approuver ou de rejetter les Bills qui leur ſont préſentés touchant les Impoſitions, ſans pouvoir faire ni même propoſer aucun changement. Les Communes, comme repréſentant le Peuple, ſe ſont attribuées le droit de propoſer, d'accorder des ſubſides au Roi, ou de lui en refuſer.

Le Prince peut augmenter le nombre des Pairs dans le Parlement : mais dès qu'une fois la Pairie a été conférée à une Maiſon, on ne l'en peut dépouiller que pour un crime qui l'en rende indigne, & par une condamnation judiciaire. Le nombre des Députés des Communes eſt fixe, & le Roi ou le Peuple ne peuvent ni le diminuer, ni l'augmenter. Les Seigneurs ont le droit de donner leurs voix par Procureur dans le Parlement, pourvû qu'ils ayent obtenu du Roi la permiſſion de s'en abſenter. Les Députés

des Communes, ſans jouir du droit de ſuffrage dans leur abſence, n'aſſiſtent pas toujours aux Aſſemblées. De cinq cent treize Députés qu'il devroit y avoir dans la Chambre, il eſt rare d'y en voir deux cent, ce qui rend les brigues plus faciles.

Un étranger qui ſe trouveroit en Angleterre pendant le tems des élections, s'imagineroit que les Anglois qui ont la réputation d'être ſi ſenſés, ſont dans les accès d'une fiévre chaude. On ne voit qu'intrigues, que cabales, que factions parmi les différens Partis. Il faut acheter les ſuffrages du Peuple, répandre l'argent dans les cabarets, & y faire boire largement ceux qui ont droit de donner leur voix. A quels excès ne ſe porte pas une populace, dont la tête eſt échauffée par le vin ? L'élection d'un ſimple Député occaſionne quelquefois plus de tumulte à Londres, qu'il n'y en avoit autrefois à Rome lorſqu'il étoit queſtion d'élire un Conſul.

Dès que le Parlement eſt aſſemblé, les Wighs & les Torys, & tous les différens Partis qui diviſent l'Angleterre, ne s'occupent qu'à former des intrigues & des cabales. La Cour travaille à corrompre avec de l'argent, des charges & des

graces qui ſont à ſa diſpoſition, les Membres du Parlement dont elle a beſoin. Tel homme qui s'eſt ruiné pour ſe faire élire Membre des Communes, trouve quelquefois dans ſa place de Député le moyen de rétablir ſa fortune; il ſe trouve auſſi des Seigneurs, qui pour obtenir des Emplois, des Titres, des Dignités, s'oppoſent ſans ceſſe aux deſſeins de la Cour. Le Peuple les regarde comme de généreux Défenſeurs de la Liberté Angloiſe; mais ce beau zéle pour la Patrie ne tient pas long-tems contre les bienfaits du Roi. Voilà ce qui fait que celui-ci eſt bien plus Maître de la Chambre des Seigneurs que de celle des Communes. Les Monarques Anglois ſont pour bien des choſes dans la dépendance de leur Parlement, mais ils peuvent en gagner les Membres. A la vérité, on n'en vient à bout qu'à force d'argent : *Si un Roi d'Angleterre*, diſoit Guillaume III. *avoit aſſez d'emplois conſidérables à donner à tous ceux qui y aſpirent, les noms de Wighs & de Toris ſeroient bien-tôt abolis.* Après tout, le Souverain ne ſéme que pour recueillir, & des ſubſides conſidérables ſont le fruit de ſes libéralités.

Quand le Roi vient au Parlement, il

s'assied au haut de la Chambre des Seigneurs dans un fauteuil sous un Dais. A la droite du Roi, contre la muraille, sont des bancs où s'asseient les Prélats; & à la gauche, aussi contre la muraille, s'asseient les Ducs, les Marquis & les Comtes, & au-dessus d'eux les Grands Officiers de la Couronne, s'ils sont Barons, sinon ils se placent au haut bout sur des sacs ou des balots de laine. Le reste de la Chambre est occupé par plusieurs bancs en travers, dont le premier est le siége des Vicomtes, & les autres ceux des Barons. Au-dessus de ces bancs, il y a des sacs de laine où s'asseient les Officiers de la Couronne dans le cas que j'ai marqué; & au-dessous d'eux les Juges du Royaume, les Conseillers d'Etat, les Gens du Roi & les Maîtres de la Chancelerie, qui tous n'ont point de voix décisive, s'ils ne sont point Barons. Le dernier sac de laine est le siége des Greffiers de la Couronne & du Parlement, dont ce dernier enrégistre tout ce qui se passe dans la Chambre. Il a deux Greffiers sous lui, qui écrivent à genoux sur un sac de laine.

Dans la Chambre des Communes, il n'y a point de préséance, & l'on

s'assied sans garder aucun ordre. Il n'y a que l'Orateur de la Chambre qui est assis dans un fauteuil au milieu, & le Greffier qui est aussi assis au-dessous de lui. Le Parlement s'assemble tous les jours, excepté les Dimanches & les jours de Fêtes, à moins qu'il n'y ait des affaires bien pressantes, & les Séances durent ordinairement depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après-midi. Quand on a examiné dans chaque Chambre une affaire qui a été proposée & qui a passé, le Greffier l'écrit sur du velin pour l'envoyer à l'autre Chambre ; & sur le dos du velin, il écrit en vieux Gaulois, *soit baillé aux Communes*, ou *soit baillé aux Seigneurs*. Lorsque la Chambre Basse a donné son approbation à un Bill qui leur a été envoyé par les Seigneurs, on écrit sur le dos aussi en vieux Gaulois, *les Communes assentent*. Quand le Roi touche un Bill du bout de son Sceptre pour y donner son approbation, le Greffier du Parlement dit en François, *le Roi le veut*, si c'est un Acte qui regarde le Public ; ou bien *soit fait comme il est désiré*, quand c'est un Acte particulier. Lorsque Sa Majesté rejette un Bill, le Greffier dit, *le Roi s'y avi-*

ſera. S'il eſt queſtion d'un ſubſide qu'on accorde au Roi, le Greffier dit, *le Roi remercie ſes loyaux Sujets, accepte leur bénévolence, & auſſi le veut.* Depuis l'arrivée des Normands en Angleterre, tous les Actes du Parlement ſe faiſoient en François. Cet uſage fut aboli ſous Henri VII. & on n'a retenu que les formules Françoiſes que je viens de rapporter.

Tandis qu'on tient le Parlement, il y a d'autres Aſſemblées qui veillent au bon ordre & à la tranquillité du Royaume. Il y a en Angleterre le Conſeil d'Etat, la Cour de la Chancellerie, la Cour du Banc du Roi, la Cour de l'Echiquier. Le Conſeil d'Etat eſt établi pour connoître des affaires qui regardent le bien public. Il eſt compoſé d'un Préſident, d'un Sécretaire d'Etat; & de Conſeillers dont le nombre n'eſt pas fixe. La Cour de la Chancellerie eſt toujours ouverte, & n'a point de vacances. On y juge en deux maniéres, ou bien ſelon les Loix & les Coutumes du Royaume, & alors les procédures ſe font en Latin; ou bien ſelon l'équité & la conſcience, & alors les procédures ſe font en Anglois : c'eſt la Cour la moins ſujette à la chicane. Le Chance-

lier eſt le ſeul Juge de ſa Cour ; mais dans les affaires importantes, il prend les avis des autres Juges du Royaume, & il a douze Aſſiſtans qu'on nomme les Maîtres de la Chancellerie. La Cour du Banc du Roi, compoſée ordinairement de quatre Juges, examine les cauſes criminelles, & généralement toutes celles qui regardent la Couronne. La Cour de l'Echiquier eſt la Cour des Finances, & a pour ſon Département toutes les affaires qui concernent les revenus du Royaume. Il y a auſſi la Cour des Plaidoyers, où l'on plaide les cauſes civiles & les procès entre Sujet & Sujet. Toutes ces différentes Cours tiennent leurs Séances dans le Palais de Weſtminſter. Outre ces Tribunaux Souverains, il y a dans chaque Comté des Cours ſubalternes, où l'on ne décide en dernier reſſort, que juſqu'à une certaine ſomme preſcrite par les Loix. Comme l'Angleterre eſt partagée en ſix grandes Provinces, le Roi nomme douze Juges qui vont adminiſtrer la Juſtice tous les ans dans toutes les Comtés du Royaume. Ils ſe partagent deux à deux, & ſe rendent dans le diſtrict qui leur eſt aſſigné. Ces Juges ambulans expédient en peu de jours toutes les affaires

de la Province, & ils nomment chaque année six personnes d'une Comté pour en faire le Shériff, ou le premier Magistrat. De ces six, le Conseil d'Etat en choisit trois ; & de ces trois, le Roi en choisit un. Cette nomination se fait tous les ans. Les Shériffs ont le soin des revenus & des impôts de la Province, des amendes pécuniaires & des confiscations, &c. Ils sont Chefs de deux Cours de leur Comté, dans lesquelles on juge les affaires civiles & criminelles. Outre les Shériffs, il y a dans chaque Comté deux Officiers qu'on appelle *Coroners*, chargés de faire les informations touchant les meurtres & les assassinats. Enfin presque toutes les Villes & tous les Bourgs ont leurs Magistrats propres, un Conseil composé d'*Aldermans*, avec un Président qu'on appelle Baillif, & qui dans les grandes Villes porte le nom de *Maire*. Tels sont les différens Tribunaux chargés de l'administration de la Justice en Angleterre.

Fin du Tome II.

613040